

# **AUTREFOIS    PRIMARETTE**

**-121 à 1890**

**Une commune du Viennois**

**Par Andrée COLLION  
1932-1998**



## PRÉAMBULE

Lorsque j'ai entrepris de réaliser l'ouvrage sur Saint-Prim de Mme Collion j'ignorais qu'elle avait fait un autre ouvrage sur sa commune de résidence, Primarette. C'est son mari qui m'a appris l'existence de ce second document.

Nous sommes convenus de le mettre aussi à la disposition du plus grand nombre. C'est ainsi que cet ouvrage voit le jour moins d'un an après son prédécesseur.

Cet ouvrage est le complément idéal du précédent grâce à une autre approche de la vie locale. Il est beaucoup plus conséquent pour ce qui concerne la démographie. Mme Collion n'a malheureusement pu se pencher sur l'agriculture qui était présente dans l'ouvrage de Saint-Prim.

Je remercie M. Jean Collion, de m'avoir autorisé à publier l'ouvrage rédigé par sa défunte épouse. Je le remercie d'autant plus que cet ouvrage n'a été diffusé qu'à 33 exemplaires au départ soit donc une diffusion très confidentielle. Je le remercie aussi de m'avoir autorisé à diffuser cet ouvrage sur Internet pour le plus grand plaisir de tous.

J'ai scrupuleusement respecté les casses présentes dans la première version.

En fin d'ouvrage j'ai rajouté une table des noms, lieux-dits, communes, unités de mesures cités ainsi qu'une liste des maires de la commune.

J'espère que cet ouvrage sera utile pour tous ses lecteurs, Primarettois et les autres passionnés d'histoire ou de généalogie. Je souhaite que cet œuvre soit un exemple pour ceux qui souhaitent se lancer dans l'histoire de leur village.

Tous les droits s'attachant à la propriété intellectuelle de cet ouvrage appartiennent à M. Jean Collion et ses enfants. Ma participation s'est strictement limitée à produire un ouvrage accessible au plus grand nombre.

Il a été tiré 100 exemplaires de cet ouvrage dont trois remis gracieusement à la mairie de Primarette, au Cercle Généalogique de la Poste et de France-Télécom et un qui reste ma propriété.

Yannick VOYEAUD  
Délégué Régional  
Cercle Généalogique La Poste & France-Télécom

Vienne le 11 février 2002

## BIOGRAPHIE et PRÉFACE

Mme Andrée COLLION, mon épouse, est née le 2 août 1932 à Quincié en Beaujolais, fille de Noël ROLLET et Maria LAFOND, vigneron.

Après des études à l'École normale de Lyon, elle débuta sa carrière d'institutrice dans sa région natale, sur la commune des Ardillats (Rhône).

Très active, elle sut mener de front une vie professionnelle engagée et une charge de famille de quatre enfants.

Elle aimait accommoder les citations à sa façon, prétendant par exemple que « dans une troupe, l'intendance ne doit pas suivre mais précéder. »

« Exilée en Dauphiné » pour suivre son mari, elle poursuivit sa carrière d'institutrice et de militante laïque à St-Prim.

A la suite d'une grave opération, elle prit une retraite anticipée qui lui permit de consacrer son temps à ses deux passions : la peinture et l'histoire.

Après un travail de recherche historique mené à Saint-Prim entre 1980 et 1988, retirée à Primarette, pays d'origine de son conjoint, Mme Collion continua ses recherches généalogiques et historiques dans les documents mis à sa disposition en mairie et auprès des archives départementales où nous nous rendions souvent.

Elle aimait dans le cadre des réunions du club « Les fils d'argent », dévoiler aux Primarettois de souche ses découvertes sur la vie passée et confronter à la mémoire collective les résultats de ses recherches.

Merci à tous ceux qui l'ont aidée.<sup>1</sup>

Merci à Yannick VOYEAUD de permettre aux amateurs de découvrir les trésors de la vie simple et souvent difficile des habitants de nos villages dans ces publications ou sur Internet.

Jean COLLION  
Maire de Primarette

---

<sup>1</sup> Voir ceux que Mme Collion a mis dans la première version de l'ouvrage page suivante.

# **REMERCIEMENTS**

Avec mes remerciements

À ceux qui ont apporté leur concours pour la réalisation de cet ouvrage :

Mrs Joseph GIORDANO maire de Primarette

Paul VALLET maire de Revel-Tourdan

Vital NICAISE maire de Montseveroux qui m'ont ouvert l'accès aux archives de leur commune.

Mr Jean-Luc GIORDANO secrétaire de mairie qui a organisé le tirage du livre

Mr Augustin GEROLI pour les photographies offertes

Mr Henri DESGRANGES pour la recherche d'objets témoins de ce passé

Les anonymes et autres particuliers cités, pour les prêts de documents ou de photographies de collection

Jean COLLION, mon mari, pour sa contribution aux recherches dans les archives départementales, aux illustrations photographiques et pour la dactylographie de l'ouvrage.

Ma fille Françoise, restauratrice aux Archives Départementales de la Loire, qui doit relier ce livre.

Cet ouvrage a été tiré à 33 exemplaires<sup>1</sup>

Nous allons essayer de découvrir quelle fut la vie de notre village au cours du temps.

Nous terminerons par une étude démographique (naissances, décès et mariages de 1641 à 1890). L'étude des événements est assez rigoureuse, mais il faut croire les documents.

Sont-ils tous exacts? Nous l'espérons. Beaucoup de questions resteront posées, qui n'ont pas trouvées de réponses.

Pour l'étude démographique il faut être très prudent pour la période de 1641 à 1793, car des erreurs, des omissions semblent évidentes. Le prêtre a peut-être oublié d'inscrire des décès car il y a 5500 naissances pour cette période et seulement 3905 décès dont 404 enfants en nourrice qui ne sont pas nés ici . Il y a bien sûr les filles et les fils partis se marier ailleurs, les gens qui ont quittés le village mais 2 000 personnes qui ne sont pas décédées ici cela fait beaucoup.

---

<sup>1</sup> Ces 33 ouvrages ont eu une diffusion très confidentielle qui de surcroit est très inférieure au contenu du présent ouvrage.



# **CHAPITRE 1**

## **PRIMARETTE jusqu'en 1641**



Bois de Pion Chemin de la Terrière  
Dessin d'André Collion (Encre de chine)



. Le pays de PRIMARETTE avant 1641 .

### GÉNÉRALITÉS

Au Néolithique (-3 000 ans avant Jésus-Christ)

Des hommes originaires du Danube et de la région méditerranéenne introduisent l'agriculture l'élevage (chien, mouton, porc) la poterie et le défrichage de la forêt.

Ils s'installent dans la région par petits groupes clairsemés. On a trouvé à Primarette une hache polie verte qui serait de cette époque (Mr Desgranges Alfred)

A l'âge du bronze (-1700 ans avant Jésus-Christ)

Des hommes ont pu faire leur apparition comme chaudronniers ambulants. Les objets fabriqués ont été souvent refondus au cours des âges et restent rares. A Primarette on a trouvé des débris de haches (P. Malet)

A l'âge du fer (- 700 avant Jésus-christ)

Des guerriers nomades portant une épée de fer arrivent au bord du Rhin, ils envahissent le pays détruisent les populations agricoles. Ce sont les Allobroges qui font de Vienne leur capitale. A Tourdan on trouve des monnaies.

Hache en pierre polie (Néolithique)

Roche marron-jaune, tranchant poli, bouchardage régulier.

Trouvée à Primarette.

Collection Charles COTE à Beaurepaire.



Fragment de hache de bronze (léger rebord et tranchant arrondi) L105 mm, l 63mm, épaisseur 10mm Hache moulée on peut voir les traces de lissage du moule d'argile ; bronze ancien entre -2000 et -1700 avant JC.



Hache de pierre polie (Néolithique) Roche verte, tranchant poli, bouchardage régulier. L 67mm, l 40mm, épaisseur 10 mm Trouvée à Primarette en 1941 (Les brosses) par Alfred Desgranges. Collection Henri et Denise Desgranges à Primarette

### L'occupation romaine

Les Allobroges furent écrasés par les romains en -121. Notre région fera partie de la Gaule Narbonnaise. Revel-Tourdan on a trouvé de nombreux vestiges gallo-Romains à Pact, à Beaurepaire (le musée de Tourdan garde beaucoup d'objets intéressants).

Les romains ont aménagé les routes, amélioré un itinéraire utilisé avant leur occupation (des temps préhistoriques). La "table de Peutinger" fait partir la route de Vienne (Vigenna) et la conduit à Cularo (Grenoble) en passant par Turedonnum (Tourdan) et Morginum (Moirans).

1 mille romain mesure 1480 m environ	
De Vienne à Tourdan	il y a 15 milles (22,5 Km)
de Tourdan à Moirans	14 milles <21 Km)
de Moirans à Grenoble	14 milles(21 Km)
<b>au total</b>	<b>43 milles soit 64,500 Km</b>

Vienne était l'ancienne capitale des Allobroges et Grenoble ville frontière, point de passage sur l'Isère et au départ des voies de franchissement des cols alpins (Mont-Genèvre, Petit St-Bernard). Ces voies romaines se développent selon un tracé rectiligne donnant l'aspect d'une ligne brisée. Elles évitent les bas-fonds inondables et marécageux , elles se rapprochent des lignes de crêtes pour sécurité militaire. Cette route de Vienne à Grenoble a trois parties:

- 1ère partie Grenoble à Moirans la vallée
- 2ème partie Moirans à Tourdan la plaine
- 3ème partie Tourdan à Vienne les collines

Pour ce qui nous conceme, de Revel à Cour, on la retrouve près du moulin Coquaz, puis parallèlement à la route actuelle (538), on devine un chemin envahi de broussailles qui se raccorde au lit du ruisseau (le Dolon) par un tracé oblique caractéristique.

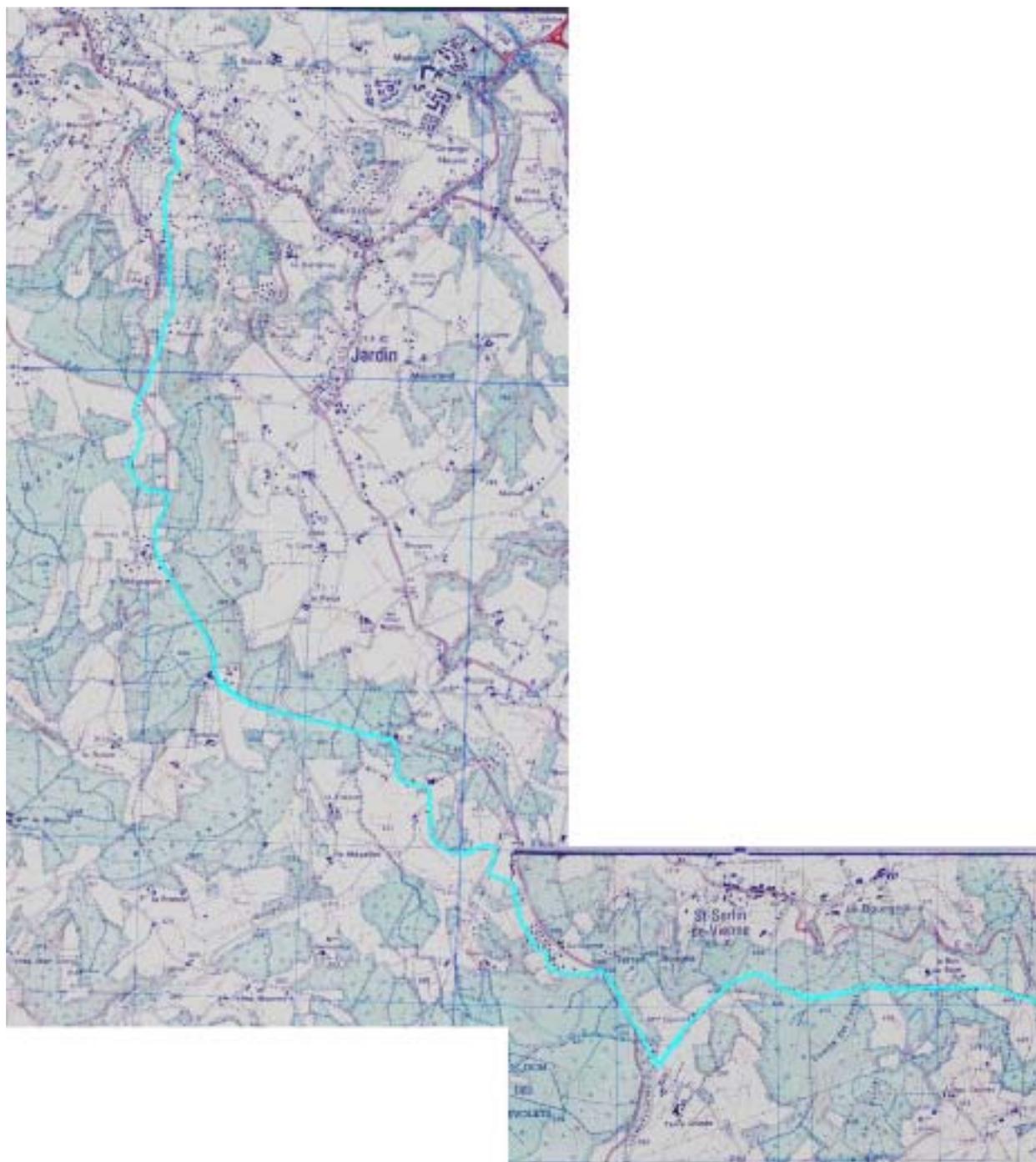
Ce chemin aboutit à la route D 51. De l'autre côté sur 150 m direction Nord, puis Nord-ouest sous forme d'un chemin de terre peu marqué qui coupe la route de Beaurepaire a Vienne. Au-delà de la route jusqu'à la Perrière il est carrossable. De ce point, il court sur la crête en revenant vers le Nord.

La voie reprend de la hauteur avant de descendre vers la Varèze. Elle traverse perpendiculairement la route qui va à Montseveroux. Primarette doit peut-être son nom à cette voie romaine allant de Tourdan à Vienne. Primarette pourrait signifier "premier arrêt" comme ailleurs on trouve Septème (7ème arrêt), Diémoz (10ème arrêt). Ce n'est qu'une hypothèse.

### Puis ce furent les invasions

- En 406 Les Vandales, les Suèves et les Alains qui franchirent le Rhin et déferlèrent sur la Gaule romaine.
- En 407 arrivèrent les Burgondes , venant de la Baltique, ils établirent leur capitale à Vienne en 461
- En 493 Ils furent attaqués par Clovis
- En 730 Les sarrasins dévastent la vallée du Rhône . Ils viennent des Pyrénées et remontent jusqu'à Autun
- En 733 Charles Martel chasse les arabes et installe des Comtes francs dans le Pays
- En 751 Pépin le Bref est proclamé Roi à Soissons

En 800 Charlemagne  
En 843 partage de l'empire de Charlemagne et notre région fait partie du royaume de Lothaire.  
En 870 Charles le Chauve prend Vienne et la donne au Comte Bozon.  
15 octobre 879 Au concile de Mantaille les 19 évêques du sud-est et les grands féodaux élisent Bozon roi de Provence.



La voie Romaine de Vienne à St-Sorlin via le Télégraphe  
puis en direction de Cour

La voie Romaine de Revel à Cour puis direction St-Sorlin

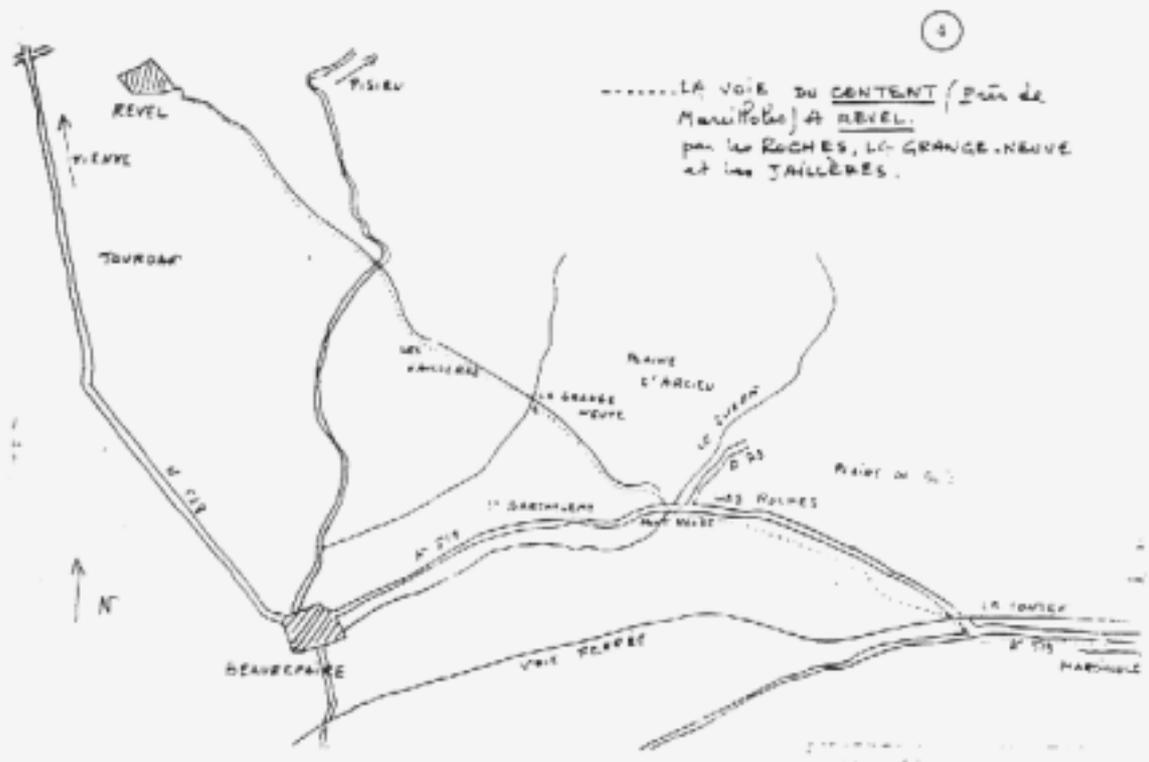
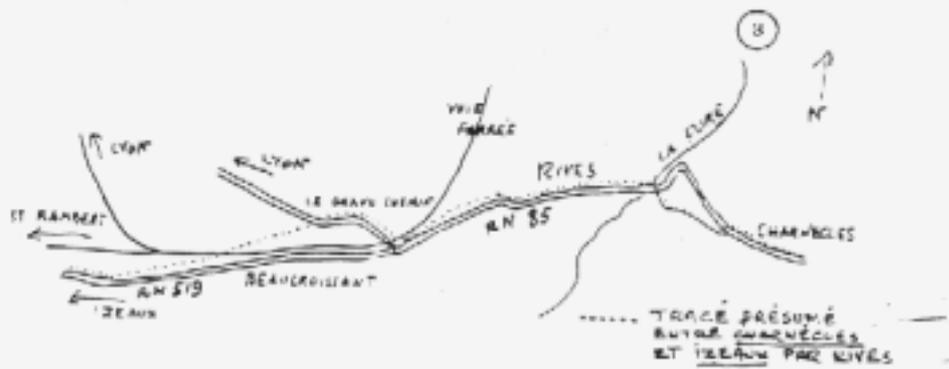
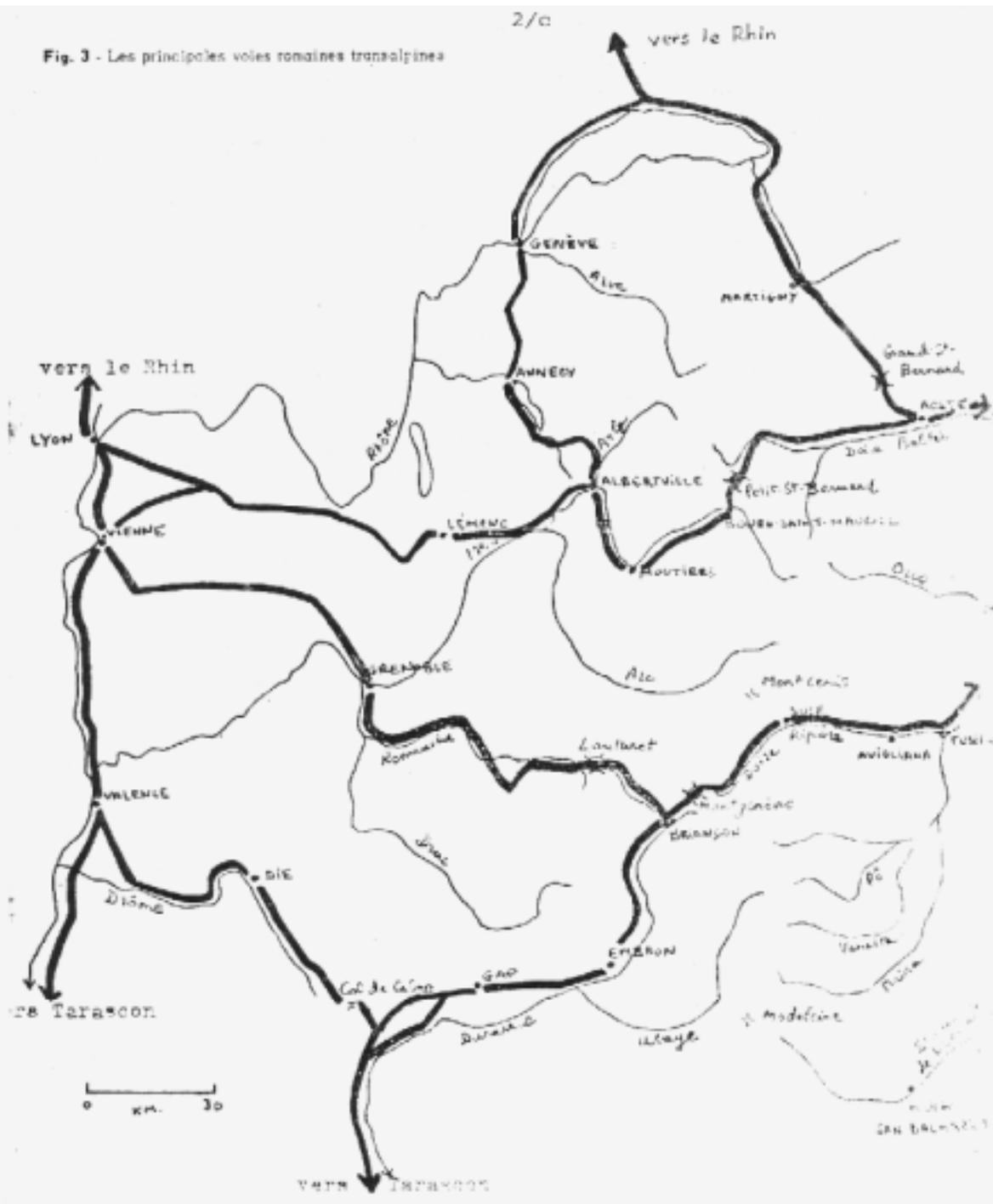


Fig. 3 - Les principales voies romaines transalpines



# L'ancien vase en argent est dans un musée de Londres

Nous avons récemment publié une lettre de l'écrivain Prosper Mérimée qui, en tant qu'inspecteur des Monuments Historiques, signalait à un responsable du cabinet des médailles à Paris, l'existence à Vienne d'un vase ancien en argent qu'il décrivait et auquel il attachait une certaine importance. Cela se passait il y a bien plus de 100 ans...

Prosper Mérimée souhaitait vivement que ce témoignage du passé fut acquis par l'Etat, sinon par le Musée de Vienne.

A la suite de cette publication, nous avons reçu des renseignements qui nous permettent de donner une suite à ce premier article.

M. Marcel Gourdan, président de la société des Amis de Vienne, se réjouit d'abord de ce que nous ayons ainsi montré le rôle joué par Prosper Mérimée, rôle trop souvent méconnu, dans la défense du patrimoine viennois. Il précise : « On oublie en effet trop souvent que c'est à lui que les Viennois doivent la restauration, au cours du siècle dernier, du temple d'Auguste et de Livie et que, fréquemment, il prit fait et cause pour nos antiquités. »

M. Gourdan ajoute : « Cette lettre nous fait toucher du doigt l'importance de « l'évasion » de nos trésors archéologiques. Car, en ce qui concerne le vase d'argent en question, Mérimée fut moins heureux que dans la défense du temple d'Auguste et Livie, et il est perdu pour Vienne. »

« Ce vase, de grande valeur artistique, avait été découvert en 1842, à Revel-Tourdan. A notre grand regret, le vase fut vendu au plus offrant par Girard et c'est le British Museum de Londres, où l'on peut toujours l'admirer, qui l'acheta. Une excellente photographie en a été publiée dans le bulletin No 7 de 1911 de la société des Amis de Vienne. Cette photo avait été communiquée à sa demande au regretté historien et archéologue viennois J. Bouvier par le conservateur du British Museum à l'occasion d'une conférence aux Amis de Vienne le 20 mars 1911. »

De son côté, M. R. Pollard, du groupe « Renaissance » et qui est notre correspondant à Revel-Tourdan, nous confirme que ce vase a été trouvé à Tourdan (l'ancienne Turedannum gallo-romaine, première station sur la route Vienne-Cularo-Brançon, portée sur la table de Peutinger) le 11 juin 1842. Il a été décrit dans le Journal de Vienne



vase argent Tourdan 1842

du 29 avril 1843 par M. Claude Thomas Delorme.

Il nous a dit : « Le groupe Renaissance de Revel-Tourdan, qui s'occupe de sondages archéologiques et de recherches historiques possède une très belle photo grandeur nature de ce vase; ce document sera montré aux Amis de Vienne en visite à Revel-Tourdan le samedi 10 mai; il possède aussi la notice descriptive du British Museum. »

« Ces quatre dernières années, beaucoup de choses (monnaies, menus objets en bronze, fragments de poteries les plus diverses, meules, tuiles) ont été recueillies à Tourdan et y sont déposées en un dépôt de fouilles en cours d'aménagement. »

Pierre Goubert écrit :

"En 957, à Noyon, une douzaine des plus importants comtes et ducs de Francie, poussés par l'archevêque de Reims Adalbéron décidèrent d'élire un roi : Hugues Capet"

10ème Siècle:Comment étaient nos campagnes vers"l'an mil" ? (P.Goubert)

"La forêt couvrait une grande partie du pays. Des clairières cultivées trouaient irrégulièrement la forêt.

Des chemins "ferrés" restes de voies romaines allaient d'une clairière à une autre. Des villages formés de douze à vingt-quatre cabanes de terre et bois sans cheminée ni feu, se logeaient dans les clairières, entourés de palissades ou d'un large talus. La nuit y logeaient des paysans, chasseurs, cueilleurs, éleveurs, quelques brûleurs et défricheurs.

Ils étaient tous sous la dépendance d'un riche guerrier appelé seigneur.

Dans la forêt on chassait le gibier abondant qui fournissait la nourriture du maître et de sa troupe.

On coupait le bois pour les demeures pour faire la cuisine installée hors des maisons sans cheminées.

On y cueillait des champignons, des baies, des châtaignes, des fruits sauvages (non greffés).

On y cherchait les "mouches" (abeilles) pour le miel et la cire.

Y vivaient les ermites, les bûcherons, les écorcheurs de chêne, les charbonniers, les pâtres qui y gardaient une bonne partie de l'année les bovins, les chevaux, les moutons et chèvres, des grands cochons noirs à demi sauvages.

Dans le village il y avait une place pour le bétail, la chènevière, le jardin (fèves, pois, oignons).

Hors du village on trouvait quelques vignes pour faire le vin aux prêtres (messe) et pour les riches nobles.

Dans les fonds humides, on drainait pour avoir des prés de fauche pour nourrir le gros bétail.

On cultivait un bled, (des céréales panifiables : du mil, du seigle et du froment mélangés).

On cultivait sans engrais, avec des charrues légères, sans avant-train ni versoir, en bois durci au feu.

On mangeait le pain en bouillies, le pain étant réservé aux riches (1 grain de blé produisait environ 3 grains, une année sur 2). Sur les riches terrains on commençait à semer en mars des orges et de l'avoine pour les destriers des chevaliers.

Pendant que les riches se gavaient de venaisons, de lard, de vin, les paysans mangeaient des bouillies et des pois. L'hiver ils se serraient dans leurs cabanes sans feu.

Il y avait de grandes famines, des maladies dues aux carences alimentaires, dues à l'ergot du seigle<sup>2</sup>

La réserve territoriale au seigneur était importante. Le reste du territoire était concédé en "tenures et censives" aux paysans moyennant travail.

Les paysans devaient alors cultiver gratuitement (mais moyennant la nourriture) les terres de la réserve 3 jours sur 6

Les serfs nombreux payaient une taille personnelle, demeuraient corvéables, ne pouvaient pas se marier hors de la seigneurie, ou il fallait payer un droit "le formariage". Ils ne transmettaient meubles et lopins de terre à leurs enfants que s'ils vivaient avec eux . Le seigneur pouvait en prélever une partie.

---

<sup>2</sup> Feu de Saint-Antoine, bien connu des moines de St-Antoine l'Abbaye

Les vilains étaient moins malheureux

Dans le Midi et l'Aquitaine il y avait des groupes de paysans à peu près libres. Ils travaillaient des terres dont ils étaient propriétaires : "Les alleux".

Les esclaves Il y avait encore des esclaves dans la maison du seigneur, des serviteurs, des jardiniers, des artisans. On les achetait, les vendait, se les volait. Ils n'avaient rien, ne léguaient rien, ne pouvaient se marier sans l'autorisation du maître. Ils pouvaient devenir clercs après affranchissement (c'est un succès de l'église).

Tout ce peuple a beaucoup d'enfants, en perd la moitié, souffre de rachitisme, d'infections dues aux nourritures carencées, subit la guerre, les famines fréquentes, les épidémies. Ils croient aux astres, aux démons cachés, trouvent leur ultime secours après la protection du seigneur dans la ferveur et les espérances que leur clergé leur offrait (ermites, moines et prêtres : un prêtre dans chaque village).

1027-1030 Le nord du Comté de Vienne est inféodé au Duc de Savoie.

Le sud du Comté va à Guigues le Vieux d'Albon.

Les Comtes d'Albon deviennent "Dauphins" et le territoire le Dauphiné.

1349 Humbert II dernier dauphin ruiné, vend le Dauphiné au roi de France. Le Dauphiné fit partie du royaume de France et le fils aîné des rois prit le titre de Dauphin

Qui furent les rois de France? jusqu'en 1640.

Hugues Capet	(987-996)
Robert le Pieux	(996-1031)
Henri I	(1031-1060)
Philippe I	(1060-1106)
Louis VI le Gros	(1108-1137)
Louis VII le Jeune	(1137-1180)
Philippe II (Auguste)	(1180-1223)
Louis VIII	(1223-1226)
Louis IX (St Louis)	(1226-1270)
Philippe III (le Hardi)	(1270-1285)
Philippe IV (le Bel)	(1285-1314)
Louis X (le Hutin)	(1314-1316)
Philippe V (le Long)	(1316-1322)
Charles IV (le Bel)	(1322-1326)
Philippe VI	(1328-1350)
Jean II (le Bon)	(1350-1364)
Charles V (le Sage)	(1364-1380)
Charles VI (le Fou)	(1380-1422)
Charles VII	(1422-1461)
Louis XI	(1461-1463)
Charles VIII	(1463-1496)
Louis XII	(1498-1515)
François I	(1515-1547)
Henri II	(1547-1559)
François II	(1559-1560)
Charles IX	(1560-1574)
Henri III	(1574-1589)
Henri IV	(1589-1610)
Louis XIII	(1610-1643)

La vie dans les campagnes évolua beaucoup au Moyen-Age. Non loin de la forêt et des rivières jaillissaient des abbayes dès 910. Ce fut Cluny, Grandmont en Limousin, les Prémontrés près de Laon, Fontevrault en Anjou, Cîteaux (1098) qui se développa avec Saint-Bernard.

"Les paysans trouvaient auprès des moines et des abbayes bien encloses à la fois le secours contre les pillards, l'espoir en l'éternité et l'enthousiasme des grands orateurs populaires qui poussaient aux pèlerinages (Compostelle, Rome, Jérusalem) et aux croisades."

#### Dans notre région se construisit l'ABBAYE de BONNEVAUX.

"Elle fut fondée en 1117 par Étienne, abbé de Cîteaux, à la demande de l'Archevêque de Vienne, Guy de Bourgogne qui devint pape sous le nom de Calixte II<sup>3</sup>. Il ordonna à deux chanoines de St Maurice de trouver un endroit convenable pour y établir un monastère. Leur choix s'arrêta sur un lieu solitaire, au milieu des bois.

L'abbé Étienne et les chanoines y plantèrent une croix et nommèrent l'endroit "Bona valis Maria" (source Gaspard et Piolat et Chevalier) L'église du monastère fut dédiée à la Vierge Marie. Les moines commencèrent à défricher les forêts.

#### L'abbaye reçut de nombreux dons (St-Hugues et le domaine de Bonnevaux)

"En entrant à l'abbaye pour se faire moine ou convers, on ne manquait pas de léguer quelque bien. Parmi ceux qui étaient reçus à l'abbaye, il y en avait qui ne demandaient que la permission d'y venir mourir. C'est ainsi qu'en 1178 Guillaume de Châtillon, gravement malade, dans son testament donna aux moines la ferme de Curtin (à Morestel). Des donations sont faites pour les défunts : Ervis de Beauvoir donna aux moines de Bonnevaux un domaine pour le repos de l'âme de son frère Rostaing ...

A côté de ces donations faites dans un but déterminé il en est d'autres en très grand nombre que l'on faisait aux moines pour l'amour de Dieu, avec l'espoir d'avoir part à leurs prières et à leurs bonnes œuvres.

Certains seigneurs remettaient aux moines les dîmes qui leur étaient dues.

En 1173 Guillaume de Voiron qui avait donné à cens aux moines tout ce qu'il avait sur la paroisse de Primarette leur attacha ce cens à titre de gage, leur donnant comme garant Adémar de Bellegarde et son frère Martin ...

Près de l'abbaye il existe quantité d'étangs dont il est question dans les chartes. A côté de ces viviers qu'ils possédaient, ils obtenaient parfois le droit de pêcher chez les autres ...

Certains firent des dons quand ils partaient pour la Terre Sainte : Guigues Clavel, Drodon de Beauvoir, Pierre d'Altafay etc...

Le 20 août 1178 Le pape Alexandre III prenait sous sa protection l'abbaye de Bonnevaux avec toute sa filiation. Il confirmait à l'abbaye et à son abbé toutes les maisons de sa dépendance ainsi que tout ce qu'elle possédait en champs, vignes, forêts, pâturages, étangs, cours d'eau, moulins, bâtiments et hommes : le lieu où s'élevait le monastère avec toutes ses dépendances, les granges de Valaize (Villeneuve de Marc), de Guillonière (Meyssié), du Molard (Villeneuve de Marc), d'Estrablin (St Jean de Boumay), de St Georges d'Espéranche, de Mottier (La Côte St-André), de Montceau (Bourgoin), de Lodet (St-Agnin), de Charvas (Villette d'Anthon), du Rivier, de la Perrière (Petraia château de Primarette) avec toutes leurs dépendances, les celliers de Temans (La Côte St-André), de Bossieu, de Lanier.

En 1191 Engeiella de Primarette donne à Bonnevaux pour le repos de l'âme de son mari et de deux des siens tout ce qu'elle a dans le bois de Peyron de son propre alleu (acte passé à Primarette ...)

---

<sup>3</sup> Nom de rue de Vienne

Un Jour St-Hugues se rendit à la grange de la Perrière et là Guillaume de Voiron, Raynaud de St-Chef et sa soeur Marie, Estiburs de Prumalayta (Primarette) et son fils Berlion, Burnon de Revel et sa femme Marthe confirmèrent entre ses mains les donations qu'ils avaient faites à l'abbaye (Cartulaire de Bonnevaux chapitre 330).

En 1171, Bomon et Siboud de Pinet vendent aux frères de Bonnevaux des biens à Primarette du consentement de Beldia femme de Bomon qui reçut 2 trouses d'aulx et 12 oignons.

Voici d'autres donations concernant Primarette, notées par Mr Dufier (source : Ulysse Chevalier - Registre Dauphinois)

"En 1171 Gautier de Cour vend aux frères de Bonnevaux la moitié des biens de Guillaume Usclas dans la paroisse de Primarette, au prix de 78 sols.

En 1170 Drodon et Pierre Humbert cèdent aux frères de Bonnevaux leurs droits sur les biens de Guillaume Uscla dans la paroisse et le territoire de Primarette et reçoivent pour cela 20 sols.

En 1170 Les frères de Bonnevaux rachètent les biens que Berlion de Primarette leur avait donnés moyennant 49 sols

Soit 26 sols à Pierre Clément

21 sols à Pierre Peliparin

En 1171 Pierre Mastra de Revel vend aux frères de Bonnevaux un pré à Primarette au prix de 15 sols.

En 1173 Mantelme Gautier fils d'Ademar Gautier de Revel donne aux frères de Bonnevaux tout ce qui lui est échu à Primarette

En 1175 Ponce Buin de Primarette remet à cens aux frères de Bonnevaux tout ce qu'il possède sur la paroisse de Primarette.

En 1165 Pierre Nulbers cède à Bonnevaux, pour un cens de 12 deniers tout ce qu'il avait au territoire de Primarette.

En 1192 Ermengarde de Primarette vend aux frères de Bonnevaux la terre de Peron tenue par Jean Chaboud fermier à Primarette.

En 1173 La femme de Jean Silvion, de Milieu, donne aux frères de Bonnevaux un bois dans la paroisse de Primarette garant Hiartard de Pinet

En 1173 Didier Boyssens fait don aux frères de Bonnevaux de ce qu'il tenait de la fille de Jean Armané dans la paroisse de Primarette.

En 1171 Guillaume Dalmace de Primarette donne aux frères de Bonnevaux le droit de couper du bois dans sa terre.

En 1171 Les frères de Bonnevaux acquièrent de Guillaume Hugonin, Richard Cellenos, Bomon Siboud de Pinet, des biens de Guillaume Usclas dans la paroisse de Primarette dont ils avaient hérités.

Guillaume reçoit 25 sols sous condition du consentement de sa mère Saldis.

Consentement de Beldia femme de Bomon.

Garants : la dame de Beauvoir et son fils Drodon.

En 1170 Le bocage de Perouse à Primarette et ses alleux était divisé en plusieurs parts

un tiers dépendait d'Astérius Permens de Primarette

un tiers dépendait de Garin

un tiers dépendait de Mallen Agnès femme de Gagon. Elle donna aux frères de Bonnevaux la portion qu'elle tenait en gage d'Asterius. Berlion Bermens donna aussi sa portion. Tous deux reçurent une compensation en numéraire.

Le domaine des deux autres parts qui était à Garin et son frère Mallen de Primarette, fut subdivisé en douzièmes.

Après la mort de Garin, son fils Raymond se fit moine à Bonnevaux et donna sa part au monastère. Didier fils de Mallen céda la sienne.

PAILLARET Marcel  
Xxx  
Xxx  
Xxx  
Tél. xx xx xx xx xx

Xxx le 18 avril 1994

Madame, Monsieur COLLION  
38270 PRIMARETTE

Chère Madame,

Suite à votre demande et à ma conversation téléphonique de ce jour, veuillez trouver

la traduction d'une charte viennoise concernant l'abbaye de St-Pierre, par Pierre CAVARD dans "La Noblesse Viennoise" -MS 2J562 Archives de l'Isère (1964)

"Moi Adalgarde, mon fils Bumon, mes gendres Bumon de Beauvoir et Nantelm de Chandieu, avec mes filles leurs épouses et le reste de nos chevaliers ayant part à ce don, (et reliquis militibus s.rteni habentibus in hoc dono), nous cédon à Dieu et au monastère de Saint Pierre situé près les murs de la cité de Vienne, (**si vous passez à Vienne vous pourrez voir les restes de ces murs mis à jour lors de la construction Cours Brillier face au jardin public**), l'église dédiée à St-Pierre dans la villa de Primarette au pagus de Vienne, ainsi que la chapelle **du château de Revel** avec toutes leurs dépendances, et cela en plein don, afin que Dieu daigne nous ouvrir par la main du bienheureux Pierre les portes du paradis que la noirceur de nos péchés nous tenaient fermées...

"Seings de Guigues comte (**Guigues le gras +ca 1080**), de Warmond archevêque (1077-+1083), d'Arthaud prévôt (**Chef du chapitre de St-Maurice**), d'Otmar doyen (**Sous-chef du chapitre de St-Maurice**), de Rostaing et Richard archidiacres, de Lanthelme chevalier du château de Moras (**Drôme**) et de ses neveux, Seing de Melior, Milon, Guigues, Silerion, Teutbert, et Gilbert..."

(Appendice de Chartes viennoises au cartulaire de St-André le bas, f.272 n°61

Les mots en gras signalent mes remarques.

Avec mes meilleures salutations

Paillaret

P.I. Voyez mon livre page 514 -Sous l'abbé Gérard (1065-1091), le monastère reçu de nombreux dons ou restitutions injustement détenus par des laïcs qui craignaient pour leur "au-dela" compte-tenu du fameux millénaire après la mort du Christ.

Il y eut sans doute beaucoup d'autres dons à Primarette.

Nous ne connaissons pas la superficie des terres, bois, prés donnés ou vendus à l'abbaye de Bonnevaux. Mais nous savons qu'un tiers de la dîme prélevée à Primarette lui était due. C'est énorme.

Quelles étaient ces terres ? Nous sommes certains que le domaine de la Perrière lui appartenait, sans doute aussi une grange et un moulin près du Dolon et une grange au dessus du village.

L'abbaye fut dévastée en 1576 par les protestants. Elle fut restaurée, puis pillée le 29 juillet 1789. Il n'en reste plus rien.

# Bonnevaux la puissante au passé méconnu

L'association "Mémoire de Bonnevaux"  
étudie l'histoire de la première  
abbaye cistercienne en Dauphiné  
Diaporama et explications samedi à Saint-Jean-de-Boumay



La grange cistercienne du Guillolet : date d'abattage : printemps 1511

"Le bienheureux Benoit est un grand arbre portant des fruits; c'est l'arbre planté près d'un ruisseau d'eau vive. Où y a-t-il des ruisseaux? Assurément dans la vallée... Donc, plante là... car c'est là qu'abonde la grâce spirituelle"(Saint-Bernard).

Gui de Bourgogne, archevêque de Vienne (futur Calixte II) fonde l'abbaye de Bonnevaux, "la bonne vallée", aux confins de Saint-Jean-de-Boumay, Lieudieu et Villeneuve-de-Marc, en 1117. Une communauté religieuse de l'ordre des Cîteaux s'y implante. Cette famille monastique vit dans la très stricte observance de la règle de Benoît de Nursie, son père spirituel : exercice du travail manuel, simplicité et austérité dans la vie de tous les jours, dans la construction des monastères.

L'ordre cistercien connaît durant le siècle un développement notable dans toute l'Europe.

L'abbaye de Bonnevaux en Viennois, 8<sup>e</sup> fille de Cîteaux, donne naissance à huit filles installées dans le Sud-Est de l'Hexagone. Ces dernières fondent également de très nombreux monastères (au total 43 filiales dont 14 masculines et 29 féminines).

## **Il ne reste rien**

Huit cents ans après, deux seulement vivent encore: Senanque (commune observance) et Tamié, Savoie (trappistes, stricte observance). Les autres ont été entièrement détruites "victimes de malheureuses vicissitudes à travers les siècles et emportées par la tourmente révolutionnaire de 1789" (Mémoire de Bonnevaux).

De Bonnevaux la puissante, il ne reste pas une pierre, rien sinon "les croix et inscriptions, en hommage posthume, des moines de Tamié à leurs devanciers dans la contemplation et la prière pour le rachat des âmes, placées le 5 juin 1933 sur le terrain où s'élevait l'abbaye, jadis" (Roger Jocteur, histoire de Saint-Jean de-Boumay).

Les moines de l'abbaye de Bonnevaux, à partir de 1117, organisent, dans tout le secteur, une intense activité industrielle et agricole à laquelle participe une main d'oeuvre locale très importante de journaliers et de paysans.

## **Un pouvoir influent**

L'abbaye est un pouvoir dont l'influence considérable s'étend très vite. Parrains généreux, les grandes familles la soutiennent, répandant leurs largesses (les Beauvoir, Dauphins, Bressieux, Grolée, Faramans).

L'abbaye "met en valeur les zones sauvages, les terres incultes, marais, landes de la vallée de la Gère, du plateau de Bonnevaux et de Charmbarand, excelle en matière de restructuration foncière, favorisant les bons rendements et vendant le surplus de production. L'abbaye construit aussi (bâtiments, granges), fabrique (verrerie, tuileries, briqueteries, céramiques, poteries) (Mémoire de Bonnevaux). Ses techniques sont parfaites et caractéristiques.

Ainsi, un exemple, "les granges à trois nefs, vastes domaines très performants fermes modèles administrées par des communautés de religieux où chacun avait sa fonction particulière suivant ses aspirations, ont un style unique spécifique à la région. Les matériaux proviennent des forêts de feuillus et des industries du monastère". (Mémoire de Bonnevaux).

## **Granges à vendre**

Les granges à trois nefs sont aujourd'hui, les seuls témoins silencieux d'un passé glorieux, oublié, méconnu

"Le 28 mai 1988, est créée l'association "Mémoire de Bonnevaux". Elle se compose "de toutes les bonnes volontés locales et régionales et se donne pour mission d'étudier et de faire connaître ce haut lieu de notre patrimoine culturel européen, explique son président, Patrick Pierry.

"Les granges servant de nos jours à stocker le fourrage, sont progressivement abandonnées: l'entretien est trop coûteux. Elles se dégradent et sont menacées de disparition. Quelques-unes sont à vendre. C'est le cas du Guillolet, territoire de la commune de Saint-Georges-d'Espéranche. En collaboration avec les "Compagnons de Maître Jacque", nous avons l'espoir de sauver ce bâtiment", poursuit-il.

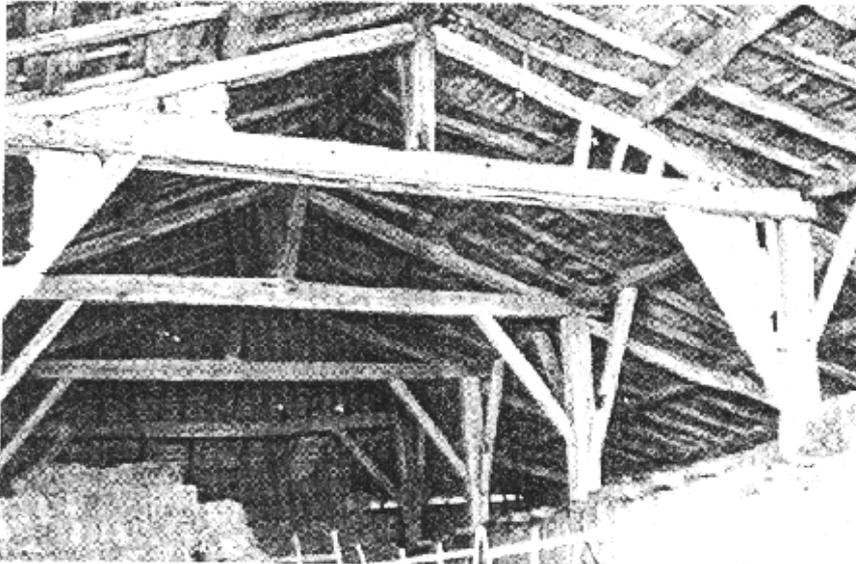
Au travers de ses commissions, l'association poursuit l'étude de la première abbaye cistercienne en Dauphiné inventaire des domaines de Bonnevaux et des sites historiques, étude sur les granges du monastère, étude de l'activité industrielle et agricole de l'abbaye.

Un diaporama sera présenté au public, samedi 16 mars à 15 heures, au cinéma le Saint-Jean de Saint-Jean de Boumay : origines, description du site, filiations, granges, études futures. Entrée 20 francs.

*Adresse pour tout renseignement : "Mémoire de Bonnevaux", B.P 17 38440 Saint-Jean de-Boumay*

Extrait "Dauphiné Libéré" du 14/3/1991.

## Les granges cisterciennes



Grange de Chavagnieu à Pisleu



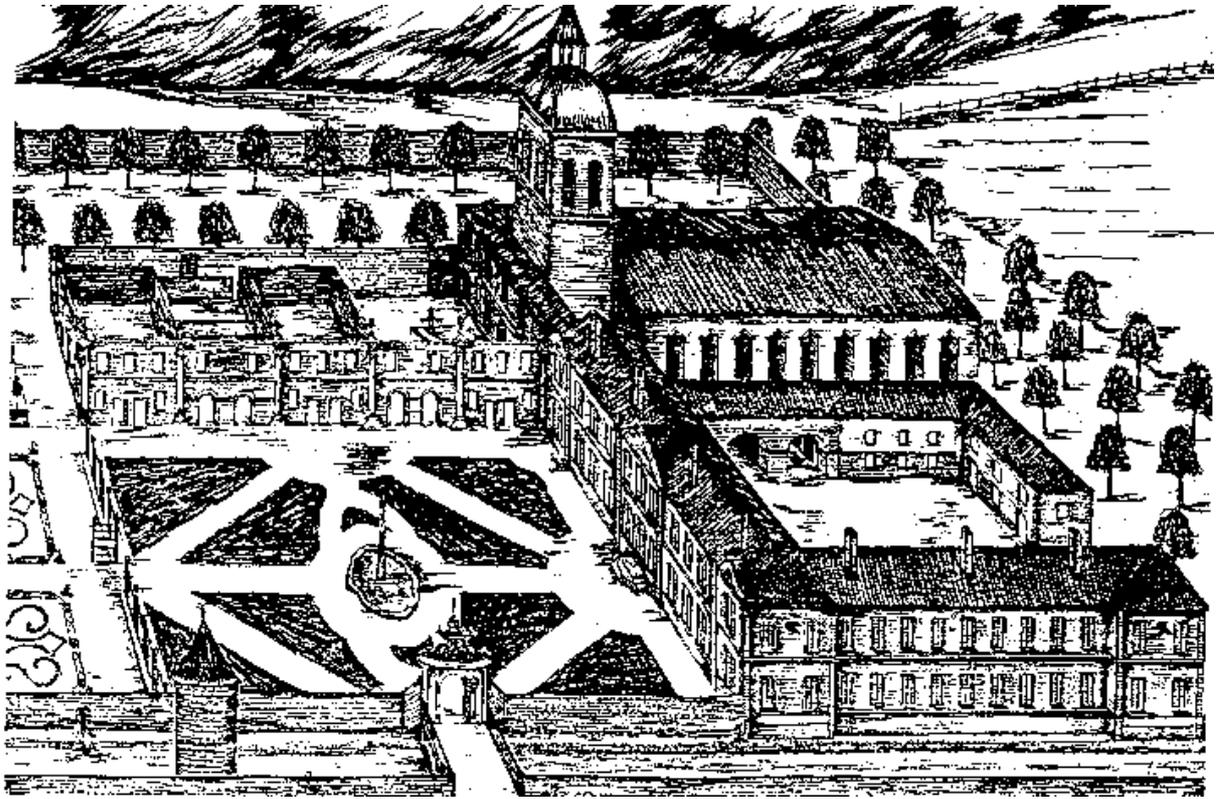
Les Granges cisterciennes étaient des exploitations dépendant d'une abbaye de l'ordre dont elles mettaient les terres en valeur. Elles étaient situées à moins d'une journée de marche de celle-ci et à plus de deux lieux de distance. Les granges avaient à leur tête un moine grangier avec des moines convers aidés parfois de salariés laïques. Les granges désignaient jadis une vaste exploitation comprenant maison d'habitation, étable, dépendances. Au fil des siècles cette dénomination évolua et désigne aujourd'hui le bâtiment agricole. On en dénombre un certain nombre dans la région à Beaurepaire, la grange neuve, la grange Robert, la grange Degoud, la grange des ponsardières ou de la Ferrière, la grange du Cros... A Pisleu la grange de la Toune, à St-Barthélemy, grange du Malz, Grange neuve (ferme de hôpital), grange de montronain, à Pommiers grange des bruyères, à Primarette à Revel-Tour-dan, et peut-être ailleurs.

### Caractéristique des granges cisterciennes

Elles ont un style particulier. Ce sont de vastes constructions à trois nefs, assez basses généralement orientées Est-Ouest. Les murs sont de pisé ou plus rarement de pierres, le toit à deux pans cassé à l'avant et à l'arrière recouvert de tuiles creuses, repose sur une charpente massive de chêne ou chaque élément de bois est marqué par un signe pour l'assemblage.

Le coeur principal servait au stockage du foin et de la paille et les bas côtés pour les écuries dont les cloisons étaient amovibles. Vers la fin du Moyen Age la décadence générale des ordres religieux la baisse des effectifs et le manque de personnels ecclésiastiques ont poussé l'abbaye à mettre en fermage la plupart de ses domaines. Progressivement faute d'entretien les bâtiments se sont dégradés. Certains ont disparus.

Extrait "l'Essor de l'Isère" du 26/4/1991



Abbaye de Bonnevaux (1117-1789)  
Dessin de P. Gerin d'après le tableau de Mr. Clavel 1750

## 11ème et 12ème siècles

de 1031 à 1137 (P. Goubert)

"Quelques progrès apparaissent: Le collier d'attelage s'appuie aux épaules au lieu du cou le fer renforce l'outillage des paysans : socs, houes, pics on ferra les chevaux de trait . On pratiqua la rotation triennale qui gagne une année et donne une belle récolte d'avoine. On installa en culture dérobée des légumineuses sur la jachère...

Ce fut l'époque des grands défrichements... Les seigneurs les acceptèrent contre des rentes."

A cette époque à Primarette on ne sait pas quels étaient les seigneurs détenant la terre. Dans les donations à l'abbaye de Bonnevaux apparaît le nom de Guillaume de Voiron qui "adonné aux moines tout ce qu'il avait sur la paroisse de Primarette". Mais qu'avait-il ? C'est le seul renseignement que nous ayons actuellement

de 1180 à 1314

"C'est une période de progrès économiques. Les villages grossissent... Les charrues sont efficaces... Les forges et les moulins sont efficaces... Les forges et les moulins sont présents dans le paysage... Le rouet apparaît... On améliore les races chevalines et bovines... Beaucoup des propriétaires du sol accordèrent à beaucoup de serfs et vilains des chartes d'affranchissement qui les haussaient à la condition de tenanciers à cens qui dura jusqu'en 1789.

## 14ème siècle

"Ce fut un siècle de malheurs.

Il y eut: La guerre de cent ans : 1337 - 1453

La peste : En 1347 la peste arriva à Marseille.

Elle revint en 1360-1361-1362 ; 1374 ;1400 jusqu'en 1446.

Elle tua 4 ou 5 millions de français.

Elle revêtit deux aspects : peste pulmonaire et peste bubonique. La maladie durait trois jours seulement et était très contagieuse.

La famine réapparait en 1314-1315-1316-1317. Il y eut 3 étés pourris qui avaient détruit les récoltes de grains. Les pauvres gens se jetaient alors sur des nourritures avariées, infectes qui multipliaient les maladies digestives aggravées par le manque d'hygiène et la pollution des eaux...

Vers le milieu de ce 14ème siècle, ils avaient dû s'habituer à l'exagération de deux phénomènes : d'abord les excès des gens de guerre et la régularisation de levées d'impôts (outre la vieille gabelle les deniers levés sur la circulation d'aliments et marchandises."

Que savons-nous sur ce qui se passa dans notre région ?

19 février 1317 : (P. Malet)

"Beaurepaire fut ruiné par un incendie."

12 décembre 1331

2ème incendie qui détruit Beaurepaire . Pour rendre moins dangereuse la communication du feu en rebâtissant les maisons on les entoura d'un réseau de ruelles source de procès, malpropreté et mauvaise police."

14 septembre 1343

"Frère Pierre, abbé de St Antoine et le chevalier de Theys publient à Beaurepaire les lettres du dauphin Humbert II relatives au transfert du Dauphiné au fils aîné du roi de France."

### Le bois de Revel

Les habitants de Primarette avaient un droit d'usage (bois de chauffage) sur le grand bois de Revel, pour lequel :

"chacun tenant labourage et ayant bœufs doit deux bennes d'avoine et une geline et ceux qui ne tiennent labourage et n'ont bœufs, une benne d'avoine et une geline."

Ce bois de Revel dit "Charpenay" contenait environ 60 sesterées plantées de hêtres, charmes et quelques chênes, quelques places vides remplies de bruyères, le tout croissant en terres fortes et fraîches.

(Histoire des communes de l'Isère .)

### La maison forte du Louvier :

La maison forte s'élevait à la place du château actuel.

La famille de Louvier apparaît en 1326 avec Guillaume Pierre de Louvier et Humbert Pierre de Louvier témoins au procès entre Pierre de Virieu, commandeur de la Chal et les communautés de Beaurepaire, Moras, Revel, Bellegarde et Albon.

Henriette de Luzy, fille de Louis de Luzy, seigneur de Besson et de Marie d'In guimbert veuve de Joseph de Blanville hérita en 1802 du domaine du Louvier.

### En 1346

"Dans le nord de la région on enleva une jeune femme dans le lit de son mari dauphinois par une mère abusive savoyarde ; la frontière prend feu. Le seigneur d'Ornacieux se jette dans le mandement de Beaurepaire, tue des hommes."

En 1347 : "Beaurepaire est clos de remparts."

### **15<sup>ème</sup> siècle**

1453 : La guerre de cent ans se termine.

Tous les 8 ou 10 ans, ici ou là, on revoyait la disette, parfois la famine.

La peste revint en 1412-1438-1439-1454-1457-1481-1462-1463. Il mourut environ 1/3 de la population.

La reconstruction du pays commença vers 1460... Les nobles féodaux ont souvent été remplacés par des bourgeois enrichis par le trafic de l'argent. Ces nobles seigneurs nouveaux ont acheté des terres, des châteaux. Après au gain, ils créeront de nouveaux droits sur les terres :

Le champart (dîme seigneuriale)

Ils exigent le cens payé en nature

Ils feront payer le moulin, le four, le pressoir.

Que se passa-t-il dans notre région ? (P.Malet)

"De décembre 1450 au mois de janvier 1451 : Le futur Louis XI séjourne à Beaurepaire (actes datés).

1451-1452 : Une peste violente en Dauphiné (2000 victimes à Romans).

1482 : peste dans le Dauphiné et le Viennois".

## 16 ème siècle (P.Goubert)

"De 1500 à 1560 la population de la France a doublé... Cette bonne santé démographique traduisait le retour à la paix intérieure, la disparition des bandes de routiers, l'extension des cultures, la sécurité sur les routes, le progrès du lin, de la vigne, du sarrasin, du maïs (venu du Mexique par le pays basque)..."

1539 : Le roi François 1er en son château de Villers-Côtterets oblige les curés de tenir un exact registre des baptêmes ; les mariages en 1579.

1494 à 1516-1559 Les guerres d'Italie

De 1534 à 1562 Amorce des guerres de religions

Après 1559 les malheurs :

Influence de Catherine de Médicis sur ses fils  
guerres de religions

### Henri IV

Calamités naturelles : éclipses, comètes, inondations catastrophiques, grands hivers, grands étés trop secs ou trop pourris. Un "petit âge glaciaire" s'amorce après 1550. Ce refroidissement suffisait à compromettre moissons et vendanges, à geler les arbres, le bétail souffre (1562-1566-1573-1586-1597), le prix des grains, donc du pain doubla ou tripla.

La peste réapparut à partir de 1580-1583, de 1587 à 1600. La population baissa de 10 à 15 % dans les dernières décennies du siècle..."

Dans la région de Beaurepaire (P.Malet)

"L'on estoit pillé par trois sortes de gens de guerre écrivait alors Eustache Piémont, le bon notaire de St-Antoine, scavoir : par les huguenots et liguaires tenant une mesme party et par les catholiques".

1532- commencement de 1533

Peste et famine dans tout le Dauphiné (Vienne) 1561 -15 septembre

Pierre Bise pasteur de la Côte St-André écrit aux pasteurs de Genève:

"Ces jours passés j'ai été à Beaurepaire où le seigneur a béni son oeuvre par mon ministère tellement qu'une belle église y a été dressée, et espère qu'en bref on aura recours à vous pour être pourvu d'ouvriers. Je tente par tous les moyens d'entrer dedans Moras."

1562 - septembre:

L'infanterie protestante commandée par Montbrun est battue près de Beaurepaire par les troupes du Duc de Nemours.

27 octobre 1562

Victoire des troupes du Duc de Nemours, entre Beaurepaire et Moras sur les troupes protestantes du Baron des Adrets qui se retirent, laissant près de six cents morts sur le terrain.

16 décembre 1562

Pierre Bise pasteur de la Côte St-André, dans une lettre à Calvin, lui expose son désir d'obtenir Pierre Bisson comme pasteur de Beaurepaire, Moras et St-Vallier.

A la même époque nous trouvons dans la région les pasteurs Jacques Perrachey, Jean Figon, Pierre de Paris, David et Pierre Chaillet.

1567

Les protestants tiennent des réunions nocturnes à Beaurepaire, Moras, au château de Jarcieu.

3 octobre 1567

Les huguenots qui occupaient Beaurepaire, quittent la ville dans la nuit, pour marcher sur Vienne.

1566- 7 juin

Selon les consuls de Vienne, les protestants de Beaurepaire et des environs s'assemblent à Jarcieu.

1570- 12 septembre

Bavrin, marchand de Beaurepaire se réfugie à Lausanne.

1573- 18 juillet

Entre 9 heures et 10 heures du soir, une comète est observée dans le ciel du Chambaran.

1576- Toussaint

La peste sévit au Grand Serre

1577- 12 novembre

On observe une comète. Le froid et la neige causent des ravages dans les vignes et les noyers.

1579- avril

Vignes et noyers sont endommagés par une grande bise suivie de neige.

1580- 17 février

Pendant les fêtes du Carnaval, de sanglants événements se produisent à Romans, où, poussés en sous-main par M de Leyssins, frère de Maugiron, les bourgeois faisant cause commune avec la noblesse, massacrent les gens du peuple sans méfiance, soupçonnés de soutenir la ligue des vilains née dans la Valloire.

Les nobles font des courses dans le plat-pays "tuant les paysans comme pourceaux".

17 mars

A Vienne l'armée royale se met en route pour Beaurepaire ; les paysans s'enfuient: les uns se réfugient dans les bois, d'autres se joignant aux huguenots s'enferment dans Moirans. Le 26 mars, les troupes enlèvent la place dont les défenseurs sont froidement massacrés...

Mai

Une partie du régiment de Montezon tient garnison a Beaurepaire.

Octobre

Une comète est visible pendant tout ce mois.

1582- 8 mars

Grands froids, neige et bise, grêle et pluie jusqu'au 24.

Mai

Une comète en forme de demi-cercle est observée pendant 3 semaines, annonciatrice selon le menu peuple de malheurs, guerres et famines.

1585- Juillet

Édit royal fixant à 15 jours le délai accordé aux protestants qui ne voudraient pas renoncer à leurs croyances pour sortir du royaume.

1586

La peste ravage le Dauphiné. Les pestiférés dictent de leurs fenêtres au notaire resté dans la rue, leurs testaments dont 60 au moins figurent... dans les minutes de Pierre de Plainies notaire à Moras... On peut lire sur le dos du parchemin enveloppant les minutes :

*"Qui de la présente année se resouviendra  
Pourra dire que veu y aura  
Grans maux sur la terre  
Par peste, famine et guerre  
Qui fit dans peu de temps  
Mourir et délogier grand nombre de gens.  
Le bled vallut, par commun pris,  
Par tout ce présent pays  
Douze escus d'or la charge,  
Et en aultre province davantage.  
Le vin, par semblable estimation  
Vallut, une si rude saison  
Troys escus d'or par ou moing sa charge  
Grand soif et faim souffrirent maint village."*

1587- 17 octobre

Le huguenot François de Frise venant de St-Antoine, avec cinquante cavaliers de la compagnie du sieur de Cugy attaque de nuit le château de la Sône à Lens-Lestang.

1588- Juillet

La compagnie de M de Mandelot, de l'armée du comte de Maugiron séjourne à Beaurepaire.

Cet été, de grandes pluies endommagent les seigles alors à maturité.

Octobre

Les régiments des sieurs de la Baulme et de Gié se trouvent à Beaurepaire.

1589- septembre

M de Montbelle avec deux compagnies de gens de pied et une compagnie de cavalerie se jettent dans Beaurepaire

"l'on ne sçavoit plus pour quel party, si c'estoit pour le roi ou pour les princes"

1591

Grand froid et neige le lendemain de la Chandeleur. Température plus clémente dans les derniers jours de février, mais retour, début mars, des grands froids avec neige abondante jusqu'au 29 avril.

1592- avril-mai

Grands froids et une neige abondante.

Août

Le colonel d'Ornano, avec une partie des troupes royales se rend à Beaurepaire qu'il fait fortifier.

1593- juillet

Lors de l'abjuration du roi Henri IV, fut vue au ciel une comète, du côté du nord, signe avant-coureur de fléaux nombreux, au dire des connaisseurs.

1597

10 jours avant les fêtes de Noël, la neige et le froid font leur apparition.

1598

Neige abondante au printemps, forte gelée et verglas pour la Pentecôte. Publication de l'Édit de Nantes.

1599

Les commissionnaires exécuteurs de l'Édit de Nantes, publient solennellement cet édit le 21 novembre à Beaurepaire dans la maison de Jacques Barrin de la Croix et en font jurer l'observation tant aux catholiques qu'aux protestants, ces derniers représentés par messire de Sables

Les commissaires ordonnent ensuite que les protestants exerceraient leur religion à Beaurepaire, choisie comme troisième lieu au baillage de Viennois (les deux autres étant Saint-Marcellin et Romans)... qu'ils construiraient leur temple sur l'emplacement de la maison des héritiers de Humbert Beraud mais que l'édifice n'aurait ni porte ni fenêtre sur la rue pour éviter toute occasion de trouble... qu'un cimetière acheté à frais communs par la communauté leur serait affecté..."

Nous voyons que ce siècle fut bien dur pour nos ancêtres. Ils subirent les intempéries, ils furent effrayés par les comètes, subirent les guerres de religion, avec l'arrivée, le départ des troupes des 2 camps, et pour finir, la peste fit des ravages terribles. Y eut-il des protestants à Primarette ? C'est certain car voici ce que j'ai relevé dans le livre "Histoire des communes de l'Isère, éditions Horvath", texte de P. Malet

"Les Camaldules"

Dans un acte fait à Revel, le 2 octobre 1629, Jean de Buffevent de Murinais, écuyer, Conseiller du Roi, syndic général des États de Dauphiné, certifie qu'il a appelé dans son village les pères de "Camaldoli", religieux sous le titre de Saint-Romuald, pour instruire et confirmer les villageois en la religion catholique, ceux-ci ayant été débauchés par l'hérésie en ce pays de Dauphiné. Il leur a donné 80 arpents de terre consistant en prés, bois, terres labourables et vignes pour l'entretien de cinq religieux, distant d'un quart de lieu dudit village. Il supplie Mgr l'Archevêque de Vienne de leur permettre de bâtir un monastère sous le vocable de Notre Dame de Grâce.

Par un acte enregistré le 29 janvier 1635, Louis, Roi de France, autorise l'implantation du monastère Notre-Dame de Grâce à Revel en Viennois ...

Par son testament de 1633, Jean Buffevent de Murinais lègue aux pères Camaldoli qui sont en l'ermitage de Primarette, une somme de cinquante livres pour leur faire un annuel dans leur église Notre-Dame de Grâce. Les Ermites : lieu-dit de la commune de Primarette mais l'ermitage a disparu et le souvenir des Camaldules s'est effacé."

Il est curieux en effet que personne ne se rappelle l'existence de ces ermites. On parle d'une cloche qui aurait été chez des particuliers, de pierres provenant d'une porte cochère... Il est curieux aussi que le paroissial débutant en 1641, somme toute très peu après l'installation de ces ermites, n'en parle jamais. Je n'ai trouvé qu'un détail se situant 100 ans après.

Le 14/2/1736

jour de la St-Valentin et du Mardi gras, à un mariage, un témoin est nommé " Pierre Rigoudi l'hermite".

Habitait-il au lieu dit les Ermites et portait-il ce surnom ou bien était-il véritablement ermite ?

Pas de réponse à apporter à cette question.

# CHAPITRE 2

DE **1641** À **1789**

- Évènements généraux
- Évènements locaux
- Personnes enterrées dans l'église de Primarette



Chêne du Bois Marais

1500 à 1542 : (P.Malet) début du 17ème Siècle

15 septembre 1600

Grande pluie sur le Bas-Dauphiné occasionnant des dégâts

1602

Bonne saison pour les grains, froment, seigle, orge, pois et légumes divers, mais les pluies endommagèrent les vignes.

1603- 19 novembre

Neige et froid vif dans le Bas-Dauphiné.

1606- 13 février

Par une belle nuit claire, on vit une colonne de feu "soubs la **lune**" qui s'évanouit avec "un effroyable tonnerre".

1607- 12-13-14 avril

Une bise glaciale endommage les noyers de la Valloire.

## ÉVÈNEMENTS LOCAUX de 1641 à 1789

Pour les évènements locaux, nous avons deux sources de renseignements:

- 1) "Journal de nos curés de campagne"  
"Beaurepaire et sa région" Pierre Malet
- 2) Les paroissiaux de Primarette de 1641 à 1789

Dans le livre de Pierre Goubert "Initiation à l'histoire de la France" nous trouvons des renseignements généraux concernant l'histoire de la France. Ils nous donnent un aperçu général de la vie de nos campagnes à cette époque.

Je donnerai les renseignements généraux, puis ceux concernant Primarette et la région proche.

### Régence d'Anne d'Autriche 1643-1661 (Goubert)

Après la mort du roi Louis XIII en 1643 la guerre continua. Ce fut la période de la Fronde 1648. En 1651, les ennemis étaient aux portes de Paris (espagnols). La guerre civile (Turenne contre Condé), les calamités naturelles (disettes et pestes à leur apogée), l'année fut très dure.

Mazarin avait signé en 1646 la paix de Westphalie qui donnait au Roi l'Alsace moins Strasbourg.

On se battit encore 10 ans contre l'Espagne. En 1659 la paix des Pyrénées donnait à la France le Roussillon, la Cerdagne, l'Artois et quelques places du Nord.

Il y eut des révoltes paysannes, ça et là jusqu'en 1675. Le peuple était pillé par les soldats ; il y eut de très mauvaises récoltes en 1649 et 1652.

Dans notre région

#### en 1640

Antoine Garafel teste à Primarette.

"état des fondations faites dans l'église paroissiale de Primarette"

"Au nom de Dieu amen ? A tous soit notoire que ce jourd'huy premier jour du mois de may mil six cent quarante de matin par devant moi Notaire royal héréditaire, soussigné recevant s'est personnellement constitué Antoine Garafel affaneur habitant de la paroisse de Primarette mandement de Revel, lequel de son gré et bonne volonté pour lui et les siens, étant gisant dans un lit en la grange appellée de Ronchenu appartenant au Sieur de la Serve, détenu de maladie corporelle sain toutefois de ses sens, mémoire et entendement considérant qu'il n'est rien plus certain que la mort, ni incertain que l'heure d'icelle, aimant mieux prévenir que d'être prévenu, a de son âme, corps et biens que Dieu lui a donnés en ce monde, teste dispose et ordonne à la manière qui s'ensuit.

S'étant au préalable muni du vénérable signe de la Ste Croix + disant in nomine patris, filii et spiritus sancti amen, a recommandé son âme à Dieu le Créateur, à la glorieuse Vierge Marie, et à toute la Cour céleste de paradis, à élu sa Sépulture dans le Cimetière de l'Eglise dud primarette auprès la tombe de son père, et veut être enterré par le Curé dud lieu donne et lègue led Garafel testateur et par droit d'institution particulière délaisse aud Sr Curé dudit Primarette sa vigne qu'il a size au vignoble dud Revel au terroir de primarais du contenu de deux fosserées et demi environ joignant la vigne de yves balliboud domenjon du soir, matin et vent : vigne de claude perrot et louis carcel de bize avec ses autres meilleurs confins pour d'icelle, prendre, jouir et user et ses successeurs Curés dud primarette à la charge et condition qu'il sera ditte et célébrée par le sus St Curé et ses successeurs Curés aud primarette annuellement et perpetuellement

une messe de requiem avec un salve après sur sa tombe, et a tous les mois de l'an qui sont, douze messes et douze Salve chacun an, et faisant le di service jouiront du revenu de la de vigne et non autrement, lequel revenu au cas de manquement du susd service demeurera et sera retiré par son héritière universelle sous nommée et ses successeurs héritiers et les leurs sans formalités de justice quelconques.

Item donne et lègue led garafel testateur et par droit de particulière institution délaisse à tous et chacuns ses parents et prétendants à ses biens et héritage cinq sols qui leur seront payés par la dite héritière universelle sous nommée un an après le décès dud testateur et crest pour tous les droits et prétentions quelconques que lesd' légataires peuvent avoir, et prétendre ez biens et héritage dud' Garafel desquels il les exclud et déjette moyennant le pst légat les fait en c ses héritiers particuliers. Et au résidu de tous et chacuns ses autres biens, meubles et immeubles, droits, noms et actions pst et advenir quelconques, desquels le d' testateur n'a ay dessus teste, dispose, ni ordonne moins prétend à l'avenir tester disposer ni ordonner i celui testateur a de la propre bouche crée, nommé et institué son héritière universelle en iceux florie joanet, fille naturelle et légitime de pierre Joanet habitante aud primarette et ce pour les bons et agréables services et assistances qu'il a receu tant de la di joanet que dud' pierre son père sous longues années et même pendant cette maladie où il est à présent et longtemps et par laquelle joanet son héritière universelle sus dite led garafel testateur veut, entend et ordonne tous ses dites légats, causes pies être payés et satisfaits sans figure de procès. Ceci est dud Garafel son demier testament nun eupatif, ordonnance de demière volonté extrême qu'il veut valoir par droit de testament, codicille, donation et autrement à la meilleure forme qu'il pourra mieux valoir cassant et révoquant les autres testaments, codicilles, donations qu'il pourroit avoir cy devant fait, le présent demeurant en sa forme et vertu. a prié et requis tous les témoins sousnommés ici présents et appelés vouloir être souvenants de ce bien présent et demier testament et en porter témoignage de vérité à l'avenir au profit se sade héritière universelle et légataire sus nommée et à moi d' notaire faire acte et instrument publique pour leur seroir et valoir à ce que de raison que j'ay fait et stipule au lieu susd' au devant le lit ou est malade le d' testateur en la psce de maître meraud du puy patissier habitant aud' revel soussigné Claude et balthazard perrot père et fils vigneron dud revel, annet point, claud pellet, pierre place fils de benoit, valentin joanet et vincent jonin tous affaneurs habitants aud primarette témoins requis appellés non signés ni led garafel pour ne savoir écrire requis ainsi on la cedde m dupuis pst et moi notaire recevant, peiron notaire expédié à la de joanet héritière susd' collationne à l'original par moi d' notaire recevant requis peiron notaire. L'original de ce testament de garafel est dans les nottes de Me Claude Seguin notaire de Revel."

Ce long testament nous apprend qu'en 1640 on continuait encore à faire des dons a l'église pour obtenir le pardon de ses péchés et le repos de son âme. Nous remarquons aussi le style pompeux du "notaire royal héréditaire" et combien obscur.

1640

Ce fut une année "calamiteuse".

20 mars 1649

Nous trouvons sur la page de garde du parcellaire de Beaurepaire "Est arrivé en ce lieu de Beaurepaire et circonvoisins, bruit comme tonnerre sourd, grand tremblement de terre qui a estonné plusieurs personnes, mesme que une femme en est tombée sur le pavé de la rue."

## Règne de Louis XIV 1661-1715 (M. Goubert)

Le règne débuta par une grande famine en 1662, dans la moitié nord du royaume. Des révoltes paysannes éclatèrent on provinces jusqu'en 1675.

Il y eut la paix pendant douze ans, ce qui permit d'organiser le royaume.

En 1672 commença la guerre de Hollande qui se termina par le traité de Nimègue en 1679.

En 1685 le roi révoqua l'Édit de Nantes ce qui provoqua le départ de milliers de protestants vers l'étranger et appauvrit la France.

1683

Guerre avec l'Espagne.

1686-1697

Deuxième coalition (allemands, espagnols) traité de Ryswick

1702-1713

Guerre de la succession d'Espagne, paix à Utrecht

La peste recula. La dernière épidémie eut lieu à Amiens en 1667-1668. Le prix du pain demeura bas. Le prix des fermages et de la terre baissa de 1660 à 1680. Tout ceci annonçait un déclin qu'on ne perçut pas à Versailles.

La récolte de blé de 1693 fut pourrie par un été humide. Le prix du pain tripla. La population manqua de ressources. La grande mortalité s'abattit, accrue par des nourritures infectes des contagions. On mangea du pain de fougères, de glands. On coupa les moissons en vert. On fit bouillir les herbes. 10 % de la population disparut. Puis les récoltes furent bonnes à partir de 1695.

En 1709 il y eut ce qu'on appela le "grand hiver". Il fit si froid et si longtemps que tout gela : les grains, les arbres fruitiers : oliviers, noyers, châtaigniers. On vit quintupler les prix. Les épidémies provoquèrent une mortalité foudroyante.

En 1714

Le bétail fut décimé par une épizootie

## **Que s'est-il passé à Primarette ?**

24 avril 1661 "est décédé François Rosselot savoir à deux heures après midi, mais parce que Jean Roux, Jean Badin et quelques autres avec eux enlevèrent ledit Rosselot le lendemain à 6 heures du matin par violence contre le consentement des héritiers du dit défunt et le firent conduire jusque dans l'église du dit lieu et l'auroient mis dans la tombe si n'eussent été empêchés par Louis et Benoît Rosselot enfans et héritiers du dit défunt : cette action inouïe n'ayant été faite qu'à mauvais dessein croyant mettre le Sr curé en faute."

17 février 1663 "benoit pupat a rendu l'âme à dieu âgé environ de quatre-vingt et dix ans. Il ne fut enseveli que le 19 d'autant qu'il tomba quantité de neige le 18 du dit mois, que personne ne pouvoit sortir de leur maison et attendu que le défunt étoit éloigné environ d'une demie lieue de l'église, les héritiers tirent frayer le chemin ; ce fut un travail tort rude lequel fut estimé à dix huit livres parce qu'il étoit trois pieds de neige par tout le pais circonvoisin."

J. Bran Curé

(3 pieds = 0,324 x 3 = 97,2 cm)

16 décembre 1667

"Antoine Boissat fut enseveli... Il ne reçut aucun sacrement parce qu'il mourut subitement sans que le curé en fut averti."

1668- 10 avril

benoîte berger fut ensépulturée le dixième avril... "elle n'a été confessée parce que je n'ai été adverti de barthelemi durand et de sa femme."

8 août 1668

"est décédé honnête daniel conjard âgé de quarante deux ans. Il ne receut aucun sacrement pour n'avoir été prévenu d'une mort soudaine que dieu nous préserve s'il luy plaît."

Nous pouvons remarquer l'importance que l'on attachait a cette époque aux sacrements délivrés par l'église. Les gens craignaient l'excommunication qui était un moyen de pression du pape ; de ne pas recevoir les demiers sacrements avant la mort, et la peur de la mort subite était grande. Le curé signale tous les gens qui ne les reçoivent pas. Nous pouvons aussi noter a cette époque des expressions employées par le curé. En voici quelques unes :

le 10 juin 1670 "en l'église de Primarette j'ai baillé la bénédiction nuptiale à ...

le cintième septembre 1671 à été impartie par moy curé, la benédiction nuptiale à ...

le 22eme janvier 1668 ont été conjoints ensemble par le sacrement de mariage conformément aux saints canons et ordonnances de l'église ...

j'ai ensépulturé ...

...âgée de huitante ans ...

... qui etoit en nourrisaqa ches ...

... qui disoit être de Bretagne ...

... le quinzième fevrier ... l'onzième mars ...

... âgée de huitante huit ans ...

... l'an mil six cent huitante neuf ...

... âgée de trois vingt ans ...

... une fille qui est naquie le 23 ...

... les deux actes suivants sont dans un cayer séparé ...

... munie des sacremens nécessaires à salut ...

... après avoir reçu dans la maladie les sacrements nécessaires ...

... est mort après avoir été secouru dans sa maladie des sacrements nécessaires et a été enseveli dans le cimetièrè."

1670 "fut un des plus durs hivers de notre histoire. Le froid fut si rude que le Rhône gela entièrement depuis la mer jusqu'à sa source."



le 22 octobre 1672

"a été enterrée un fils à Jean Badin ... âgé de 7 à 8 ans qui avoit été dévoré par un loup à deux cent pas de la maison."

22 février 1672

"Ce jourd'hui 22 février 1672, j'ay administré le sacrement de baptême à un fils donné à Sr Jacques Chorier chatelain de Beaurepaire par femme inconnue, a moy présenté par Nicolas Roux son parrain et par Philiberte Roux la marraine, lesquels m'ont affirmé avec sermant appartenir au dit Chorier et en cas de recherche me serviront de garentie en tout et partout, auquel j'ay mis nom Jean en présence de Messire Benoit Archer curé de Pisieux et de Messire Jean Bonet vicaire de Buis."

"Les actes des baptêmes, mariages et enterrements du reste de 1676 jusqu'au quatorzième mars 1679 ont été perdus, n'ayant pu les trouver en aucune part quelque diligence que j'aye fait."

J. Favre curé de Primarette

30 août 1676 : Mr Antoine fevit était marchand de verres et habitait "a présent à Primarette".

1 août 1679 Guillaume bardin était "rentier de la roche".

En 1681 il y a une verrerie dans le bois Maret.

Depuis combien de temps y était-elle installée? Nous ne le savons pas. Mais à partir de 1681 nous avons des actes de décès d'ouvriers y travaillant.

6 février 1661 mort d'un ouvrier de Chatelard en Savoy

3 février 1681 mort de Sutif Claude à la verrerie du bois Maret.

10 avril 1681 mort d'un figeur de verre de St Siméon de Bressieux de 36 ans

26 octobre 1683 mort d'un ouvrier de la verrerie

1683

à Bellegarde Poussieu mort d'un centenaire Jacques Nicaise (c'était très rare)

14 juillet 1685 Il apparaît à Primarette une confrérie de St Roch.<sup>4</sup> Les confrères accompagnaient les membres décédés pour leur enterrement. Avaient-ils une banière? Portaient-ils un insigne? nous ne le savons pas. Y avait-il d'autres rites? Cette confrérie a participé aux enterrements des "confrères de la St-Roch" jusqu'au 29 juin 1784. Il y en a eu 75 en cent ans. On y trouve :

1) des nobles (noble Hector de Bomiol, noble Scipion de Blanc, noble Jacques Maurice du Nièvre seigneur de la Serve)

2) des artisans (un maître maréchal, un maître tisserand, un maître charpentier)

3) des notables (un décédé est laboureur, Sr Collaud antoine est maire du mandement de Revel)

4) des hommes jouissant d'une grande faveur puisqu'ils sont enterrés dans l'église

1716 Peiron Michel 54 ans

1727 Sercleirat Jean 60 ans maître maréchal

1736 Sr Roux Claude 50 ans

1740 Sr Roux Nicolas 64 ans

1744 St Basset François 77 ans

1748 honnête Benoît Basset 57 ans en présence des curés de Revel, de Moissieux et plus 2 prêtres.

1764 Peiron Joseph 45 ans

1772 Peyron Guillaume 68 ans

---

<sup>4</sup> Chaque paroisse avait sa compagnie de St-Roch. Les confrères devaient accompagner les défunts à leur dernière demeure.

5) Certains étaient enterrés "en présence des confrères de St Roch", "en présence de 48 confrères de St Roch", "en présence de plusieurs confrères de St Roch", "en présence de presque tous les confrères de St Roch", "en présence de la plupart des confrères de St Roch", "en présence de quantité de confrères de la confrérie de St Roch".

Nous voyons que la présence des confrères était variable et nuancée

A partir de 1744 le curé parle de la "dévôte" confrérie de St Roch

Elle devait être bien structurée car à sa tête il y a un prieur : en 1745 décède Nicolas Jean Noël "prieur de la dévôte confrérie de St Roch". En 1758 c'est la mort de Nicolas Jacques prieur.

Combien cette confrérie comptait-elle de membres? Fallait-il cotiser pour y entrer? Quel était son rôle? Autant de questions sans réponses. Il n'y avait que des hommes dans cette confrérie.

1685 Révocation de l'Edit de Nantes

Y a-t-il eu des protestants à Primarette? Nous ne le savons pas. Mais on parlait de protestants à Beaurepaire. Ils y ont le droit d'exercer leur religion ainsi qu'à St Marcelin et Romans (dans le baillage de Vienne)

Alors, dès 1698, les protestants de Beaurepaire prennent la route de l'exil: (P. Malet)

1698 Etienne Romanet part à Spandau

1720 Abraham Cellier va à Genève

1687 Théodore Poncet va en Suisse.

D'autres abjurent :

1699 François Cellier

1685 Hélène Fayole, Claude Arlande et sa femme, Gabrielle Borniol...

13 décembre 1690 "a été enterré dans notre cimetièrre un dragon nommé St Jean, du régiment de Salli qu'on a trouvé mort au grand chemin, que le procureur d'office m'a prié d'enterrer."

1692 "La France se défendit fort bien contre tous ses ennemis, elle prit la Savoye et une partie du Piémont où il y avait grande guerre, une partie et tout le pays bas de Flandre et saccagat une partie de l'Allemagne et de Hollande..."

24 décembre 1693 Un homme est "trouvé mort de froid dans une grange à Jarcieu".

9 octobre 1694 mort de pupat benoîte âgée de "trois vingt ans"

7 Juillet 1695 François Seglat s'est noyé

La disette se fit sentir de 1693 à 1695 : 24 décès en 1695 au lieu de 4 en 1692.

28 février 1698 Mort de Berthon André, Cure de Primarette à 50 ans

27 mars 1699 Couleau Antoine meurt dans "la grange du Louvier"

14 novembre 1701 François Fournier était grangier à la grange de Mr du Nièvre.

4 janvier 1702 Charles Piot était grangier à la méteirie de la Roche

Voici 3 extraits qui parlent de granges et de grangiers. Les terres qu'ils cultivaient appartenaient-elles encore à l'abbaye de Bonnevaux qui avait ou avait ou des "granges" à Primarette? (1/3 du montant des dîmes lui revenait).

Était-ce un terme courant pour désigner un cultivateur exploitant les terres d'un propriétaire religieux ou laïc? nous ne le savons pas.

Du 25 janvier 1703 au 8 février 1703 et du 11 mars 1704 au 8 mai 1704

Le cimetière a été "interdit".

25 janvier 1703 Marguerite Reboud 17 ans ... "et à cause de l'interdit du cimetière de la paroisse, elle a été enterrée dans celui de la paroisse de Tourdan.

8 février 1703 Marie Bouisse âgée d'environ 50 ans ... "et à cause de l'interdit du cimetière de la présente paroisse, elle a été enterrée dans celui de la paroisse de Cour".

le onzième mars 1704 "pierre servonat a été enseveli dans le cimetière de la paroisse de Buis à cause que le cimetière de la paroisse de Primarette étoit interdit".

Puis toujours à Buis :

14 mars 1704 Joseph Rebout

30 mars 1704 Clauda du chêne 15 ans

8 mai 1704 Louis Ailloud 20 jours -

A partir du 14 octobre 1705 on enterre des enfants dits "ondoyés". Ce sont des enfants morts-nés que la Sage-femme ou un membre de la famille ondoie car ils ne peuvent être transportés à l'église.<sup>5</sup>

17 janvier 1707 Claude François était "maître tisserand"

9 juin 1709 "a été enterré le nommé André Rey âge d'environ 15 ans, qu'on dit être de pomiers".

"a été enterrée magdeleine petit âgée de douze années. la dite Petit a été dévorée par un loup et on n'a trouvé que la tête que j'ay enterré".

A cette époque, le curé a diverses expressions pour écrire l'acte de mariage.

Le 27 avril 1701 "après la publication de trois bans je, prêtre curé soussigné ay reçu au sacrement de mariage ... "

Le 12 février 1709 "Après les avoir publié trois fois au prône de la messe parroissiale, sans qu'il me soit apparu aucune opposition, ni empêchement ... "

le 21 février 1715 "j'ai donné la bénédiction nuptiale à ... après les avoir publié aux forces ordinaires, sans qu'il me soit apparu aucun empêchement canonique ou civil, ni opposition".

1709

---

<sup>5</sup> Il s'agit aussi souvent d'enfants dont les chances de survie dès la naissance sont considérées comme très faibles. Nous retrouvons souvent le décès quelques jours plus tard.

L'hiver fut très rude aussi à Primarette, on compta 54 morts soit 8 fois plus qu'en 1708. La majorité des morts fut des enfants de 0 à 10 ans (31 sur 54 décès), 8 de 10 à 20 ans, 1 de 20 à 40 ans, 6 de 40 à 60 ans et 8 de plus de 60 ans. Ce sont surtout les enfants et les personnes de plus de 40 ans qui sont morts (froid et disette). Ce fut l'année où il y eut le plus de décès au village jusqu'en 1890. On peut supposer que la misère fut effroyable.

12 mai 1710

Benoit Joannet était meunier.

Du 12 janvier 1710 au 19 mars 1711 "on trouvera les actes dans les registres de Revel, Buis et Moissieux ." On peut supposer qu'il n'y eut pas de curé à Primarette.

le 1er septembre 1711

"a été enterré un enfant à Jean Petit que la releveuse dit avoir baptisé sur la mère".

3 septembre 1711

"Claudine pupat âgée de 32 ans est morte au travail de son enfant".

Les enfants morts-nés qui étaient ondoyés ne portaient pas de prénom quand on les enterrait, ils n'avaient ni parrain ni marraine.

Parfois même on n'indiquait pas le sexe : "un enfant à ..."

28 juillet 1713

"a été enterrée Françoise Reina âgée d'environ 20 ans décédée et étouffée par le feu du ciel le jour auparavant".

4 décembre 1714

Ennemonde Pacalet était sage-femme du lieu. On disait aussi la releveuse, la femme-sage.



1 - LA FAMINE DE 1709.

Sources: A.D.J., 2 J 380, H. Guillard, enquêtes scolaires.

BREZINS-VATILIEU  
Cantons St Etienne de  
St-Geoirs, Tullins.  
1709

#### RECIT DU CONSUL DE BREZINS.

" . . . Il a été aussi rapporté par ledit Consul que la rigueur de l'hiver dernier 1709 a été si grande que généralement la semence de froment, seigle, orge a été perdue et morte, en sorte que n'ayant pas germé il n'y a eu aucune récolte de froment, seigle, orge. De plus la même rigueur de l'hiver a tué tous les arbres châtaigniers, noyers, et, comme la mortalité desdits blés et semailles hivernaux fait actuellement la ruine des habitants de la communauté, dont ils ne pourraient se relever de plusieurs années parce que leur misère est si grande que quelques uns seulement ont semé un peu d'orge et quelque peu de blé noir, et que ces sortes de grains n'ont presque rien produit, surtout l'orge et l'avoine pour avoir été entièrement gâtés et endommagés après qu'ils furent semés, par les eaux du torrent du Rival qui traverse le terrain dudit Brézins . . . "

#### RECIT DU CURE DE VATILIEU

"J'ai cru que je ne devais point laisser passer cette déplorable année sans laisser à la postérité un mémoire des funestes malheurs dont nous avons été accablés. Je vous dirai en premier lieu que le lendemain des Rois (1) il fit un froid si grand dans tout le Dauphiné que nos châtaigniers aussi bien que nos noyers qui étaient d'une grosseur si extraordinaire que trois ou quatre hommes auraient eu peine d'embrasser, en moururent. Ce ne fut pas encore tout notre malheur. Le froid fit mourir tous les blés, froments et seigles en sorte que si nous n'avions été secourus par les blés de Turquie que Louis XIV notre invincible monarque fit venir pour secourir son pauvre peuple nous aurions été obligés de nous enterrer tous vivants parce que le blé était si cher qu'il valait dans ce pays au mois de Juin 15 livres le cartal (2).

Si nos malheurs finissaient par là nous serions encore consolés. Mais une guerre qui dure depuis dix années (3) qui nous laisse sans argent fait que le pauvre peuple a été obligé de paître dans les prairies comme les animaux et mangeait de tant de sortes d'herbes qui causèrent une si grande corruption dans ces endroits qu'on a vu des maladies dont on n'avait jamais entendu parler de semblables. . . .

Nos malheurs finiront-ils Messieurs ? Non, pas encore . . . L'année dernière nous eûmes du vin en si grande abondance qu'on ne savait où le mettre. Le meilleur, le plus cher ne se vendait que trois livres la charge (2), et cette année il se vend trente livres parce que le froid du septième de Janvier a été si grand qu'il fit mourir toutes nos souches en sorte que nous n'avons pas eu un raisin cette année.

Je serais trop long, Messieurs, si je vous racontais tous les malheurs qui nous sont arrivés. Il me suffit de vous dire les plus grands et les plus déplorables. Car, quand je vous dirai que moi, curé, qui dicte cette affreuse histoire, j'ai empêché à un père de manger son enfant, à un autre d'égorger le sien et de le vouloir enterrer pour ne pas le voir souffrir si longtemps de la faim nous ne devons pas douter Messieurs que ce ne soient nos péchés et cette guerre cruelle qu'ont les princes chrétiens entre eux qui ne soient causes de ces grandes calamités."

(1) La fête des Rois - 6 Janvier.

(2) Un cartal ou quartal vaut 1,83 décalitre dans la région de Grenoble, 2,1 décalitres dans celle de Tullins - Une charge vaut à peu près 100 litres.

(3) Guerre de Succession d'Espagne.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.

Ces deux récits de la famine de 1709, tirés des archives communales de Brézins et de Vatilieu, émanent, le premier du maire qui nous livre un constat, le second du curé qui pour l'édification de ses fidèles a probablement exagéré un tableau pourtant déjà bien sombre.

La famine naît d'une destruction exceptionnelle (grands froids) des céréales d'hiver (froment, seigle et orge) des arbres fruitiers qui, comme les châtaigniers, apportent dans de nombreuses régions un complément très important à une alimentation basée essentiellement sur les céréales, et enfin des vignes qui procurent dans la vallée de l'Isère de l'argent frais.

La perte des récoltes de base n'est pas compensée par la récolte des céréales de printemps ni par les productions des jardins et on recherche dans les prés et les bois tout ce qui peut se transformer en farine pour faire du pain (glands, racines et rhizomes d'asphodèle, de carottes, de panais et même de fougère) ou qui peut se manger en salade ou en bouillie (orties, salsifis et épinards sauvages) sans oublier les fruits.

La population affaiblie est alors sujette aux épidémies et les plus démunis, les plus fragiles (enfants, vieillards) en meurent. Certains partent mendier dans les villes, où les hôpitaux distribuent des aumônes, mais ils sont rapidement chassés et errent dans les campagnes.

Les effets des mauvaises récoltes sont aggravés par les obstacles mis à la circulation des grains (texte A 3) et par l'accaparement et les stockages de ceux qui ont "peur de manquer" ou surtout qui veulent spéculer et profiter de la hausse des prix (à Grenoble le prix du froment est multiplié par trois en 1709). L'achat de blé dans les autres provinces ou à l'étranger ne permet que d'éviter le pire.

Des crises identiques se renouvellent en Dauphiné en 1719, 1724-28. La deuxième moitié du siècle connaît encore des disettes (1740, 1748, 1771, 1778, 1788) mais non plus des famines.

Voir : Esmonin - *L'alimentation en temps de disette au 17e et 18e siècles en France*  
(*Bulletin de la Société Dauphinoise d'Ethnologie*) 1940.

: Blet, Esmonin, Letonnelier - *Recueil de textes historiques* - Arthaud 1938 - p. 203-236.

## SUGGESTIONS D'UTILISATION.

- Comparer les 2 textes, confronter les informations, le style des deux récits.
- Chercher d'autres informations dans les fiches A 2, A 3, A 7, A 9 et A 16.
- Etude du règne de Louis XIV.

### **III LOUIS XV 1715-1774 (M Goubert)**

Le Duc D'Orléans, Régent, gouverna jusqu'en 1723.

Le roi était beau, élégant, cultivé, intelligent mais avide de plaisirs et indolent. Il ne travaillait qu'occasionnellement.

La France était le pays le plus peuplé d'Europe (26 millions d'habitants en 1772). La peste avait disparu vers 1720. Les guerres eurent lieu hors du royaume les grandes disettes disparurent aussi. On n'en subit que de petites vers 1740 et 1770, très locales. L'industrie et le commerce progressèrent. L'évolution fut lente en milieu rural. Dans le Nord, l'Est, le bassin Parisien et tous les vignobles, les denrées se vendirent plus chères, la valeur des terres augmenta, les bleds furent mieux semés, conservés, moulus et panifiés. Le pain bis ou noirâtre recula.

Les jachères ont été entamées par des cultures dérobées : fèves, pois, trèfle, luzerne.

On commença à trouver dans les fermes aisées des armoires, de la faïence, un couvert en argent, parfois un miroir. On vendit 60 % de plus de sel (gabelle). Mais les mauvaises années se rencontrèrent encore : blés pourris, vendanges maigres, animaux malades. Il y eut encore de graves épidémies, gripes, typhoïdes, diphtérie.

Les fermiers, les métayers se sont enrichis ainsi que les rentiers, les clercs, les nobles, les bourgeois. Les pauvres manoeuvriers s'ils ont à peu près gagné l'assurance du pain quotidien, n'ont pas profité de la croissance économique.

1742 guerre avec l'Angleterre

1745 guerre de succession d'Autriche (traité d'Aix la Chapelle en 1748).

1755 guerre de 7 ans contre la Prusse et l'Angleterre (traité de Paris 1763).

### **Voyons ce qui se passa à Primarette et ses environs sous Louis XV**

1720 (P. Malet)

A Beaurepaire il y a la peste.

3 août 1720

La foudre tombe sur le clocher de Jarcieu tuant un homme de 50 ans qui se trouvait dans le dit clocher.

16 mars 1722

Royet Jean-Pierre 25 ans meurt subitement dans le château de la Perrière.

31 août 1723

Pierre gay 20 ans de pharamand décédé à la verrerie du bois Maret.

12 septembre 1723

✠ "le four de la verrerie du bois Maret a été béni le 12 septembre 1723 en présence de plusieurs prêtres par le soussigné Vallençon Curé".

1 octobre 1724

"Le ban des vendanges" (La date des vendanges était fixée par les officiers municipaux après consultation des principaux vigneron).

26 février 1726

Le roi institua un impôt extraordinaire : la perception du 50ème sur les fruits : châtaigniers, muriers, amandiers, oliviers.

Le foin : on devait la 50 ème botte ou le 50 ème tas.

Les bois de haute futaie.

Sur les pâturages, les lacs, les étangs, les moulins à blé, à huile, les scies à eau, les vers a soie (cocons exemptés), tout ceci payable en argent.

30 juillet 1726

✠ "j'ay béni la croix de maître Jean Édam à l'honneur de Sts Abdon et Siméon, ensuite la permission de l'ordinaire, et y avons fait la procession en foi de quoy ...

1727

"A Primarette, cette année le froid s'est fait très rigoureusement sentir. Il a commencé depuis les fêtes de Noël jusqu'au mois de février salis discontinuer et sans aucune relâche".

9 septembre 1732

mort de Rochet François 30 ans, maître tailleur d'habits.

12 septembre 1732

mort de François Benoit 30 ans qui était maître tisserand.

19 octobre 1732

mort de Bardin Daniel 80 ans qui était boiteux.

24 novembre 1732

Peiron guillaume se marie. Il était maître tuillier.

30 décembre 1732

"a été ensevelie dans le cimetièrre Benoîte servonat âgée d'environ 30 ans décédée d'une mort funeste s'étant noyée dans le Doulon, en allant à la foire de Revel comme m'ont certifié François Servonat père de la dite Benoîte..."

1733

Jean Ramel à Pact est mort âgé d'environ 100 ans.

1734

François Malarin était maître tisserand.

9 et 13 janvier 1733

Un père et deux de ses enfants meurent en 4 jours. Y avait-il eu une épidémie? Un accident?

Bernard Benoit père

Bernard Michel 10 ans

Bernard Philiberte 16 ans

9 mars 1733

guillaume graillat est mort de "mort subite".

4 juin 1733

"Geneviève Roux est décédée de mort subite dans son pré, le jour de la fête du St-Sacrement après vêpres, âgée d'environ 60 ans".

28 octobre 1734

Benoîte jeury âgée d'environ 56 ans est morte "d'une mort imprévue".

1735

à Pisieu, un bourgeois de Vienne de 33 ans fut blessé d'un coup d'épée dans les bois de chars.

13 janvier 1735

Simeon Edan était rentier du Louvier

1735

Antoine Basset était maître charpentier.

Jean Vachier, maître charpentier était décédé, d'une mort imprévue à 60 ans.

1736

Louis Basset était maître charpentier

14 février 1736

Jour de la St Valentin et du Mardi-gras, à un mariage, un témoin est "Pierre Rigoudi l'Hermite".

3 may 1736

jour de l'invention de la St Croix Jean Coche est "père-grand".

Simonde Chevrot a été ensevelie "munie des Saints Sacremens de pénitence et de l'eucharistie, en présence de presque la moitié de la paroisse".

12 octobre 1736

Jacques Bertet est décédé environ douze heures avant Marie Bertet sa fille. Ils ont été ensevelis le même jour, le 12 octobre.

1736

Les gelées ont abîmé les vignes et les céréales.

1737

Joseph Badin était maître tuillier.

3 septembre 1738

Une femme de 25 ans à Pact : "laquelle, ayant expirée, a été ouverte par la sage-femme qui lui a tiré un enfant de dessus, lequel a donné signe de vie et a été enterré avec sa mère".

17 juin 1739



"L'an mil sept cent trente-neuf et le 17 juin, nous soussigné, curé archiprêtre de Beaurepaire assisté de Mre François Vian ancien curé de cette paroisse de Primarette et de Mre Joseph Favre curé moderne de la dite paroisse, par permission de Monsieur l'Abbé de Brèves chanoine de l'église primatiale de Vienne, vicaire général de son Altesse Éminentissime Monseigneur le cardinal d'Auvergne, Archevêque et Comte de Vienne, avons béni la grosse cloche de ce dit lieu sous le nom et l'invocation de l'Apôtre St Pierre en omettant les onctions. Le parrain Messire Joseph de Brunier de Larnage chanoine du noble chapitre de St Pierre de Vienne et prieur de Tourdan représenté par le d' Favre curé et la marraine Madame Antoinette de Vitrolle veuve de Messire Pierre de Blanc, seigneur de Treffort, chevalier de St Louis, capitaine de cavalerie représentée par d'elle Marie Favre.

En foi de quoi avons signé Jubié archiprêtre Vian ptre J. Favre curé

1742 (extrait du registre paroissial de 1742)

"Le 29e may 1741 , Son Altesse Éminentissime Monseigneur le Cardinal d'Auvergne, Archevêque de Vienne faisant la visite, et donnant la confirmation dans ce diocèse et nommement dans l'archiprêtrée de Beaurepaire accompagnée de Monseigneur Jean-baptiste Belan Evêque de Messene et Monsieur l'Abbé de Brèves, les vicaires généraux envoya le d' Abbé de Brèves à Primarette avec Mr Jubié archiprêtre et curé de Beaurepaire pour faire la visite tant de l'église que de la maison curiale et le lendemain matin on fut à Tourdan en procession pour recevoir la confirmation qui fut administrée par le d' seigneur Evêque de Messene au-devant le prieuré de Tourdan où se trouvèrent assemblées les paroisses de Pisieu, Primarette, Moissieux, Anjou, Bougey et plusieurs personnes de marque de différentes autres paroisses pour recevoir ce sacrement.

ordonnance de la visite.

Henry osvald de la Tour d'Auvergne, de la Sainte Eglise Romaine, Prêtre Cardinal d'Auvergne, du titre de St Calixte par la miséricorde divine et par la miséricorde du St Siège Apostolique Archevêque et Comte de Vienne, Primat des Primats des gaules, Vicerégent du Souverain Pontif dans la province viennoise et dans sept autres provinces; Abbé chef Supérieur général et administrateur perpétuel de la sacrée Abbaye et de tout l'ordre de Cluny, premier Aumonier du roi, Commandeur de l'ordre du St Esprit, chanoine et grand Prévot de l'Eglise Cathédrale de Strasbourg, Abbé de St Sauveur de Redon, de St Pierre et St Paul de Conches, de notre Dame de Vallasse, de St Martin d'Enay et chanoine de Liège et vu le procès verbal de la visite faite par Mr l'Abbé de Brèves, l'un de nos vicaires généraux, dans l'Eglise paroissiale de Primarette, en vertu de notre commission de 29e may de la prte année avons ordonné et ordonnons que le Ciboire, le Calice, la Pateine, le croissant de l'ostensoir et la custode seront dorés en dedans dans l'espace de trois mois, à défaut de quoi défendons de s'en servir; que le clocher et l'endroit où pendent les cordes seront couverts incessamment aux frais de qui de droit, que les paroissiens fourniront un armoire ou coffre pour fermer les ornements dans la Sacristie; qu'il sera mis des grilles au cimetièrre pour le clorre conformément a ce qui est porté par nos ordonnances sinodales, et sera notre présente ordonnance lue et publiée au prône de la messe paroissiale le, ainsi fait et ordonné à Beaurepaire le 30 may 1741

(signé ) Cardinal d'Auvergne

(et plus bas) par son Altesse Eminentissime Malvieux secrétaire collatione à l'original le susd' jour et an Malvieux.

1739

Dans les Chambaran, le froid commença le 19 novembre et dura jusqu'au 27 mai suivant.

1740

"Le 1er octobre commença un hiver rude détruisant raisins, noix, châtaignes et glands. Il y eut des inondations du Rhône et de l'Isère. A Primarette il y eut 28 décès, plus du double des décès habituels. Ce fut le plus fort taux de décès depuis le "grand hiver" de 1709. Il mourut 19 enfants de 0 à 10 ans et 4 de 10 à 20 ans.

1741

"gelée de printemps où il y eut peu de vin, mais si bon que l'on espère pas de 50 ans d'en avoir de pareil... 15 à 20 livres la charge." (2 hl)  
pluies rares, d'où pénurie de fourrage, chaleur violente en été.

1742

Antoine Basset et Benoite Richard étaient fermiers du domaine du Louvier. Cette maison forte existait avant le Château actuel. Depuis quand était-elle construite ?

1743

à Beaurepaire, Pierre Perreny mourut à 30 ans: "qui a reçu malheureusement pour lui un coup de fusil."

le cure de Pact nota:

"Entre le 25 du mois de septembre 1743 une comette est apparue et a fini sur notre aurison le 26 février 1744 du coste du soir et a reparu quelques jours après du costé du Matin et a entièrement disparu le 5 mars."

11 juillet 1743

Il grêla à Beaurepaire

1743

Mariage le 15 janvier de chamba Marie 26 ans et de Antoine Seguin 23 ans. la susnommée Marie Chamba filleule et servante de Vincent Collaud qui l'avoit rendue enceinte s'étant accouchée cinq mois après son mariage eut la cruauté de noyer son enfant dans l'étang pica. en punition de quoy elle fut pendue à grenoble la même année."

17 février 1744

"a été enterré dans le cimetièrre Antoine Brochet âgé de cinq ans environ, fils légitime de Claude et Anne Relinquare de la paroisse de Blangue diocèze de Laon , pauvres mendiants." C'est le premier mendiant enterré à Primarette, il y en aura 35 jusqu'en 1883.

3 mars 1744

Mort de Derroux François 42 ans 3mort dans le moulin de Damoiselle de Piémenu".

Le quatrième août 1744



"fut bénie la chapelle domestique de la maison forte du Louvier, par Monsieur Jubié archiprêtre et curé de Beaurepaire en pnce de Messieurs Philippe Clavel curé de Pisieux, Louis Cornier de cour Fanjat curé d'eisin et Bajat curé de tourdan qui ont signé l'acte de la de bénédiction."

25 août 1744

à Beaurepaire: grêle, qui ravagea les vignes, le blé noir.

25 octobre 1744

maladie des bovins: "il faut tuer les bêtes malades les enterrer dans des fosses profondes de 4 pieds." (1,32 m)

8 février 1745

Etiennette Serpolier, femme d'Ennemond Jout , jardinier à la Perrière décédée d'une mort "imprévue".

1746

Joseph Joubert était "rentier du domaine d'Embarras".

averses de grésil et froid pendant les vendanges.

1747

Joseph Bouvard était concierge du château de la Perrière

Les inondations ont détruit les regains

A Revel, le curé Dubreux note le séjour à Revel pendant 25 jours de 2 compagnies de dragons "qui étaient méchants".

A Primarette, il y a 48 décès, dont 26 enfants de 0 à 10 ans et 13 personnes de 40 ans et plus.

Il y eut des fièvres, de la dysenterie et une grande disette. C'est la dernière année de forte mortalité jusqu'en 1890.

"l'an 1747 et le 23 may, mardi de Pentecôte pendant l'office de Vêpres, un loup carnacier prit



l'enfant de françois malarin à la porte de sa maison en pnce de sa mère qui ne put le lui arracher des dents: plusieurs personnes revenant de vêpres ayant entendu le récit de ce malheur coururent dans les bois sur les traces du sang que répandoit je d' entant dont ils trouvèrent quelques membres dispersés comme la tête, les bras, une cuisse et un pied qui furent ensevelis le même jour dans le cimetièrre de primarette à nuit tombante en pnce de ...

et plusieurs autres personnes qui avoient accouru a ce triste spectacle. Le dit enfant âgé de sept ans et un mois nommé michel malarin étoit fils légitime de françois malarin dit l'espagnoux et fleurie petit."

6 juin 1747



"a été enseveli dans le cimetièrre joseph Fournier qui fut égorgé par un loup, âgé de 13 ans environ."

24 octobre 1747



"mathieu roux âgé de cinq ans quatre mois environ fut emporté par un loup sans qu'on n'ay trouvé aucun vestige de son corps, ainsi l'ont certifié le père et la mère dud' enfant".

A partir de 1747 le curé note à la fin de chaque année ce qui s'est passé dans Sa paroisse. Ceci jusqu'en 1764, date de sa mort.

### Événements extraordinaires de 1747

"Le commencement de cette année jusqu'à mi janvier fut extrêmement froid, la fin et le mois de février fort doux en sorte que tous les arbres étoient fleuris la campagne promettoit beaucoup. Mais la nuit du dernier jour de février il s'éleva une grande bize qui porta rapidement une si grande quantité de neige qu'elle combla cette même nuit tous les chemins creux, remplit tous les greniers et maisons hautes ce qui dura jusqu'au mois d'avril. Alors le blé commença d'encherir considérablement.

Le 31 may il arriva dans Revel deux compagnies de dragons habillés de rouge, vestes vertes du régiment de Bretillon qui se cantonnèrent au lieu pendant un mois; ils taxèrent le foin à trente sols le quintal quoique le foin eut été vendu cy devant à 40 sols. nota que l'avoine ayant manqué les dragons furent contraints de faire manger le blé à leurs chevaux en le faisant tremper dans l'eau et payé 40 sols le quintal.

Le 18 août il tomba beaucoup de grêle environ les six heures du soir sur les paroisses de poussieux bellegarde, moissieux, pact et une partie de primarette qui ravagea entièrement toutes les vignes de ces lieux, endommagea beaucoup les avoines, blés noirs et les arbres fruitiers ce qui désola entièrement tous les habitants de ces paroisses. Le vin fut d'abord vendu 20 // la charge, ensuite 22, 24 dans le mois de septembre et personne n'en vouloit vendre.

Cette année a été fort misérable en tout, en commençant par les cerises, prunes et abricots qui manquèrent; très peu de poires, pommes et châtaignes et le peu qui restoit étoit tout verrouillé. depuis la grêle grandes chaleurs et sécheresse jusqu'au 17 septembre.

En Août et Septembre grande quantité de fièvres et dissenterie, gde mortalité à St Jean meissié et beurepaire de même qu'en plusieurs autres lieux.

Le 17 septembre 3e dimanche du mois commença une grande pluie qui continua jusqu'au 24 dud' mois.

Le jour de St Michel il plut pendant 40 heures si abondamment qu'il fit des ravages considérables dans tout le pays.

Le 26 octobre je tomba malade d'une fièvre maligne qui a duré près de deux mois; j'y receu tous les Sacremens et je crû réellement de mourir, mais graces a Dieu je revins encor en convelescence et dans cet intervalle on vola le suplis de la paroisse un amiet et un mouchoir. Il y a eu cette année grande quantité de glands, les loups carnaciers ont dévoré trois enfants dans primarette; on croit plus probablement que c'étoient des loups cerviers et le vulgaire soutient que ce sont des loups garoux à qui les curés donnent permission de faire semblables chasses pour fournir aux verreries, rien n'est capables de leur ôter cette forte crédulité."

### 29 septembre crue du Dolon

#### 1748

Joseph Joubert étoit rentier du domaine d'Embarras. Izabeau Laurent, femme de Pierre Chautems étoit sage-femme. Michel Mouchet étoit rentier de la Roche. Jean Basset étoit rentier du Louvier.

Il y eut de fortes gelées le 14 janvier. A Revel "peu de blé, peu de vin, les pauvres souffrirent beaucoup". La disette règne en Dauphiné. Les greniers étoient vides par suite du voisinage de l'armée de Piedmont.

Le 9 avril : on enterre un centenaire à Pact.

### Le onzième octobre

"benoîte pichon âgée de deux ans et six mois environ, fille légitime de ferréol pichon et marie duplan fut emportée par un loup sans qu'on aye put appercevoir aucun vestige de son corps, en foi de quoy j'ai signé.



favre curé

et le onzième novembre suivant fut ensevelie dans le cimetière avec les cérémonies ordinaires la tête de la d' benoîte pichon qui fut trouvée dans les bois de primarette en pnce dud' ferréol pichon et pierre jeury illeterés de ce enquis."

"cette année 1748, il y a eu trois hivers différents par la tombée copieuses de neiges extrêmement froides venant de la bize ce qui a fait une grande stérilité dans les bleds en cette province et plusieurs autres.

Le froment s'est vendu cinq livres et dix sols le quartal, le seigle quatre livres et dix ont même enchéri depuis la récolte. Le vin a beaucoup diminué de prix depuis la St Jean et tel en avait refusé 25 II qui l'offroit au mois d'août pour 15 II.

Les boulangers ont vendu le pain quatre sols la livre, et les bouchers quatre sols la livre de la viande à baurepaire

Les cabarettiers ont toujours vendu cinq à six sols le pot du vin jusqu'a la toussaint. Les vins nouveaux ont été préférés aux vieux par leur bonté et leur maturité. Les habitants de primarette malgré leurs misères ont toujours rempli les cabarets sur tout aux fêtes, et dimanches et plusieurs y ont passé les semaines entières, buvant et mangeant nuit et jour, ce qui en a réduit à la dernière misère une partie."

### 1749

françois Pagnoux était maitre masson. Jean conjard était cabarettier. Jean Fournier était meunier au moulin des Falconets. Sr Roux antoine était bourgeois de Primarette.

Ce fut la sécheresse: "Le Rhône était Si bas que plusieurs personnes le passèrent à gué ou a cheval."

Le 23ème janvier 1749, a été ensevelie dans le cimetière marie peiron qui fut dévorée par les loups le jour précédent, et dont on n'a trouve que quelques restes de son corps. La d' marie agée de 6 ans et trois mois environ fille legitime de guillaume peiron, et marie conjard, en pnce de pierre jeury et louis conjard fils de jean témoins requis et illeterés."



### 1749

"remarques sur l'année précédente 1749

La misère de l'année précédente a toujours continué par la cherté du blé qui a coûté six livres le quartal du froment, quatre livres quinze sols le seigle, 25 sols l'avoine et 40 sols le blé noir.

Beaucoup d'habitants de Primarette ont tait du pain tout l'hiver de ces deux espèces de grain soit séparément, soit mélangé, malgré cette disette les cabarets ont toujours été pleins fêtes et dimanches d'yvrognes et de libertins.

Monseigneur l'Archevêque de Vienne, Jean d'Ize de Salcon a fait une aumone de 40 II aux pauvres de primarette. Cette aumone fut distribuée par le Curé à la porte de l'église, en pnce des notables de la paroisse le 9e mars 1749.

Madame de Blanville envoya de Vienne douze livres en aumone, et le vingtième mars six livres qui furent distribuées aux plus nécessiteux de la paroisse: toutes lesquelles aumones n'ont fait que des murmureurs et des mécontant : ingratiss servire nefas.

Tous les habitants de primarette ont persévéré dans la folle croyance que le curé avait donné permission aux loups garoux de dévorer les enfans, jusque là qu'ils en députèrent deux pour en porter plainte à Mgr l'Archevêque qui écrivit au curé de l'informer plus particulièrement de ce désastre, ce qu'ayant fait, les deux députés passèrent dans l'esprit de prélat pour des malicieux et incensés, ils furent condamnés à demander pardon au curé publiquement la seconde fête de pâques en pnce de toute la paroisse.

L'hiver a été des plus doux, n'ayant fait que très peu de neige et environ huit jours de froid.

Le 25ème mars une bize forte s'éleva pendant la nuit et fit geler quatre jours de suite.

Le 30 mars jour des rameaux, et le lendemain il tomba beaucoup de neige. Depuis le 12 avril jusqu'au premier may des pluies fréquentes et abondantes. Le 15 may, jour de l'ascension on alla en procession au bois maret pour bénir la Croix dite de bon rencontre qu'on planta près la maison d'étienne goubet, et on fit l'exorcisme contre les loups et autres bêtes féroces qui dévoroient les enfans. De là on revint par le bois pour bénir la Croix que guillaume peiron le tuillier avait planté près de sa maison à l'entrée du bois lieu dit: chemin des mulets pour être préservé de ces animaux. On a nommé cette croix, la croix de St Vincent. La matinée de ce jour fut extraordinairement fraîche ce qui causa beaucoup de dommage aux arbres fruitiers qui étoient tous en fleurs et qui promettoient beaucoup.

Le 4e juin veille de la fête Dieu il plut beaucoup et même que le jour de la fête, ce qui fut cause qu'on ne fit point de procession ni à la messe, ni à vêpres. cette pluie continua chaque jour jusqu'au 29 du même mois.

Le 7e juin il tomba beaucoup de grêle en deca de Revel, cette grêle survint sans tonnerre, et sans orage, alors les raisins coulèrent beaucoup.

Dans ce tems là, on publia à primarette, et aux environs, un monitoire contre les contrebandiers.

grande disette de pain à Vienne, on n'en pouvoit avoir pour de l'argent. il n'y eut point de noix, ni poires, ni pommes, le peu qu'il y eut fut tout endommagé par les vers.

Sur le matin du 28 septembre il fit une grande pluie accompagnée de grele et tonnerre qui fit beaucoup de ravage ici, et dans le voisinage, et emporta toutes les semées dans les lieux rapides. Cette pluie ou plutôt inondation fut suivie de gros brouillards noirs et chauds à étouffer qui couvraient la terre nuit et jour.

Le 10 octobre commença une bize qui augmenta chaque jour jusqu'au 24 qui se termina par la neige et recommença le lendemain avec un grand froid qui gela les glands, les châtaignes et les truffes, une petite pluie arrêta cette bize le premier novembre, et reprit le lendemain qui ne dura que trois jours et fut suivie de petites pluies, vent et beau temps qui continua jusqu'au 21 décembre. Les fêtes de Noël fort froides accompagnées de bize et quelque peu de neige.

a subitanea et improvisa morte liberanos.

## 1750

Durieux nicolas était maître tuillier.

"remarques de quelques évènements de l'an 1750

Le 14 janvier 1750 benoît magnard clerc tonsure accompagné de son frère philibert magnard et de sr Seguin notaire de Revel se pnta au curé de primarette pour prendre possession d'une chapelle de N<sup>o</sup>-Dame de pitié, St Jacques et St Augustin qu'il prétendoit avoir été érigée dans l'église du d' lieu, à quoi le curé forma opposition receüe par le d' Sr Seguin en pnce de noble Jacques Maurice du Nièvre, Jean-pierre rey chirurgien de pommier. Le 16 du même mois les d' magnard revinrent à la porte de l'église pour prendre possession de cette prétendue chapelle accompagnés de quatre témoins de Revel et de Mr Doriol notaire de Beaurepaire auxquels le curé refusa la clef de la porte de l'église. Ce benoît magnard est fils d'abel magnard directeur de la poste de Vienne et cet abel est fils d'étienne magnard suisse d'origine qui avoit

été laquais de feu Mr de Murinais sous le nom de fribourg. on dit dans le país que cet étienne, pour éviter les poursuites de la justice qu'il s'étoit attiré par ses friponneries, s'empoisonna lui-même un dimanche pendant vêpres qui fut le 18 octobre 1699. Me emanuel abrodrandi curé de Revel fut enseveli dans l'église du d' lieu le 19 octobre 1695 décédé le jour précédent de mort subite en sortant de sa maison.

Tout le mois de janvier a été fort sec et après froid. le 3 février parut une grande clarté du côté du levant sur les sept heures du soir causée par un incendie arrivé dans la paroisse duziaux où il brûla plusieurs maisons avec l'église.

Tout le mois de février a été beau et les nuits extrêmement fraîches. La nuit du dixième mars il s'éleva une grande bize qui attira la neige et en couvrit la terre de trois pouces d'épaisseur. depuis lors beau temps.

Le 22e mars jour des rameaux à dix heures du soir, quelques yvrognes et autres de la paroisse venant chercher un milicien absent qu'ils prétendoient s'être réfugié dans la maison curiale de primarette ne furent pas bien venus.

Le 8e avril, il tomba beaucoup de neige à différentes reprises dans le jour et pendant la nuit suivante.

Le 10e avril pluie et neige abondantes ce qui fit beaucoup enchérir les denrées, le froment se vendit six livres le quartal, la blondée 5 II, le seigle pur 4 II et 10.

Le premier août sur le soir il plut si abondamment du côté de St Jean de bornay et St Georges qu'il renversa tout dans la plaine de Moidieu, Nabesse estreblein, pont-évêque et vienne où il périt grand nombre de personnes qui furent engloutis dans ce déluge, beaucoup de maisons, martinets moulins et autre édifices entièrement ruinés dont la perte et dégât a été évalué à trois millions.

Le 6e novembre il tomba beaucoup de neige poussée par une bize froide.

Le premier décembre neige et bize.

Le 22 décembre les magnard firent assigner le curé de primarette a vilider les fonds de leur prétendue chapelle de St Augustin, Dieu nous préserve de leurs mains."

### 1751

Le tonnerre gronda souvent cette année et plusieurs personnes périrent foudroyées. Le 3 juillet la foudre tomba sur le clocher de Pact. A Revel il fallut vendre les bêtes à cornes faute de paille, peu de foin, de blé, de fruits.

"La grosse cloche de Revel cassa, à force de la sonner pour le temps."

Noble Pierre de Fassion était maître de la verrerie de bon rencontre.

Joubert joseph était rentier de Mr de Blanville.

Ennemond servonat était maître charpentier.

### 30 avril 1751

Claudine verrier 2 mois est décédée chez pierre boindrieux "son nourricier". (Nous parlerons des enfants en nourrice plus tard).

### Le 14 may 1751

"a été enseveli dans le cimetière le reste du corps de jeanne servonat qui a été dévorée par un loup le jour précédent âgée de quatre ans et trois mois environ, fille légitime d'Antoine servonat et joanne perrot en pnce de pierre jeury et pierre pagnoux, illeterés."



### Le 19 juillet 1751



"la maison et le four de la verrerie appelée de bon rencontre appartenant à noble pierre de Fassion fut bénie en pnce de nobles Philippe de Fonguery et François de la Bathie."

"remarques sur 1751.

La fin du mois de mars et tout le mois d'avril a été fort pluvieux. Le jour de Paques qui fut le 11 avril il plut sans discontinuer pendant la nuit et le lendemain il tomba beaucoup de neige, ensuite pluye chaque jour on sorte que les chemins devinrent impraticables. Le premier may et les suivants beaucoup de pluyes jusqu'au dixième. prières publiques pour obtenir le beau tems.

Le 20e may jour de l'ascension pluye continuelle et grands tonnerres. Le 23e may dimanche dans l'octave de l'assension on fit l'ouverture du jubilé universel par une procession après vêpres, et on donna la bénédiction du St Sacremt pendant quinze jours suivant le mandement de Mrs les grands vicaires.

Le siège vacant ce jubilé a duré six mois complets.

Ce même jour la bize ramena le beau tems qui occasionna une sécheresse jusqu'au 3 juillet; trente deux sols le quartal de seigle, et 45 sols le froment, point de glands, ni autres fruits de ramage, peu de bled et fort mince. beaucoup de châtaignes, et belles et bonnes vendanges mais les vins ont été petits.

La veille et le jour de St Michel pluye abondante; la grande cloche de Revel cassat à force de la sonner pour le tems.

Le 7e novembre, jour de dimanche sur le soir grands tonnerres et pluye abondante.

Le 16 décembre beaucoup de neige et grand froid qui a continué jusqu'au 27e du même auquel est venu le redoux qui a duré jusqu'au 6 janvier suivant. Dieu soit béni de tout."

### **. Compte-rendu d'assemblée de la communauté de Revel .**

Archives de Revel: 6eme mars 1751

"Pierre Jean François Maporte, chevalier du Roy, entouré de conseils, maître de requettes ordinaires de son hotel, intendant de justice, police et finances en Dauphiné.

Nous certiffions que le nommé Benoit Basset, natif de Primarette, eschu au sort de la milice pour la communauté de Revel, subdélégation de Vienne, ayant fidèlement servy en qualité de soldat dans le bataillon de Valance, pendant l'espace de neuf années doit jouir des privilèges et exemptions qui luy sont accordées par l'article 14 de l'ordonnance du Roy du 6 août 1748.

Enjoignons au dit Basset de reprendre dans la quinzaine à compter de ce jour aux officiers municipaux de la commune de Revel. Le présent certiffica à l'effet d'être enregistré gratis au greffe de la dite communauté et faute par le dît Basset de faire faire le dit enregistrement dans le délai ci-dessus prescrit le déclarons déchu des privilèges et exemptions conformément a l'article 15.

enregistré le sixième mars milli sept cent cinquante et un."

## La verrerie de bon rencontre

Le 15 may 1749 on alla "au bois maret pour bénir la Croix ditte de bon rencontre."

Le 19 juillet 1751

"la maison et le four de la verrerie appelée de bon rencontre appartenant à noble pierre de Fassion fut bénie..."

Après 1764

"noble Louis de Finance, maître de la verrerie de bon rencontre ..."

Avant ces dates on parlait de la verrerie du bois Maret. Si la croix de bon rencontre était au bois maret, ou se situait la verrerie de bon rencontre? Est-ce la verrerie du bois Maret qui a changé de nom? Est-ce une autre verrerie? Nous ne le savons pas.

1752

le 6 août crue du Dolon. La plaine de Pact est sous 6 pieds d'eau (2m)  
Noble Pierre du Mollard était maître de la verrerie du bois de Char.

Le 19ème mars 1752



"dimanche de la Passion, pendant la messe de paroisse, un loup emporta marie-anne boindrieux, âgée de trois ans environ, fille légitime de pierre boindrieux et jeanne pagnieux sans qu'on aye trouvé aucun reste de son corps."

"remarques sur 1752

Le commencement de janvier pluye continuelle jusqu'aux rois ensuite grand froid jusqu'au 24 après quoy vent et pluye.

Le 13 février dimanche de la quinquagesime grande bize qui amena beaucoup de neige et grand froid jnsqu'au 21.

Le 19e mars dimanche de la Passion un loup emporta marie-anne boindrieux agée de trois ans pendant la messe.

Le 26e mars jour des rameaux pluye et neige abondante qui empêcha la procession

Le 2° avril jour de pâques et les fêtes suivantes grand froid et neige chaque semaine jusqu'au 13 du même.

Le dixième may on place les poutres de la tribune de l'église et le second d'août on la continua alors le Sr clavel curé de Pisieux vint voir la d' tribune par un esprit de curiosité et de censure disant qu on ne pourroit placer ces poutres ni cette tribune sans la permission de Mr l'archevêque que l'on n'a point consulté, quoiqu'elle aye été nécessaire pour agrandir l'église.

Le 5e août pluye continuelle et abondante depuis dix heures du matin qui continua toute la nuit et le lendemain jour de dimanche jusqu'à cinq heures du soir, on ne seuroit estimer les dommages que causa cette inondation dans tout le pais pnpalemt dans la ville de vienne et pont-évêque.

Le 13 e août grêle qui endommagea fort les vignes dans les environs pnpalemt à pommiers.

Le 19 e août pluye encor abondante accompagnée de grêle et orage la pluye ne cessa que le onze septbre.

Tout le mois de septembre a été fort chaud et sec quoiqu'alternative de bize et vent sans pluye qui fit beaucoup meurir les raisins et autres fruits.

Le premier octobre grand bize qui nous fit passer tout à coup d'une grande chaleur à un grand froid jusqu'au 18e jour du même.

Le 16e octobre on bénit les deux cloches de Revel qui furent jettées en fonte quelques jours auparavant, la plus grande pèse douze quintaux environ et la seconde quatre. Mr Jubié curé archiprêtre de Beurepaire fit cette benédiction assisté de Mrs Joseph Dubreur curé de Revel, Philippe Clavel curé de pisieux et Joseph Favre curé de Primarette. Mr gabriel joachîn Dupuy de Murinais fut parrain de la première avec dame Henriette de Berkcosser son épouse marraine. Mr Laurent de Muras comte de L'estang capitaine dans royal dragon, parrain de la Seconde avec la d' dame de Murinais sa tante.

Belles vendanges commencées le 12e octobre, et finies le 27e du même mois. continuation de beau tems sans pluye qui a fait les vins violents.

Le premier et second novembre très beau, ensuite grand bize.

Le 5e novembre, maison de Sr Jean Coche bourgeois de Court, incendiée sur les quatre heures du matin jour de dimanche avec grande perte qui peut être évaluée environ la somme de 1200 II.

Le 10e 9bre pluye et grands tonnerres.

Le jour de Noël comme le jour de Toussaint très beau et le suivant, ensuite grand bize, pluye le jour de St Jean et grand froid.

Nota que cette année il y a eu fort peu de maladies et de morts grâces à Dieu, le vin bon partout et à bon marché, de même que le blé.

1753

4 janvier 1753, un mendiant est mort "dans le domaine de chez bourget appartenant au Sr Lefèvre de Revel en présence de michel blanc granger dud' domaine."

31 mars 1753

a été enseveli dans le cimetièrre

"joseph chautems dit romanet, âgé 8e 60 ans environ, habitant de Revel ayant été trouvé mort le jour précédent dans l'étang des chèvres, enseveli dans le cimetièrre de Primarette par ordre de justice."

15 millet 1753

noble Jacques Maurice du Nièvre seigneur de la Serve mourut. Il fut enterré ensuite dans l'église de Tourdan dans le tombeau de ses parents. ( 76 ans).

Antoine Patrat était maître masson.

À Pact il y a eu la petite vérole. Le 17 mai, il est tombé 1/2 pied (16 cm) de grêle à Pact.

À Beurepaire Anne quémin "est morte pour être tombée de dessus un meurier et n' a vécu que quelques jours après cette chute."

"Remarques sur la d' année

janvier grand froid, et neige abondante jusqu'au 31 auquel le vent radoucit l'air. Tout le mois de mars fut beau, et avril pluvieux.

Le 30 mars, joseph chautems dît romanet de revel fut trouvé mort dans l'étang des chèvres. La justice ordonna qu'il fut enseveli dans le cimetièrre de primarette.

La petite vérole a régné à Pisieux, Revel, Primarette. Les mois de juin et juillet extremement chauds et secs jusqu'au 28 juillet qu'il plut abondamment.

Août

On apprit au commencement de ce mois que Funevoz Esparron, Fouilleux marchands de Vienne avec St just de Mépin s'étoient noyé au pont du Esprit on allant la foire de Beaucaire.

Le 9e à quatre heures au soir grêle avec pluie abondante qui a ravagé les vignes de Primarette sans toucher celles de la Perrière et autres voisinages

Le 14° d' pluie très abondante. Le mois de septembre fort sec.

Le 25 e septembre les vitres de l'église furent posées; celle du chœur a été payée par Mr de Petit court prieur de Tourdan qui a aussi envoyé une chazuble rouge.

Le second novembre neige, vent et pluie jusqu'en décembre dont le commencement et le fin ont été fort froid.

Les fêtes de Noël tems pluvieux et mal plaisant.

Cette année il y a eu quantité prodigieuse de glands, mais peu de poires et de pommes. Les chenilles les ayant dévoré pendant la sécheresse.

Au mois de septembre les rosiers, les buissons et quelques arbres fruitiers refleurirent comme au printemps ce qui pronostiquotent un grand hiver."

Le curé parle de la petite vérole a Primarette en 1753. Il y eut 26 décès. Il y en avait eu 9 en 1752. Ce sont surtout les enfants qui ont souffert de l'épidémie: 19 de 0 a 10 ans, 2 de 10 à 20 ans, 3 de 40 a 60 ans et 2 de plus de 60 ans.

#### 4 janvier 1753

Le nouveau mendiant mort ce jour là est: Simon noble de Réaumont âgé de 68 ans.

#### 1754

le seizième janvier, a été ensevelie une fille née et décédée et qui a été ondoyée a la maison par la nommée marie agniel femme de claude durrieux, icelle défunte fille de ...

#### 3eme may

laurent ailloux, natif de Revel, était rentier du domaine de la grange brûlée.

#### "Remarques sur 1754

##### janvier

Dans ce mois on a diminué les décimes sur les bénéfices cures et on a chargé les bénéfices simples et les communautés ecclésiastiques. La cure de Primarette qui étoit taxée à 52 *II* a été réduite à 35 *II*. Dieu veuille que cela continue.

Le 27 janvier neige et grande bîze qui a fait un froid approchant du grand hiver et a continué jusqu'au dixième février auquel il relacha pendant quelques jours.

Le 8e mars le grand froid recommença par une forte bize et gde neige farineuse qui remplissoit tous les chemins creux.

Le 24e mars le beau tems commença, gde disette de fourrages. La paille s'est vendue 26 sols le quintal et le foin cinquantes.

Le 31 mars dimanche de la Passion neige tout le long du jour.

Tout le mois d'avril fort sec causé par une alternative de bize et de vent jusqu'au 11 de may qui donna la pluie.

Le 19 may dimanche des rogations pluie abondante et chaude qui fit éclore beaucoup de chenilles sur les arbres.

Août fort sec et chaud qui arrêtoit l'accroissement des fruits sur les arbres et les raisins dans les vignes, mais enfin la pluie qui survint ensuite favorisa beaucoup les semailles et les vendanges.

Le 28e novembre mariage de Mr le Comte de la Blache âgé de 76 ans avec Mlle de Murinais âgée de 56 ans fut célébré à Revel dans la chapelle du château."

1755

le 5e mars 1755 (archives de Revel)

"nous certiffions que le nommé Jean chambaz dit Revel, natif de Primarette, échu au sort de la milice pour la communauté de Revel subdélégation de vienne, aiant fidèlement servy en qualité de soldat dans le bataillon de valance, pendant l'espace de cinq années doit jouir des privilèges et exemptions qui luy sont accordées..."

le 12 avril 1755 (archives de Revel)

"la communauté doit payer 44 livres 16 sols pour les frais de levée et équipement du milicien levé dans cette communauté."

Le domaine de Rochenu appartenait au Sr Le Fèvre de Revel.

joseph Joubert était fermier au domaine de barral.

Jean carcel était au moulin de la Russelle.

"remarques sur l'année 1755

Le 14e janvier 1755, grand froid par la bise jusqu'au vingt-un; alors commença la mission de Beaurepaire par les pères de St Joseph de Lion, et en même tems la mission de St Marcel sous pinet par les Capucins de Vienne.

L'hiver a été fort long et rude par le grand froid et la neige abondante

que l'on a compare au grand hiver de 1709 et a duré tout janvier et février

En mars bise continuelle jusqu'au jeudi le 27e du mois où l'air commença à s'échauffer.

Le 24e avril grande grêle qui occupa depuis les côtes de St Mammert jusqu'à Bourgoin, une lieue de large.

Cette année a été fameuse par la prodigieuse quantité de chenilles et par les pirateries de louis mandrin fameux capitaine des contrebandiers qui fut enfin exécuté à Valence le 26 may toutes les relations et gazettes sont pleines de ses exploits.

Cette année a été attaquée de deux grandes sécheresses.

Le 21e août un camp de plaisir de 10 000 hommes dressé autour de valence et fut levé le 21 septembre.

Le 25e octobre incendie du domaine de Collombie appartenant à Mr Murinais de Revel.

Le 26e et 29e novembre pluye très abondante qui a fait de très grands ravages dans tout le dauphiné et dans plusieurs antres provinces du royaume.

En décembre pluye et neige.

Dieu soit béni en tout."

Monsieur Malet donne plus de détails sur Mandrin:

"Un autre évènement de cette année que la postérité aura peine à croire, c'est l'histoire du nommé mandrin, homme à présent à l'âge de 36 ans natif de St Étienne d'Izeaux, de parents assez honnêtes en biens et probité. Mais ce jeune homme qui avait beaucoup d'esprit et de vivacité ayant eu le malheur de fréquenter, dans sa jeunesse, des gens perdus de qui il avait appris à fabriquer les espèces de monnaies bonnes ou mauvaises ce qui lui attira la justice à dos. Il fut dénoncé et décrété, et ne sachant quel parti prendre, il se fit chef de contrebandiers, ou pour mieux dire de voleurs, meurtriers et assassins. En cette qualité, il a parcouru presque toute la France, tuant ceux qui lui étaient contraires, les dépouillant et faisant contribuer ceux auxquels il savait de l'argent.

C'est ainsi qu'il qualifiait les voleries qu'il faisait, là où il sentait de quoi prendre, à Nîmes, à Beaune en Bourgogne, à Auxonne, et dans une infinité d'autres villes bourgs ou villages. Il est vrai que là où bon lui semblait, il laissait des marchandises en tabac, indiennes ou

mousseline qu'il se faisait bien payer aux commis des bureaux auxquels il laissait des verbaux ou bien billets de reçu de l'argent qu'il exigeait disait-il au nom des fermiers généraux, se qualifiant de commis général ambulant de la Compagnie des Indes et par cette qualité, il était moins odieux au public, malgré ses forfaits mêmes plusieurs, prévenus en sa faveur, le regardaient comme un homme de bien et de courage, mais la fausse monnaie, les meurtres qu'il a commis ne sont pas des choses excusables."

(ceci écrit par le curé de Montrigaud en 1754)

La foire des Innocents à Revel fut renvoyée à la huitaine, le froid augmentant chaque jour.

En avril la chaleur surpasse les plus fortes ardeurs de la canicule "personne n'a vu pareille chose."

"tremblement de terre à Lisbonne et signes célestes comme chevaux armés, croix, épées, feux qui épouvantèrent les peuples."

Mais le curé Morel n'a vu aucun de ces prodiges...

On se rend compte combien les gens étaient crédules, combien les rumeurs se propageaient de bouche à oreilles et combien ils étaient vite épouvantés.

1756 (Mr Malet)

"Les contrebandiers continuent comme l'an passé à exiger ce qu'ils appellent des contributions dans les bureaux de ferme, à Rives le 15 de ce mois pour 24.000 livres."

le 6 août un orage a déraciné 2000 arbres dans la paroisse de pact.

A Revel beaucoup de neige à la fin de l'année "deux pieds 3 pouces". L'hiver de l'année 1756 fut extrêmement rigoureux.

Le froid commença à se faire sentir dès le 4e dimanche de l'avent, augmenta toujours jusqu'au 12 janvier 1757 qu'il fut excessif. Pendant les festes de Noël il tomba 20 pouces de neige.

Le curé de Montrigaud dit que la neige fut abondante de 3 pieds ½ (1,134 m).

"Comme elle fondit au mois de mars seulement, il se fit un tel massacre de lièvres que la race faillit s'en perdre."

"remarques sur l'an 1756

Le commencement de janvier fut assés pluvieux et peu de neige, le reste du mois et tout février fut beau.

Le 26e mars neige jusqu'a midi et le 28 neige tout le jour.

Le 12e avril pluye et neige abondante, le reste d'avril fut passablement beau.

Le dixième de may grande pluye, tout le reste du mois de may et juin grands vents et grandes pluyes.

Juillet pluyes fréquentes et grêles en divers endroits.

Le 4e juillet, jour de dimanche, vogue de court ferréol pichon dit bonneton maltraita rudement antoine guet sergent de Revel, lui cassa un bras avec l'aubris de son fusil. Il y a eu procès contre le d' pichon.

Le 30e juillet à la minuit deux voleurs entrèrent dans la cure de Primarette par la fenêtre qui vise contre le four dont ils forcèrent les barreaux de fer, pillèrent l'argent de la boîte et le mien emportèrent de mes nippes, et de celles de ma nièce tout ce qu'ils voulurent, ils étoient noircis par le visage et à piés nus, armés l'un et l'autre de pistolets dont ils nous menaçoient en cas de résistance, et un coup de pistolet contre la porte de la chambre ainsi qu'il est évident. On seait positivement que c'étoient les peirieux de moissieux dont le père aussi mauvais qu'eux retiroit les voleries.

Le 6e août a deux heures après-midi, un ouragan accompagné de grosses pluies, grêles et tonnerres arrachât de terre plusieurs arbres, ravagent les vignes, les jardins et emportoient les tuiles de dessus les couverts avec une impétuosité étonnante.

Les vendanges furent très modiques et petits vins.

Le 19e novembre grand orage sur les trois heures après-midi qui fut suivi de pluie, neige et grand froid.

Le 22e décembre les peirieux, insignes voleurs furent arrêtés à Serre et traduits dans les prisons de Vienne.

Le jour de Noël neige abondante et le lendemain ensuite grand froid tout le reste du mois. La foire des Innocents à Revel fut renvoyée à la huitaine après, le froid augmentant chaque jour.

### 1757

Joseph carcel était rentier du domaine de Barbarin.

### 9 juillet 1757

Jean Canet 42 ans était fendeur de duelles.

### dixième décembre 1757

"a été enseveli dans le cimetière Jacques Cara natif de Moissieux, valet au Sr Antoine Roux de Primarette, âgé de 23 ans environ, qui, le jour précédent fut écrasé par la chute d'une charrée de bois."

### "aventures de 1757

Le deuxième février je fus assigné pour déposer contre le vol des peirieux qui avoient ravagé la cure de Primarette le 9e juillet de l'année précédente.

Le 16e février, Pierre Peirieux voleur susd' sortit des prisons de Vienne à deux heures après-midi avec une dizaine d'autres malfaiteurs, il fut repris près de Chana le dixième mars par Mr Prunel de Vienne, le 14 au même il fut traduit à Grenoble avec son père et un autre voleur. L'onzième mai led' Pierre Peirieux fut rompu à Grenoble, avant l'exécution il se battit cruellement avec l'exécuteur et s'étrangla de lui-même au pilier de l'échafaud, il ne voulut jamais souffrir aucun confesseur. Le 13 du dit mois, sa tête fut exposée à Primarette sur les quatre heures du soir près de la maison de Jean Bardin jouxte le chemin tenant de Revel à Court et l'autre tendant de l'église à Moissieux, son père mourut en prison.

Les 2e, 3e et 4e juin, pluie continuelle tant du vent que de la bise.

Le 18e juin mourut Messire Gabriel Joachim du Puy de Murinais, seigneur de Revel et fut enseveli dans son cavot situé à la porte de la chapelle de Ste Marguerite dans l'église de Revel.

Dans cette année il y a eu beaucoup de poires et pommes de toute espèce dont plusieurs personnes ont fait du cidre bon à boire, il y a eu peu de châtaignes, peu de glands et très peu de vin qui au commencement étoit bien vert et qui étant gardé s'est trouvé passablement bon.

grande guerre en Prusse, Pologne et Autriche. Le roi de Prusse battit les François et les Autrichiens le cinquième novembre avec grande perte.

A la St Martin, Mr de Beaumont Vibally de St Marcelin, maître du domaine de la Serve congédia Joseph Cochard son granger, à cause de ses malversations et y mit Jean Jeury.

Le reste de novembre et décembre fut infecté de pluies et neiges qui ont duré jusqu'au premier janvier."

1758

Bernard Rigoudi était tisseur en toile.

A Pact, "cette année a été une des plus misérables."

"Cette année, l'argent étant for rare à cause de la guerre qu'avoit le Roy de France avec l'Angleterre et le Roy de Prusse. Les impôts étoient très forts pour soutenir cette guerre par mer et par terre. Toutes Ces calamités produisirent beaucoup de pauvres. Beaucoup de familles lesquelles quoiqu'elles eussent des domaines mourraient de faim et étoient obligées de mendier leur pain ne trouvant pas à vendre des terres et autres effets à cause de la rareté de l'argent." (registres paroissiaux de CRÉPOL dans la Drôme)

"L'hiver de 1758 a été fort rude et très long. Le 26e février commença à tourdan la mission exercée par Mrs Coudoux supérieur de Ste Colombe, Pouchatal, Laprade, Ancelin et Giraud.

Le 17e avril neige abondante poussée par une bize forte et froide qui a gelé les vignes, les noyers, châtaigners et chênes, ce qui a fait d abord enchéri le vin.

Le dixième may visite de Mgr l'Archevêque.

Le 20 may mercredi dans l'octave du St sacremt on bénit le bétail dans la terre des chatelières pour les préserver du mal contagieux qui couroit alors; ce mal se manifestoit à la langue du gros bétail par une vessie qui croissoit chaque jouit et qui leur coupoit la langue Si l'on n y apportoit remède promptem même en crevant et ratissant cette vessie avec une pièce d'argent et frottant la playe avec poivre, sel et vinaigre. Il y a ou beaucoup de noir dans les blés qui fut causé par un vent chaud le 19 juin.

Le 7 novembre un loup enragé venant du coté de boussieux et pommier fit beaucoup de ravages dans toute sa route tant à gens qu'à bêtes et fut assommé à coups de pierres dans la paroisse de Moissieux.

L'onzième dimanche je célébra la messe de ma cinquantième année de prêtrise, Mr Jubié archiprêtre et curé de Beaurepaire me servit de prêtre assistant. Mr Allegret curé de pact servit de diacre et Mr Giroux curé de Moissieux de soudiacre. Mr Peironnet curé de Poussieux avec Mr Dubreux curé de Tourdan et Revel chantaient au lutrin, Mr Cornier curé de Court Mr Givord curé de Poussieux, Mr Goubet curé de Montseveroux tenoient le chœur avec les RP Carmes de Pinet seavoir le RP Jouvét prieur, le RP chabert sacristain et le RP Jacquier procureur sud' lieu.

Je leur ay souhaité à tous d'en faire autant à leur tour. Je remis le bouquet à Mr Clavel curé de Pisieux qui par humilité voulut servir de thuriféraire." (le thuriféraire celui qui manie l'encensoir)

1759

Noble Louis de Finance était maître de la verrerie de bon rencontre.

Pierre Pagnieux était maître maçon, tailleur de pierres.

9 may 1959

Sébastien Basset décéda dans la démence âgé de 26 ans 2 mois.

La petite vérole a régné toute l'année à Pact.

Du 13 au 14 août, un ouragan violent suivi d'une grêle a emporté toute la récolte de vin.

Le 14 avril à Thodore: "marguerite poncet fut enterrée le soir même, de crainte que son enflure ne crevât."

"Le 4e janvier 1759 il plut tout le jour 5e même que la nuit précédente et depuis lors beau tems sans pluye et neige jusqu'au 16 février qu'il fit une petite pluye pendant la nuit.

Mars a commencé par une petite pluie et a été toujours assez beau sans neige quoique les nuits aient été fort froides. Le vin s'est vendu jusqu'à 30 // la charge, les cabarettiers l'ont vendu 10 sols le pot. Il est venu de Provence et du Languedoc beaucoup de vin à Vienne et à Lion qui s'est vendu 28 à 29 // la charge fuste et vin.

Le 16<sup>e</sup> d'avril, lundi de Pâques, une bise froide accompagnée de pluie, neige et grésil alternativement a été suivie d'une nuit fort froide qui a beaucoup endommagé les arbres fruitiers.

Le 14<sup>e</sup> juin, jour du corps de Dieu, pluie continuelle de par la bise le lendemain et suivant on fit des prières publiques pour avoir le beau temps.

Le 23 commença une grande pluie qui dura 30 heures en sorte que la vogue de St Sulpice fut de reste, et la chapelle servit de retraite aux cabarettiers et aux yvrognes.

Le douzième décembre on fit à Primarette l'ouverture du jubilé de Clément 13 et a duré 15 jours. Le reste du mois a été beaucoup humide."

### 1760

Jean Perroud était Consul de l'année (sorte le maire de la communauté).

Joseph Fournier était fermier du domaine de la Roche.

Puisque nous découvrons Jean PERROUD, Consul de l'année, profitons de l'occasion pour voir comment étaient administrés les gens des campagnes avant 1769.

La paroisse de Primarette dépendait

du pouvoir royal

du pouvoir seigneurial (seigneur de Revel)

du pouvoir ecclésiastique: on sait que

1/3 des dîmes allaient à l'abbaye de Bonnevaux

2/3 des dîmes allaient au prieuré de Tourdan

**I- SITUATION DU PEUPLE DANS LES CAMPAGNES**

Ils étaient gouvernés par une assemblée (un peu l'ancêtre de notre Conseil Municipal)

Ref. Village de Lavaldens et la Morte de Mr Félix Mallet

"Cette assemblée se tient à la porte de l'église, à l'issue de la messe paroissiale. Tous les habitants sont avertis qu'une délibération va avoir lieu; les principaux habitants sont là, les plus intelligents et aisés."

Ref. Archives de Revel-Tourdan ; en date du 10 août 1751

"Dans la place publique, au devant de l'église, à l'issue de l'office des vespres, par devant nous Joseph Seguin vichâtelain, en l'absence du maire Mr alexandre Collaud de Charbonnière où étoient assemblés aux formes ordinaires sieurs Pierre Béranjon consul de l'écart de Revel Bernard Duplan faisant fonctions de consul de l'écart de Pisieux, Sr antoine Villard, Emmanuel Béranjon, Ennemond Rebourg, Charles Collaud, Claude Séglat, Pierre Buza, Benoît Bonnier, Antoine Patras, Vincent Seguin, Pierre Reymond, Benoît Bonnardel, Charles Coche, Antoine Basset, Joseph Duplastre, Noble Jacque-Maurice du Nièvre seigneur de la Serve syndic des forains, et d'autres..."

L'Assemblée comprenait

**A/ le châtelain**

Il représentait le seigneur

Il était l'homme d'affaire du seigneur et fermier des terres réservées de celui-ci

Il était officier de justice

Il siégeait au tribunal du seigneur

Il s'occupait de la collecte des impôts dûs au seigneur

Quand on nommait les consuls (nommés par l'assemblée des habitants) il présidait la séance.

-Il présidait la séance pour la répartition de la taille

-Il se faisait payer pour ses activités ( par qui ?)

-Il recevait la déclaration de grossesse des jeunes filles mères (un mois avant la date présumée de l'accouchement et s'efforçait d'obtenir d'elles le nom du père de l'enfant). Nous avons ainsi les déclarations suivantes:

le 7 septembre 1758 de Marie Genève faite "par devant Mr Omet juge de Revel

le 9 septembre 1776 de Catherine Avalet faite "devant Mr le Châtelain de Revel

-En cas d'accident mortel suicide sur les lieux du mandement il venait constater le décès et délivrait une ordonnance autorisant l'enterrement.

1781 "Ensuite de l'ordonnance rendue par Mr Fournier, châtelain de Revel, j'ay enterré dans le cimetière ... trouvé mort dans le petit étang appartenant à Mr de Blanville."

## **B/ les Consuls**

Il y en avait plusieurs à Revel:

- un pour l'écart de Revel (Primarette et Saint Julien)
- un pour l'écart de Pisieux
- un à Revel (consul moderne)

Ils étaient élus chaque année pour faire la recette de la Taille (impôt dû au roi). Ils étaient renouvelables et devaient être solvables.

## **C/ deux prud'hommes**

Ils étaient nommés pour se charger de la répartition de l'impôt royal (pas nommés à Revel).

## **D/ un sergent**

Il devait avertir les habitants lors des assemblées

## **E/ un champier** (ancêtre du garde-champêtre)

Il gardait les fruits, les récoltes. A Revel il y avait un garde des bois de la communauté payé 68 livres par an en 1751, qui devait surveiller les chèvres et les coupes dans les bois.

## **F/ parfois un instituteur**

A Revel il y avait un "précepteur de la jeunesse" payé 100 livres par an en 1751.

## Rôle de l'assemblée

Elle se réunissait en général 4 fois par an

A Revel en 1753 elle s'est tenue le 25 février, le 1er avril, le 15 août et le 7 octobre.

Elle réglait avec les consuls sous l'autorité du châtelain et du maire, toutes les affaires de la communauté, participait à la répartition de la taille, écoutait les réclamations de ceux qui se plaignaient.

A Revel de 1736 à 1755 (archives de Revel)

-Elle s'occupait de la répartition de la taille (2026 livres en 1753)

Elle fixait la date des vendanges.

Elle élisait les nouveaux consuls.

Elle établissait les recherches et perquisitions concernant les chèvres et les défrichements qu'elle fournissait à "Mrs les officiers de la maîtrise des eaux et forêts de Saint-Marcelin."

Elle payait

le maire "ancien mitriennal" 90 livres par an, sur le pied de 3 % de la finance principale de son office montant à 3000 livres.

le greffier 90 livres (3% de la finance de son office à 3000 livres).

le "précepteur de la jeunesse" 100 livres de gages par an.

le garde des bois de la communauté (1751 François Patras) 68 livres de gages par an.

le conducteur de "l'orloge" 25 livres par an à Louis Dupuis.

l'occupation de la chambre dans laquelle a été placé le garde-robe ou sont fourrés sous 3 clefs les papiers de la communauté compris aux inventaires qui en ont été faits (15 livres par an).

Elle étudiait les réclamations diverses:

Charles Coche avait un problème de hangar (procès).

Il faut refaire le clocher de l'église de Pisieu.

Il faut refondre les deux cloches cassées à Revel: Anecdote en 1752 "Le fondeur a manqué de construire le moule de la plus grosse cloche proportionné à son poids, de sorte qu'il y est entré 170 livres de matières en augmentation et qu'il n'est resté de matière que pour la moitié de la petite cloche..."

Le dimanche 16 mai 1762 l'assemblée s'occupe d'un enfant "exposé" à Primarette: "a aussi été représenté par le Sr Beranjon Consul qu'il ay été signifié le 24 mars dernier une ordonnance du Parlement de dauphiné, rendu à la requête de Mr le Procureur général du Roy, dont il requiert que la lecture soit faite aux assemblés par laquelle il conjoint aux consuls et officier de cette communauté de pourvoir aux frais de la dite communauté à la nourriture et entretien d'un enfant qui a été exposé dans le cimetière de la paroisse de Primarette la nuit du 16 novembre 1761, que pour l' exécution de la dite ordonnance il a convenu avec Marie Chapuis femme de Joseph Reynier qui a nourri le dit enfant jusqu'à ce jour le prix de 5 livres par mois pour la nourriture et entretien, requérant les assemblés de luy indiquer les moyens de pourvoir à son payement."

Elle nommait "un procureur des pauvres".

#### Les Consuls

Faisaient connaître au public les décisions de l'Assemblée par voie d'affichage sur la porte de l'église et "autres lieux accoutumés".

Faisaient conserver les archives (garde-robe fermé sous 3 clefs à Revel).

A la fin de leur mandat ils devaient rendre compte de leur gestion.

Leur travail le plus important, c'était de faire la recette de la taille.

La communauté devait payer une somme globale de l'impôt suivant le nombre de "feux" imposables.

Ce n'était pas le nombre de foyers mais une valeur fiscale (x feux par communauté)

Exemple tiré des archives de Montseveroux pour l'an 5:

"le territoire de chacune des communes ayant été cadastré séparément l'estime totale s'y trouve ainsi rapportée

<b>Commune</b>	<b>Estime noble</b>	<b>Estime taillable</b>
Revel	117.00.04	175.01.00
Tourdan	377.74.10	207.07.01
Pizieu	394.01.00	243.14.00
Primarette	421.03.10	555.08.01
St-Julien	157.08.00	203.14.05

Suivant le pérecaire général du Dauphiné les 5 communes étaient taxées à 17 feux 7/32 (tant noble que roturière). Ces feux a raison de 9 livres francs le chacun font 153. (C'est donc un calcul assez obscur).

Les consuls devaient répartir cette somme le plus équitablement parmi les habitants après consultation de l'assemblée.

Il y avait une révision des feux tous les 10 ans environ. On tenait compte des variations de la population (forte diminution après les épidémies de peste, les guerres). On demandait une exonération en cas de grêle, de gelée.

Exemple tiré des archives de Revel

"dimanche 17 juin 1736

Les vignobles de la communauté composent plus de 800 sétérées ont été malheureusement gâtés et endommagés par la grêle la mardy cinquième de ce mois, en telles sortes que les prises du dit vignoble sont toutes perdues et les souches or d'état de pouvoir se remettre de plusieurs années ce qui cause une grande perte aux habitants notables.

La grelle et gellée ont aussy gâtés et couchés les bleds foins et fait des ravines dans les fonds."

Ils envoient à Mrs les officiers de la maîtrise des eaux et forêts de St Marcelin

**a/ les demandes de défrichement des bois**

Exemple trouvé aux archives de Revel

"Le 18 février 1754

a comparu devant moy, secrétaire greffier de la communauté de Revel, François Desirand, habitant à Primarette, lequel pour et au nom de Dame Antoinette de Vitrolle de Blanville habitante à Primarette a requise l'enregistrement de la déclaration faite par la dame de Blanville:

teneur de la déclaration:

du 14 janvier 1754, a comparu Mr Charles Vercherat procureur au baillage de *St Marcellin* faisant pour et au nom de Dame Antoinette de Vitrolle de Blanville habitante à Primarette, laquelle a déclaré qu'elle entend faire couper 60 arbres, chesnes sur le retour pour faire des réparations, qu'elle a dans un bois taillis, du contenu d'environ 12 bicherées situé au dit lieu de Primarette au mas des étangs des chèvres distant du Rhône d'environ 4 lieux et de 50 lieux de la mer. Laquelle déclaration qui ne pourra avoir lieu que pour un an, avons donné acte à condition toutefois d'en faire abattre sous quelque prétexte que ce soit aucuns des dits arbres que dans 6 mois à compter de ce jour et sous les peines portées par la dite ordonnance.

**b/ les demandes pour avoir des chèvres**

Exemples aux archives de Revel

"dimanche 15 avril 1736

Nous châtelain assisté d'Étienne Annequin pour se transporter à Grenoble pour remettre le dit état et ensuite se pourvoir devant qui de droit, pour pouvoir à nous permettre de garder des chèvres, dans la communauté, suppliant humblement nos dits seigneurs d'accorder la permission attendu que la dite communauté est dans un pais montoux, bruyères et landes et... et que l'habitant sont pauvres et or d'état de pouvoir subsister eux et leur famille sans le secours des chèvres, n'ayant pas vu en partie les finances du bled qu'ils avoient semé l'année dernière, donnant pouvoir de député, de faire ce qu'ils jugeront bon être..."

Autorisations pour avoir des chèvres

12 juin 1758

"nous Pierre Vallier Colombier, conseiller du Roy, maître des eaux et forêts de St Marcelin avons permis a Sr Michel Clerc dit Bertoche du lieu de St Julien mandement de Revel, d'avoir une chèvre pendant six mois, à la charge de la tenir à l'attache dans une cueurie de la faire matter, passé le dit délai de six mois et de faire enregistrer la présente au greffe de la communauté de Revel."

13 octobre 1761

"a comparu Sr Benoit Basset, meunier habitant à Primarette lequel a requis l'enregistrement de la permission qui luy a été accordée par Mr Vallier Colombier, maître des eaux et forêts de St Marcelin de tenir deux chèvres pendant un an dans une écurie de l'attache a la charge de la faire matter passé le dit délai d'une année et de faire enregistrer la présente au greffe de la communauté de Revel."

Elle payait les fournitures pour les miliciens à charge de la communauté

à Revel en 1734 il y a 4 miliciens à charge et cela coûte 231 livres pour les dépenses et fournitures.

en 1755 il faut à Revel , "44 livres 16 sols pour les frais de levée et équipement du milicien levé dans cette communauté le 12 avril 1755."

Elle organisait les corvées des "grands chemins".

à Revel le 18 avril 1762

"il a été par nous représenté que les 65 journées de voiture et 253 journées de manoeuvre dont cette communauté a fait la fourniture en exécution de l'ordonnance Mr l'Intendant sur les corvées du 19 février n'ayant pas été suffisantes pour mettre la tâche de cette communauté sur la route de Lyon-la Provence, en état de réparation convenable ...

Il est demandé par le Sr Fournillion sous-ingénieur du Roy pour les Ponts et Chaussées, une nouvelle fourniture qui seroit extrêmement difficile à faire attendu la rareté des fourrages et préjudiciable par la cessation des cultures urgentes tant aux terres qu'aux vignes il conviendrait de traiter sur l'atelier des corvées avec quelque personne qui se chargera de mettre la tache de cette communauté en état de réparation suffisante moyennant une somme proportionnée au travail qui reste à faire...

Charles Coche, consul receveur fut député, pour se rendre à Auberive où est l'atelier de corvées."

## **II-LE PEUPLE PAYAIT LES IMPOTS**

### **A/ au Roi**

- la taille elle a été instituée en 1439 suivant l'estime foncière portée par le parcellaire.

Si on ne payait pas, on saisissait tout, même les chaudrons, les pots d'étain, le bétail.

- la capitation créée en 1695; c'est un supplément de la taille

- la gabelle créée en 1286 sous Philippe IV le Bel; obligation d'acheter une certaine quantité de sel, le roi possédant le monopole de la vente.

### **B/ au seigneur**

- le champart une partie de la récolte.

-le cens jouissance d'une maison et des terres cultivées

Les faisant feu (ceux qui avaient une maison où l'on faisait du feu) donnaient une poule ("géline") par an à Lavaldens.

-le lod ou le plaît quand ils vendaient ou achetaient des biens ils payaient une taxe

-les corvées Ils cultivaient les vignes du seigneur; ils lui faisaient les foins; ils entretenaient les ponts, les chemins; ils enlevaient la neige

l'hiver.

Au XVIIIème siècle on remplaça les corvées par le paiement d'une somme

-les droits à payer

La banalité taxe pour moudre son grain  
pour cuire son pain

Le pontonnage taxe pour passer les ponts, pour les personnes, les animaux, les marchandises

### C/ à l'église

-La dîme c'est une contribution en nature sur le produit du sol prélevée par le clergé. Elle était à l'origine prélevée au 1/10 d'où son nom. L'église ne prélevait pas directement cet impôt. Elle confiait par contrat (bail à ferme) cette charge à des particuliers (les décimateurs). On ne pouvait pas lever la récolte, tant que le décimateur n'était pas passé. Les curés touchaient une "portion congrue" prise sur la dîme et reversée par leur hiérarchie. Les curés pauvres (le bas clergé) étaient mécontents. Cela entraîna certains à soutenir le Tiers-État aux états généraux de 1789.

Dans la "requête présentée par les curés au Dauphiné au roi et à son Conseil en novembre 1780" ils se plaignent de la dépréciation de leur pouvoir d'achat, de l'insignifiance des autres revenus. "Les offrandes volontaires des fidèles sont nulles dans toutes les paroisses"

-le casuel donné pour les tâches pastorales (messes, baptêmes, enterrements).

### **III-LE PEUPLE SUPPORTAIT LES CHARGES MILITAIRES**

Il n'y avait pas de casernes jusqu'en 1715. Il fallait loger les troupes soit de passage lors des déplacements, soit en cantonnement (On a vu les problèmes causés à Revel par les dragons).

On devait fournir des bœufs, des mulets, des chevaux réclamés par les régiments.

Exemple à Artas on leur devait "du foin 20 l., de l'avoine 2/3 de boisseau par cheval. Les soldats payaient 5 sols par ration." On leur devait le feu et la chandelle.

Si on n'obéissait pas "les billets de logement pleuvaient" (Le logement était présenté comme une sanction pour accélérer les réquisitions).

#### A/ Dans la région de Beaurepaire : (Pierre Malet "La vie militaire à Lens-Lestang)

"Au Moyen-âge et au début du 16ème siècle l'armée était formée de bandes.

Les soldats barbus, faisaient autour d'eux le grand vide, à quoi aboutissent les peurs collectives. Les bandes évoluaient suivies de ribaudes blondes au visage boucané par les pluies du nord, le soleil du sud.

Ces hommes venus des couches sociales où le désespoir est inséparable du pain quotidien avançaient à travers les friches et les forêts en troupes loqueteuses. Ils étaient souvent précédés de leurs tambours et fifres, vêtus de livrées funambulesques. Ils chantaient : L'haleine, nous faut l'haleine..."

Aux bandes succédèrent les légions, puis vers 1562, les premiers régiments.

On note les doléances des habitants de Lens-Lestang datées de novembre 1667.

"Le grand chemin de l'étape de Beaurepaire à Romans passant par le territoire de Lens-Lestang, les gens de guerre se font donner par violence les guides et les chevaux de voiture, ce qui oblige les habitants à se retirer dans les bois avec leurs bêtes de labourage pendant les heures des grands passages pour éviter de tomber entre les mains des gens de guerre dont ils ne sont point payés.

Le 4 février 1691 le député de Moras dénonçait les violences extraordinaires des troupes de passage en janvier "ayant tué les habitants, volé impunément leurs maisons, arraché de force leur argent, et pillé leurs meubles. La moitié de la population quitta le lieu."

L'année suivante, la levée de 16 miliciens fut trouvée excessive, suite au départ d'un grand nombre de familles devant un passage troupe plus fort et plus violent que celui de 1691.

La commune devant 5000 livres d'arriérage on lui imposa en 1652, une compagnie de chevaux-légers qui y prendra ses quartiers d'hiver sur ordre de Mgr le duc de Lesdiguières.

"L'ustencile" était la somme allouée à un capitaine pour l'entretien de sa compagnie. Les rations de fourrages à fournir étaient pour chaque ration de 20 livres de foin et 3 picotins d'avoine.

Le foin en 1679 était payé 30 sols le quintal et 24 sols le quartal d'avoine. Les charrois payés 3 livres pour chaque char y compris bouviers qui les conduiront.

Le 23 mai 1679

Lens-Lestang dut fournir 223 rations de fourrage à la compagnie dragons logée à Châteauneuf de Galaure.

En 1681

100 rations de fourrage à St Etienne en Dévoluy "Les habitants pouvaient se libérer du logement des soldats en payant de 10 jours on 10 jours par avance à chacun 19 sols par jour, abandonner les 5 sols qui doivent être remboursés pour chaque ration de fourrage moyennant quoi les dragons sortiront du présent lieu où leur logement leur était assigné."

A Primarette et à Revel nous avons très peu de documents concernant le passage de ces troupes.

"Le 13 décembre 1690 a été enterré dans notre cimetière un dragon nommé St Jean, du régiment de Salli."

29 janvier 1658 "Un enfant donné à un cavalier nommé La Fleur."

"8 janvier 1693 Depont Louis de Rostanet Marguerite, donné au chevalier Depont au régiment de Lila."

"Le 22 juillet 1788 "Françoise Tavernon m'a déclaré être enceinte ensuite de la fréquentation qu'elle a eue avec un nommé pasqual soldat au régiment de Monsieur."

18 janvier 1709 "Couton Antoine, de Claudine Servonat donné à Bernard Couton dragon en quartier à Revel."

Nous voyons que ces soldats en passant ont laissé quelques enfants.

En 1747 à Revel le curé note "le séjour à Revel, pendant 25 jours de 2 compagnies de dragons qui étaient méchants."

#### B/ Le peuple fournissait les miliciens

"En 1688 Louis XIV pour suppléer à l'insuffisance des engagements volontaires dans l'armée régulière décida la levée des milices. Elles furent recrutées temporairement par tirage au sort dans les paroisses, puis permanentes en 1726, transformées en 1771 en régiments provinciaux et supprimées en 1791.

Les notables se débrouillaient fort bien pour envoyer à la milice les plus déshérités de l'endroit. Les officiers des communautés devaient fournir à chacun des miliciens un fusil en bon état (à 11 livres 5 sols pièce) un chapeau bordé d'une tresse d'or ou d'argent, une cravate noire, des souliers, un ceinturon."

En 1701 et 1702 à Revel (Archives de Revel)

Dans la communauté de Revel comprenant les paroisses de Revel, Pisieu, Primarette et St Julien la levée des miliciens était laborieuse et surtout coûteuse.

Nous ne savons pas Si la communauté devait fournir ces miliciens occasionnellement ou tous les ans, ni combien elle devait en envoyer.

Ils étaient tirés au sort et partaient pour 6 ans.

J'ai ainsi trouvé un livre de comptes qui donne les frais payés par la communauté on 1702 pour la levée des miliciens de 1701 on verra que ce fut assez compliqué pour fournir le "contingent" Je n'ai pas le nom du comptable désigné par "il" et chargé du déroulement de l'affaire.

1702 à Revel

"On a alloué la somme de six livres douze sols qu'il a été obligé de payer pour le soldat de milice appelé Baptiste.

demande allocation de la somme de dix livres qu'il a payé pour avoir assigné les garçons de la communauté de Revel à venir tirer au sort

Picolier demande pour avoir enseigné les garçons de la communauté pour 5 jours de vacations.

il demande dix livres pour 5 jours de vacations ou dépenses vaquées pour aller à Grenoble pour chercher les moyens chez Mgr l'Intendant pour renommer d'autres soldats de milice, attendu que ceux à qui le sort étoit tombé, étoient désertés.

lui sera alloué

la somme de quinze sols pour dépence payée lors qu'il fallut aller prendre le nommé Denison pour servir de soldat de milice.

la somme de huit livres onze sols qu'il a été contraint de payer suivant l'ordre du sieur Chain pour les sergents qui étoient allés prendre d'autres soldats de milice ou pour ceux qui les gardoient de vue chez Etienne Villars.

alloue la somme de cinq livres cinq sols qu'il a de même payé pour dépence chez Claude Villars ou pour payer camboy le Cadet qui s'étoit aidé à prendre les soldats de milice.

au Sr Gombaud, huissier, la somme de six livres douze sols pour 5 jours vaqués à conduire les miliciens à Rossillon où ils couchèrent.

2 jours après le dit comptable fut obligé de retourner au dit Rossillon avec d'autres soldats de milice et 5 autres personnes pour les conduire, où ils furent obligés de coucher: onze livres.

alloués au moins quatre livres pour 2 jours de ce voyage.

une livre treize sols pour le racomodage des souliers de Balliboud soldat de milice.

quelques jours après qui étoient les 17, 18, 19 avril que le dit comptable fut obligé de séjourner au dit Rossillon avec les soldats de milice pour tacher de les faire recevoir au capitaine.

le 23 le comptable fut obligé de payer pour dépence faite chez Etienne Villars pour les miliciens et pour ceux qui les gardoient dix livres quinze sols et dix-huit sols et quatorze livres cinq sols pour avoir conduits les dits soldats de milice à Rossillon.

2 soldats de milice furent renvoyés.

Le comptable fut obligé d'en chercher d'autres avec gens pour lui faire main forte pour ce payat de dépence à Beaurepaire ou Primarette deux livres quatre sols.

plus le lendemain on fut encore obligé d'aller prendre le nommé Coche et pour ce fut depencé tant pour le dit Coche qu'autres qui l'accompagnèrent la somme une livre treize sols.

six livres pour partir pour un autre voyage à Rossillon avec les dits soldats de milice et autres personnes qui étoient pour les conduire: six livres neuf sols.

quatre livres dix neuf sols pour payer au sergent de la compagnie qui étoit venu on garnison sur la communauté.

8 may 1701

Le comptable fut encore obligé de retourner a Rossillon pour faire passer en revue les dits soldats, de milice devant le colonel accompagnés de plusieurs personnes pour les conduire et n'ayant trouvé personne au dit Rossillon, il furent obligés de mener les soldats à Vienne et delà les ramener au dit Revel: vingt trois livres quatre sols.

onze livres quatre sols pour dépence faite au dit Vienne pour mener un soldat de milice puis depence pour le faire recevoir où qu'il fut obliger séjourner 3 jours et où même le dit soldat fut mis en prison d'où il paya le geolier onze livres quatre sols.

dix livres cinq sols pour mener encore une fois 2 miliciens à Vienne avec des gens pour les conduire où même il fut mis en prison ou pour le geolier payat dix livres cinq sols.

racomodage des souliers du nommé Revol, soldat de milice.

mener Revol à Vienne avec 2 hommes pour les faire recevoir.

dix-huit sols pour Revol et les 2 hommes à Revel à leur retour de Vienne.

payé au dit Gombaud pour avoir pris Baptiste soldat de milice.

plus dépence chez Villars pour faire garder le dit Baptiste quatre livres treize sols.

autre voyage fait à Vienne lorsqu'il fallut faire partir les soldats de milice et spécialement le dit Baptiste a qui il fallut acheter des bas et autres choses et dépenses pour ce neuf livres cinq sols.

Sont notés aussi "plusieurs voyages faits par le dit Bevenjon à cheval à Vienne". (Était-ce lui le comptable?)

"Voyages qu'il a fait pendant presque 2 mois au sujet de la milice qu'autrement ayant été presque jours et nuits sur pied."

Si on totalise les frais inscrits on trouve, 161 livres et 200 sols soit 171 livres. Cela paraît une énorme charge pour le budget de la communauté.

#### **IV LE PEUPLE ASSURE LES CORVÉES DES GPANDS CHEMINS**

Elles furent créées en 1722 sous Louis XV. Trois jours par an les hommes valides devaient entretenir les chemins et les routes avec voitures et bestiaux.

En 1776 les routes du royaume étaient en mauvais état. On note à Artas: "Il faut réparer avant que les dégâts soient trop importants."

#### **V LES VENDANGES**

Réf. Archives de Revel: Compte-rendu d'Assemblée du 17 octobre 1751

"Ban des Vendanges

Il est d'usage et du bon ordre de fixer les jours des vendanges pour éviter à confusion et maintenir les reigles qui doivent être observées à cet égard et attendu le danger que pourroit causer le retardement à faire la récolte de la présente année, sans espoir d'une plus parfaite maturité des raisins dont partie tombent en pourriture, ainsi qu'il a été vérifié les assemblées sont requis de délibérer a ce sujet. Sur quoi les assemblées aiant conféré, il a été par eux délibéré:

1/ que les vignes écartées et séparées des gros vignobles, appelées les ailes, de même que les plantées et vignes blanches les vendangeront les vendredis et samedys aussy prochains 22 et 23 de ce mois.

2/ que le seigneur du lieu et le prieur décimant vendangeront si bon leur semble les mercredys et jeudis prochains.

que les vignes des vignobles de dessous tirant du domaine de Colombier à la croix de Barbarin se vendangeront les lundy et mardy suivants et finalement que les vignes du vignoble des primarées se vendangeront les mercredys et jours suivants.

De tout quoy, nous vichatelain avons octroïé acte pour servir et valloir ce que de raison déffense étant faite aux assemblées et autres habitants de cette communauté de contrevenir au présent reiglement des vendanges sous peine d'amende."

1760 (suite) Registres paroissiaux de Primarette

"L'an 1760 a été abondante en blé, vin et fruits de ramages dont plusieurs personnes de la campagne ont fait de la boisson. L'été fort chaud et sec, l'automne tempéré et peu de maladies. Le 30e juin Mr Philippe Clavel curé de pizieux célébra sa messe de 50 ans de prêtrise en pnce de Mr Antoine Jubié curé et archipretré de Beaurepaire, Jubié son neveu curé de St Barthélemi, Mr Favre son vicaire, Mr Dubreur curé de Tourdan et Revel, Allegret curé de Pact, Peyronnet curé de Jarcieux, Givord curé de Poussieux, Giraud curé de Moissieux, Goubet curé de Montseveroux, Cornier curé de Court, Favre curé de Primarette et le d' m Clavel remit le bouquet à Mr Bojat prêtre de Beaurepaire chapelain des pénitens du d' lieu."

1761

Pierre jeury était domestique de la cure

"Janvier a été froid et sec avec peu de neige et même que le mois de février. Mars a été orageux.

Le 19e mars, jeudi St Nicolas, Collaud surnommé St Julien partit de primarette pour aller prendre parti dans les gendarmes où il ne fit pas long séjour car il revint à Primarette le 15 juillet. Le 4e juillet Mre Léonard de Blanville lieutenant colonnel du régiment de Bretagne fut emporté d'un coup de canon à la tête de 400 chasseurs qu'il commandoit.

L'été de 1761 a été fort chaud et sec, la récolte de blé et vin asses bonne, mais de foin.

Le 16e novembre on trouvé une petite fille exposée sur le cimetièrre à nuit tombante.

1762

9 novembre 1762 Françoise artaud 31 ans, de Moissieux était servante au rentier du Louvier.

François Basset, était seigneur rentier du domaine appelé la grange brûlée. François Edam était rentier du domaine de barral. Bernard Rigoudi était toujours tisseur en toile. Jacques patrat était domestique de Mr de Blanc.

"L'hiver n'a pas été rude, le printemps pluvieux, l'été fort chaud et sec, beaucoup de blé et asses de vin dans le lieux ou la grêle n'a pas donné. Depuis la Toussaint on a beaucoup parlé de paix après sept ans de guerre qui n'a point été publiée; les troupes qui sont revenues d'Allemagne en qualité de troupes auxiliaires ont paru fort fatiguées et peu contentes de leurs campagnes."

1763

29e août à Beaurepaire, antoinette Lambert 6 ans fut écrasée sous les pieds d'un cheval qui galopait le jour de la foire d'août aux terreaux.

Benoîte Richard était sage-femme à Primarette.

"4 février 1763, a été ensevelie dans le cimetièrre élizabeth décédée dans la maison d'habitation de Joseph reignier où elle étoit à nourrice depuis le 16 novembre 1762 qu'elle fut trouvée exposée sur le cimetièrre à sept heures du soir, la d' elizabeth fille de père et mère inconnus a été nourrie aux dépens de la communauté de Revel par arreté du parlement de Grenoble."

"L'hiver de 1763 a été asses froid et orageux.

Le deuxième jour du mois de may, Mr de Larnage prieur de Tourdan, résigna ce bénéfice à Sr Joachim Bertin prêtre, ex jésuite vicaire au d' lieu de Tourdan. Huit jours après on fit regretter ce prieur. Le bruit commun fut que ce Bertin l'avoit ensorcelé. Le jour de St Michel

cet abé Bertin fut traduit dans les prisons de Vienne pour avoir meurtri de coups en traître, pierre Bouvier de la Cote, fermier des dixmes de Tourdan par un esprit de vengeance."

Ici se termine le registre tenu par le curé Favre qui mourut en 1764. Quel dommage que son successeur ne continua pas cette chronique si pittoresque qui nous permettait de connaître la vie à Primarette au jour le jour, ou de saison en saison de 1744 à 1764. On voit que le temps était plus rude et froid qu'actuellement.

La neige commençait à tomber en novembre et continuait souvent jusqu'en mars, avril. Le mauvais temps entraînait de mauvaises récoltes et c'était la disette car on vivait sur ses ressources propres. On avait très peu d'argent pour acheter d'autres nourritures; et on serait-on allé en acheter puisqu'on voyageait essentiellement à pied?

Monsieur Malet donne quelques détails supplémentaires sur l'abbé Bertin.

Monsieur Dubreux, le curé de Tourdan et Revel écrit: "Berthin de Beaurepaire, vicaire pendant cinq ans à Tourdan, mis en prison le 29 septembre. Il était ex-jésuite, chassé honteusement de chez eux. Sa conscience était plus noire que la crasse de la teinture des jésuites qui furent totalement supprimés en France cette année là. Le Berthin était fort pour la calomnie et pour frapper, il avait de l'esprit, à ce qu'on dit, mais il était infernal. Ma paroisse a beaucoup souffert d'avoir eu un si mauvais sujet.

1764

29 avril 1764, décès de Messire Favre Joseph, curé de Primarette âgé de 79 ans 2 mois. (Le nouveau curé se nomme Me Peronnel)

des orages endommagent les vignes. Le passage des bécasses fut abondant.

Pierre grange était grangier de la Serve. Michel Blanc était grangier de Rochanu.

1765

À Revel, ce fut une année pluvieuse, il y eut des bises froides au mois d'avril. Un ouragan le 3 septembre. Les pommes de terre pourrirent en terre.

À Montrigaud, l'hiver fut terrible du 13 décembre au 13 février 1766.

"S'il fut plus violent en 1709, il ne fut pas de la moitié si long ni si constant. En 1709 il dégelait le jour, mais cette année il n'y a eu aucune relâche, un peu de neige a conservé les blés, les arbres imbibés par l'eau de pluie gelaient et éclataient."

1766

Ce fut une année de misère. (M.Malet)

"Les pauvres gens firent leur pain de blé noir d'orge et d'avoine et d'autres plus malheureux le mangeaient plus mauvais "(curé de Revel); à Revel encore: "pendant plus de 2 mois il dégelait le jour et gelait la nuit le 1/3 au vignoble a péri, peu de blé, peu de vin mais abondance d'avoine et d'orge . Mr l'abbé de Tourdan fit distribuer des charrées de bois à discrétion à tous les pauvres de Tourdan et Revel, le froid étant vif ."

Le curé de St Barthélemy écrit

"Le vendredi 30 mai 1766 vers 4 heures 3/4 du soir on entendit comme des coups de canon et de fusil. Ces coups redoublés me surprirent. Le vulgaire ignorant et craintif ne manqua pas d'en tirer de ce phénomène des présages fâcheux."

À Primarette: Claude Bland était granger au domaine de Rochenu.

1767

Ce fut une mauvaise année.

A Jarcieu

"en janvier les pommes de terre gèlent dans les caves. les blés noirs sont déficitaires a cause de la très grande sécheresse; le menu peuple n'ayant ni pommes de terre, ni blé noir, peu de blé et peu de vin s'est trouvé dans la dernière misère."

A Revel

"Le gel est excessif: les tonneaux de vin éclataient. Les truffes et les fruits d'hiver sont en partie perdus."

A Montriquaud

"le 18 avril la neige qui tomba dura un mois. Le vent en peu d'heures fut si impétueux que toutes les maisons furent remplies de neige. Aucun homme vivant n'avait vu pareille température. Le vent du nord a soufflé jusqu'au 7 mai."

A Beurepaire (Curé Jubié)

"22 février: inondations du Suzon jusqu'à la Halle.

13 août grande pluie à Beurepaire, à minuit avec tonnerre continuel sans grêle qui causa une inondation telle qu'on n'en avait pas vue de si grande de mémoire d'homme."

le 5 octobre à Beurepaire "a été enterré un pauvre garçon qui mendiait âgé de 12 ans, qui se disait natif de primarette, se nommait jean galandre."

Claude Perrot était tiseur à la verrerie de Bonnevaux

1768

"Le 2 janvier a été inhumé, dans le cimetière un mandiant de Beurepaire nommé antoine valet décédé au domaine de la Perrière après avoir reçu le sacrement de l'extrême onction seulement."

1769

françois Charreton était fermier au domaine de la Perrière.

Jean Joseph Graillat était fermier au domaine de bois Maret.

Le 11 février il neigea sur Revel. A Tourdan il y a 1 pied 1/2 de hauteur de neige. Dans le mois de mars il tomba des flocons larges comme un petit écu.  
grêle et grésil le 22 avril.

1770

antoine seguin était fermier au domaine du Louvier

L'hiver fut long, la neige abondante; le 21 janvier le Suzon déborda. Les récoltes furent médiocres.

1771

Ailloux Etienne était fermier au domaine de Bourgey.

Il y eut 3 jours de neige fin avril sur les arbres en fleurs. Il y eut peu de fruits cette année. grande sécheresse l'été.

1772

A Revel le mois de janvier fut très froid et neigeux; février fut neigeux et pluvieux. La neige tomba en abondance le 17 et le 18 avril sur les arbres fleuris. peu de foin, blé moyen.

La petite vérole enleva beaucoup d'enfants. A Primarette il y eut 23 décès dont 14 enfants.

1773 (M MALET)

"Janvier froid et neigeux ainsi que février. Grands orages au début de l'automne abattant les fruits. Les chenilles rongent les chênes et les haies, point de glands . Les cochons gras furent chers. Les pauvres gens souffrirent de disette car les grains furent chers."



Ancienne maison Pagnoud aujourd'hui Collion  
Dessin Andrée Collion

#### **IV LOUIS XVI 1774 –1792 (P Goubert)**

Après le règne de Louis XV les difficultés apparaissent. De mauvaises récoltes ont amené la hausse du prix des blés et du pain, des faillites entraînent le chômage.

##### 1775-1776

Une production exagérée de vin amena la chute des prix et la mévente durant 7 à 8 ans.

##### 1785

Une grande sécheresse raréfia le fourrage fit mourir le bétail qui souffrit aussi d'épizooties.

1787 à 1789 Une crise céréalière se produisit dans la moitié nord du pays. Une moisson médiocre puis une catastrophique, la grêle de 1788 et un hiver froid en 1789 firent monter le prix du pain de 50 à 100 %.

En 1789 Toutes les communautés écrivirent leur cahier de doléances (nous n'avons rien retrouvé sur Primarette).

##### Juillet-Août 1789 La grande peur

C'était l'anarchie à la campagne, les clôtures furent détruites, les bois pillés; on ne payait plus l'impôt.

La paysannerie aisée, la bourgeoisie achetèrent les biens de l'église vendus en biens nationaux. Les plus riches, les "notables" formèrent une nouvelle classe de propriétaires.

Les paysans bénéficièrent de la disparition des droits seigneuriaux, de l'abolition de la dîme. Un tiers acquit au moins un lopin de terre. Beaucoup profitèrent des prix élevés, des besoins de l'armée en subsistances pour vendre avantageusement leurs produits.

La petite paysannerie ne gagna rien sinon la gloire de servir dans les armées.

#### **Que se passa-t-il à Primarette et la région durant cette période?**

1774 Janvier fut très froid. Il y eut de la neige sur les arbres en fleurs. La sécheresse en été et les pluies sur les regains donnèrent peu de fourrages. Le blé fut médiocre.

En novembre, il y eut beaucoup de neige et un froid vif.

1775 "En janvier le froid fut plus vif qu'en 1709. Les bois de clôture furent pillés pour chauffer les 3/4 des habitants de Revel.

Il neige à Pâques

Les pauvres gens mangèrent la viande des vaches abattues par la suite du manque de fourrage, elle n'était pas chère.

Le comte de Murinais, seigneur de Revel, a rapporté de Paris, des écailles d'huitres pour guérir de la rage..."

1776 La végétation était en avance en mars. En avril le gel et le vent du nord brûlèrent les bourgeons de la vigne et des noyers.

Septembre chaud et sec, les jardins manquèrent d'eau.

Fin décembre il y eut de la neige, il fit très froid.

##### 1777 Pierre Peyron était tuillier

19 février 1777 "a été enterrée dans le cimetière une fille mendicante résidant de la paroisse de trablin près moydieu."

1 juillet 1777 "a été enterrée dans le cimetière Françoise Conjard âgée d'environ trois ans (qui s'est noyée dans une serve près la maison).

1778 Il fit un grand froid en janvier. Le 14, vent pluie et tempête. "La plaine de Tourdan semblait un lac."

Froid en février; neige fin mars à Revel. Beau temps d'avril à juillet, peu de foin, août chaud, orages et sécheresse. Le jardin de Me Dubreux "est sans eau et roti". Les vendanges sont médiocres, les semailles se font dans la boue.

(beaucoup de pauvres furent enterrés dans les paroisses depuis 1765. Il y a des enfants qui mendient et meurent à l'hôpital en 1767, surtout à Jarcieu, Beaurepaire, Revel.)

"a été enterrée dans l'église, près du bénitier Jeanne Basset veufve de Joseph Peyron."

"a été enterrée dans l'église, près la petite porte Marie servoz âgée d'environ 78 ans."

26 avril 1778

"a été enterrée Marie-anne Annequin, 18 mois, fille de annequin et Marie Basset tisserands à Bourgoin."

9 septembre 1778

"a été baptisée marie, fille naturelle de jean Graillat et Catherine Avalet selon la déclaration que la ditte avalet a fait devant Mr le Châtelain de Revel le 12 juin."

(quand une femme ou une jeune fille était enceinte hors du mariage, elle devait faire la déclaration de cette grossesse près du chatelain du lieu et nommer le père présumé de l'enfant. Dans quelles conditions faisait-on cette déclaration? Je ne sais pas. Mais le père présumé devait fournir une somme d'argent pour payer l'accouchement.)

1779 fut une année de forte mortalité à Primarette

20 en 1778, 29 en 1779, 22 en 1780, 22 en 1781, 22 en 1784, 18 en 1786, 1787, 1788, 24 en 1791.

Depuis 1774 la mortalité a été bien plus forte que pendant les deux décennies précédentes.

Ce sont les enfants qui meurent beaucoup, en 1779 sur 29 décès il y a 18 enfants de 0 à 10 ans, 3 de 10 à 20 ans. Ce sont eux qui souffrirent le plus en période de disette.

Le 22 janvier 1779 "a été baptisé un enfant qui nous a été présenté par Sr pierre François du Molard de St Annin et Claude servonat de cette paroisse. Le dit enfant est fils naturel d'Antoinette Custel native de pisieux, domestique chez Antoine Basset de cette paroisse la ditte Antoinette Custel n'ayant point voulu faire de déclaration, l'enfant a eu nom vineau."

1780 joseph Durieux était tuillier

"la chaleur fut excessive et sécheresse en juillet et août, la pluie abondante en septembre."

1781 le curé de St Barthelemy note

"qui au printemps avait promis une récolte qui de mémoire d'homme, n'avait jamais été tant d'apparence, a été une année où aucun grain ni fruit n'a rien valu; tout a été gâté par les pluies à contre-temps ou par la grêle."

Le 5 décembre 1781

"ensuite de l'ordonnance rendue par Mr Fournier de la ...(crat) châtelain de Revel, j'ay enterré dans le cimetière le nommé Contamin de Moissieux, âgé d'environ 75 ans, trouvé mort dans le petit étang appartenant a Mr de Blanville."

Le 24 octobre 1781

à un baptême "la marraine a été françoise fille bâtarde de geneviève guillon."

21 octobre 1782 Antoine Pierry était granger au domaine de la grange brûlée."

3 décembre 1782 Pierre Rostaing demeurait au domaine de Joubert appelé les rattes.

à St Barthélemy:

"l'année a été désastreuse, à une chaleur et à une grande sécheresse ont succédé des fièvres putrides dont le ravages a été considérable dans cette paroisse et dans les circonvoisines.

La récolte de blé assez médiocre, le menu grain truffes et autres légumes réduit à bien peu de choses tout a été gaté par un froid qui a commencé vers la fin octobre et qui a duré sans aucune interruption jusqu'au lundi jour des rois 1783 plusieurs n'ont pu être ensemencés. Il n'y a eu cette année aucune espèce de fruits à l'exception des noix qui ont abondé, le bled cher, peu d'argent à cause des malheurs de la guerre, tout l'or ayant passé chez les insurgents ou cantons unis pour les soutenir." (guerre d'Amérique)

à Beaurepaire un mendiant est mort dans un chemin.

4 avril 1763 "a été enterré dans le cimetière un enfant de Vienne qui étoit en nourrice chez ennemond roux denison. je n'ay pu seavoir les noms du père, de la mère ny de l'enfant, le dit roux n'ayant point voulu me les dire."

(Les savait-il? Y avait-il une raison de les cacher? Quelle tristesse que la mort de cet enfant anonyme!)

12 juin 1783

Joseph Monet était meunier au moulin des Falconnettes.

le 29 août 1783

"est décédé Simeon cydan âgé d'environ soixante cinq ans invalide, personne active dans cette paroisse."

Le 28 novembre 1783

"a été enterré un enfant de Jean Perrochat qui n'a pas pû recevoir le baptême à l'église, mais qui a été baptisé par la mère sage 12 juin 1783."

1784 au baptême de anne josette adelaïde Jaffaux nous remarquons la belle signature d'un témoin.

n témoin .

A handwritten signature in cursive script, reading "Charonnet". The signature is written in dark ink on a light background. It features a prominent initial 'C' and a long, sweeping flourish extending to the right.

26 septembre 1784

"à sept heures du soir, Marie Guerrier, fileuse de laine, fille légitime de françois guerrier et marie agnel, native de la paroisse de St-Sévère de Vienne, y résidante s'est présentée accompagnée de marie renée durieux sa parente, épouse de benoit Jury, de cette paroisse, et m'a prié de recevoir sa déclaration de grossesse pour se mettre à l'abris de la rigueur des ordonnances,

Après luy avoir représenté qu'elle auroit dû faire sa déclaration devant le juge ou un châtelain j'ay reçu sa déclaration ainsi qu'il suit; elle a déclaré être dans cette paroisse depuis vingt sept jours pour faire ses couches, qu'elle étoit prête d'accoucher et n'a point nommé la personne des oeuvres de qui elle est enceinte...

ainsi reçu dans la maison curiale ce jour et an que dessus."

Le 12 may 1784

"a été enterré dans le cimetièrre un enfant adultérin d'etienne Perroud."

1785

Joseph Bardin étoit valet au domaine de Bourgey.

Claude Peyna étoit domestique chez Benoit Basset.

Un pauvre est mort dans une grange à Pisieu.

Il y eut une grande sécheresse en France qui raréfia le fourrage, qui fit mourir le bétail; il y eut des épizooties. Ce fut une lourde perte pour le tiers de la France montagnarde qui vivait d'élevage.

23 août 1785

"jean Durieux et françoise Begot de Moras, instruits que le mariage qu'ils ont contracté à Moras le second jour de ce mois est nul, à raison du degré d'affinité spirituelle qui est entre eux, ayant obtenu de Mr l'archevêque dispense du dit degré d'affinité ont reçu la bénédiction nuptiale..."

1786

Jacques Chantant étoit meunier au moulin des Falconnettes.

Ailloud françois étoit fermier au Louvier.

D'église Michel, Maurice Simon et Baude Jeanne étoient domestiques chez Mr Lefebvre de Revel.

à St Barthélemy le curé note

"dans le printemps et l'été de 1786, la terre a été couverte de chenilles, les arbres fruitiers et tons généralement de quelque espèce qui fussent ont été dévorés, ils n'ont ni feuilles ni fleurs. Les chemins en étoient remplis, elles entraient dans les maisons. On a été obligé de tenir les portes fermées. Les murs en étoient tapissés, l'eau des puits sans couvercle, remplie, plusieurs habitants étoient obligés de préparer leur repas au milieu de leur basse-cour, les insectes tombant par les cheminées.

J'ai vu dans un hameau, un habitant qui après en avoir brûlé une quantité énorme attachée à ses arbres, mourut quelques temps après, comme empoisonné par la mauvaise odeur; on aura peine à croire ce dont nous avons été témoins; le meunier seul a été préservé."

1788

Cotton françois étoit cardeur de laine, habitant cette paroisse depuis quelques années.

Bois Pierre natif de St Pierre de Bressieux, mort à 88 ans étoit domestique de Mr de Blanville.

"L'hiver de 1788 a duré depuis le 16 novembre jusqu'au 8 janvier 1789. Sa rigueur a été extrême. Le thermomètre est descendu jusqu'au 16 au-dessous de zéro. En Allemagne jusqu'au 24. Aucun homme n'a éprouvé un froid aussi vif et aussi opiniâtre. Le dégel a commencé le 16 janvier 1789. Un vent impétueux et une pluie abondante ont fait enfler prodigieusement les torrents et rivières, la terre n'ayant pas dégelé 2 pouces profonds. Pendant la rigueur du froid les moulins ont été gelés; il n'a eu que ceux de cette paroisse qui aient moulu, ceux de Beaurepaire ont été obstrués pendant plusieurs jours, on venait moudre de 3 lieues.

Les eaux de la Rouaille et du Suzon ont été tellement abondantes qu'elles sont entrées dans toutes les maisons de la Goutériat, ont causé des dommages considérables à ce hameau et ont emporté planches, portes et prairies, noyé des bestiaux."

Il y eut un noyé dans le Dolon le 2 juin.

Les pluies et la grêle endommagèrent les vignes en septembre.

A Primarette le curé note le 2 février 1768

"j'ay béni le nouveau cimetière qui a été donné à la paroisse par Mr de Blanville."

22 juillet 1788

"le 22 juillet mil sept cent quatre vingt huit j'ay été appelé de la part de françoise Tavernon de la paroisse de Chatonnay, fille légitime de feu christofle tavernon et de défunte anne vogeon. La ditte françoise tavernon m'a déclaré être enceinte depuis environ six mois ensuite de la fréquentation qu'elle a eue avec un nommé pasqual soldat au régiment de Monsieur: la présente déclaration reçue dans la maison de guillaume mouchet ou la ditte françoise tavernon est tombée malade, allant à Beaurepaire pour accoucher, elle a déclaré aussi ne savoir signer."

1789

Durieux Jean était tuilier.

Pagnoud Pierre était maçon.

Il y eut un mort sur le chemin de Revel à la Cartelière.

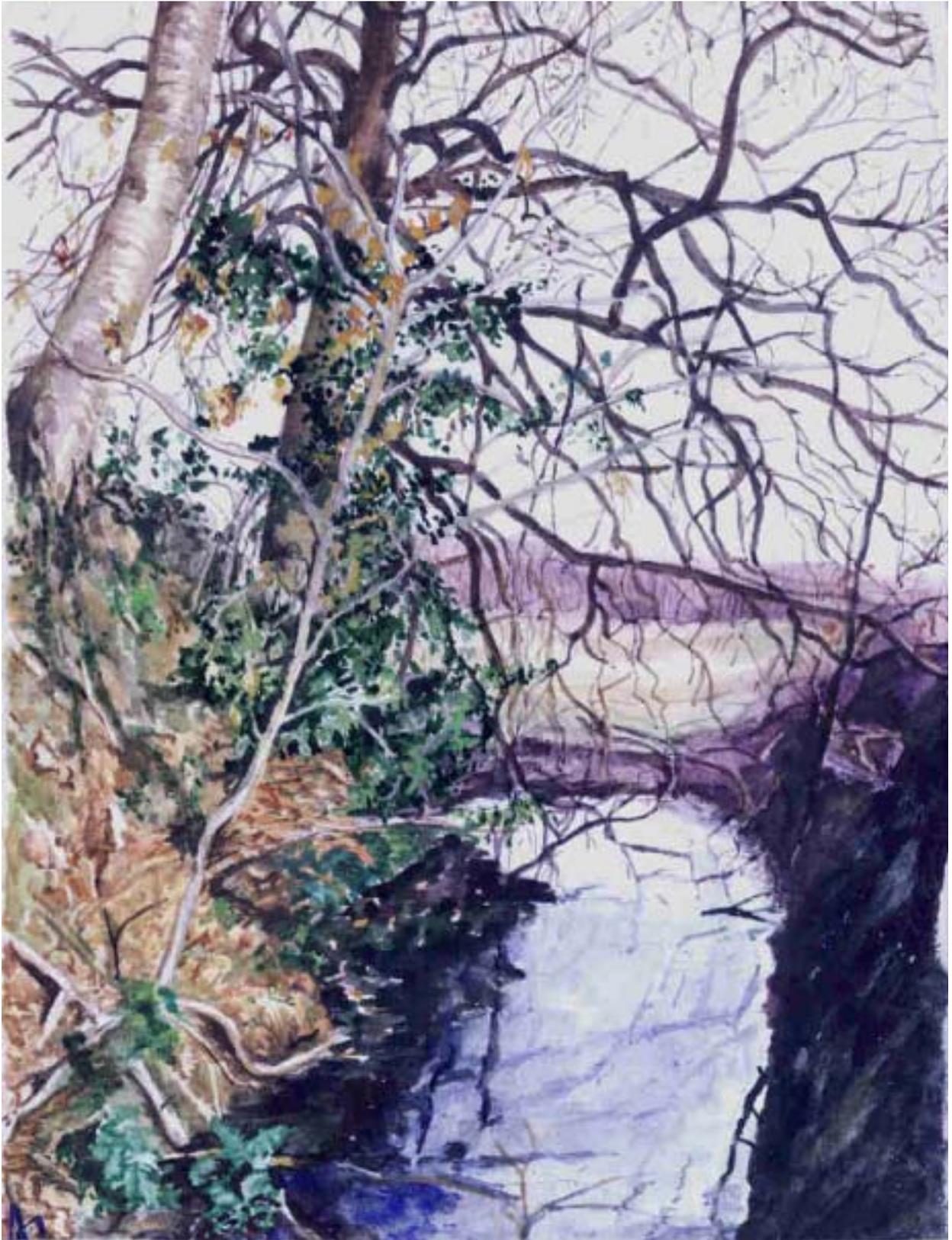
En juin 1789, le froment s'est vendu 30 livres le setier et le seigle 24 "suite des malheurs du temps."

à Primarette

au mariage de Collion Jean de Bossieux avec louise Mouchet de Primarette fille de Pierre Mouchet: "Le dit pierre Mouchet qui signe ordinairement n'a pû signer on égard a un mal d'yeux."

Nous allons entrer dans la révolution

Primarette ne dépendra plus de la seigneurie de Revel mais du canton de Montseveroux de 1790 à 1801. Nous trouvons des documents concernant cette période à la mairie de Montseveroux.



La Sanne  
Dessin d'Andrée Collion

# PERSONNES ENTERRÉES DANS L'ANCIENNE ÉGLISE DE PRIMARETTE

Il y eut 50 personnes enterrées dans l'église de 1647 à 1778. Combien y en a-t-il en avant 1647? Nous ne le savons pas.

Seuls les riches, les notables et les paysans fortunés pouvaient se faire enterrer dans l'église. Dès le Moyen-Âge on pensait que plus on se faisait enterrer près de l'autel de Dieu, plus on bénéficiait des prières et des messes et plus on avait de chances d'accéder à la vie éternelle.

Ceux qui ne pouvaient pas bénéficier de cette mesure de faveur, dans le cimetière attenant à l'église essayaient d'avoir une tombe touchant les murs, le porche, les escaliers de l'église. Seuls les pauvres, les mendiants, les mécréants, les suicidés étaient dans les parties éloignées du cimetière.

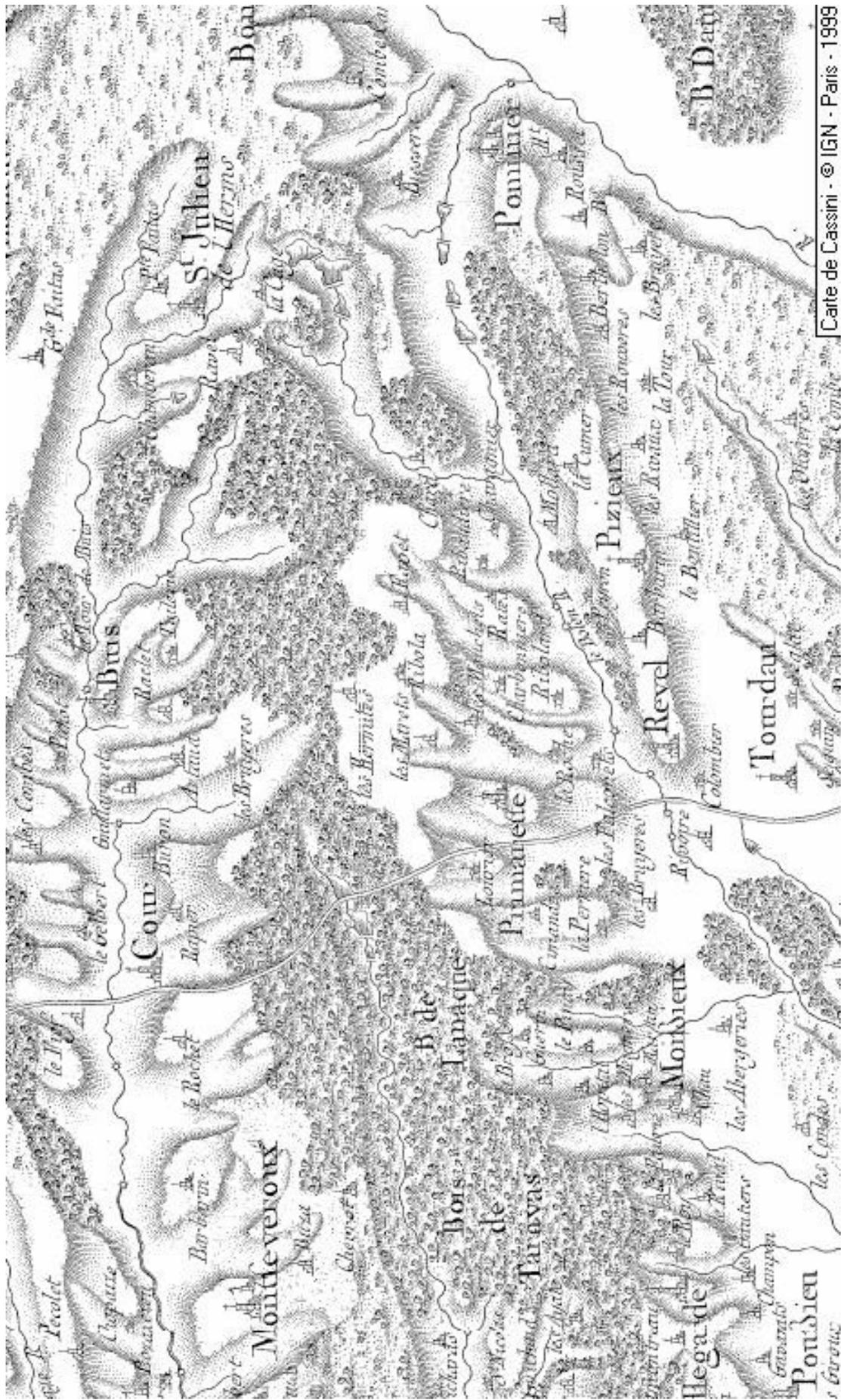
Nous voyons que cette tradition a duré à Primarette jusqu'en 1778.

En consultant la liste des 50 décédés nous trouvons 8 nobles, 5 bourgeois, 3 artisans ou marchands, des notables portant le titre de sieur, honorable, demoiselle ou honnête soit 8 personnes. Il y a aussi deux curés enterrés dans l'église.

Voici la liste des personnes qui furent chronologiquement enterrées dans cette église.

3 avril 1647	Colu Philippa
11 avril 1666	Routta Etienne 80 ans
20 août 1668	Peiron Eleonor 60 ans
29 avril 1686	Falconet Claude 4 mois
11 janvier 1669	Noble Joseph de Chambarant
21 octobre 1693	Demoiselle Marie de Barbier 10 mois
31 juillet 1694	Noble Jacques de Revel
18 mars 1695	Demoiselle Marguerite de Blanc
19 novembre 1697	Patrat Philippe
26 février 1696	Berthon André 50 ans- cure
1 mars 1698	Rigoudi Elisabeth 60 ans
26 septembre 1696	De Revel Marie femme de Noble Guillaume de Bompard seigneur de Portes 36 ans
1 janvier 1700	Charpeise Jean 65 ans
9 septembre 1700	Roux Louise 6 semaines
25 janvier 1704	Franco Michel 45 ans
7 janvier 1716	Peiron Michel 54 ans
1 avril 1716	Demoiselle de Blanc de Peuras Marie Florie 68 ans
25 août 1727	Serclairat Jean maître maréchal 60 ans
10 octobre 1727	Carcel Jeanne, veuve de Jean Reina 60 ans
31 janvier 1728	Robert Antoinette 4 mois, enterrée sous le chapiteau de l'église
1 avril 1729	Noble, Messire Pierre de Blanville, seigneur de la Perrière, Capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre militaire de St Louis
8 juillet 1729	Badin Théophile 70 ans, maître tuilier, enterré sous le chapiteau de l'église
3 octobre 1730	Servoz Elizabeth veuve de Théophile Badin 70 ans enterrée sous le chapiteau de l'église
20 avril 1733	Honorable Gabrielle Basset 33 ans
14 juillet 1734	Sieur Antoine Collaud 60 ans, bourgeois
17 février 1736	Sieur Claude Roux 50 ans
10 octobre 1736	Honorable Marie Changrin 40 ans épouse de Sieur Claude Roux
17 janvier 1736	Patrat Louise 40 ans femme de Sieur Benoit Basset
7 novembre 1735	Falconet Sébastien 40 ans bourgeois de Beaurepaire
7 février 1739	Basset Simon 2 ans
29 novembre 1739	Villard Marie Françoise 2 ans fille de Sieur Antoine Villard marchand de Revel
7 juillet 1740	Sieur Nicolas Roux 84 ans

28 août 1740	François Basset 10 ans
20 novembre 1741	Collaud Anne, femme de Sébastien Francoz 40 ans
16 septembre 1743	Magnard François 3 ans, en nourrice, fils de bourgeois de Vienne
13 avril 1744	Sieur Basset François 77 ans
5 mars 1745	Honorable Argoux Anne veuve de sieur Basset François, 75 ans en présence des curés de Pact, de Moissieux, de Bellegarde, de Primarette
12 avril 1746	Honnête Benoit Basset 57 ans, en présence des curés de Revel, Moissieux, plus 2 prêtres
11 avril 1749	Sieur Vincent Collaud 49 ans, maire de Revel
6 avril 1750	Demoiselle Isabeau Tevenet, veuve, 59 ans en présence du curé de Revel et Tourdan et du vicaire
29 janvier 1754	Basset Françoise Claudine 6 jours
16 mai 1755	Dame Antoinette de Vitrolle, veuve de Pierre de Blanville enterrée au pied de l'autel de notre Dame de Pitié, en présence des curés de Cour, de Revel et Tourdan, Moissieux et Primarette
29 avril 1764	Messire Favre Joseph curé, derrière le chœur de l'église
24 mai 1764	Peiron Joseph 45 ans
13 janvier 1764	Ramel Claudine veuve de Nicolas Laurent 80 ans
23 juin 1772	Peyron Guillaume 68 ans
30 novembre 1772	Servonat Renée 80 ans
12 décembre 1772	Basset Louise 22 ans
4 décembre 1776	Servoz Marie 78 ans, femme de Michel Mouchet enterrée près la petite porte
13 janvier 1778	Basset Jeanne veuve de Joseph Peyron, enterrée près du bénitier.



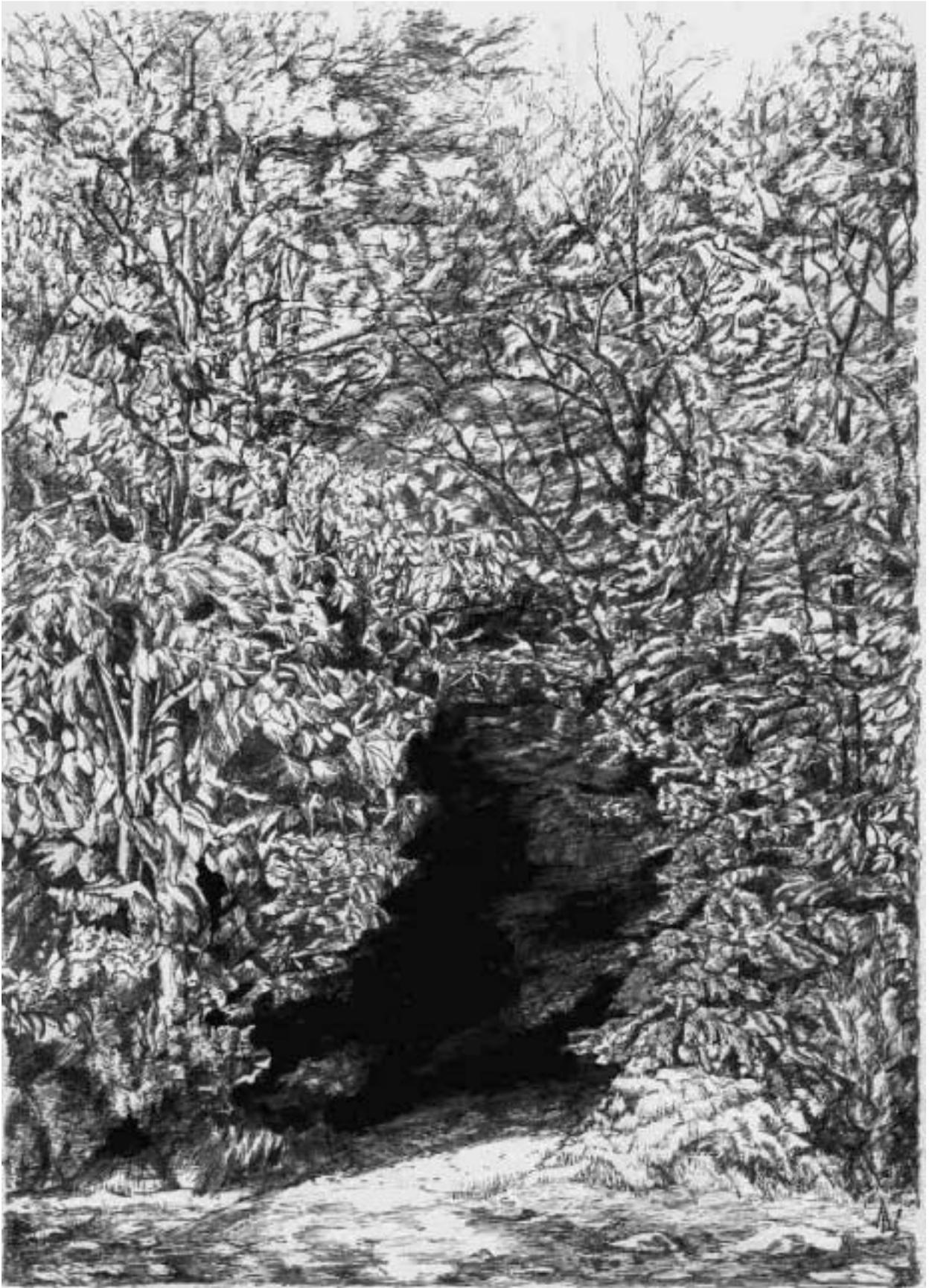
# CHAPITRE

DE 1789 À 1801

## LA RÉVOLUTION

### ET SES CONSÉQUENCES

- La grande peur 27 juillet 1789
- Le calendrier révolutionnaire
- Les assignats
- Les contributions militaires de 1790 à 1795
  - Levée de soldats
  - Réquisitions
  - Garde nationale
  - Levée en masse
- Le Directoire 1795-1799
- Bilan de la Révolution en 1799
- La vie dans le canton
- La conscription
- Contribution sur les portes et fenêtres



Chemin de l'étang-Seignud  
Dessin d'Andrée Collion (Encre de Chine)

# Un hiver catastrophique en 1788-1789

***Été désastreux, hiver glacial... cela pourrait être un proverbe de circonstance. D'autant que les anciens nous prévoient un hiver 92 des plus rigoureux. De quoi trembler d'avance au coin du feu à la lecture de ce récit frigorifiant de l'hiver qui a précédé la Révolution de 1789.***

L'été 1788 avait été désastreux pour les récoltes : pluie, vent, grêle avaient ravagé blé et vigne. Seul le foin avait été abondant confirmant le dicton : " Année de foin, année de rien "

Le samedi 15 novembre, un froid très vif s'abattit sur toute la vallée du Rhône, froid qui alla en s'amplifiant de jour en jour. Le mardi 25 novembre, la neige se mit à tomber et la couche atteignit vite quatre vingt cinq centimètres. Dès le 20 décembre, plus aucun moulin ne tournait, leurs roues prises dans la glace. Le Rhône charria d'abord d'énormes glaçons, puis seul un chenal resta libre en son milieu. Durant la première quinzaine de janvier, les chariots les plus lourds purent le traverser sans danger.

Malgré leurs murs en pisé, leur sol en terre battue, leurs cheminées et du bois en abondance, les

maisons étaient glaciales. Brise-bise et rideaux n'y faisaient rien : le tirage de la cheminée aspirait l'air froid extérieur qui traversait la pièce, glaçant les jambes au passage. Les cristaux de givre formaient aux carreaux des dessins géométriques toujours renouvelés. Tout le monde souffrait d'horribles engelures aux pieds et aux mains. A Noël, l'eau des bénitiers et même le vin de messe étaient gelés. A noter que les trois messes basses de la nuit de Noël furent concélébrées au village par les curés Tulpin et Puzin, la porte de Givret était bloquée par une énorme congère. Pendant l'office un nuage de buée s'élevait des lèvres des fidèles transis.

Il y eut au total quatre vingt six jours de gel. La température descendit à moins 34 Réaumur dans le Vivarais tout proche et dans les terres froides du Dauphiné. On ne vit pas un nuage pendant 20 jours et les étoiles



**Le site avait été envahi par la neige et le froid**

brillaient comme au mois d'août. Certains jours, sonné l'angelus de midi, la température devenait positive et de petites flaques se formaient autour des congères. Mais les après midi, sur " le coup de quatre heures du soir ", celles-ci se transformaient en plaques de verglas. Heureusement, au Port Vieux, l'eau des puits était à dix huit mètres (neuf toises, un pied, cinq pouces) donc à l'abri du gel.

Et puis le 10 février 1789, le vent " tourna ", la température se radoucit brusquement et la neige

disparut après soixante dix sept jours. Le commun des mortels avait résisté à force de cataplasmes à la farine de lin et à la moutarde et de ventouses très-révulsives. Ainsi la mortalité ne dépassa pas la moyenne. Ne dit-on pas qu'un froid sec est le plus sain des temps. Après de telles contraintes on pouvait espérer un beau printemps. Il n'en fut rien. Dès l'octave de Pentecôte, les pluies avaient " mané " presque tous les foins. Mais l'année sans foin, année de bien

Réf. Archives départementales L 221 Limites des cantons

Avant 1794

Primarette était une paroisse de 101 citoyens actifs.

Les paroisses de St Jullien et de Primarette dépendaient de la municipalité de Revel  
20ème canton sur les rôles.

Puis elles passaient dans le 19ème canton, dans la communauté de Montseveroux avec  
Bozancieux

St Jullien de Lerms paroisse

Primarette paroisse

Au 19 fructidor an 2

Le 15ème canton avait Montseveroux pour chef-lieu et comprenait

Bozancieux  
Chalon  
St Jullien  
Cour  
Buis  
Monsteroux  
Milieu  
Primarette  
St Sorlin  
Eyzin  
Montseveroux  
St Marcel

<p style="text-align: center;"><b>La Grande Peur dans la région de BEAUREPAIRE du 27 juillet au 4 septembre 1789</b></p>
--

Réf. Archives de Beaurepaire cote: AA5

Nous ne savons pas ce qui s'est passé à Primarette même. En l'été 1789, 66 châteaux, une maison bourgeoise, 4 monastères ou couvents du Bas-Dauphiné ont été pillés ou incendiés pendant "la grande peur". Celle-ci a duré 8 jours, du 27 juillet au 5 août.

"Le bruit se répandit dans les campagnes que l'ennemi (on ne sait lequel) arrivait tuant, pillant, brûlant tout. Il était la derrière la colline, le village voisin était en feu. La panique s'empara des gens, on sonna le tocsin, on s'arma, on patrouilla, on appela les voisins au secours, on but, juillet était chaud. On constata qu'il n'y avait rien; les esprits s'échauffèrent, les bandes se formèrent, se jetèrent sur les châteaux en accusant les nobles d'être à l'origine de cette panique.

On emporta le linge, le mobilier, les ferrures des portes et fenêtres, on détruisit les terriers.

27 juillet Pommier 3 heures du matin

"Mr Dorey, notaire à Beaurepaire, vous êtes averti, monsieur, qu'il est arrive 10.000 savoyards cette nuit, au Grand temps, qui doivent venir assiéger la Coste au point du jour faites vite sonner le tocsin et envoyez tout de suite les personnes que vous pourrez rassembler.

Je reçois cette nouvelle de Salomon qui la tient du Curé d'Arzay et qui lui a dépêché à minuit.  
signé Cras notaire

27 juillet

Le maire de la Côte St André à la municipalité de Beaurepaire "Venés à nous armés..."

29 juillet Moras à 4 heures du matin

Lettre signée Andrevon, adressée aux officiers municipaux de Beaurepaire "messieurs, parté sur le champ nous joindre au-dessus de Lens-Lestanq pour aller secourir Serre qui nous attend avec impatience."

29 juillet Pajay

"Nous prions Monsieur le Commandant des troupes de Beaurepaire de nous faire donner des secours pour nous défendre des voleurs qui sont dans les bois des Burettes l'on y trouvera 100 hommes de la Cotte, Faramans, Marcilloles, Revel, Pommier et Pajay; le cas en est très pressant.

signés Denolly et X"

29 juillet Beaufort

"je prie les messieurs de Beaurepaire de donner du renfort à Marcilloles qu'il y a 200 voleurs qui ravagent la paroisse de Marc, nous partons... Signé Quincien de..."

30 juillet

Le Comte de Murat-Murinai, seigneur de Revel fait parvenir à la municipalité de Beaurepaire la copie non signée d'une lettre qu'il a reçu:

"Mon cher ami, le départ de Mr le Comte d'Artois fait craindre une trahison, 4 ou 500 brigands brûlent les châteaux des dissidants, actuellement ils sont à Moidieu aussi tachez d'enlever ce que vous avez de plus précieux et de vous cacher partout ailleurs que chez le curé si vous ne voulez pas être exposé a la fureur de ces brigands, les dragons de Vienne font bien ce qu'ils peuvent mais ils sont repoussés et battus. D'ailleurs ils sont divisés en plusieurs bandes, ce n'est pas des étrangers comme on disait, mais des malheureux qui n'en veulent qu'à nous et non au peuple. L'avis n'est que trop vrai, prenez vite le parti de vous sauver avec tout ce que vous avez de plus cher."

31 juillet

Lettre de Simont maire de la Côte à la municipalité de Beaurepaire relatant les pillages et violences dont Champier et Chatonnay furent le théâtre.

Gaspard Claude Berger de Moidieu magistrat âgé de 56 ans demeurant à Chatonnay écrit (livre de J.-Charles Fillon "Chatonnay à la recherche de son passé"):

"Il était au lieu de Châtonnay avec Madame l'Abesse de St Pierre et une dame religieuse de cette abbaye..."

Mr de Moidieu n'a pas été médiocrement surpris de voir son séjour troublé par des bruits d'insurrection qui se sont élevés de toutes parts. Le pays était menacé , le paysan fut armé; le 28 juillet après une course de plusieurs lieues, il fut instruit qu'il avait été brulé - plusieurs châteaux dans les environs, que celui de Meyrieu était menacé et que immédiatement après, le sien devait être saccagé, qu'on annonçait une troupe de dix mille hommes, à laquelle il était impossible d'offrir aucune résistance... Il fallut prendre le parti de se mettre en sûreté il crut n'avoir que le temps nécessaire pour faire atteler une carriole voiture légère et qui fait peu de bruit et il décida Madame l'Abbesse de Saint-Pierre, et la dame qui l'accompagnait à une fuite qui ne pouvait être retardée; la voiture même n'était pas couverte tant on avait eu peu de temps, il pleuvait , les chemins étaient rompus, la nuit obscure et il était près de dix heures du soir; c'est avec cette précipitation qu'ils se sont rendus chez le curé de Champier auquel ils ont

demandé l'hospitalité; ils n'avaient ni malles , ni équipages, point de bonnet de nuit, point de linge..."

Dans la maison de Mlle de Miribel, Ronin, commissaire de l'état témoigne: pillage le 30 juillet.

"Nous avons vérifié que toutes les portes et croisées de fenêtres avaient été mises en pièces; qu'on avait brisé les placards, boiseries cheminées et armoires, de même que deux portes cochères qui donnent sur la grand'rue et tous les gros meubles qui étaient dans les appartements Un domestique avec lequel nous avons parcouru la maison nous a déclaré que tous les meubles et effets avaient été pillés et qu'on avait brûlé les papiers qui s'y trouvaient."

le 29 juillet, l'Abbaye de Bonnevaux fut dévastée.

Je vous ai raconté deux pillages à chatonnay pour montrer comment ils furent effectués. On voit que les paysans saccageaient ce qui pour eux était signe de richesses, beaux habits, beaux meubles, ferrures et surtout les papiers terriers qui donnaient les limites des terres et disaient à qui elles appartenaient, chartes et droits dus aux seigneurs, papiers de justice ...

Je parle maintenant de l'abbaye de Bonnevaux située entre Lieudieu et Villeneuve de Marc parce que le château et le domaine de la Perrière lui appartenaient et sans doute beaucoup d'autres terres, mais lesquelles?

(sources :Histoire de l'abbaye de Bonnevaux par l'abbé Chuzel.)

Le dimanche 2 août 1769, un comité formé au bourg de St Jean de Bournay délibéra sur les affaires relatives aux brigandages exercés dans cette communauté.

Les religieux de Bonnevaux déclaraient:

"Menacés par l'invasion des brigands, qui désolent le voisinage, ils s'occupaient de précautions nécessaires pour s'y soustraire, lorsque le 29 juillet, sur les quatre heures du soir, à l'issue des vêpres, ils entendirent des cris mêlés au son des fifres et des tambours.

Les archives sont dévastées, les lits sont détendus, les habits des religieux sont déchires. Les portes de l'église sont abattues, le tabernacle est enfoncé. Un bûcher est dressé afin de réduire en cendres ce qu'ils ne peuvent emporter. Les religieux, après avoir vu souvent la hache levée sur leurs têtes, se sauvent dans les bois. Deux d'entre eux rejoignent le village de Villeneuve, un autre fuit du coté de Bourgoin. Le quatrième qui avait eu la jambe cassée depuis peu de temps, se traina avec peine dans une maison voisine, le cinquième prieur de la maison disparut.

Les portes et fenêtres au nombre de cent quarante, trois portails de fer ainsi que leurs supports furent brisés. Les grilles fermant la basse-cour et le jardin sur cinquante toises de long et dix pieds et demi de hauteur furent emportées. Tout fut détruit: les planchers des corridors, tous les meubles qui étaient dans les appartements furent pillés. Tout ce qu'il y avait dans la maison avait été enlevé sauf les bestiaux."

Revenons à la suite des évènements dans la région de Beaurepaire.

31 juillet

Pillage du château de Montfort à Eyzin-Pinet.

"à Roybon tout le bourg est en feu et en sang."

Lettre de Lens-Lestang non datée, non signée:

"Monsieur, étant au château de la Saône à nous emparer des armes et fuzils, il est arrivé un exprès de Moras, lequel exprès arrivé à Moras annonce que les ennemis sont à Serre, pille, vole et saccage tout le publiq je vous donne avis. Ecrivez nous et voyez ce qu'il faut faire..."

Nuit du 31 juillet au 1er août Pillage et incendie du château de la Saône à Lens-Lestang.

2 août pillage du château du Content.

Lettre de la municipalité de Beaurepaire (Bajat) à celle de Moras: "Messieurs, Revel dans le moment demande du secours pour eux et pour Barbarin. Nous partons, venez nous joindre à Barbarin..."

Réponse de Moras ce même jour

"Nous ne pouvons vous envoyer du secours attendu que nous avons envoyé un piquet considérable pour accompagner à St Vallier, brigands que nous capturâmes hier."

9 août Beaurepaire

Départ pour Moras du détachement de chasseurs du Dauphiné qui tenait garnison en ce lieu. Le pays privé de troupes se trouvait "exposé aux déprédations d'une populace avide de pillage."

15 août

Pour arrêter les brigandages, la municipalité décide la formation d'une milice citoyenne recrutée parmi les beaurepairois habitant le mandement depuis 3 ans, âgés de 16 à 55 ans.

4 septembre

Le maire de la Côte St André avise que la patrouille a arrêté à Penol un mauvais sujet nomme. Ennemond Armanet dit Victoire, natif des environs de Pommier.

7 août 1789

un jugement en dernier ressort et sans appel était rendu par la prévôté de la maréchaussée de la lieutenance de Vienne. Elle condamnait Jean-Baptiste Nugues d'Artas et Ennemond Curt de St Agnin à être pendus et étranglés jusqu'à ce que mort s'en suive.

Ils furent condamnés pour avoir participé au pillage et à l'incendie des châteaux de Vaulx, Artas, Montfort et des maisons de Monsieur de Moidieu fils de Madame de Miribel, de châtonnay, des religieux de Bonnevaux.

Vendredi 31 juillet 1789

Jean Fasson habitant la paroisse de St Jullien de l'Herms a été tué au pillage du château de Montfort et enterré dans le cimetière de la paroisse d'Eyzin.



ANCIENNE MAISON DURIEUX

AU PETIT RUISSELET

Le Calendrier Républicain  
Il fut promulgué le 23 novembre 1793.

Le premier jour de l'an était le 22 septembre 1792.  
Il comprenait 12 mois de 30 jours chacun et 5 jours supplémentaires appelés "sans-culottides"

An 1 du	22/9/1792	au	21/9/1793
An 2	22/9/1793		21/9/1794
An 3	22/9/1794		21/9/1795
An 4	22/9/1795		21/9/1796
An 5	22/9/1796		21/9/1797
An 6	22/9/1797		21/9/1798
An 7	22/9/1796		21/9/1799
An 8	22/9/1799		21/9/1800
An 9	22/9/1600		21/9/1801
An 10	22/9/1801		21/9/1602
An 11	22/9/1802		21/9/1803
An 12	22/9/1803		21/9/1804
An 13	22/9/1604		21/9/1805
An 14	22/9/1805		21/9/1806

Retour au calendrier grégorien le 01/01/1806

Fabre d'Églantine conventionnel trouva les poétiques appellations des mois

vendémiaire	du 21 septembre	au 20 octobre
brumaire	du 21 octobre	au 20 novembre
frimaire	du 21 novembre	au 20 décembre
nivôse	du 21 décembre	au 19 janvier
pluviôse	du 20 janvier	au 18 février
ventôse	du 19 février	au 20 mars
germinal	du 21 mars	au 19 avril
floréal	du 20 avril	au 19 mai
prairial	du 20 mai	au 18 juin
messidor	du 20 juin	au 19 juillet
thermidor	du 20 juillet	au 18 août
fructidor	du 19 août	au 16 septembre

Les mois comprenaient 3 décades de 10 jours.

Les jours étaient : primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, octidi, nonidi, décadi

Les 5 jours supplémentaires étaient consacrés à la célébration des fêtes révolutionnaires.

le premier	fête de la vertu
le deuxième	fête du génie
le troisième	fête du travail
le quatrième	victoire de Valmy ou fête de l'opinion
le cinquième	abolition de la royauté ou fête des récompenses
le sixième	(années bissextiles) fête de la République

La période de 4 ans s'appelait "Franciade".

### **. Les Assignats .**

Les assignats étaient du papier monnaie dont la valeur était assignée sur les biens nationaux.

Le 2 novembre 1789, les biens du clergé furent "mis à la disposition de la nation."

Le 14 décembre 1789, l'assemblée vota la création d'assignats ou bons hypothéqués sur les biens du clergé.

Le 17 avril 1790, l'assemblée vota la nationalisation des biens de l'église. Elle ordonna l'aliénation des biens nationaux pour une valeur de 400 millions et décréta l'émission d'assignats afin d'alimenter immédiatement le trésor public.

L'intérêt de 5% fut abaissé à 3% en 1791 et l'assemblée décréta que l'assignat aurait cours forcé. Mirabeau fit voter une nouvelle émission de 800 millions, puis l'intérêt fut supprimé.

De 1790 à 1796 on émit 45 milliards 576 millions d'assignats. La dépréciation devint telle qu'ils perdirent jusqu'à 97 % de leur valeur. On créa des mandats territoriaux échangeables contre des pièces de terre. Après avoir renoncé au cours forcé, l'état dut abolir le cours légal et la planche aux assignats fut brisée.

Le 23 décembre 1796, l'émission des assignats avait ruiné des milliers de familles qui avaient échangé leur or contre cette monnaie de papier.

A Primarette le domaine de la perrière dépendant "de la ci-devant abbaye de Bonnevaux", fut vendu comme bien national pour la somme de 44 000 livres.



Vente des biens de la cure de Primarette

Juin 1791

N° 1137 "Après quoi, en l'absence du Commissaire délégué de la commune de Revel contre lequel a été donné défaut de paraître, a été mis en vente l'article 5 des affiches, formant le n° 1137 des enchères comprenant un jardin situé à Primarète, autour du presbitère, jardin de la cure du dit lieu, contenant environ deux sesterées deux quarterées, une couperée et demie, savoir en pré une sesterée, une quarterée, en serve qui est en tête du pré demi couperée, en terre une sesterée une couperée et la vigne trois fosserées, le tout joignant du levant et partie midi pré et terre de pierre louis perroud, du midi et partie couchant terre de charles basset, du couchant chemin de l'église de pisieu à celle de primarète, encore du couchant et nord jardin de la cure de primarète et sentier de l'église du dit lieu au chemin (?), le tout évalué suivant le rapport qui a été dressé le 14 mars dernier par le Sr cochard expert à douze cent soixante livres. Lecture faite du dit rapport, il a été déclaré que dans le cas où le jardin du Sr curé du dit lieu ne contiendrait pas le demi arpent accordé par la loi, le surplus seroit pris sur les fonds présentement mis en vente sans qu'à raison de ce l'adjudicataire puisse prétendre aucune diminution de prix ni indemnité quelconque.

Lecture pareillement faite de la déclaration ci-dessus, la première bougie a été allumée et le dit jardin proclamé à la susdite forme de douze cent soixante livres.

sieur claud perroncel, curé du lieu de revel en a offert deux mille livres.

sieur joseph perroux citoyen du même lieu en a offert deux mille quatre cent livres.

sieur vincent chardonnet citoyen du même lieu en a offert trois mille livres.

Le dit sieur perroncel en a offert trois mille trois cent cinquante livres.

Cette première bougie éteinte, une seconde allumée, le dit jardin a été proclamé à trois mille trois cent cinquante livres. Et attendu que cette seconde bougie a été éteinte sans que pendant toute la durée il ait été fait aucune enchère, le dit jardin a définitivement été vendu et adjugé au Sr perroncel moyennant le prix de son enchère ci-dessus arrivant à trois mille trois cent-cinquante livres qu'il a promis de s'en-obligé payé à la caisse de l'extraordinaire ou en celle du district, dans les délais prescrits par les décrets de l'assemblée nationale auxquels il a promis de se conformer en tous points de quoi a été donné acte a le dit Sr perroncel signé.



N° 1138 "...a été mis en vente l'article 6 des affiches formant le n° 1138 des enchères comprenant une terre située à primarète mas de fongarot contenant environ quatre couperées complantée d'arbres muriers, joignant du levant midi et couchant terres de jean louis perroud et du Sr leblan de blanville vigne dt Sr perroud et des héritiers conjard évaluée ...à deux cent quatorze livres dix sous.

...il a été déclaré que les fournitures faites au dit fond seroient payées au curé par l'adjudicataire d'après l'état qu'il en fournira à la municipalité du lieu qui les règlera.

...Sr louis perroud citoyen du lieu de primarète en a offert deux cent vingt livres.

Sr claud perroncel curé du lieu de primarète en a offert deux cent trente livres.

...la dite terre a été définitivement vendue et adjugée au dit sieur perroncel... à deux cent trente livres..."

N° 1139 "...a été mis en vente l'article 7 des affiches formant le n° 1139 des enchères, comprenant une vigne située au lieu de primarète, terroir de varembon contenant environ six fosserées joignant du levant chemin tendant de cour à revel du midi terre de pierre mouchet du

couchant vigne du dit mouchet et du nord pré de pierre bardin évaluée... à trois cent trente livres...

... sieur joseph perroncel citoien du lieu de revel en a offert six cent livres.  
sieur jean poleynard citoien de vienne en a offert mille livres.  
sieur claud perroncel curé du lieu de primarète on a offert mille cinquante livres.  
...la dite vigne a définitivement été vendue et adjugée au dit sieur perroncel."

N° 1140 "...a été mis en vente l'article 8 des affiches formant le n° 1140, des enchères comprenant un pré et terre situé à revel terroir de la cottar dépendant ci devant de la cure de primarète contenant environ une sesterée demi-couperée, joignant du levant le chemin de primarète à revel, du midi terre du nommé chaudier, du couchant terre du sr villard, du nord pré de sieur conjard berger et autres évaluée... à six cent quatre vingt onze livres dix huit sous

sieur vincent chardonnet citoien de revel en a offert huit cent livres.  
sieur claud perroncel curé de primarete en a offert mille livres.

Le sieur chardonnet en a offert mille vingt cinq livres... les dit pré et terre ont définitivement été vendus et adjugés au dit sieur chardonnet..."

N° 1141 "...a été mis en vente l'article 9 des affiches formant le n° 1141 des enchères, comprenant une vigne située à revel, mas des primarées dépendante ci-devant de la cure de primarète contenant environ deux fosserées joignant du levant vigne d'antoine vincent du midi vigne du sieur saubier du couchant vigne du nommé chautant et du nord celle du nommé manchon... évaluée a cent soixante trois livres huit sous...

sieur jean fournier citoien du lieu de primarète en a offert quatre cent livres.  
sieur vincent joubert citoien de revel en a offert quatre cent cinquante livres.  
le sieur fournier en a offert cinq cent livres...  
la vigne a définitivement été vendue et adjugée au sieur fournier..."

1 Q 85 → N° 193: **Domaine de la Perrière, situé à Primarette**

- 1) Terres labourables en grande pente (50 setterées)
- 2) Vignes (20 fossérées)
- 3) Prés marécageux (7 ou 8 faucherées)
- 4) Grange, écuries, four, aisances & maison grangère tous couvert en tuiles creuses
- 5) Bois, bruyère ou étangs (190 setterées) dont:
  - "Seavoir" (?) → Moitié en bruyère, viéroz = faux (ou houx?), noisetiers
  - Le surplus en bois, taillis en coupe réglée en bois de haute futaie
  - "Futaie" → 9 setterées "en vieux chênes sur le retour"
- 6) Étang (9 setterées)

Sur le domaine, la partie en bois est mise en coupe réglée (80 setterées)

Bétail 4 grands boeufs, 2 vaches, 23 veaux, 2 veaux "fuivants" ou "suivants" (?)<sup>6</sup>  
2 autres veaux âgé de 2 ans  
6 pourceaux nourris  
3 poules et 1 "coq-dinde" (?)  
14 poules et un coq de pays  
1 vieille jument  
1 char & 1 tombereau "vutin" ou "futin" (?)  
14 brebis de laine fine  
14 septiers de froment  
10 septiers de seigle

Domaine affermé à Antoine & François Seguin père & fils  
pour 1500 livres avec un terrier et une "dimerie" (?)  
+ 60 livres au curé de primarette pour portion "de sa congrue?" outre le  
luminaire  
+ 36 livres pour 3 septiers de grains moitié seigle, moitié froment  
+ 6 livres pour plantage annuel de 6 arbres fruitiers  
= 1602 livres, ramenées à 1206 livres (somme de produit annuel du domaine).  
Valeur en tout au total = 20323 livres 7 sols 6 deniers

Vendu le 12 mars 1791 pour 44000 livres à St Pierre à Jean François Dejoue.

---

<sup>6</sup> Il faut bien lire "suivants" ce qui veut dire à naître



Restes de la maison forte de la Perrière

# LA RÉVOLUTION

## I ASSEMBLÉE CONSTITUANTE du 5 mai 1789 au 30 septembre 1791

### 1789

- 4 août abolition des privilèges
- 26 août déclaration des droits de l'homme et du citoyen
- 2 novembre les biens du clergé sont mis à la disposition de la nation

### 1790

- 17 avril nationalisation des biens de l'église
- 12 juillet Constitution civile du clergé

## II ASSEMBLÉE LEGISLATIVE du 10 octobre 1791 au 20 septembre 1792

### 1791

- 29 novembre les prêtres doivent prêter serment à la Constitution

### 1792

- 30 avril déclaration de guerre à l'Autriche et à la Prusse
- 27 mai déportation des prêtres réfractaires
- 11 juillet "la patrie en danger"
- 10 août prise des tuileries
- 19 août invasion des austro-prussiens en Lorraine
- 20 septembre victoire de Valmy (Dumouriez)

### **Pendant que ce grand bouleversement secouait la France, que se passa-t-il à Primarette?**

La paroisse de Primarette quitta le mandement de Revel et dès 1790 fut rattachée à Montseveroux.

Voici la délibération faite à Montseveroux le 26 décembre 1790 à 10 heures du matin

"Les citoyens actifs du canton de Montseveroux se sont assemblés dans l'église du même lieu au nombre de cent quatre vingt sept, conformément à l'ordre qu'ils en ont reçu de la part de monsieur le vice-président finis du district de Vienne ... pour nommer un juge de paix et quatre notables assesseurs dans chaque municipalité en exécution du décret rendu par l'assemblée nationale le 24e août dernier accepté et sanctionné par le roi.

La séance a été ouverte par la reconnaissance du doyen d'âge pour faire fonction de président provisoire et Sieur Benoît Goubet curé de Montseveroux s'étant trouvé le plus âgé parmi ceux qui savent écrire il a pris place au bureau.

Monsieur le président a invité l'assemblée à nommer un secrétaire provisoire. L'appel nominal a été fait et Sieur Jean Bovier habitant à Montseveroux ayant réuni la majorité des suffrages il a également pris place au bureau."

Les scrutateurs furent	Joseph Perrat de Milieu Sébastien Cuillon de Bellegarde Joseph Roux de Buis
------------------------	---

Joseph Sébastien Servonnat de Montseveroux fut nommé juge de paix.

Sieur Benoît Goubet curé fut nommé président.

Il a prêté le serment civique en présence de l'assemblée en ces termes "Je jure de maintenir de tout mon pouvoir la constitution du royaume décrétée par l'assemblée nationale, acceptée et sanctionnée par le roi d'être fidèle à la nation, à la foi et au roi, et de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles et politiques qui m'ont été et pourront m'être confiées."

Les paroisses concernées sont Montseveroux et Bozancieux, Milieu et Monsteroux, Poussieux et Bellegarde, Primarette, St-Julien, Cour et Buis.

Le dit sieur Serveonnat (notaire) ayant demandé et obtenu la parole dit: "Pénétré de la sublimité des fonctions auxquelles vous venez de m'appeler, je ne m'abuse pas sur le motif qui a déterminé vos suffrages mais en même temps que je recueille le fruit de votre bienveillance, je considère aussy qu'elle seule peut me soutenir dans une place au-dessus de mes forces dans la carrière que je vais parcourir. Les passions et l'intérêt m'entoureront souvent: alors il est vrai les lumières de mes collègues m'aideront à percer le nuage qui cachera la vérité. Mais quelque abnégation de soi-même qu'observe l'individu placé pour rendre la justice à ses concitoyens, peut-il se promettre un assentiment général? Non, messieurs le mécontentement de certains plaideurs ne lui sussitera que trop d'ennuis. C'est alors que fort de la conscience, il en appellera au jugement des gens honnêtes sur lequel il doit fonder tout son espoir.

Scrutés leur dira-t-il la conduite que j'ai tenue pendant le cours des pénibles travaux que vous m'avez confiés et si vous reconnaissez que les principes de l'équité et ceux de notre auguste constitution que je chéris ont été la baze de mes décisions plutôt que l'acceptation des personnes, ne me privés pas de votre estime qui est pour moi le premier des biens."

Puis on passa a la nomination des notables

4 pour Montseveroux

4 pour Millien

4 pour Bellegarde

3 pour Cour et 1 à Buis

4 pour St Jullien

4 pour Primarette qui furent:

Antoine Roux

François Basset

Jean Basset

Antoine Villard

Le 20 juin 1791 une nouvelle assemblée se tint dans l'église de Montseveroux.

"Mr Peroncel curé de Primarette et 2 autres reconnus les plus âgés ont été reconnus en état de remplir les fonctions de scrutateurs."

Il y avait 83 présents dont pour Primarette: Claude Péroncel , Louis Perroud , François Basset, Jean Basset, Louis Reynaz, Antoine Pagnoud, Étienne Pagnoud

Le 11 mars 1792 ils se réunirent pour choisir une maison publique. On choisit celle du Sieur Ronjat située à Montseveroux. On nomma un gardien ou concierge de la maison publique.

Nous remarquons que le curé Péroncel de Primarette fait partie des assemblées. Il a juré serment à la constitution et n'a pas été un prêtre réfractaire. Nous verrons qu'ensuite à la fin de chaque année, il écrit ceci sur le registre de l'état civil tenu à la mairie:

"Tous ceux qui sont inscrits sur ce registre ont été régénérés par le baptême, en foi de quoi j'ai signé.

Perroncel Recteur."

Ceci dura jusqu'en 1811.

#### Le 10 juillet 1792

je note la première apparition du mot "citoyen" sur les registres de l'état civil, dans un acte de mariage.

en 1790 jacques Chautant était fermier au moulin des Falconnettes,  
Antoine Seguin était fermier de la Perriere

en 1792 Rigoudy était domestique chez Mr Seguin (nous n'avons pas son prénom)

En 1791 à Thodure, la situation était moins calme pour le curé Piallat. Le jeudi Saint, probablement à l'annonce de l'arrivée d'un prêtre constitutionnel il écrit: "Jusqu'à mon dernier soupir, je serai toujours le pasteur de la paroisse de Thodure."

et en surcharge et d'une écriture différente on peut lire

"Réfractaire, brandon du fanatisme ...

requiescat in pace, amen ..."

#### 10 juin 1792 on enterre à Thodure

"Sieur avit Hugonin, 14 ans ayant été trouvé mort et égorgé en l'hameau du Bouillat."

Son père était le notaire du lieu.

#### 9 octobre 1792

"a été enseveli nocturnement dans un de ses champs François Collet n'ayant en aucune manière voulu donner signe de chrétien, ni recevoir les sacrements, pas même celui de la pénitence..."

### III LA CONVENTION NATIONALE du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795

21 septembre 1792 proclamation de l'abolition de la royauté

5 octobre 1793 calendrier révolutionnaire

21 janvier 1793 exécution du roi Louis XVI

de février 1793 à octobre 1797 guerres (Angleterre, Prusse, Autriche, Hollande,  
Sardaigne, Naples, Espagne.)

25 février 1793 levée de 300 000 conscrits

23 août 1793 levée en masse

16 octobre 1793 exécution de la reine Marie-Antoinette

7 avril 1795 établissement du système métrique

Que se passait-il à Primarette à cette époque ?

en 1793 Jean Fournier était "négotient à Primarette"

en 1794 Joseph Balagant était verrier à la verrerie de Rivadage (où était-ce ?)

Jean Vial 23 ans était maréchal de Primarette

Sébastien Basset 33 ans était maçon.

Malgré la révolution le 14 novembre 1792 on note

"a été inhumée marie marguerite reyna morte d'hier munie des sacrements et prières de l'église."

A la fin du registre paroissial est écrit

"Arrête aujourd'huy le registre courant cy dessus par moy Claude Basset officier municipal de la paroisse de Primarette en conséquence de l'assemblée de municipalité tenue le 3 du présent à Primarette ce sixième janvier mil sept cent quatre vingt treize.

Basset officier municipal."

C'est avec un peu de nostalgie et beaucoup de regrets que nous terminons la lecture de ces registres paroissiaux tenus par les curés de Primarette depuis 1641. Ils nous donnaient par-ci, par-là des détails parfois pittoresques sur les gens, leur métier. Nous allons feuilleter maintenant les registres de "l'État Civil" qui sont précis mais qui ne donnent pas de détails sur la vie, la mort des gens.

Celui qui écrit sur les nouveaux registres, au début tout au moins a une orthographe assez fantaisiste. Il faut cependant penser qu'à cette époque peu de paysans savaient lire écrire et compter. Voici l'exemple d'un acte recopié:

"le lundi vingt trois décembre en l'ancien estile mille sept cent quatre vingt trèze, en second de la république atrois hure après midy pardevant nous antoine roux officier public de la paroise de primarette dans ma maison nayant point de maisson coumune et comparu jaque emériat laboureur abitant dans la dite paroise agée de vingt huit ans qui nous a déclaré que blandine rigoudi son épouse et acouché hirs a trois hure après midi d'une fillie qui nous est ici presanté vivante et que on a donnée pour prenont henriete. La dite declaration faite en presance d'antoine regis Roux citoyen du dit lieu agée donse ans et de loüi rigoudi âgée de vingt te quatre ans laboureur du même lieu et antoine rigoudi agée de trante unans laboureur du même lieu et n' avans signie pour ne savoir ainsi quil lon déclaré.

Roux officier public."

1794

"le citoyen glaude mamer âgé de voig sept ans, cottivatur." ...

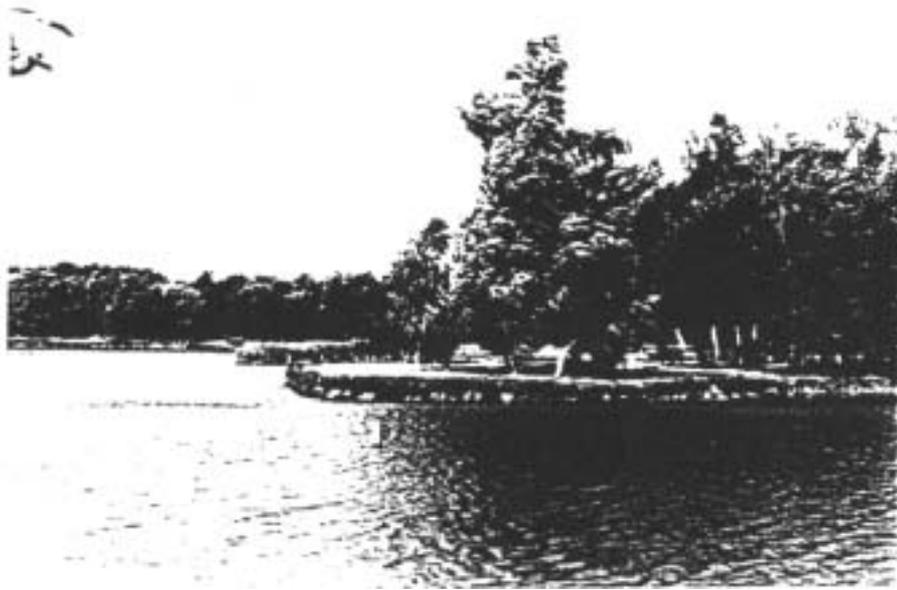
A partir de 1793, St Julien et Primarette ne forment qu'une seule commune et nous avons tout l'état civil de St Julien jusqu'en 1844, ce qui fausse les statistiques. Je préciserai cette période dans un chapitre spécial.

23 février 1793

Père Jean âgé de 76 ans, un pauvre, est mort à St Julien.

16 octobre 1793

Décès de Jean-Baptiste givret curé de St Julien à 69 ans.



## **. Les Contributions Militaires de 1790 à 1795 .**

### **I Levées de soldats**

Le 17 février 1793 à Montseveroux

"S'est réunie dans l'église l'assemblée des citoyens volontaires nationaux composant le bataillon du canton de Montseveroux. Le canton de Montseveroux doit fournir quatre hommes pour son contingent."

Joseph sève 19 ans, originaire d'auterives de galaure, journalier à Montseveroux; François jury 20 ans journalier à Montseveroux, Jean Peynet 20 ans de Moissieu journalier de Poussieu et Pierre Avallet 16 ans de St Julien.

"S'il y avait quelque autre jeune homme de bonne volonté il pourroit se présenter et seroit inscrit." Sébastien *groleaz* natif de St Jullien Lerms 16 ans se présente.

Mercredi 20 mars 1793 à Montseveroux

"la commune de Primarette devant fournir pour son contingent seize hommes dont sept sont actuellement en activité dans le bataillon de Vienne ainsi qu'il a été certifié par un officier municipal et un notable du dit lieu (Basset et Basset) qu'ils ont remis la liste pour noms et surnoms ce qui réduit à neuf le dit contingent.

Se sont sur le champ présentés: François Reynaz, Joseph Rigoudy, Guillaume Rigoudy, Michel Rigoudy, Pierre Peyron, Pierre Rigoudy, François Charretton, François Clerc, Antoine Servonat tous originaires du dit Primarette formant le nombre exigé pour la dite paroisse.

Et a le dit Clerc signé, les autres ayant déclaré ne savoir Claude Basset, officier municipal et François Basset notable, présents à cette inscription ont aussi signé."

"Cour devant fournir pour son contingent onze hommes ce nombre a été rempli par le sort et ceux sur qui le sort est tombé sont..."

"La commune de Montseveroux s'est assemblée pour son contingent de six hommes, on n'a rien pu statuer. Pierre Avallet s'est présenté; on lui a offert et promis deux cents livres et l'habillement: le dit Avallet dit Jacobin natif de St Julien ou tous les habitants s'étant retirés.

"Monsteroux et Milieu n'ayant pu adopter aucun mode s'est aussi retirée."

"Bellegarde et Poussieux s'est retirée pour la même raison. St Julien s'est aussi retirée sans rien finir."

Nous pouvons faire deux remarques

Primarette semble avoir un contingent élevé et beaucoup de volontaires.

On voit que dès mars 1793, il est difficile de trouver le nombre de soldats nécessaires pour fournir le contingent assigné à chaque paroisse.

Le 25 février, la Convention avait décrété la levée de 300 000 hommes.

31 mars 1793 à Montseveroux

"En exécution de la loi au 25 janvier dernier relative à l'armée navale de la république...

Personne ne s'est présenté pour servir dans l'armée navale soit en qualité de canonier, de matelot, de novice ou de mousses malgré les invitations des membres du conseil de la commune."

Du même dimanche 31 mars 1793

"Un instant après la séparation de l'assemblée Humbert guillot, fils de feu Jean et de Françoise Poisat aussi défunte, natif d'Eyzin en ce district, âgé de douze ans, pour servir en qualité de mousseau sur les vaisseaux de la république."

## **II Les réquisitions**

7 avril 1793 (18 germinal an 2)

On procéda à des réquisitions dans toute la France pour équiper les armées, en particulier en chevaux et mulets.

1/ à Montseveroux certains renseignements semblent incomplets.

"Le canton doit fournir 3 muletiers 1 à Montseveroux

1 à Monsteroux

1 à Bellegarde Poussieux

à Buis, Jean-François saubier fera conduire la jument qui est en son pouvoir, et quant aux chevaux, mulets, conducteurs et charretiers, harnais, voitures que le canton doit fournir pour compléter son contingent."

30 mai 1793 (10 prairial an 2)

"Les officiers municipaux de chaque commune ont présente l'état des chevaux et mulets de leur commune."

25 juin 1793 (7 messidor an 2)

"Il manque 4 mulets et 1 cheval pour compléter le contingent de ce canton, suivant le reçu des commissaires de guerre du dépôt général de Vienne. Il faut nommer deux commissaires du canton et un officier municipal du chef lieu du canton pour aller dans les cantons voisins requérir 4 mulets et 1 cheval pour remplacer les 4 mulets et le cheval qui ont été rebutés pour compléter le contingent de celui-ci.

Jean Michel Dupuis citoïen agriculteur à poussieux et Louis Marie Perroud citoïen agriculteur à Primarette ont été nommés à l'unanimité pour chercher des mulets et chevaux."

5 juin 1793 (17 prairial an 2)

"Il a été arrêté que la jument qui n'a pas été reçue sera remplacée par le cheval de la citoïenne Finance de Buis et celui de Joseph groleat de St Jullien au choix sur le remplacement du cheval.

Quant aux 4 mulets

Il a été arrêté qu'il en sera présenté quatre pour faire le choix de deux savoir

1 par antoine Clerc

1 par Henri Perrat

1 par Joseph Fournier

l'autre par Benoit Rostaing

et quant aux autres deux, la commune de Bellegarde et poussieux s'est chargée de les fournir et de les faire recevoir.

Les deux conducteurs que le canton doit fournir, Jean Durieux natif de Primarette ou il en est domicilié a été (illisible) à cet effet pour un, et pour l'autre que le dit canton doit fournir, il a été arrêté qu'il sera fourni par la commune de Bellegarde et Poussieu.

Pour la charrette et voiture que doit fournir le canton, l'assemblée a unanimement nommé le citoïen François Ronjat d'une charrette qui soit... et de la construction ordonnée par la loi.

et il a été aussi arrêté que les propriétaires qui fourniront les cheveaux et les mulets de même que les conducteurs et charretiers seront tenus de se rendre à Vienne le 23 du présent mois de prairial sur les 9 heures du matin et de mener chacun leur mulet et cheveaux garnis de tous leurs harnois, collier, tresse et quant aux cordes sacs à avoine, troussière et les autres harnois il a été arrêté que les officiers municipaux qui conduiront les dits cheveaux et mulets seront tenus d'en faire l'achat."

"Le canton a présenté

Monsteroux et Milieu	15 juments et chevaux	20 mulets ou mules
Poussieux-Bellegarde	14	65
Primarette	13	9
Cour et Buis	18	10
Monseveroux	22	18
St Jullien	4	5
	==	==
	79	119

Suivant l'état cy dessus le canton doit fournir

3 chevaux et 4/95 d'un autre plus 9/4 d'un harnois solide d'1 sac à avoine, d'une troussière, plus le 1/4 de 9/150 de cet objet fournissant 31/600 qui joint au dit 9/4 font 71/100 saut erreur, il doit fournir pareille qualité quant aux voitures, chariots charrettes, c'est à dire les 71/100 du tout.

Le même canton suivant l'état, ayant 119 mulets doit fournir à raison d'un mulet sur 10, 11 mulets et 9/10 d'un autre, plus 2 sacs à avoine, 2 troussières, 2 cordes à fourrage et les 9/10

de chaque objet c'est à dire d'un sac, d'une troussière et d'une corde plus les 9/4, 9/10 d'une voiture avec les cuirs, le harnois exigé, ensuite les 9/4 et 9/10 d'un charretier, plus 2 conducteurs avec les 9/10 d'un autre.

Il a été convenu que les 3 chevaux seront fournis

1 par le citoyen Charte de Poussieux

1 par le citoyen Blancville de Primarette

1 par le citoyen Philippe Clerc de St Jullien

Quant aux 11 mulets l'assemblée arrête

la commune de Monsseveroux 1 par Joseph Fournier

Monsteroux 3 par François Ronjeu

Poussieux 6 1 Louis Lardière

1 J-Michel Dupuis

1 Pierre Bardin

1 Antoine Giraud dit Rapillad

1 Antoine Fieduraz

1 Pierre Briol

Où est le 11ème mulet?

Les chevaux et mulets seront conduits à Vienne le 12 du courant accompagnés d'un officier municipal de chaque commune, lesquels officiers sont autorisés à procéder à l'achat des harnois et voitures que doit fournir le canton; pour le charretier que le canton doit fournir le citoyen Benoît Rostaing habitant à Buis a été (illisible) à cet effet et les communes s'étant cottisées... (Primarette et St Jullien pour 30 livres) fournissant le total de 140 livres que le canton a désigné au susnommé, à celui qui partira de bonne volonté à sa place."

Jeudi 24 octobre 1793

"Se sont assemblés les officiers municipaux et les citoyens âgés de 18 ans jusqu'à 40, célibataires et veufs sans enfants des communes du dit Monsseveroux, Monsteroux Milieu, Cour et Buis, Bellegarde Poussieux, le citoyen commissaire nommé par le directoire du district de Vienne écrivant le citoyen Pierre Avite Fassion la Bastie, pour finir le contingent des trente mille hommes de cavalerie dont la levée a été ordonnée le 27 juin et le 2 juillet dernier.

Le commissaire a appris que le contingent des dites communes étoit de quatre hommes.

celles de Monsseveroux et Monsteroux en devoient fournir 2, celle de Cour et Buis 1, celle de Bellegarde et Poussienx encor 1. Le toisé de la commune achevé, il a été procédé au tirage par ceux des citoyens dont la taille a été reconnue être de 5 pieds 2 pouces piés nus ( ) d'ailleurs sains et robustes et le sort a appelé:

Jean Larderet 34 ans, taille 5 piés 3 pouces, bien fait et proportionné, visage ovale, les cheveux, sourcils, cils, barbe et yeux noirs , le nés bien tiré, marqué de deux grains de petite vérole, natif de Cour.

de même le toisé des communes de Monsseveroux et Monsteroux étant fini le sort a appelé en premier lieu le citoyen

Jean Jury natif de Monsseveroux agé d'environ 22 ans, taille de 5 piés quatre pouces, bien fait et proportionné visage rond, cheveux châtains bruns, sourcils et yeux noirs, barbe brune, nés pointu et relevé, marqué de petits points de petite vérole.

en second lieu le citoyen

Louis Buchon natif de Montseveroux, âgé de 22 ans, taille de 5 piés 4 pouces et demi, bien fait, cheveux châtains clairs, sourcils noirs, yeux, un peu marqué de petite vérole.

Verbal Relatif au Complément Des  
mulets et chevaux Du Canton De mont severaux

Le Dixième Juchon au Sourd De La République  
Française une et indivisible Ses Officiers Municipaux De  
Communes Composants Le Canton De mont severaux  
assemblés Sur Ses deux heures De relevés D'après une  
Convocation qui leur a été faite à l'effet De procéder  
au Complément Des mulets et chevaux que doit encore  
fournir Le Dit Canton en exécution De La Loi Du  
Dix huit germinal

L'ajut national provisoire <sup>du Canton</sup> ayant fait part à  
L'Assemblée, qu'il manque encore quatre mulets et un cheval  
pour compléter Le contingent que doit fournir Le Canton  
De mont severaux, L'Assemblée s'occupant à remplir La  
Loi De La Loi pour y satisfaire D'après une injonction au  
Municipalité pour conduire au chef lieu tous Les mulets et chevaux  
qui en dépendent, D'après aussi La promesse que fit à La  
Municipalité De mont severaux Le Directeur, par sa  
Délibération Du cinq De ce mois, d'envoyer pour Le jourd'hui  
un Commissaire qui fit choix Sur La totalité & Le  
Citoyen La Roche nommé à cet effet par Le Citoyen  
Deston inspecteur De Cavalerie s'étant venu au chef lieu  
et Les chevaux et mulets assemblés il est Résulté De  
son choix que Le Citoyen François marcelin Lagrange fournira  
une mule, Le Citoyen Joseph maguaret une mule, Le  
Citoyen Joseph guillon un mulet, Le Citoyen François chast  
une mule tous Citoyens De Belle garde et prussins et un  
Cinquième par renommé plantier Citoyen De montseaux  
et que Le Citoyen Antoine Ponce De La Commune De  
primarelle doit donner La jument pour compléter Le

73/b  
Dit Contingent ; arrivé en conséquence l'Assemblée que les  
Cinq seuls ou malade, seront conduits demain à vienne ainsi  
que le jugement du citoyen Bourne sous la main des  
citoyens Joseph Fourmier et Michel Dupuis Commissaires  
communes dans la première verbal, fait et arrêté son maison  
Commissaire et ont les Sachants Maire Des Différents Communes  
Signé avec l'agent national provisoire du Canton

Joseph Fourmier agent national maison off. n.  
Plantier officier Bardin agt.  
Perrault officier municipal

De haute justice au nom de la République française à  
une et métrable. Les citoyens Joseph Fourmier et Michel Dupuis  
Commissaires communes dans la verbal. Le Doyen voulant se  
Décharger des sommes des malade. Et Joseph Fourmier en  
lui distribuant par cette part aux propriétaires Doyens comme  
il appelle des sommes de ce que le Canton avait déjà fourni  
qui sont portés dans le verbal du 10 prairial, desquelles  
sommes ils ont été détenteurs jusqu'à aujourd'hui. Les dit Fourmier  
& Dupuis se sont présentés, et ont fait leur comparution chez  
le greffier du Canton comme entre les dit Fourmier et  
Dupuis qui les dit Dupuis se charge de rembourser les  
sommes dues aux propriétaires des malade de la Commune  
de cette garde et pouffoirs qui arrive à six mille cent  
livres qui ont actuellement des mains du dit Fourmier  
Après la dernière charge de payer à Jean Ouffon Cinq cent  
cinquante livres pour un cheval, à Antoine et aux quatre cent quatre  
vingt livres pour une jument, à Henri Perrault quinze cent  
cinquante livres pour deux malade que les uns et les  
autres citoyens ont fournis pour la Requisition et ont été  
et l'autre signé Fourmier commissaire Dupuis Corne

de meme le toisé de la commune de Bellegarde et Poussieux étant fini, le sort a appelé le citoyen

François Giraud âgé de 21 ans, taille de 5 piés 4 pouces 1/2, visage carré, marqué de petite vérole, cheveux, sourcils, yeux noirs , barbe noire , une petite cicatrice sous l'oeil gauche."

28 octobre an 2 (1793)

"au fins d'accélérer la levée de 6 chevaux ordonnés par la loi du 7eme jour de la 2eme décade du 1er mois de l'an 2 les avons invités par tous les moyens de la fraternité à s'occuper sérieusement de cette importante mission qui leur est déléguée, à quoy ils nous ont répondu qu'ils alloient s'occuper de suite aux fins d'en voir réussir l'exécution qui leur paroît bien difficile à remplir par la pénurie qu'il existe; quoique nous ayons apparu qu'avec un peu de peine et de soins, nous estimons que la levée peut s'exécuter."

30 octobre 1793

"8e jour de la 1e décade du 2eme mois de l'an 2.

levée des chevaux prescrite par le décret de la Convention nationale. La plus part des propriétaires de chevaux se sont réunis dans le chef lieu, après l'examen fait des dits chevaux. Il ne s'est trouvé de propre au service que celui du citoyen Jean Benoît Giroud de Poussieu, Pierre Perrochat de Milieu. Le prix des deux chevaux a été fixé à 600 livres le chacun. Et ensuite Antoine Guit citoyen de Buis conduisant un cheval a lui propre, apprécié 600 livres.

Le citoyen Antoine Clerc de St Jullien s'est aussi présenté avec une jument de 5 ans... évaluée 600 livres.

Il a été rapporté que le citoyen Perroud de Primarette avait à sa disposition un cheval qui vu et vérifié par un officier municipal a été trouvé propre évalué 600 livres.

Enfin que le citoyen Blancville du dit lieu de Primarette avait un cheval de 14 ans qui ayant été visité a été reconnu propre et évalué 500 livres.

Pour le payement du prix desquels chevaux il sera délivré au chacun des propriétaires un mandat de la somme le concernant.

Et pour la conduite des 6 chevaux dont il s'agit, le citoyen Jean Marie Perroud propriétaire a été choisi en conséquence. Il se rendra vendredy prochain dans la ville de Vienne, lieu de rassemblement."

Jeudi 7 novembre 1793

"Pour faire la répartition de ce que chacune de ces communes doit supporter des deux cent quintaux de foin des trois cent boisseaux d'avoine ordonnés à fournir pour le dit canton selon la lettre du directoire de Vienne en datte du 6 du 2eme mois de l'an second sont convenus entre eux que la commune de Monsseveroux fourniroit pour son contingent les denrées cy dessus énoncées savoir

15 quintaux de foin et 10 bichets avoine

La commune de Cour et Buis fourniroit la quantité de

65 q de foin et 15 bichets avoine.

La commune de Monsteroux fourniroit

20 q de foin et 30 bichets avoine qui avoient déjà été mis en réquisition.

La commune de Primarette fourniroit

15 q de foin et 30 bichets avoine

et la commune de St Jullien fourniroit

70 q de foin et 10 bichets avoine.

La commune de Bellegarde et Poussieux fourniroit

15 q de foin et 30 bichets avoine.

Laquelle quantité de foin et d'avoine, les dits officiers municipaux ont promis chacun envers soy de taire rendre à leur destination conformément à la sus dite lettre."

1er août 1793 dans l'église de Montseveroux

procès verbal de l'assemblée de la garde nationale du canton de Montseveroux relative à la levée de 4 hommes ordonnée pour le contingent du dit canton

"à l'instant Jean Bouvard originaire de Bossieu résidant à St Julien âgé d'environ dix-sept ans, volontairement pour Primarette et St Jullien a été accepté par l'assemblée."

Remarque: En août 1793 Primarette et St Jullien apparaissent associés en une seule commune alors qu'ils ne l'étaient pas en mars 1793. C'est aussi à cette période que les registres de l'état civil seront en commun.

2/ Renseignements complémentaires venant d'Artas

7 avril 1792

réquisition des cordonniers: il faut faire 10 paires de souliers pour les soldats. Les souliers devaient être carrés par le bout pour reconnaître les civils qui les auraient achetés aux soldats.

30 mai 1793

"les citoyens de 1ere et 2eme classe sont enquis de s'armer et de marcher au-secours de la République sauf les faibles, les infirmes, les trop petits indispensables à la culture."

23 juillet 1792

La convention décrétait qu'une seule docte serait laissée dans chaque paroisse. Le linge recueilli servait à soigner les blessés dans les hôpitaux.

3 août 1793

On réquisitionne les cloches pour employer le bronze a la fabrication des canons.

En août 1793

Il fallait des gardes nationaux dans le département de l'Isère pour repousser les Piémontais au delà des monts.

27 octobre 1793

Réquisition de tous les citoyens non mariés ou veufs sans enfants de 18 à 25 ans

26 décembre 1792

On prit toute l'argenterie de l'église (calice, ciboire, patène, ostensor).

21 janvier 1794

Réquisitions de foin, trèfle, luzerne, paille et avoine.

8 février 1794

On réquisitionna les objets en cuivre, chandeliers croix, ostensor, lampe, cuvette.

23 mars 1794

réquisition du linge, nappes, aubes, surplis.

28 avril 1794

Toutes les armes de calibre sont réquisitionnées. On met le nom du propriétaire sur chaque fusil (22 fusils, 19 baïonnettes trouvés à Artas).

9 août 1794

Réquisitions de blé, seigle, orge.

13 décembre 1794

Réquisition des cochons (1 sur 8 devaient être envoyés à Vienne).

20 mai 1795

Réquisition des chevaux et mulets 2 mulets  
1 cheval avec les harnais  
1 charrette avec les cordes  
1 sac à avoine  
1 charretier

### III La Garde Nationale

10 avril 1795 (21 germinal an 4)

"Organisation de la Garde Nationale.

L'administration a unanimement arrêté que l'organisation des compagnies des dits gardes se feroit par commune que en conséquence chaque agent municipal ou son adjoint procéderoit a son organisation le 28 de ce mois pour le plus tard. Que cette organisation serait faite conformément à cet arrêté que les procès verbaux qu'ils en dresseront seront rapportés à la dite administration le lendemain. Le lendemain les officiers nommés s'y rendront aussi pour être procédé à la formation du bataillon pour être procédé à la nomination de leurs chefs et autres officiers supérieurs.

L'administration considérant que les jeunes gens qui ont été invités à se rendre ce jourd'hui au chef lieu par les agents ou adjoints n'ont point paru, considérant que le 29 il devoit être procédé à la formation des bataillons et que les jeunes gens s'y rendroient s'ils étoient de nouveau invités, a renvoyé la fête pour laquelle ils ont du être convoqués au 29, lundi prochain à 9 h du matin et a chargé les agents et adjoints d'inviter les jeunes gens de leur commune en leur démontrant que l'inscription civique est de leur devoir ainsi que l'armement."

du 16 germinal an troisième de la République française une et indivisible, Le citoyen Antoine poisat capitaine jacques fanjat michel lieutenant, Louis Sorgure et pierre contamin sous-lieutenant, Joseph ollier sergent de la compagnie de Montseveroux, Le citoyen philibert bovier capitaine, jacques fanjat sous-lieutenant de la compagnie de Cour et buis, Le citoyen jean bourelhier lieutenant de la compagnie de Monsteroux et milieu assemblés ensuite de l'arrêté des représentants Richaud et Bord pour sous la présidence du plus âgé des capitaines pour nommer le commandant du chef lieu, le commandant en second et l'adjutant art. Il -arrêtent que s' étant assemblé le décadi passé et que comme aujourd'hui ne se trouvant pas en assée grand nombre ils sont à nommer pour les absents. En conséquence procédant de suite à l'élection dont s'agit par la voie du scrutin, dépouillement fait du bulletin il en est résulté que le citoyen pierre avite fassion La Bastie a été continué et nommé pour commandant en chef, le citoyen Louis marie perroud de la commune de Primarette commandant en second et pour adjudant du bataillon de Montseveroux. Le citoyen jean benoît giroud de la commune de Poussieu et Bellegarde. Le tout en la présence du citoyen fanjat maire, plantier officier municipal, monnin officier des municipaux du canton. signant le citoyen fassion la Bastie avec les délibérants, le maire et officiers municipaux signés.

### 21 prairial an 5

Réorganisation de la garde nationale. Nomination du chef de bataillon. Organisation des colonnes mobiles.

### IV La levée en masse 1794

Le premier soldat tué dans les armées de la Révolution est Benoît Basset, âgé de 30 ans, tué le 9 février 1794 (21 pluviôse an 2). L'avis de décès est arrivé à Primarette le 17 mars 1794 (27 ventose an 2). Soit un délai de 1 mois ½.

Il était dragon au 9<sup>e</sup> régiment et il est mort à l'hôpital des malades de la "Commune affranchie".

23 août 1793 A la suite des défaites dans le Nord, la Convention décrète la levée en masse (Références, archives de Grenoble, série L 1161: volontaires).

### "10 septembre 1793 à Montseveroux

Il faut à Primarette et St Julien 8 volontaires pour la levée d'hommes...

Quant à la commune de St Jullien et Primarette dont les officiers municipaux, les citoyens icy présents avaient convenus que le tirage se ferait ensemble et cumulativement, les dits citoyens assemblés particulièrement n'ont plus voulu, n'ont pas même pu s'accorder sur un tirage séparé, et quoique le commissaire aye pu leur observer, la nuit est survenue avant que rien aye put-être décidé sur les diverses difficultés qui se sont élevées. Pour lors, les officiers municipaux se sont flattés et ont fait espérer au commissaires que ces difficultés cesseraient demain et qu'ils pourraient faire faire le tirage le même jour, sur les lieux conformément à tous les arrêtés.

Le commissaire a consenti que les dits officiers citoyens se retirassent tous. Il a dit aux officiers municipaux de l'aviser demain à soir pour le plus tard de tout ce qui se serait passé à raison du dit tirage ou des difficultés qui pourraient s'y être opposées afin d'y être incessamment pourvu."

"Un verbal remis au commissaire de la part des officiers municipaux de Primarette dont la teneur suit

### Du 11 septembre 1793

par devant nous, Claude Basset, officier municipal de la paroisse de Primarette du canton de Montseveroux les citoyens en réquisition de la dite paroisse de Primarette se sont assemblés pour tirer le sort qui est tombé sur 4 citoyens:

Nicolas Bouvier fils de Claude

François Rigoudy fils de feu Pierre

Damien Girard demeurant chez le citoyen Pierre Mouchet et

Étienne Alloud fils d'Étienne

Cependant comme St Jullien et Primarette devaient fournir ensemble 8 hommes conformément à la division et à la distribution convenue et adoptée ci-dessus le commissionnaire n'a reçu et accepté les 4 hommes dont au dit verbal de Primarette que provisoirement et fera la réclamation des 4 hommes qui manquent.

### 11 septembre vers les 6 heures du matin

au dit lieu de Montseveroux où nous avons couché, écrivant le citoyen Benoît Goubet, les 10 commissaires nous nous serions transportés à la maison commune ou nous n'avons trouvé

aucun officier municipal, de là dans celle du citoyen François Morin officier municipal qui s'est trouvé parti pour Vienne et ayant rencontré le citoyen Antoine Fanjat autre officier municipal nous sommes entrés au dit presbytère avec luy, nous lui avons demandé si conformément à notre décision d'hier il avait été procédé par un nouveau tirage. Il fallait procéder tout de suite au dit remplacement.

14 septembre à 6 heures du matin

l'exprès que j'avais envoyé à St Jullien m'a rapporté la décision qui sera jointe à ce procès verbal. St Jullien ne dit faire qu'à 3 hommes l'exprès m'a dit que ces 3 hommes étaient faits, mais on ne lui a pas remis le verbal et m'a donné une réponse qui assure la levée de ces 3 hommes.

J'ai en conséquence fait part de cet actes aux officiers municipaux de Primarette avec prière de se conformer à cette décision.

15 septembre à 5 h 1/2 du matin

Le citoyen Ennemond Morin est parti pour porter la lettre aux officiers municipaux de Primarette. Le même jour à 7 h du soir, il a été de retour, il ne m'a apporté aucune réponse par écrit. Il m'a dit que les officiers municipaux l'avaient chargé de me dire qu'ils feraient ce qui pourrait dépendre d'eux."

Voici la copie du verbal envoyé par Claude basset à Montseveronx avec l'orthographe:  
"du onseme septembre mille sept cent quatre vingt traise par devant nous Claude basset officier municipal de la paroisse de primarette quanton de monseveroux

les citoyens... de la dite paroisse de primarette ce sont la samblée pour tirer le sort qui et tombée aux quatre citoyens

nicolas Bouvard file de Claude

françois rigoudy fils de feu Pierre

et damien Girard demeurant che le citoyens pierre mouchet et

etienne alloud fils de teinne

fait a primarette l'ans sejour de la république française et a sigenne.

Basset offisie municipal"

"volontaires qui ont reçu des souliers fournis par le directoire du district de Vienne pour l'armée des Alpes:

2e compagnie	Nicolas Bonne	1 paire	de Primarette
Fusilliers à la Cie du Capitaine Villard	Ennemond Bornos	1 paire	de Primarette
	Antoine Charreton	1 paire	de Primarette
	Pierre Brossier	1 paire	de Primarette

Représentants Richard et Goulet pour la présidence  
de plus âgé de Capitaine pour second de commandant  
du chef, le commandant le second et l'adjudant art. 11  
arrivent que tel est affiché de demande et que  
comme aujourd'hui ne se trouvant pas de grand nombre  
il ont à nommer pour les absents. En conséquence  
procédant de suite à l'élection dont l'objet par la voie du  
suffrage universel fait de l'élection. Il est arrêté  
que le citoyen Pierre Avila fait le vote en été  
continué et rempli par le commandant le chef, le  
citoyen Louis Marie pourvu de la Commune de primaires  
Commandant le chef pour adjudant du bataillon de volontaires. Le citoyen

Jean Desrot qu'on de la Commune de Pouffieux et  
Bellegarde se sont en présence des citoyens foyat  
maire foyat officier municipal monieur officier  
municipal du Canton, foyat le citoyen foyat  
la Bastie avia des délégués, le maire et officiers  
municipaux Signé foyat foyat foyat foyat  
foyat foyat foyat foyat foyat foyat

monieur officier municipal foyat

En qualité foyat au lieu de la République et maire et officiers  
municipaux foyat dans le lieu de foyat de Canton foyat  
le lieu foyat foyat foyat foyat foyat foyat foyat  
du citoyen et maire foyat foyat foyat foyat foyat foyat  
de la lettre de Administration du 2 foyat foyat foyat foyat  
foyat foyat le Canton de foyat foyat foyat

ou de citoyen foyat foyat foyat foyat foyat foyat  
Le conseil arrêté que foyat foyat foyat foyat foyat foyat  
qui se a été faite pour foyat foyat foyat foyat foyat foyat  
que le citoyen Jean Michel foyat foyat foyat foyat foyat foyat  
de la Commune de foyat, il y a lieu de foyat et ont  
le foyat Signé foyat, foyat foyat foyat foyat foyat foyat  
foyat foyat foyat foyat foyat foyat foyat foyat

Nous avons eu quelques détails à Montseveroux sur ce que fut la vie de nos villages pendant les premières années de la Révolution. Mais beaucoup d'évènements n'ont pas laissé de traces.

1. Y-a-t-il eu un cahier de doléances pour la communauté de Revel à laquelle nous appartenions jusqu'en 1790?
2. On avait planté un arbre de la liberté à Primarette puisque la souche du vieil hormeau subsiste devant l'église.
3. On a vendu le domaine de la Perrière en bien national. Personne ne se souvient (par tradition orale ou écrite) de cette vente. Il ne reste qu'un morceau de mur du château, même son emplacement exact est incertain. A quoi ressemblait-il? Etait-il important? Quelle était la surface du domaine? Que de questions sans réponses!
4. On forma une garde nationale, on en parle à Montseveroux
5. On procéda aux réquisitions, chevaux, mulets, voitures, harnais. On ne sait pas s'il y eut des armes, des objets d'église, la cloche réquisitionnés à Primarette. On réquisitionna aussi le foin l'avoine...
6. Y eut-il un comité de surveillance pour dénoncer les suspect? On sait que Mr le Comte de Murat de Murinais seigneur de Revel avait émigré en 1794, car c'est sans doute son fermier qui paie la taille de "Murat Murinais émigré".
7. On vendit les biens de la cure de Primarette en biens nationaux en juin 1791.

## LE DIRECTOIRE

27 octobre 1795 - 10 novembre 1799

### I Les grands évènements

1795 Les 5 premiers directeurs sont Barras, Rewbell, Carnot, Le Tourneur, La Revellière et Légeaux.

2 mars 1796

Bonaparte est nommé général en chef de l'armée d'Italie.

29 mars 1796

Fin de la guerre de Vendée.

1798

Expédition de Bonaparte en Egypte.

21 août 1798

La loi Jourdan établit la conscription militaire

Décembre 1798 à février 1801

2ème coalition contre la France (Angleterre, Russie, Prusse, Naples, Turquie, Autriche).

12 juillet 1799

Loi des otages contre les parents des émigrés.

10-11 novembre 1799

Coup d'état des 18 et 19 brumaire

Bonaparte fait voter la suppression du Directoire et fait nommer trois consuls.

## **II Bilan de la Révolution en 1799 à l'arrivée de Bonaparte** (Réf. Pierre Goubert)

"L'église de France avait perdu ses considérables privilèges (premier rang, justice spéciale, dispense de tout impôt, prélèvement de 6 à 8 % sur toutes les récoltes: dîmes) et sa richesse immobilière...

L'ancienne noblesse souffrit moins qu'on ne l'a parfois dit les émigrés, fort minoritaires venaient surtout des provinces frontières ou côtières. Le plus souvent une partie de la famille restait sur place pour tenter de préserver les biens menacés, pillés, vendus, incendiés.

Dès le lendemain de Thermidor des émigrés revinrent, Napoléon, Empereur leur ouvrira les bras. Les irréductibles reviendront en 1814, puis 1815. Il y eut les morts de la Terreur.

Ils avaient perdu toute puissance seigneuriale et tous droits seigneuriaux. Cependant en 1800 comme en 1815 et au moins un demi-siècle encore, la noblesse demeura le groupe social le plus riche de France et de loin...

La classe moyenne et même d'assez modestes paysans avaient acheté les biens "mis à la disposition de la nation", biens de l'église vendus en biens nationaux (le 1/10ème de la richesse foncière du pays). Tous ces petits et grands acheteurs de biens nationaux formèrent "la classe propriétaire", les "nantis" ou "notables" qui avec la richesse pensaient détenir le pouvoir...

Tous les paysans sans exception, bénéficièrent de la disparition des droits seigneuriaux et de la dîme ecclésiastique... Un bon tiers, ou plus acquit au moins un lopin de terre et beaucoup profitèrent de la cherté des prix et des besoins de l'armée pour vendre avantageusement leurs produits et tacher de se faire payer en or...

La petite paysannerie ne gagna à peu près rien, sinon la gloire de servir, de gré ou de force, dans les vaillantes armées républicaines, et souvent de n'en pas revenir, victimes des épidémies et du manque de soins plus souvent que de l'ennemi.

Seul le petit peuple des villes qui avait soutenu les révolutionnaires jusqu'en 1794 ne gagna strictement rien. Il souffrit de la vie chère, de l'insécurité, des émeutes, de la conscription et perdit même en 1791 le droit qu'il avait précédemment de se grouper en "corporations"...

Le consortium des grands propriétaires (nobles et bourgeois) nantis et notables, qui se trouvait désormais au pouvoir et s'y maintint fort longtemps, se méfiait comme de la peste du petit peuple ouvrier de plus en plus grouillant et nerveux, surtout celui de Paris, creuset où se fabriqua le plus souvent l'histoire de notre pays...

A la bigarrure des provinces illégales, aux statuts différents aux privilèges durables, aux coutumes foisonnantes s'était substituée la solide armature départementale... Dans ce cadre subdivisé en arrondissements et cantons, la commune prolongeant très souvent l'ancienne paroisse, vint s'inscrire l'administration politique financière, judiciaire mise en place telle qu'elle a survécu jusqu'au milieu du 20ème siècle...

La loi nationale entraînait la langue nationale..."

### III La vie dans le canton

1796: Claude Basset était meunier

1797: Jean Terry était charbonnier

1797: Fassion Jeanne était accoucheuse à St Julien

1798: François Benoit était peigneur de chanvre

1796: Jean Sarrasin était meunier

179B: Joseph Combe était domestique

1796: Jean La Goui était granger du citoyen Berger au domaine appelé les Défendus

1799: Joseph Murey était granger au domaine de la Serve

#### 25 juillet 1796

On enterre Fassion Jean: la particule de (De Fassion) a disparu.

#### An 5 (1797)

Jean-Baptiste François Genton était agent municipal de la commune de Primarette et St Julien

#### Ce jourd'huy onzième floréal an 2

déclaration de Marie Rostaing

"par devant nous Jean Saule officier municipal et public de la paroisse de St Jullien, Benoit Bagnier notable et Claude Clerc surveillant de la même commune tous résidant de St Jullien, nous étant transporté dans la maison du citoyen Anglais du lieu où réside Antoine Rostaing qui nous a requis de recevoir la déclaration de Marie Rostaing sa fille résidante en la maison du dit Anglais, où cette dernière est comparue, laquelle nous a déclaré sous le serment qu'elle accepte de dire la vérité en la présence des assîstans qu'Antoine Rostaing dit Jean Martin résidant à Meissiez la rencontra dans le bois du citoyen François Anglais et la prit par force en foy de quoy elle nous a déclaré être enceinte du dit Rostaing de 8 mois dix jours..."

#### Le 23 septembre 1797 à St Julien

"Claude Nicolas laboureur âgé de trente quatre ans de suite a déclaré que cet enfant lui appartenoit , qu'il provenoit de ses oeuvres et faits et qu'il le reconnoissoit par le présent acte."

#### 4 pluviôse an 5 (24 janvier 1796) à Montseveroux

Arrêté relatif aux poids et mesures.

Ce document est important car il nous donne les mesures qui étaient utilisées à Primarette avant 1789, mesures qui variaient d'un canton à l'autre, d'une ville à l'autre.

"...il en a donné la lecture et requis de nouveau son exécution. L'aulne poids et mesure de capacité en usage dans les communes de Montseveroux Bozancieux, Monsteroux et Milieu, Cour et Buis sont celles même de Vienne. et dans les communes de Bellegarde et Poussieux, Primarette et St Jullien l'aulne est la même encore que Vienne (=1,1884 m)

Les poids sont ceux de Roman et Beaurepaire, celui-ci pour la petite pesée et l'autre pour la plus grande et celle de capacité les mêmes que Beaurepaire." (à quoi correspondent ces pesées?).

"quant aux mesures agraires c'est la bicherée (1674,57 m<sup>2</sup>) de quatre cent toises divisée en 4 couperées de 100 toises (416,64 m<sup>2</sup>). La chacune dont on se sert dans la commune de Monseveroux et Bozancieux, Monsteroux et Milieu, Cour et Buis c'est la septerée de douze cent toises divisée en 12 couperées de 100 toises.

La chacune dont on se sert dans la commune de Primarette et St Julien c'est la septerée de 900 toises divisée en 12 couperées de 75 toises. La chacune qu'on emploie dans Bellegarde et Poussieux avec l'observation que la toise partout est la Delphinale. (2,046 m). La mesure de capacité, elle a reconnu que celle concernant le vin dans tout le canton était la morne que celle de Beaurepaire."

Toise delphinale = 2,046 m  
 Aulne de Vienne = 1,1884 m  
 Poids de Beaurepaire = ?  
 Capacité du vin à Beaurepaire le pot = 1,282 litre  
 Capacité pour les grains le quartal = 2,332 dal à Beaurepaire  
 le bichet = 3,109 dal à Montseveroux

Le Canton de Montseveroux se plaint car Revel veut toucher la taxe mobilière de Primarette et St Julien, or Primarette et St Julien sont rattachés à leur canton. De plus les récoltes sont mauvaises.

"L'année dernière la grêle ravagea la vigne de la commune de Monsteroux et Milieu, endommagea beaucoup celle de Montseveroux et Bozancieux, atteignant même celle de Cour et Buis, que d'ailleurs le gland manqua l'année dernière dans tout le canton.

Que cette présente année la grêle a déjà maltraité la commune de Bellegarde et Poussieux, que d'ailleurs les récoltes en grains sont infestées de beaucoup de charbon dans tout le canton; que le bas prix du grain et la cherté de la main d'oeuvre jointe à cet accident avoient mis les contribuables de ce canton qui est purement agricole, hors de leur exactitude accoutumée dans le paiement de leurs cottes."

Verbal de la répartition des feux et de la contribution personnelle et mobilière entre les communes de Revel-Tourdan et Pizieu d'une part et celle de Primarette et St Julien.

"François Basset, agent communal de Primarette et St Julien et membre de l'administration du canton de Montseveroux et... se sont réunis à Revel dans la maison du Ce Lefèvre ou sont en dépôt le parcellaire et autre document des communes de Revel Tourdan, Pizieu, Primarette et St Julien.

Le territoire de chacune des communes ayant été cadastré séparément l'estime totale s'y trouve ainsi rapportée

Commune	estime taillable	estime noble
Revel	175-01-00	117-00-04
Tourdan	207-07-01	377-14-10
Pizieu	243-14-00	394-01-00
Primarette	555-08-01	421-03-10
St Julien	203-14-05	157-08-10
<b>Total</b>	<b>2952-12-05</b>	

La portion de Revel, Tourdan, Pizieu 1597,00  
 Primarette et St Julien 1389,00

Suivant le pérecaire général du Dauphiné les 5 communes sont taxées à 17 feux 7/32 tant noble que roturière. Ces feux à raison de 9 livres francs le chacun font 1 f 53"

conclusion

"Nous disons donc qui de 17 feux 7/32 le territoire de Revel Tourdan et Pizieu  
 9 7/32 pour Primarette et  
 7 tout rond pour St Julien

2/5 du contingent général = 2176 s à celle de 870 francs."

Voilà un calcul bien obscur pour nous!

21 thermidor an 6 (8 août 1797)

fête du 10 août

"on se rendra (tous les membres de l'administration) de grand matin au dit chef-lieu, le président fera un discours analogue et le présent arrêté sera publié."

"d'après la proclamation faite le 21 du courant pour célébrer l'anniversaire du 10 août cette journée à jamais célèbre où les français éclairés par la lumière de la philosophie se dépouillèrent d'antique préjugés brisèrent du feu deshonorant, rompirent le sceptre de la tyrannie renversèrent un trône qui comptoit quatorze siècles d'existence, proclamèrent la liberté, l'égalité et fondèrent la république..."

L'administration arrête que la fête de la fondation de la république sera célébrée avec toute la pompe possible le 1 vendémiaire prochain dans toutes les communes du canton à la diligence de l'agent et de l'adjoint municipaux, que la garde nationale y sera entre autre rassemblée, et les cloches sonnées et que les membres se rendront le dit jour au chef-lieu pour y faire la ditte déclaration, que les agents et adjoints dresseront verbaux."

"Un des membres a annoncé la bonne nouvelle de la victoire remportée par l'escadre d'Egypte que monte le général Bonaparte sur celle d'Angleterre commandée par l'amiral Nelson et a ajouté qu'on en avait fait des réjouissances dans plusieurs communes du département de la Drôme, de l'Ardèche et même à Vienne.

L'administration arrête qu'a la diligence des agents et adjoints municipaux, il seroit fait des réjouissances dans toutes les communes du canton en sonnant les cloches, en rassemblant la garde nationale et par des réjouissances qu'ils trouveront plus convenables..."

Mise en congé de Michel Groléat dit Grolet, grenadier du 2ème bataillon de la 45e demi-brigade, natif de St Jullien âgé de 23 ans, taille 5 pieds 2 pouces, lequel a servi depuis le 19 brumaire an 2 jusqu'au 13 fructidor an 6 avec honneur, zèle et bravoure et qu'il a fait en Italie les campagnes de l'an 2, 3, 4, 5. Le présent congé lui a été délivré... constatant que le dit Grolet a reçu un coup de fusil à la partie moyenne du dos de la main gauche le 17 germinal an 5 en Italie, que les os ont été endommagés, que le tendon du muscle extenseur de la plupart des doigts ont été compris dans la profonde cicatrice, en conséquence il doit obtenir une pension de retraite."

Loi du 27 brumaire an 3 (17 novembre 1794)

Cette loi porte que dans toutes les communes de la république, les presbytères non vendus au profit de la république sont mis à la disposition des communes pour servir tant au logement de l'instituteur que pour recevoir les élèves. Qu'il sera également fourni à chaque instituteur le jardin qui se trouvera attenant au local.

### **. La conscription .**

10 vendémiaire an 7 ( 1 septembre 1798)

"tous les agents doivent former les tableaux: un état de tous les hommes de leur commune qui auront eu 21 ans au premier du mois, un de ceux qui auront eu 22 ans, 23 ans toujours au même temps, 24 ans, 25 ans."

30 vendémiaire an 7 (20 novembre 1798)

Levée de la première classe de conscrits: "Les conscrits de la 1ère classe font partie intégrante des armées et ils doivent être prêts à partir."

"au jury est nommé Antoine Peyron laboureur de Primarette."

Voici la liste des conscrits recensés à Primarette:

1ère classe (16 pour le canton)

Basset Benoit Claude	20 ans 7 mois 11 jours	1,652 m	cultivateur
Perroud Jacques	20 ans 3 mois 23 jours	1,652 m	

2<sup>ème</sup> classe (27 pour le canton)

Perroud Jean	21 ans 6 mois 17 jours	1,625 m	cultivateur
Peyron Jean-Claude	21 ans 6 mois 18 jours	1,679 m	"
Reynaz Louis Joseph	21 ans 6 mois 03 jours	1,733 m	"
Pupat Pierre	21 ans 3 mois 22 jours	1,666 m	"
Bland Michel	21 ans 2 mois 15 jours	1,652 m	"
Pagnoud Sébastien	21 ans 8 mois 22 jours	1,483 m	"
Durieux Nichel	21 ans 8 mois 21 jours	1,625 m	"

3<sup>ème</sup> classe (14 pour le canton)

Rigoudy François	22 ans 6 mois 06 jours	1,706 m	
Conjard Antoine	22 ans 1 mois 17 jours	1,625 m	
Argoud Joseph	22 ans 6 mois 07 jours	1,706 m	

4ème classe (2 pour le canton)

Primarette 0

21 brumaire an 7 (11 novembre 1798)

Au conseil de la 1ère classe doivent venir ceux qui présentent des causes d'infirmité: l'un est blessé d'un coup de hache sur le pied droit, il est provisoirement dispensé.

un autre a le "tempérament faible et cacochime , ayant la poitrine resserrée et la respiration gênée. Il est reconnu "n'étoit pas propre au service militaire".

un autre est reconnu "infirmes, portant un ulcère habituel de nature scrophuleuse sur la jambe gauche, qu'entretien une altération générale". Exemption provisoire.

Benoit Claude Basset de Primarette a "un engorgement de nature scrophuleuse placé sur l'extrémité supérieure gauche du sternum avec la clavicule du même côté compliquée d'un état tuberculeux du poumon". Il est reconnu "incapable de supporter les fatigues du service militaire".

On signale

"Un retard qu'ont fait certains conscrits de la 1ère classe de se rendre au chef-lieu, pour aller à Grenoble sous la conduite de l'officier auquel on les avait confiés. Il peut y avoir des réquisitionnaires déserteurs dans le canton...

"L'administration a arrêté que le Ce agent de la commune de Montseveroux se rendra à Vienne nécessairement querra la gendarmerie pour saisir et amener ceux des conscrits de la 1e classe ou des réquisitionnaires qui pourront se trouver dans le canton et les amener à leur destination; que les gendarmes seront logés dans la commune par les agents chez les parents ou maîtres ou recéleurs du dit conscrit ou réquisitionnaire dont ils sont parents, à leurs frais jusqu'au départ de ce même conscrit."

Frais de garnison à 1F par jour, outre le logement et la nourriture du garnissaire.

## **. Adjudication pour la perception .**

### Bail de la perception pour Primarette et St Jullien

"Le Ce J.Bte Genton a offert en faire la perception à 5 centimes par francs.

Le Ce Joseph Ollier a offert la faire à 2 centimes et demi par francs. Le Ce Genton a offert la faire à 2 centimes par franc et personne ne se présentant pour la faire à moindre centime le d' Jean Baptiste Genton a été reconnu adjudicataire de la perception pour la caution valable du Ce Claude Basset."

Je suppose que Ce est l'abréviation du mot citoyen.

"L'administration a arrêté le rolle des charges locales de la commune de Primarette et St Jullien en ce qui concerne l'année 4 (1796) pour la dépense de l'administration à la somme de 166 livres 18 sols."

## **. Contribution sur les portes et fenêtres .**

10 ventôse an 7 (1 mars 1798)

Les répartiteurs pour Primarette et St Jullien furent

"Claude Péroncel (curé), Claude Basset, Benoît Gelas (tous les 3 y demeurant), Joseph Joubert de Revel, Joseph Roux de Buis (non domiciliés)."

"Dans les 5 jours qui suivront la publication de la présente loi tout citoyen sera tenu de faire pour lui-même ou pour qui indiquera:

1. son nom et prénom
2. son domicile
3. la valeur du loyer de son habitation personnelle
4. le montant de son traitement s'il est fonctionnaire public, commis ou employé salarié du denier public
5. le nombre d'hommes et de femmes qu'il a à ses gages
6. celui des chevaux, inclu de luxe qu'il possède
7. enfin s'il est célibataire marié ou veuf

...Les hommes, les femmes employés à l'agriculture ne sont pas compris dans la (...?...) du domestique, les chevaux mutilés pour l'agriculture, roulage, moulin usine, transport de danrées et comestibles des marchands et loueurs de chevaux au-dessus de 4 ans et les étalons et poulinières ne sont pas réputés de luxe...

Les femmes ne sont point sujettes aux dispositions concernant les célibataires."

Je suppose qu'il s'agit d'une statistique pour évaluer la richesse des gens et recenser les hommes et les chevaux pour l'armée.

..."formeront le plus exactement possible dans la quinzaine l'état de population en y comprenant tous les habitants, depuis un an de tout sexe et tout âge. Ils le feront en se transportant dans chaque maison pourront se faire aider par des personnes de confiance qu'ils choisiront."

Quel dommage que nous n'ayons pas le double de ces deux statistiques! Que de renseignements elles nous apporteraient sur le nombre d'habitants, leur âge, leur niveau de vie en 1799.

## **. Conscription .**

11 floréal an 7 (1 mai 1798)

Primarette et St Jullien a 5 conscrits a fournir.

"Il y en a 2 entièrement à la charge de la commune, attendu que les 3 conscrits de première classe qui sont dans le cas de partir, il y en a un qui est domicilié à Monsteroux."

Et les deux autres?

On propose une nouvelle répartition car Primarette n'a pas de conscrits en 1ère classe, mais 16 en 2ème classe.

Les conscrits de 2ème et 3ème classe peuvent se faire remplacer par des enrôleurs volontaires pendant 3 jours.

Jean Cortès né le 30 août 1778 à Primarette est en supplément.

"Les officiers municipaux le 13 floréal sont allés prêts des parents, alliés, amis pour effectuer leur départ. Ils offrirent d'aller les chercher dans leurs communes et n'avaient rien oublié pour les déterminer.

Aucun des conscrits de la 1ère classe qui sont dans le cas de partir ne se sont pourtant présenté durant le dit jour et il n'a pas été possible aux agents de découvrir leur retraite.

Le 14, les agents ont fait faire les mêmes diligences et elles ont été infructueuses.

le 15, même avis, mêmes recherches tout inutilement.

Le 16 enfin, sur les 9 heures du matin, comme les 3 jours sont terminés et que les conscrits des 2 et 3 (classe) n'ont présenté aucun individu à l'enrôlement volontaire ainsi qu'il leur étoit facultatif, elle a reconnu qu'en effet, il n'y en avoit aucun dans le canton qui fut dans ce cas. Plusieurs réquisitionnaires et conscrits de la 1e classe, habitant ce canton, se sont présentés par eux-mêmes, les autres par le moyen de leurs parents et ont allégué des infirmités les plus graves, pour cause de leur séjour dans le canton."

4 floréal an 7 (24 avril 1798)

"Arrivée de 2 conscrits désignés par le sort à Primarette accompagnés d'un détachement de la garde nationale de la commune."

A Cour:

"L'agent de Cour a requis par écrit le Ce Laurent chez... capitaine de la garde nationale de sa commune de former un détachement et de lui ordonner d'amener de suite le dit Mamert Groléaz ou dans le cas qu'il ne pût le joindre d'en rendre compte sans perdre de temps à l'administration, le tout sous sa responsabilité."

"Les percepteurs ont remis la somme (Primarette 105 F) devant servir suivant la loi du 28 germinal à l'instruction du lendemain et la délibération à chacun des 9 conscrits pour les petites fournitures et les 9 F pour la dite instruction.

Cette somme a été confiée au Ce Joseph Fournier chargé de la conduite des dits conscrits pour leur faire livrer à Grenoble les dites petites fournitures et leur donner à chacun 9 F."

L'année de 1797 fut une année de forte mortalité. (la plus forte jusqu'en 1844, année de la séparation avec St Julien)

Il y eut 44 décès	24 enfants de	0 à 10ans
	1	de 10 à 20ans
	3	de 20 à 40ans
	3	de 40 à 50ans
	8	de plus de 60 ans
	et 4	d'age inconnu.

C'est donc une année d'épidémie infantile, car plus de la moitié des décès sont des décès d'enfants. Nous n'avons aucun renseignement sur cette épidémie.



Étang à Primarette



# **CHAPITRE 4**

## **LA VIE COMMUNE**

### **avec Saint-JULIEN**

#### **de 1801 à 1844**

Registres d'état civil de 1801 à 1838

(Les registres des délibérations du conseil municipal étant perdus de 1801 à 1838)

Registre des délibérations du conseil municipal de 1838 à 1844



Ruisseau FONGAROT  
Dessin d'Andrée COLLION

**De 1800 à 1890 se succéderont**

Le Consulat	1800-1804
L'Empire	1804-1814
La 1 <sup>ère</sup> Restauration	12 avril 1814-26 février 1815
Les 100 Jours	26 février 1815-8 juillet 1815
La 2 <sup>ème</sup> Restauration	1815-1830
La Monarchie de Juillet	1830-1848
La 2 <sup>ème</sup> République	1848-1851
Le 2 <sup>ème</sup> Empire	1852-1870
La 3 <sup>ème</sup> République	7 septembre 1870-1890 (fin de l'étude)

## Les registres de l'État-civil de 1800 à 1844

Nous avons vu qu'en 1790, la paroisse de Primarette a été détachée du mandement de Revel pour être rattachée au canton de Montseveroux.

Le 31 octobre 1801, elle en fut détachée pour former avec St Julien une seule commune: la commune de "Primarette et St Julien" dépendant du canton de Beaurepaire.

A la mairie, le registre des délibérations du Conseil municipal a disparu jusqu'au 2 décembre 1838. Nous n'avons pour cette époque (1801-1838) que quelques informations recueillies sur les registres de l'état civil.

20 septembre 1800

On enterre le "citoyen" Blanville Joseph ancien capitaine d'infanterie au régiment de Bretagne. (il n'a plus droit à la particule "de" et devient "citoyen")

En 1801 (an 9)

François Basset est maire de la commune de Primarette et St Julien

Dimanche neuvième prairial an 11 (1803)

Le maire Basset écrit, (il s'agit de la naissance de son fils Benoît.), "Je déclare la naissance cy-dessus en présence de deux témoins cy dessus nommés n'y aiant point d'adjoint dans la commune n y d'autre officier publique à qui faire ma déclaration."

30 décembre 1805

"L'an quatorze ci, le 10 nivôse (30 décembre) nous soussigné maire de Primarette et St Jullien en exécution de l'article 4 du décret impérial du 24 fructidor an 13 concernant le rétablissement du calendrier grégorien, avons arrêté ce présent registre à 8 heures du soir, et déclarons qu'il sera réouvert demain pour y inscrire les déclarations de naissances, pendant le cours de l'année 1806.

fait à la mairie de Primarette les jours, mois et an que dessus

*Basset*

Maire."

Juillet 1806

"...François Clerc qui a été tué par le tonnerre, le mois de juillet dernier."

1809

"L'an mil huit cent neuf, le dix huit août à dix heures du matin par devant nous François Basset, maire de la commune de Primarette et St Jullien, canton de Beaurepaire département de l'Isère est comparu un inconnu qui habite la commune depuis peu de jours qui nous a déclaré qu'une femme qui est avec lui et qui étoit être sa femme est accouchée d'un enfant au sexe masculin qui a eu le prénom de Joseph. Cet inconnu nous aiant promis de nous apporter les actes qui établissent son nom, son état et son mariage aiant vu la gendarmerie dans cette commune fait (en fur ?), ce qui est cause que le présent acte est si irrégulier."

23 mars 1809

Joseph Ageron, journalier résidant dans cette commune depuis quelques mois qui nous a déclaré qu'A.F avec laquelle il est fiancé et dont les promesses de mariage ont été publiées est accouchée d'un enfant du sexe féminin qu'il reconnoit être son enfant, auquel il a donné le prénom de Marie."

12 mars 1809 à 10 heures du matin

est comparu Ennemond Contamin, cultivateur dans cette commune qui nous a déclaré que Marie Anne Genin son épouse est accouchée le 30 du mois de janvier présente année d'un enfant du sexe masculin... laquelle déclaration n'a été faite qu'aujourd'hui douze mars, le dit Contamin n'ayant pu se rendre à la mairie à cause du mauvais temps et des mauvais chemins."

6 octobre 1810

Louise Drié sage-femme dans cette commune nous a présenté un enfant dont venoit d'accoucher C. fille sans domicile."

2 septembre 1811

"Ces deux pages en blanc sous l'effet d'une erreur en tournant deux feuillets pour un.

*Basset Maire*

En 1814 sur le registre on est à "PREMALETTE"

1815

"l'an mil huit cent quinze, le vingt deux mai à dix heures du matin par devant nous François Basset, maire de la commune de Primarette et St Jullien canton de Beaurepaire, département de l'Isère a comparû Pierre Mouchet propriétaire, cultivateur dans cette commune et adjoint à la mairie qui informé que deux de ses enfants n'ont point été enregistrés dans les registres des naissances de cette commune omission dont il n'a été informé qu'à l'époque où son fils aîné Pierre a été appelé à la conscription militaire, nous a requis de l'enregistrer sur les registres civils. La naissance de son fils aîné nommé Pierre, fils de Pierre et de Jeanne Raymond est né le 10 octobre 1793. Le fils puiné nommé Paul Ennemond... est né le 25 janvier mil sept quatre vingt seize. La présente déclaration faite en présence de Jean Fournier marchand dans cette commune, de Claude Perroncel curé de la paroisse qui certifie vrai la date de la naissance des deux fils Mouchet Pierre et Paul Ennemond constatés dans le registre de catholicité."

Il y a eu 7 autres actes de notoriété délivrés pour des naissances non inscrites en 1792, 1793, 1794, 1795, 1798. Le cas des fils Mouchet n'est pas unique. A cette époque après l'abandon des paroissiaux par le curé, les officiers de l'état civil n'ont pas semblé remplir leurs fonctions avec beaucoup de compétence...

11 novembre 1816 reçu le 17 janvier 1817

"décès de Charles Servonnat, profession de jardinier... décédé à 9 heures du matin à l'hospice des malades de la ville de Lion."

13 mars 1821(mort du curé Perroncel)

"est comparu Joseph Perroncel, propriétaire à la Tour du Pin qui nous a déclaré que Claude Perroncel son oncle, recteur de la Succursalle de cette commune, né à Tour du Pin, âgé de quatre vingt trois ans et décédé hyere à deux heures du matin."

3 janvier 1823 Le maire est Mouchet.

1823 On commence à redire Sieur devant le nom de famille et Dame (Dme) devant le nom des femmes.

30 août 1825

Mariage d'une jeune fille ayant une profession. Durieux Jeanne mariée à 27 ans couturière.

Jusqu'en 1836 nous aurons ainsi à leur mariage:

1826 : Mouchet Anne Magdeleine, tailleuse

1826 : Magnat Jeanne, couturière

1827 : Dumas Jeanne, fileuse en draps à Montluel

1832 : Fournier Jeanne-Marie, fille de service

1836 : Mouchet Angélique, couturière

1838 : Rigoudy Marie Virgine, couturière

1828

Cusin Marie 48 ans native de Primarette est morte à l'hospice des malades de Lyon.

1833

première apparition des mentions marginales  
des mariages l'après-midi (16 h-18 h).

21 mai 1833

"sont comparu Louis Joubert membre du Conseil Municipal âgé de quarante quatre ans et Joseph Durieux âgé de trente deux ans, tous les deux cultivateurs domiciliés dans cette commune lesquels nous ont déclaré que Joseph Reynaz né en cette commune, âgé de treize ans, fils de feu Joseph et de vivante Marie Benyer était décédé par l'effet d'un éboulement de sable à la carrière dite de chez Bourgey ce matin à dix heures.

Après m'être transporté sur le local accompagné du sieur Claude Pupat, garde-champêtre, de la dite commune âgé de soixante un ans et avoir reconnu le fait en présence des témoins cy-dessus j'ai dressé le présent acte, qu'ils ont signé avec nous maire, après leur en avoir donné lecture.

Durieux JoubertMouchet maire Pupat

Même jour, même heure (10 heures du matin)

Un deuxième enfant Charles Cros, 8 ans est mort avec Joseph Reynaz dans les mêmes conditions, dans l'éboulement de sable de la carrière.

30 juin 1833 à 8 heures du matin

"sont comparu Vincent Bardin âgé de quarante ans et Joseph Bardin âgé de vingt trois ans, tous les deux cultivateurs domiciliés dans cette commune, lesquels nous ont déclaré que Marie Bannier, leur proche voisine, âgée de cinquante cinq ans, née à Buis, épouse d'Étienne Massat, charron et cultivateur en cette commune, est décédée au dit lieu et domicile du dit Massat, le neuf du mois de février dernier qu'ils se sont aidés eux-même à porter le corps de la défunte dans le tombeau le dix du mois de février, lendemain de son décès.

D'après la dite déclaration que les témoins ont certifiée sincère, nous avons dressé le présent acte..."

Ceci se passait à St Julien. Nous voyons qu'avec l'éloignement entre les deux communes, on oubliait d'inscrire les décès, les naissances. Il fallait venir à Primarette, l'hiver, par des chemins boueux et enneigés.

#### 5 août 1834

"Nous avons déclaré que Jean-Louis Bonnardel, né à Moissieux, âgé de dix sept ans, domicilié à Primarette en qualité de domestique chez le dit François Alexis Clerc s'est suicidé hier à cinq heures du soir avec un fusil et dont le corps a été levé par Monsieur le juge de paix du canton de Beaurepaire."

#### 1835

Nouveau maire, Louis Pierre Mouchet fils aîné, fils de l'ancien maire.

#### 9 avril 1836

A St Julien, on déclare encore les naissances et les décès avec retard:

naissance en août déclarée en décembre 1836

décès du 17 novembre 1835 déclaré le 9 avril 1836

"Nous avons déclaré et certifié que Jean Damon, propriétaire âgé de 77 ans, veuf de Marthe Beaulé est décédé pour cause de maladie le 17 du mois de novembre dernier 1835 à 8 heures du matin, en sa maison d'habitation à St Julien et a été inhumé le lendemain."

#### 1838

Fournier fils maire

#### 5 février 1838

"Étienne Mouchet 25 ans et Claude Mouchet 30 ans nous ont déclaré qu'un homme inconnu, ayant passé chez eux, y est tombé malade et y est décédé ce matin à deux heures à l'âge d'environ soixante ans."



La Garenne vue de la plaine

**Commune de Primarette et St Julien**  
**métiers relevés entre 1800 et 1836**

1801 Genton Claude	chirurgien
1801 Eynard Benoît de St Julien	charbonnier
1803 Borda Joseph	marchand
1803 Frasson Joseph	marchand
1805 Sarrasin Louis	meunier et fermier aux Falconnettes
1805 Guiamier	meunier
1806 Rigoudy Jean	cordonnier
1806 Vacher Antoine	granger au domaine du Déffendû
1809 Roux Joseph	domestique "ches" Narie Bland
1810 Louise Drié	sage-femme
1811 Louis Marie Perroud	propriétaire de la Serve
1811 Goubet Mathieu	domestique au Sr Perroud
1815 (le 15.06) Isabeau Fournier	sage-femme
1816 Bland Michel	fermier au domaine de la Grange Brulée
1816 Servonat Mamert	meunier aux Falconnettes
1817 Durieux Michel	Tuilier
1817 Eydan Jean	fermier au domaine de Simandre
1817 Eydan Françoise née à Pisieu	au service de Pierre Eydan
1817 (le 17.09) Sr Joseph Lefèvre	propriétaire de la Perrière
1818 Joannet Marie-anne	accoucheuse
1819 François Benoît	peigneur de chanvre comme son père
1820 Joubert Louis	aubergiste à St Julien
1822 Pupat Claude	garde champêtre
1822 Berthet Pierre	fermier au moulin de Louis Basset
1822 Plantier Antoine	maréchal-ferrant
1822 Fournier Jean	maréchal-ferrant à St-Julien
1825 Sr Basset Louis	meunier
1825 Combat Pierre	domestique chez Louis Basset
1825 Joug Joseph	domestique chez Louis Basset
1825 Baule Benoît	fermier à la Perrière
1825 Dupuis Louis Marcel	maçon et propriétaire
1825 Vial Jean	Maréchal ferrant
1826 Thivollet Claude	charpentier à St-Julien
1826 Lara Jean-Pierre	cultivateur chez Mme de Blancville
1826 Durieux Joseph	tuilier
1826 Bailloud Joseph	marchand de bois
1827 Robert Etienne	tisserand
1827 Rousset François	charpentier à St-Julien
1830 Fournier Antoine	marchand de bois
1831 Goubet Joseph	charbonnier
1831 Ramet Antoine 29 ans né à Septème	domestique chez Louis Terry
1831 Darvieux André	tonnelier
1833 Perroud Joseph Antoine	aubergiste
1831 Servonnat Jean-Pierre	maréchal ferrant
1835 Sr Chaudier Jean-Pierre	géomètre à Buis
1835 Perrier Antoine	fabricant de tuiles
1838 Ruchon Antoine	tailleur de pierres
1838 Salomon Augustin	instituteur

**Les évènements locaux de 1838 à 1844**  
**Délibérations du conseil municipal de Primarette et St-Julien**

20 janvier 1839

Dans la maison de Mr Louis Joubert aubergiste à Primarette on décide de:

"créer des fonds nécessaires pour augmenter le traitement des gardes forestiers et champêtres vu le dépouillement des communaux en général soit par les habitants du lieu ou plus particulièrement ceux de Pommier... enfin l'abandon des bestiaux dans le dit bois pendant le jour ou la nuit dans le moment même de la poussée..."

Les contribuables les plus imposés de Primarette en 1839 étaient Mr Fournier Paul, Mr Chapuis Jean, Mr Joubert Louis, Mr Chapart Antoine, Mr Basset François, Mr Reynaz Benoît, Mr Mouchet Louis Pierre aîné.

24 février 1839

il y a un différent avec Pommier au sujet du "Grand bois" sur Primarette et St Julien et l'on écrit:

"Considérant que de tout temps, surtout depuis un temps immémorial les habitants de St Jullien et Primarette ont joui publiquement paisiblement et constamment du communal appelé le grand bois, soit en y coupant le bois nécessaire à leur consommation, soit en y faisant paître leurs bestiaux, que de tout temps la commune de Primarette et St Jullien a payé les impôts de ce bois suivant les anciens parcellaires et état de section et tous les autres documents cadastraux.

Que ce bois a été constamment gardé et conserve au profit de la commune de Primarette et St Jullien qui en a toujours payé les frais de garde dans les mains de l'agent de l'administration forestière. Que lors du nouveau cadastre il a été reconnu par le géomètre délimitateur, par le directeur des contributions directes et par le consul de préfecture que le grand bois faisait partie de la commune de Primarette et St Jullien d'où suit la conséquence que même en l'absence de tout autres titres et documents, le bois appartient à cette commune."

7 avril 1839

Legs fait par Mme Henriette Élisabeth de Luzy, veuve de Mr de Blancville en faveur des pauvres de Primarette (300 F).

8 septembre 1839

"Délibération sur le tracé d'un chemin de grande communication partant du pont de Chavanay à construire sur le Rhône, passant par Auberives remontant la vallée de la rivière de Varaise jusques à St Jullien et delà à Pommiers jusques à l'embranchement du chemin dit du Rhône à Champier et delà à Penol entrant dans la route de Beaurepaire à la Côte St André..."

27 août 1839

Le conseil avait accepté le tracé de cette route qui passerait sur Primarette.

1840 Legs de 300 F pour les indigents.

Le maire demande "l'autorisation de délivrer des mandats pour en faire la distribution aux pauvres. Les besoins de la classe indigente deviennent plus grands par la cherté des céréales. Nous n'avons que ce seul secours à porter aux pauvres de cette commune qui sont en grand nombre."

30 septembre 1840

Mr le Vicomte de Montchalin, de Lombard Alphonse était maire de Primarette.

31 janvier 1841

Le sous-préfet autorise la commune à vendre 3 coupes de boisseau pour en employer le prix à la construction de la maison commune et école primaire.

14 février 1841

St Jullien demande la séparation et le partage des biens communaux. Le conseil municipal refuse la demande de St Jullien (sur 262 ha 28 ares 49 ca de communaux il ne resterait à Primarette que 5 ha 46 ares 80 ca).

28 mars 1841

"La commune s'engage à payer le 1/11 de la dépense du chemin passant par la Varaize sous conditions -Si la commune de St Julien obtient la séparation, elle payerait seule- La dépense serait répartie sur les 2 sections si elles restaient réunies."

11 avril 1841

Présentation d'un candidat pour exercer les fonctions de garde-forestier et de garde champêtre "on fera cumuler les 2 emplois par le même individu pour le mettre à l'abri de la séduction et du besoin."

17 mai 1841 Vote d'une taxe sur toutes les chèvres

Depuis plusieurs années, il n'a point été mis de taxe sur les chèvres, et qu'elles sont devenues en très grand nombre et vont paître dans les bois communaux..."

1e chèvre taxe à 1 F

2e chèvre taxe à 5 F

3e chèvre taxe à 15 F

1842 On note au budget

logement de l'instituteur 15 F

traitement fixe 200 F

logement de l'institutrice 15 F

traitement fixe 200 F

salaire garde champêtre 200 F }

salaire garde forestier 200 F } 400 F

Service des enfants trouvés 6 F

26 octobre 1842

"le conseil supplie Mr le sous-préfet de vouloir faire reconnaître à Monseigneur l'Évêque répugnance que les habitants de Primarette et le conseil en majorité éprouvent pour le nouveau desservant qui a déjà été contraint de quitter cette commune il y a environ 18 ans."

26 octobre 1841

"il y a des dégradations sur ses chemins de la commune par suite de plusieurs inondations toutes récentes... on vote 2 journées à bras pour tout chef de famille, par chacun de ses fils mâles et domestiques ainsi que par chaque bête de trait ou de somme et chevaux de luxe qu'il peut avoir en sa possession."

On vote aussi 25 F aux St Joubert Louis et Fournier Claude laquelle somme leur est due en remboursement d'une masse de fonte qu'ils ont fournie pour mettre dans la tête du joug de la grosse cloche afin d'en faciliter le mouvement."

3 avril 1842

"Mr allégret curé de Primarette refuse de céder à la fabrique 500 pieds de mûriers plantés en pépinière, dans le jardin du presbytère par Mr Champon son prédécesseur et donnés par celui-ci à la fabrique de Primarette."

22 mai 1842

"La majeure partie des chemins est dégradée et sur plusieurs points devenus impraticables à cause des grandes pluies survenues l'année dernière (les 26 et 27 septembre 1841)

Le maire "sollicite le passage journalier du facteur rural dans cette commune. L'assemblée considérant que l'arrivée des lettres chaque jour dans la commune est bien préférable que tous les 2 jours."

19 février 1843

"Il faut continuer la route de Champier au Rhône sur le territoire de Primarette depuis la route N° 14, jusqu'au ruisseau de Rouilloux, limite de Moissieux.

Le conseil demande que les 2 300 F nécessaires soient intégralement employés sur son territoire. Tous les habitants désirant avec justice que l'emploi de leurs fonds soit fait sur leur territoire et non sur d'autres communes."

23 avril 1843

Enquête de commodo et incommodo pour la séparation de St Julien, de la commune de Primarette.

La commune de Primarette demande: "il faut qu'il y ait partage préalable, dans les formes légales des biens communaux."

En 1843, la population de Primarette est de 830 habitants.

la surface de Primarette est de 2 176 ha 35 a 40 ca.

Enquête faite à St Julien le 30 avril 1843:

On y demande la séparation avant le partage des biens communaux la population de St Julien est de 319 âmes, la surface de St Julien est de 917 ha.

12 novembre 1843

La commune demande de "faire réintégrer à l'arsenal de Grenoble les armes de la garde nationale qui sont en réparation chez le Sr Faure armurier à la Côte St André car elle ne veut pas payer les frais."

1844

Déficit au budget communal de 430 F 45 c..

7 juillet 1844

La commune refuse d'acheter "des étalons pour la vérification des poids et mesures" car elle n'a "pas assez de débitants pour nécessiter cette dépense."

15 novembre 1844

" Mr le maire donne connaissance au Conseil municipal de l'ordonnance royale par laquelle la section A de la commune de Primarette, ancien Territoire de Saint Julien est érigée en commune distincte." (du 2 juin 1844)

## **. Retour des vieux soldats de l'Empereur dans leur patrie 1845 .**

Texte trouvé par Mr Serge PIOT dans son grenier.

Janvier 1845

Après 32 ans d'exil, "des vieux soldats de l'Empereur furent faits prisonniers en 1812 au passage de la Bérésina, après l'incendie de Moscou. Ils furent conduits en Sibérie, où ils sont restés esclaves 32 ans."

Ils reviennent en France. Ils ont affirmé:

"Plus de 25 000 exilés français allaient sous peu saluer leur patrie dont 800 du département de l'Isère..."

L'article continue:

"Il est temps enfin que ces vieux soldats, couverts de cicatrices et victimes de leur dévouement à la cause de notre illustre empereur, soient rendus à leur pays... dans les derniers jours au mois de décembre 1845.

Plus de 200 sont rentrés le 15 janvier dernier dans leurs foyers et ont surpris leurs parents...

Les Français doivent gémir sur le sort de ces braves guerriers, qui ont souffert 32 ans en Sibérie ou ils étaient attelés à la charrue, conduits à coups de fouet...

Ces soldats ont tous des moustaches blanches et des cheveux blancs. Le plus jeune a 52 ans; il y en a qui ont jusqu'à 70 ans."



Chemin de Grand-Champ  
Photo A. Géroli

# CHAPITRE 5

## PRIMARETTE

SEUL DE

**1844** A **1800**

Retour des vieux soldats de l'Empereur en 1845  
Registres des délibérations du conseil municipal  
Registres de l'état-civil



Chemin de Moissieu avant le TGV  
Dessin d'Andrée COLLION



# RETOUR

## DES VIEUX SOLDATS DE L'EMPEREUR DANS LEUR PATRIE.

Ces Soldats, dont quelques-uns avaient quitté la France avant 1810, furent faits prisonniers en 1812, au passage de la Bérésina, après l'incendie de Moscou. Ils furent conduits en Sibérie; ou ils sont restés esclaves 32 ans. Pendant ce long espace de temps on les a accablés de toute espèce de mauvais traitemens : attelés à des charrues, à des tombereaux, à des voitures, et traités comme des bêtes de somme, sans vêtemens, souffrant du froid et de toutes les privations, et sans en avoir la moindre récompense. Ces vieux Soldats ont tous les cheveux blancs comme la neige, et leurs corps couverts d'honorables cicatrices. La Providence a mis un terme à leurs souffrances en les rendant à leur patrie. Ils viennent de rentrer en France par Strasbourg; ils seront tous rendus dans leurs foyers en décembre prochain.

Dans les premiers jours du mois de janvier 1845, plusieurs hommes, courbés par les fatigues plutôt que par l'âge, rentraient en France par Strasbourg. Après avoir dépassé cette ville, l'un d'eux s'étant séparé de ses compagnons, suivait lentement les sentiers qui conduisent à Colmar. Son regard inquiet semblait interroger l'horizon; le pays ne lui était pas inconnu et cependant il s'arrêtait à chaque pas, jetait un coup-d'œil en arrière, puis il cheminait avec indécision comme si pour la première fois il eût suivi cette route.

Triste et endolori, le voyageur semblait seul étranger au tableau; il s'assit légèrement sur un chêne et laissa tomber à ses pieds le bâton poudreux, seul compagnon de son pèlerinage. Après quelques instans de repos le voyageur ouvrit une besace, y prit un morceau de pain noir et le mangea; ensuite il retira de cette misérable besace un porte-feuille noir et y trouva des débris de lettres et papiers imprimés. Parmi les papiers qu'il lisait attentivement, se distinguait une pièce, qu'a-t-il premier abord on reconnaissait pour une feuille de route de soldat; on lisait encore ces mots: malgré la teinte jaunâtre qui avait fait presque disparaître les caractères tracés par l'encre: u..... 1809. Feuille de route, 25<sup>me</sup> régiment

de ligne, 1<sup>re</sup> compagnie de voltigeurs; Jacques MAYER, né à Derschbbsen, canton de Colmar. Ce ne fut qu'après une longue rêverie que le voyageur sembla vouloir terminer cette halte solitaire; mais avant de se remettre en route il prit un plaisir singulier à relire plusieurs lettres. Deux, surtout, lui causaient une émotion visible; l'une était de sa mère et l'autre de sa fiancée; toutes deux avaient été écrites au mois de février 1812. Un éclair de joie vint illuminer le pâle visage du voyageur; un sourire vint effleurer ses lèvres, et il se dit avec émotion: enfin, je vais être heureux.

Il crut revoir sa mère et sa jolie fiancée; il crut entendre leurs voix caressantes, et deux larmes coulèrent le long de ses joues flétries; il se leva et repart sa route avec une légèreté qui ne lui était pas habituelle. Mais à peine avait-il fait quelques pas qu'il s'arrêta tout-à-coup, se déhancha de la besace; il saisit un morceau de miroir; Jacques Mayer, car c'était lui, soumit chaque trait de son visage à une minutieuse analyse; cette étude produisit sans doute dans l'âme de Mayer une impression douloureuse; car sa tête s'inclina et quelques soupirs se firent entendre. Ce serait ici l'occasion de vous faire le portrait de Jacques Mayer; mais, outre que je suis habile dans l'art de peindre, j'évoque avec notre hé-



## ROMANCE A CE SUJET.

Apr : Du Château d'Elyre.

Reposons-nous sous ce vieux chêne,  
Le plaisir fait battre mon cœur ;  
C'est ici que finit ma peine,  
Où, c'est ici qu'est le bonheur.  
Trente ans sur la terre étrangère  
Je fus captif et malheureux :  
O ma patrie ! ô bonne mère !  
Je te revois, je suis heureux.

Je viens embrasser mon vieux père,  
Je reverrai le vieux foyer,  
Ma fiancée, ma bonne mère,  
De notre église le clocher.  
Ces souvenirs, dans ma misère  
Rend mon état moins affreux :  
O ma patrie ! ô bonne mère,  
Je te revois, je suis heureux.

Conserve bien mes vieilles épaulettes  
Que je portai du midi jusqu'au nord,  
Sans oublier ma vieille bayonnette ;  
Aux ennemis elle s'est donné la mort.  
Tiens, prends encore ce paquet de cartouches,  
J'en avais deux ; le premier m'a servi ;  
Garde-toi bien que l'ennemi les touche,  
Je les gardais pour venger mon pays.

Sur la colonne bien aimée  
Je reverrai tous nos hauts-faits  
Et sur sa coupole élevée  
Le héros chéri des Français.  
Pour lui, sur la terre étrangère,  
Des pleurs ont inondé mes yeux :  
O ma patrie ! ô bonne mère !  
Je te revois, je suis heureux.

Le vieux soldat, dans son village,  
Vient interroger chaque objet  
Des pleurs inondent son visage :  
Autour de lui tout est muet.  
Plus de parents, plus de chaumière,  
Est-il un destin plus affreux ?  
Mais la patrie, en bonne mère,  
Soulagera le malheureux.

Enfin, mon fils, il faut que je te dise,  
Voilà, voici ce que j'ai de plus beau :  
Conserve bien cette vieille capote  
Que j'ai portée au champ de Marengo.  
Tu trouveras encore dans ma caserne  
Ce sabre ami, témoin de mes succès,  
Et garde aussi ma poudreuse giberne  
Que l'ennemi ne te prendra jamais.

Vendeur FAZEUILLE.

SAINT-MARCEL, IMPRIMERIE DE BOSSAN.

**Registre des délibérations du conseil municipal de Primarette  
(Maire Mr le Vicomte de Montchalin)**

20 mai 1845

Taxe sur les chèvres existantes dans la commune

"L'assemblée considérant que ces animaux, quoique utiles sont très nuisibles aux propriétés et deviennent toujours en plus grand nombre détruisant les bois et les haies.

Vu tant de dégâts que causent ces animaux...

L'Assemblée est d'avis, à la majorité de mettre un impôt sur toutes les chèvres existantes savoir

-chaque propriétaire d'une chèvre, grosse ou petite 3 F

-pour celui qui en posséderait deux 8 F

-et enfin pour trois 15 F.

La visite à domicile sera faite par le garde champêtre accompagné d'un membre du Conseil Municipal.

5 novembre 1845

Installation du Sr Bourne Joseph, désigné par Monsieur le Sous-Préfet de Vienne pour occuper dans la commune de Primarette le poste d'instituteur communal.

Il a produit 1) son acte de naissance de l'année 1823

2) son certificat de moralité

3) plusieurs autres certificats de bonne conduite dans les communes où il a déjà exercé la même profession

"La rétribution mensuelle pour chaque élève sera fixée comme cy après;

savoir

1- pour les commençants 1 franc par mois

2- pour les écrivains 1,50 franc par mois

3- et pour le calcul 2 francs par mois."

Mais il est expliqué que "sur le nombre d'élèves, il y en aura cinq qui seront reçus gratuitement."

26 avril 1846

"depuis la séparation de la commune de Primarette et Saint Julien, la commune de Primarette a été obligée de payer elle seule la totalité, à quelque chose près, du traitement du garde forestier; considérant que la commune, ne possédant ou n'ayant droit qu'aux deux tiers des bois communaux situés sur la section de Saint Julien.

Vu que Saint Julien doit payer un tiers du traitement du garde forestier pour les bois communaux en sa possession.

L'assemblée est d'avis que la commune de Primarette soit autorisée à rentrer dans ses fonds."

26 avril 1846 adresse au roi Louis Philippe

"Sire, au moment ou un affreux attentat vient d'être commis sur votre auguste personne, la manifestation d'une des plus pauvres communes de France sera également accueillie avec bonté par votre majesté. Le Conseil municipal de Primarette, organe des habitants de cette commune adresse des remerciements à la providence qui a conservé vos jours et qui continuera encore a les protéger pour le bonheur des français.

(attentat sur la personne du roi le 16 avril 1846)

12 mai 1847

La commune voulait vendre 1 ha 10 ares de chemins jugés inutiles pour payer la maison destinée à l'instruction primaire, le logement de l'instituteur, la maison commune.

(Cette maison louée puis achetée en 1853 au Sr Perroud Antoine existe toujours et constitue une partie des bâtiments d'exploitation agricole de Mr André Reynas).

Les petites parcelles vendues finalement aux riverains en 1852 puis en 1855 étaient des délaissés de terrains après le déplacement sur Primarette de la route départementale n°14 de Beaurepaire à Vienne et l'installation du chemin de grandes communications de Champier au Rhône.

21 avril 1848

La commune devait payer 769,84 F soit 150 F en argent et 609,84 F en prestations pour le chemin n° 19 de Champier au Rhône.

"le conseil municipal refuse de voter la somme en argent quant aux prestations il est inutile d'en parler. Elles sont toujours employées au dit chemin en préférence des chemins vicinaux qui sont dans un état impossible à décrire.

A propos de ce chemin, la commune ne comprend pas comment après avoir chaque année employé toutes ses journées de prestations au chemin n° 19 et avoir également voté 5 c pour le même chemin, elle redoive 2220 F 32 c.

De deux choses l'une, ou les travaux n'ont pas été estimés à leur valeur ou les piqueurs n'ont pas fait remplir exactement leur tache aux prestataires. Le Conseil demande des explications...

Le Conseil municipal ayant compris le besoin absolu de faire, acquisition d'une maison d'école, celle louée présentement étant dans une si grande humidité que les papiers de la mairie s'y moisissent et que les enfants y prennent des malaises très graves. L'autorité supérieure comprendra maintenant quel a du être l'étonnement et le mécontentement du Conseil de toute la commune en apprenant par le rendement de comptes du percepteur que tous les fonds qui avaient été alloués en 1847 pour la maison commune, avaient été détournés de leur objet, et employés à la confection ou à l'achèvement au chemin n° 15 pour lequel la commune a contribué au-delà de tous ses moyens et dans une proportion incontestablement trop forte ou égard à son utilité.

Le Conseil Municipal considérant que le gouvernement républicain n'a pas l'intention que les enfants de pauvres citoyens soient privés du bienfait de l'instruction, que la commune est entièrement dénuée de ressources, que le détournement des fonds alloués pour l'acquisition est illégal et injuste, proteste contre cet état de chose et demande que ces fonds lui soient restitués pour être employés à leur destination.

Ce qui est d'autant plus nécessaire que 500 F sont déjà dépensés pour mettre la dite maison d'école en état de recevoir les enfants."

21 août 1848

Installation du conseil municipal élu par l'assemblée électorale de la commune le 30 juillet. "Je jure fidélité à la République Française et obéissance aux lois."

Le maire fut élu à bulletin secret: Chapas Antoine

Il fallait 300 F pour réparer le presbytère.

La commune avait payé 150 F au garde champêtre et forestier pour St-Julien en 1845-1846.

"Vu les besoins de la commune, le Conseil Municipal demande que la dite somme soit remboursée le plus promptement possible."

27 août 1848

"dans le courant de janvier 1848, plusieurs habitants de Buis prétendus propriétaires du communal appelé le fouet se rendirent en mairie... pour s'expliquer sur ledit communal.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance d'un grand nombre d'actes authentiques qu'ils lui produisirent et s'être assuré par le coursier de la commune que les habitants de Buis en payaient l'impôt avant les opérations cadastrales a reconnu que c'était à tort qu'on eut chargé la commune de ce bois appelé le fouet, puisqu'il ne lui appartenait pas."

5 novembre 1848

On a loué la maison du sieur Perroud aubergiste "pour l'école et les archives de la mairie.

12 mai 1849

"considérant que les routes qui traversent Primarette rendent son accès très facile, que le champ où elle sera tenu est très vaste et bien situé demande de nouveau l'autorisation de tenir une foire le premier lundi de septembre de chaque année et espère cette fois qu'il sera donné suite.

Le Conseil Municipal propose aux plus imposés de la commune de voter une imposition extraordinaire pour subvenir aux frais de l'acquisition d'une maison d'école. Ils votent à titre d'imposition extraordinaire la somme de 1 000 F perçue en 1850 ainsi de suite d'année en année jusqu'à l'entier paiement de l'acquisition projetée. Ils sollicitent de l'autorité supérieure un secours en rapport à leur vote."

La révolution de 1848 et ses conséquences

En consultant les délibérations du Conseil Municipal, on s'aperçoit peu du changement de régime: renversement de la monarchie et avènement de la république.

Mr Serge Piot a trouvé datée du 30 avril 1848 une liste des "patriotiques" de Primarette qui participaient à un repas de 1 F 50 c chez le "traiteur des républicains".<sup>7</sup>

Il y a aussi un avis du maire de Beaurepaire qui arrête l'ordre dans lequel les communes du canton seront appelées aux élections du 23 avril 1848: Primarette, une heure après-midi.<sup>8</sup>

Jusqu'au coup d'état de 1852, des journaux, des brochures, des revues de petit format circulaient dans les campagnes, portées par les colporteurs.<sup>9</sup> Ci joint la première page d'une revue intitulée "La République universelle".<sup>10</sup>

La Politique gagnait ainsi les campagnes.

11 mai 1852

Prestation de serment du maire: "je jure obéissance à la constitution et fidélité au Président."

Le déficit de l'année 1851 était de 1 424 F; le conseil municipal et les plus imposés votèrent une imposition extraordinaire de 1500 F.

---

<sup>7</sup> Page 149

<sup>8</sup> Page 147

<sup>9</sup> Page 148

<sup>10</sup> Page 146

Numéro IV.

1<sup>er</sup> Octobre 1850.

25 Cent. le numéro. — 3 fr. pour un an.

# RÉPUBLIQUE

UNIVERSELLE.

« Dans cinquante ans, l'Europe sera ou  
républicaine... ou cossaque. »

(Napoléon à Sainte-Hélène.)

Cette Revue, paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois, est publiée par des Représentants du peuple. La partie littéraire, confiée à nos meilleurs écrivains, est consacrée à la publication d'un Roman.

Ce quatrième numéro renferme des articles de MM. GILLAND et PRADIÉ, représentants du peuple, de M. JACQUES DE VALSERRES, etc. Des travaux de MM. FRANCISQUE BOUVET, JOIGNEAUX, GILLAND, B. LAVERGNE, PRADIÉ et SAVATIER-LAROCHE, représentants, ont déjà été publiés dans les deux premiers numéros, et les prochains paraîtront avec des articles de MM. BANCEL, GRÉVY, MATHIEU (de la Drôme), NOEL PARFAIT, PASCAL-DUPRAT, VERSIGNY, YVAN, etc. Tous les articles sont signés. Pour la partie étrangère, on s'est assuré la collaboration des plus illustres proscrits de la Pologne, de la Hongrie, de l'Allemagne et de l'Italie.

IV.

DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE AU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE

1850.

PARIS

BUREAUX D'ABONNEMENT

67, RUE DE L'UNIVERSITÉ.

1850

1848  
del  
3 Beaupais

# avis

Le Maire de Beaupais soussigné a l'honneur  
qu'il aura l'honneur dans lequel les communes susdites  
appelés aux élections sur 13 février.

Beaupais	Sept heures
Châlon	Deux heures
Monterrey	Deux heures et demie
Montereau	Deux heures et demie
Lezignan	Deux heures et demie
Chât. et Bois	Deux heures
Reilly aux Poutins	Deux heures
Préharotte	Deux heures et demie
Pommier	Deux heures et demie
Meisnieux	Deux heures
Parces	Deux heures et demie
Pesin	Deux heures
Reuil	Deux heures et demie
Passy	Quatre heures

à la maison communale de Beaupais et le local indiqué  
pour les élections.

Le scrutin sera clos le lundi 24. Une heure avant la  
clôture un appel général sera fait et pendant cet  
intervalle les citoyens qui n'auraient pas voté  
seront admis à déposer leur vote.

Beaupais le 18 Avril 1848  
Le Maire de Beaupais.



170





16 septembre 1852

Les biens communaux entre Primarette et St Julien n'étaient toujours pas partagé depuis 3 ans. Il n'y eut pas d'entente à l'amiable. "L'expert de St Julien refuse toujours de s'occuper de sa mission ne cherche aujourd'hui qu'à mettre des entraves à ce partage et le rendre interminable."

14 octobre 1852

Considérant que la rétribution scolaire est une charge trop lourde pour les 3/4 des pères de famille de la commune qui déjà peuvent à peine payer leurs impôts fonciers, d'ou il suit qu'un grand nombre d'enfants restent dans l'ignorance.

Considérant que l'instruction primaire contribue beaucoup à améliorer le sort à venir de la jeunesse, et qu'elle est un puissant moyen de moralisation. En un mot l'assemblée voulant procurer aux pères de famille les moyens de faire acquérir à leurs enfants les premières notions de lecture, d'écriture et de calcul vote une imposition de 420 F... pour que l'enseignement primaire soit gratuit à Primarette en 1853.

Mr de Montchalin observe en son nom et en ceux de 3 autres membres de l'assemblée que la commune étant toutes les années obligée de s'imposer extraordinairement pour les dépenses ordinaires, il est de toute injustice et tout à fait illégal de faire payer aux pauvres l'instruction de citoyens plus riches qu'eux, il propose d'augmenter le nombre des indigents pour recevoir l'instruction gratuite et d'augmenter en proportion la rétribution scolaire pour ceux qui peuvent la payer."

17 février 1853

demande d'un bureau de tabac

"Considérant qu'un débit de tabac est depuis un grand nombre d'années le voeu général des habitants de Primarette.

Considérant que les chemins qui conduisent à Revel, débit le plus voisin sont impraticables pendant huit mois de l'année.

Le Conseil Municipal vu l'importance de la commune qui a une population de 840 habitants. Il n'appartient pas au Conseil Municipal de proposer à Mr le Préfet un candidat pour cet emploi cependant il verrait avec satisfaction que son choix fut fixé sur Joseph Pupat veuf avec enfant membre d'une des plus honnêtes familles de Primarette et ancien soldat libéré du service militaire le 31 décembre 1842 après un service actif de 6 années et qui en outre a fait 4 campagnes en Afrique.

demande que le partage du communal dit "le grand bois" entre Primarette et St Julien d'une part et Pommiers d'autre part ait lieu judiciairement."

adresse à l'empereur

"Sire le Conseil Municipal réunit en assemblée ordinaire fait des voeux pour la prospérité de l'Empereur et de l'empire français. Puisse vos majestés jouir d'un règne long et tranquille à l'occasion de votre mariage."

5 mai 1853

prestation de serment du maire et des Conseils Municipaux en exécution du Sénatus Consulte du 26 décembre 1852. "Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'empereur."

"Il faut verser 510 F pour frais de réparation des fusils qui avaient été confiés à notre garde nationale, réintégrés à l'arsenal de Lyon...

quoiqu'il ait fait nettoyer ces armes avec soin avant de les faire transporter à Vienne il s'attendait que la commune serait tenue de payer un nettoyage mais non la valeur en quelque sorte des fusils, il propose de solliciter la réduction de cette somme.

Considérant que ces armes n'ont point été distribuées aux gardes nationaux et par là pas usés à Primarette.

Considérant que la somme de 510 F n'est pas en rapport avec le prix d'un nettoyage de 44 fusils.

Attendu que ces armes ont été nettoyées avant d'être dirigées sur l'arsenal de Lyon.

Le Conseil Municipal demande que la somme de 510 F soit réduite à de justes proportions."

loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux.

"Le Conseil municipal vote un rôle de prestations dont le maximum est fixé à 3 journées de travail d'hommes de chevaux, de bœufs, de mulets, vaches et voitures."

Pour le budget de 1854 il y aura un déficit de 571,10 F.

"pour la construction d'un beffroi de 287 F, comme la commune est dénuée de ressources, elle ne peut faire face à cette dépense, on vote 450 F."

10 juillet 1853 problème des communaux avec St Julien.

(Les 2 communes étaient séparées depuis 1844 et le partage des communaux n'était toujours pas réalisé.)

"avant 1789 les paroisses de Primarette et de St Julien de l'Herme faisaient partie du mandement ou communauté de Revel.

Cette communauté possédait sur les territoires des paroisses de Revel Primarette Pisieu et St Julien qui composaient tout le mandement, des bois, des terres vaines d'une certaine importance. Chaque paroisse fut érigée en commune ou du moins celle de Primarette et de St Julien furent réunies et aucune commune ne songea à invoquer la loi du 11 juin 1792 sur le partage des biens communaux. Revel et Pisieu continuèrent de rester dans l'indivision et ils jouirent en commun de tous les bois situés sur l'une ou l'autre de ces 2 sections dans la proportion du feu, c'est à dire 3/5 pour Revel et 2/5 pour Pisieu.

Cet état de chose n'a cessé que par un partage définitif consacré dans la même proportion par un décret du Président de la République du 16 février 1852 approuvant d'un partage administratif.

La commune de Primarette et St Julien par un partage toute ou le silence des 2 autres sections à posséder paisiblement et sans trouble les bois de l'ancienne communauté situés sur les territoires de Primarette aux lieux dits Riboula et la commune de Revel et sur le territoire de la section de St Julien les bois que le parcellaire du 16e siècle fait par Mozy secrétaire du Roi appelle

1 Bois Mas de Villeneuve ou dit l'Échaillon

2 Bois de la Mayoussière

3 le grand bois commun aux habitants de la communauté de Revel.

Cette possession suivie d'une jouissance effective et consacrée par les articles 2219, 2227, 2262, du code civil suffirait en l'absence de tous titres. Ainsi envers et contre tous la commune de Primarette et St Julien avait acquis irrévocablement par voie de prescription trentenaire tous droits de propriété sur les biens communs situés sur son territoire puisque la loi de prescription du droit public était du 15 mars 1804. Tout comme d'après le même principe les 2 autres paroisses du mandement, de Revel et Pisieu ont prescrit la propriété de bon terrain sur leur territoire leur produisant maintenant plus de 2400 F. Le droit incontestable, cette prescription du droit public ne saurait être contestée à Primarette.

Dès 1832, les habitants de St Julien aspirant à un pouvoir ridicule prétextant l'éloignement du chef-lieu de la commune, les difficultés de communication pour les actes de la vie civile, formulèrent une demande de séparation.

Il est inutile de rappeler les tristes effets de cette séparation qui a eu pour effet de faire d'une pauvre commune, 2 communes encore plus pauvres, le peu de ressources de chaque section, la population, la nécessité de réunir les forces et les moyens repoussait toute séparation.

Mais il faut s'incliner avec respect devant la loi. Il ne s'agit plus maintenant que de liquider la position de chaque section séparée. Jusqu'ici des efforts inutiles ont été tentés, la situation financière de la commune de Primarette fait un devoir à son maire de faire cesser ce fâcheux état de chose.

La loi du 1 juin 1793 a déterminé le stade de jouissance et le partage de biens communaux.

La loi du 18 juillet 1837 articles 3, 6, 7 distingue les biens servant à un usage public et devant appartenir à chaque section érigée en commune et ceux qui doivent être l'objet d'un partage. Au terme de l'article 7 la loi qui prononçait la distraction de la section de St Julien aurait dû fixer les conditions de cette distraction.

Avant la séparation effective des 2 sections, le 7 mars 1842 la commune de Primarette a revendiqué un droit de propriété sur "le grand bois" commun situé à St Julien.

Après expertise ordonnée, le tribunal de Vienne par un jugement du 27 mars 1847 a ordonné le partage du bois en litige entre la commune de Pommiers et celle de Primarette et St Julien, une masse de dépense payable moitié par chaque commune et a donné acte aux communes de St Julien et Primarette de leurs réserves quant à leurs droits respectifs.

Depuis la séparation, la commune de St Julien s'est arrogé le singulier droit de propriétaire exclusif de tous les biens communs situés sur son territoire; elle a délivré des coupes affouagères et a vendu annuellement les coupes mises en réserve par l'administration forestière, enfin elle s'est prévaluée à tous les produits sans se préoccuper nullement des frais de garde et de toutes les charges acquittées par la commune de Primarette.

Cette prétention de St Julien est repoussée par la loi et la justice. La commune de Primarette en subissant la fatalité de la séparation n'a pas voulu ni pu abandonner ses droits de propriété.

En effet dans les délibérations du 22 mars 1836, 2 juillet 1837 et 3 juin 1838, le Conseil Municipal de Primarette a protesté formellement de tous droits de propriété.

Dans le rapport du géomètre en chef du cadastre à la date du 18 août 1838 qui pour le périmètre de chaque section on y trouve cette disposition particulière: "en ce qui a rapport aux biens communaux il est certain comme le dit le rapport que le partage devra en être effectué aussitôt la séparation de ces 2 sections dans la proportion de leurs droits et intérêts, c'est à dire 1/3 pour St Julien et 2/3 pour Primarette, en conservant à chacune d'elle la propriété des édifices publics, ces 2 sections ne pourraient rester dans l'indivision sans compromettre leur intérêt."

Le 30 août 1838 le conseil général émet un avis favorable à la séparation, à la condition que les biens communaux seraient répartis entre les 2 sections dans la proportion de leurs droits respectifs.

Le verbal de la commission syndicale le 1 juillet 1842 fait à St Julien indique et préjuge suffisamment la question sur les biens communaux.

Le procès verbal d'enquête du 20 avril 1843 demande qu'une ordonnance royale indique le mode et le partage des biens.

Dans une lettre du 24 juin 1843 le sous-préfet de l'arrondissement constate que les charges ont été communes et qu'il y a lieu d'ajourner le partage jusqu'après la séparation et dans la lettre du 20 juin 1844 il ordonne au maire de provoquer le partage de chaque section.

Une délibération du Conseil Municipal du le mai 1850 approuvée le 1 août suivant nomme Mr Lagard, maire de Moissieu pour expert à l'effet de procéder amiablement au partage des biens communaux entre les 2 communes.

Une nouvelle délibération du 15 septembre 1852 explique que Mr Lagard s'est désisté et a rendu les pièces faites par l'expert de St Julien d'avoir voulu procéder et le Conseil Municipal demande l'autorisation pour provoquer un partage judiciaire contre St Julien.

Une lettre de Mr le sous-préfet du 1 novembre 1852 constate l'envoi de la pièce à Mr le Préfet. Cette délibération est restée sans réponse et au terme des articles 52 et 54 de la loi du 10 juillet 1837, la commune aurait pu agir 2 mois après l'envoi de sa demande, mais le maire a pensé qu'il était plus convenable de renouveler la demande.

En conséquence, vu les faits ci-dessus exposés, la fâcheuse position de la commune pour faire face à l'arriéré de ses dettes, aux dépenses annuelles et obligatoires, au paiement de sa maison d'école acquise à Antoine Perroud le 21 août dernier, aux travaux d'appropriation mis en adjudication, aux réparations de l'église du presbytère et du beffroi du clocher,

vu l'arrêt de la cour qui ordonne le partage du "grand bois" à égale bonté et valeur entre Pommiers et Primarette et St Julien.

vu les lois sur le partage des biens communaux.

vu l'article 92 du code forestier portant que chaque commune conserve le droit de provoquer le partage des biens le maire de Primarette demande à ce qu'il plaise au conseil de délibérer à l'instant sur:

1 la nécessité et les moyens de terminer le procès en litige avec Pommier pour la délimitation et le partage de la somme consignée ordonné par l'arrêt de la cour du 28 juin 1840

2 sur l'action en partage et le règlement de compte qui confère à la commune de Primarette contre celle de St Julien pour obtenir une restitution de fruits depuis et y compris 1844, la juste part proportionnelle sur le pied 2/3 de tous biens communaux situés sur l'une ou l'autre commune et le paiement en remboursement aux intérêts pour la valeur de 2/3 des coupes annuelles affouagées ou vendues dont St Julien a profité exclusivement."

Maire: Chapas Antoine

14 août 1853

"La commune n'a pas suffisamment de fonds cette année pour solder les réparations de sa maison commune et écoles."

société de secours mutuel le maire expose:

"La commune de Primarette ne renferme aucune agglomération; les maisons sont disséminées dans toutes les parties de son territoire; elle ne possède aucune industrie, ne fait aucun commerce; tous les habitants sont cultivateurs ou journaliers. Il suit de là que les habitants n'ayant de relations avec personne, et travaillant toujours isolément, les idées nouvelles pénètrent difficilement chez eux, raisonnant toujours seuls et se défiant de toute innovation, ils ne finissent par accepter un progrès, un procédé qu'après des années d'expérimentations dans les centres peuplés."

Le conseil municipal

"tout en reconnaissant l'utilité de l'association pense que pour le moment la formation d'une société de secours mutuels est impossible à Primarette. Plus tard, lorsque cette société existera dans quelques centres peuplés du canton et que son utilité incontestable sera reconnue par les masses, on avisera."

(voilà un portrait bien dur de la population de Primarette en 1853, tracé par son maire en quelques mots, les primarettois étaient individualistes, méfiants et rétrogrades.)

6 mai 1854

Déficit de 723 F au budget

"Au mois de mars 1848, le conseil municipal demanda sur la proposition de Me le Vicomte de Montchalin un de ses membres, que quelques fusils fussent délivrés à la commune et environ un mois après on nous en a adressé 44.

A leur arrivée ces armes furent déposées à la mairie après avoir été graissées d'où elles ne sont sorties que pour être intégrées à l'arsenal de Lyon. Avant de faire diriger ces armes à cet arsenal, le Maire les a faites soigneusement nettoyer et ce magistrat atteste que ces fusils étaient dans un meilleur état quand ils ont été rendus à l'état qu'au moment où ils avaient été remis à la commune; malgré toutes ces sages précautions l'état réclame à la commune de Primarette une somme de 510 F pour réparation des armes de sa garde nationale.

Son excellence comprendra facilement que la somme de 510 F qui est réclamée à la commune n'est pas en rapport avec un nettoyage de 44 fusils si ces armes étaient usées quand on les a délivrées à la commune, il n'est pas juste de les faire remettre à neuf à ses frais ou bien de lui en faire payer la valeur.

Primarette est une des plus pauvres communes du département, pour faire face à ses dépenses obligatoires elle est obligée de s'imposer extraordinairement chaque année.

Elle supporte en outre un impôt très lourd pour le paiement de sa maison d'école et commune acquise le 21 avril 1852, pour faire face aux réparations de ce bâtiment, à la construction d'un beffroi pour le clocher et à l'acquisition d'une parcelle de terrain pour l'agrandissement de son cimetière.

Pour les raisons qui précèdent les conseillers municipaux et les plus forts contribuables supplient son excellence le ministre des finances de faire examiner leur juste demande et ils ont la ferme confiance qu'il lui plaira à ordonner que la somme de 510 F qui est réclamée par l'état à la commune pour réparation aux armes de la garde nationale soit réduite à sa juste proportion, il fera justice et acquerra de nouveaux droits à la reconnaissance nationale.

Depuis 3 années, on ne peut plus sonner la plus grosse des 2 cloches par suite de l'état de délabrement dans lequel se trouve le beffroi du clocher et qu'il ne peut même plus sonner la plus petite sans danger...

Le danger dans lequel se trouvent les cloches ne permet plus de retarder la construction d'un beffroi et il va traiter incessamment avec un ouvrier pour cette charpente.

L'étendue du cimetière n'est plus en rapport avec la population de la commune et qu'il arrive souvent que le fossoyeur est obligé de retirer de la fosse un corps non entièrement consumé pour en mettre un autre à la place...

Le sieur Honoré Mouchet s'engage à céder à la commune 760 m<sup>2</sup> de terrain pour l'agrandissement du cimetière."

2 juillet 1854

"La commune refuse de payer 35 F pour le traitement d'un médecin cantonal de l'indigence."

20 août 1854

"La commune n'a aucune ressource. Elle doit supporter 1257 F d'imposition.

600 F pour l'acquisition de la maison commune

400 F pour la construction d'un beffroi pour le clocher

217 F pour intérêts échus du prix d'acquisition de la maison commune.

La commune demande à Mr le Préfet de donner encore une année de délai pour le paiement de la dette de 100 F pour le chemin n° 15. D'ici là, la commune espère vendre des coupes de bois communaux qui sont indivis avec St Julien.

Le Conseil vote l'acquisition de 200 m2 de terrain pour l'agrandissement du cimetière.

#### 12 mai 1855

"La commune trouve que les 1023 F qu'elle doit payer pour le chemin n° 15 sont abusifs: Bellegarde, Poussieu et Sonnay ont plus de population, un revenu imposable supérieur à celui de Primarette et fournissent un contingent moindre. Le conseil croit que cette erreur de répartition provient de ce que l'on a pas fait attention que depuis 1845 la section de St Julien a été érigée en commune et que depuis cette séparation la commune n'a plus qu'une population de 800 âmes."

"En 1854 le sous-préfet avait approuvé la construction du beffroi pour 400 F et autorisé la commune à voter une imposition extraordinaire de 400 F.

La charpente a été construite, mais quand il a fallu en payer le prix on a trouvé ouvert au budget de 1855 qu'un crédit de 225 F. Une erreur a donc été commise à la Préfecture, il importe de la réparer car après avoir approuvé un vote de 400 F, Mr le Préfet n'alloue ensuite au budget que 225 F.

L'assemblée vote à titre d'imposition extraordinaire une somme de 175 F pour solde du prix de la construction du beffroi."

#### 19 août 1855 taxe sur les chiens

"La commune ne renferme aucun village et les maisons étant disséminées sur toutes les parties de son territoire, un chien est indispensable tant pour s'aider à conduire les bestiaux aux champs pendant le jour que pour surveiller l'habitation pendant la nuit.

Que la plus grande partie des chefs de famille dont souvent un troupeau est leur principale ressource ne s'acquittent de leurs contributions qu'à force d'économie et quelquefois même en s'imposant des privations et que l'humanité exige de ne pas aggraver d'avantage leur position.

Le conseil espère que l'autorité supérieure n'apportera aucun changement à la taxe qu'il

vote: 1ere classe de chien 1,5 F

2<sup>e</sup> classe 1 F."

#### 25 novembre 1855

"La commune ne peut payer pour les travaux de charité car une inondation du mois dernier (6-7 octobre 1855) à causé des grands dégâts à leurs propriétés et a considérablement diminué les produits de l'année prochaine."

#### 24 février 1856

"La commune devait payer pour sa maison d'école au prix de 2550 F de l'année payables dans le courant de l'année

1853 pour 1600 F

1854 pour 400 F

1855 pour 400 F

1856 pour 250 F

=====

2550 F

Par exploit de Mr Geoffroy huissier à Vienne en date du 20 janvier 1855, la commune a été assignée devant le tribunal civil de Vienne pour défaut de paiement au terme échu et que les frais de ce procès s'élèvent à une somme considérable. Le conseil vote 277 F pour solde de termes échus, 89 F pour frais du procès intenté par le vendeur."

13 avril 1856

"Mr le Maire expose que le procès de la commune avec le sieur Perroud se termine à l'amiable et que les frais mis à la charge de la commune sont de 169 F."

adresse à l'empereur

Sire, le conseil municipal, heureux de la naissance du Prince Impérial, s'empresse de déposer aux pieds de votre Majesté l'expression de ses félicitations et de ses vœux pour la conservation du prince qui assure les destinées de l'Empire. Il prie sa majesté l'Impératrice de vouloir bien agréer l'hommage des mêmes sentiments."

"La commune paie 98 F pour contributions des terrains communaux avec St Julien qui lui, vend des coupes de bois et affouage les autres.

La commune possède une parcelle de terrain dit La Riboula en nature de bruyères qui pourrait facilement s'affermir.

considérant que le terrain a une contenance de 1 ha 34 a 80 ca; qu'il est situé dans une des plus belles positions de la commune et que le sol en est d'assez bonne qualité...

Le conseil décide qu'il y a lieu d'affermir ce communal...

Le bail à intervenir n'excèdera pas 12 années, le preneur devra défricher le terrain, veiller à sa conservation et empêcher autant que possible que les eaux pluviales ne l'endommagent.

Il devra le cultiver en bon père de famille et laisser les pailles à la sortie."

25 mai 1856 entretien du chemin n° 15

En 1839 St Julien et Primarette avaient

une population de 1200 âmes

une étendue de 3093 ha 25 ares

soit un revenu imposable de 30 155 F

depuis 1844 il reste à Primarette

population 800 âmes

étendue 2100 ha

revenu imposable 20 000 F

Attendu que la commune de Primarette a perdu 1/3 de son importance depuis 1844 son contingent aurait dû être diminué dans une même importance et cette diminution aurait dû être supportée par St Julien.

Attendu que la commune n'a aucune ressource et que c'est la plus pauvre de celles qui contribuent à l'entretien du chemin n° 15 par suite de la mauvaise nature de son sol qui est pentueux et caillouteux.

Le conseil Municipal prie Mr le Préfet de faire établir un état de la somme que la commune a payée en trop par suite de l'érection en commune de la section de St Julien, alors au lieu de redevoir Primarette sera au contraire en avance, et de fixer à l'avenir le contingent conformément à l'importance de la commune et de ses ressources."

15 juin 1856

1 demande de fonds pour les inondés du midi.

2 fête qui sera célébrée aujourd'hui pour le baptême du prince impérial.

"Les propriétaires de la commune de Primarette ont éprouvé des pertes considérables par suite des inondations du 6- 7 octobre 1855 et du 29-30 mai 1856. Il est vrai que les ravages ne sont pas comparables à ceux des communes riveraines des fleuves; mais quoique moins apparents ils ont peut-être des conséquences plus fâcheuses.

En voici la raison.

Le sol de Primarette est pentueux et caillouteux. Les pluies entraînent inévitablement la terre végétale et les terrains sont ensuite improductibles pendant plusieurs années, tandis qu'au contraire les communes situées près des grands cours d'eau sont fertilisées par les dépôts de limons et elles n'ont à regretter que les pertes d'une année...

La commune n'a aucune ressource, ni fonds disponibles le conseil municipal exprime le regret de ne pouvoir venir en aide aux malheureux inondés.

...Il se borne à faire des vœux pour la prospérité de l'Empereur et de l'Empire français et pour la conservation des jours du prince Impérial."

20 novembre 1856

demande d'une foire le premier lundi de septembre

"Considérant que la commune est traversée par la route de Vienne à Romans n° 14 et par le chemin de grande communication n° 15 de Champier au Rhône qui rendent son accès très facile aux communes environnantes.

Considérant que le champ où elle serait tenue est très spacieux et à proximité de 2 sources abondantes et d'un réservoir qui peuvent suffire à tous les besoins.

Attendu que Primarette dont la population excède 800 âmes élève un grand nombre de bêtes à cornes et à laine et qu'elle peut alimenter la foire par elle-même..."

9 août 1857 La commune ayant plus de 800 âmes est tenue d'avoir une école de filles.

"Une école de filles est vivement désirée par les habitants. Le Conseil n'aurait pas attendu l'invitation de l'autorité supérieure pour créer cet établissement s'il avait eu un local à sa disposition. En effet il n'est pas possible de trouver à prix de ferme une maison où l'on puisse tenir l'école dont il s'agit et la position financière de la commune ne lui permettant pas de taire construire un bâtiment à cet usage, il reste donc à examiner si en lui apportant quelques changements à la maison commune il ne serait pas possible d'y tenir les deux écoles.

Ce bâtiment communal se compose

1) au rez-de-chaussée d'une salle d'école pour les garçons de 8,30 m de long sur 4,30 m de large, éclairée par 3 fenêtres prenant jour au midi, couchant, nord.

2) d'une salle séparée pour les filles, séparée de la première par une cloison de 1,5 m de hauteur, éclairée par 2 fenêtres et ayant comme celle des garçons son entrée particulière. Cette pièce a 8,50 m de longueur et 3,50 m de largeur et au 1° étage d'une cuisine pour l'instituteur, de 2 chambres à coucher et d'une salle de mairie.

Si la salle d'école pour les garçons qui est la plus spacieuse devient celle des filles on pourra lui retrancher par une cloison de longueur de 3 m au nord pour y établir la cuisine de l'instituteur. De cette cuisine un escalier mènera à une chambre à coucher actuellement de l'instituteur qui deviendra celle de l'institutrice et la salle de mairie qui sera supprimée deviendra la seconde chambre de l'instituteur. On y laissera néanmoins les archives sur un bout. Par Cet arrangement le seul possible, l'instituteur aura sa salle d'école, sa cuisine et sa chambre à coucher dans la partie couchant du bâtiment et l'institutrice qui aura pour salle d'école, la salle actuelle des filles aura tous ses appartements dans la partie levant."

Fin 1857-1858 (Note supplémentaire apportée par le rédacteur, Y. Voyeaud)

On procède au recensement des anciens militaires de 1792 à 1815 pour leur attribuer la Médaille de Ste-Hélène en vertu du testament de Napoléon 1<sup>o</sup>. Voici la liste de ceux qui ont été recensés à Primarette, St-Jullien, Revel et Cour et Buis

Basset François	66 ans	Primarette
Badin Jacques	67 ans	Primarette
Charton Jacques	87 ans	Primarette
Chapas Antoine	63 ans	Primarette
Durieux Michel	70 ans	Primarette
Perrochat Jean	65 ans	Primarette
Schenarembert Jacob	67 ans	Revel-Tourdan
Agnel Etienne	66 ans	Cour et Buis
Basset Jacques	71 ans	Cour et Buis
Eydam Jean Baptiste	65 ans	Cour et Buis
Monin Ennemond	64 ans	Cour et Buis
Clerc Antoine	68 ans	St-Jullien de l'Herms
Clerc Antoine	73 ans	St-Jullien de l'Herms
Gabet Antoine	68 ans	St-Jullien de l'Herms
Jury Claude	67 ans	St-Jullien de l'Herms

### 1858

J'ai lu un livret militaire d'homme de troupe incorporé en 1858, sous Napoléon III.

Il comportait une page réservée

1 à l'état civil

2 au signalement

3 aux vaccinations ( le soldat était vacciné "avec succès" contre la variole) il ne savait "ni lire, ni écrire".

4 on notait les effets militaires qu'il portait, la date de leur renouvellement, le prix, l'état (une couverture tachée, une paillasse pisseuse, un sac à paille taché)

5 le capitaine tenait les comptes du soldat, la solde qu'il touchait: 80 centimes par jour, et déduisait les frais, ressemelage, talons, effets et accessoires achetés.

On constate qu'il fallait trois jours de solde pour acheter une chemise de 2 F 45 c, un jour 1/2 pour acheter une gamelle.

6 les armes et nécessaire d'armes

7 le régiment militaire, les amendes

8 comment on tirait sur une cible

**NOMENCLATURE DES EFFETS DE PETIT ÉQUIPEMENT**  
dont le militaire doit être pourvu.

LINGE ET CHAUSSURE.		PETITE MONTURE.	
Nombre.	Durée.	Nombre.	
1	Calégon . . . . . 1 an.	4	Sous-pieds.
1	Bretelles de pantalon (p.) . . . 1 an.	1	Tampon de fusil.
1	Pompon . . . . . 2 ans.	1	— de cheminée.
3	Chemises . . . . . 6 m.	1	Épinglette.
2	Coif. . . . . 6 m.	1	Balle à graisse.
2	Souliers (paires de) . . . . . 4 m.	1	— à tirage.
1	Gaêtres en cuir (idem) . . . 1 an.	1	Brosse à armes.
1	Gaêtres blanches (idem) . . . 1 an.	1	— à effets.
1	Galoché de coton . . . . . 1 an.	1	— à soulers.
1	Étui de lunette . . . . . 8 ans.	1	— à lustrer.
1	Pèlerine . . . . . 1 an.	1	— à patiences.
1	Havre-sac avec courtoie . . . 8 ans.	1	Patience.
2	Mouchoirs de poche . . . . . 6 m.	1	Flote à tripoi.
2	Gants (paires de) . . . . . 6 m.	1	Marinnet.
1	Couvre-shako . . . . . 8 ans.	1	Boucle de pantalon.
1	Livret . . . . . 8 ans.	1	Sac de petite monture.

**TROUSSE COMPLÈTE.**

*Elle renferme :*

- 1.° Une paire de ciseaux de 12 millim. environ de long.
- 2.° Un étui en bois garni de 6 aiguilles.
- 3.° Un dé à coudre, en fer.
- 4.° Une aigle emmanchée.
- 5.° Quatre écheveaux de fil, noir, gris, garance et jonquille.
- 6.° Un peigne à dégraisser, en corne.

**INSCRIPTIONS TRIMESTRIELLES.**

**TIR A LA CIBLE.**

A commencé ses exercices de tir le 185

ANNÉES.	NOMBRE DE BALLES MISES.								Distances inconnues		TOTAL.	CLASSEMENT de deuxième formation	
	400 mètres.	400 mètres.	425 mètres.	450 mètres.	475 mètres.	500 mètres.	250 mètres.	300 mètres.	1.°	2.°			
185													
185													
185													
186													
186													
186													
186													

**NOTA.** Lorsqu'un homme a manqué à un ou plusieurs tirs et lorsqu'il a été impossible de lui en faire le rappel dans l'année, la ligne des résultats reste en blanc et le classement de deuxième formation se fait d'après le total des balles ayant touché le but. Quoique, la première année, l'homme tire comme jeune soldat, on conserve l'étiquette commune : *Distances inconnues*, et on inscrit, dans les colonnes, les résultats des tirs à 100 et 150 mètres exécutés après le tir à 500 mètres.

(Instruction ministérielle du 1<sup>er</sup> mars 1857. Journal militaire officiel, n° 9, page 163.)

COMPTE DE LA MASSE INDIVIDUELLE.

DATES.	DETAIL DU COMPTE.	RECETTES.		DEPENSES.	
		Y.	C.	F.	C.
1887					
	Reçu	70	00	40	92
	Produit de la journée	2	00		
	Estime	78	00	40	92
	Reçu	140	22		
1 <sup>er</sup> avril	Belle en avoir	37	78		
	à Capivara				
	E. Tenreiro				
11 d <sup>r</sup>	Excédant de maie payé			3	75
11 d <sup>r</sup>	Mauvaise mélange			2	40
1 <sup>er</sup> avril	Une paire de bœufs				90
1 <sup>er</sup> avril	Un bal				17
1 <sup>er</sup> avril	Quatre sacs de foin	9	20		
	Estime	16	98	6	50
	Reçu	6	30		
1 <sup>er</sup> avril	Reçu en avoir	40	48		
	à Capivara				
	E. Tenreiro				
11 d <sup>r</sup>	Excédant de maie payé			5	45
	à Capivara				
	E. Tenreiro				
	Reçu	40	48	5	45

COMPTE DE LA MASSE INDIVIDUELLE.

DATES.	DETAIL DU COMPTE.	RECETTES.		DEPENSES.	
		F.	C.	F.	C.
1887					
	Reçu	40	48	5	45
	Produit de la journée	9			
	Estime	49	48	5	45
	Reçu	5	45		
1 <sup>er</sup> avril	Reçu en avoir	44	03		
	à Capivara				
	E. Tenreiro				
11 d <sup>r</sup>	Excédant de maie payé			9	00
11 d <sup>r</sup>	Une paire de bœufs vendus				50
1 <sup>er</sup> avril	Miscel				82
1 <sup>er</sup> avril	Reçu de maie				55
1 <sup>er</sup> avril	Reçu de maie				75
1 <sup>er</sup> avril	Une paire de bœufs femme				6
1 <sup>er</sup> avril	Distribution à la fin				14
1 <sup>er</sup> avril	Atte Capivara				1
1 <sup>er</sup> avril	Produit de 91 jours	9	10		
	Estime	52	13	19	54
	Reçu	19	58		
1 <sup>er</sup> avril	Reçu en avoir	33	59		
	à Capivara				
	E. Tenreiro				

Comptes tenus par le capitaine

DATES.		DÉTAIL DU COMPTE.	REVENUS.		DÉPENSES.	
			F.	C.	F.	C.
1817						
	15 JUILLET	<i>Pensions Mère</i>	40	00		
	15 1 <sup>er</sup>	Des chaussures				
	15 2 <sup>o</sup>	Des pains de table				
	15 3 <sup>o</sup>	Des habits				
	15 4 <sup>o</sup>	Des robes				
	15 5 <sup>o</sup>	Des chaussures				
	15 6 <sup>o</sup>	Des robes				
	15 7 <sup>o</sup>	Des habits				
	15 8 <sup>o</sup>	Des robes				
	15 9 <sup>o</sup>	Des habits				
	15 10 <sup>o</sup>	Des robes				
	15 11 <sup>o</sup>	Des habits				
	15 12 <sup>o</sup>	Des robes				
	15 13 <sup>o</sup>	Des habits				
	15 14 <sup>o</sup>	Des robes				
	15 15 <sup>o</sup>	Des habits				
	15 16 <sup>o</sup>	Des robes				
	15 17 <sup>o</sup>	Des habits				
	15 18 <sup>o</sup>	Des robes				
	15 19 <sup>o</sup>	Des habits				
	15 20 <sup>o</sup>	Des robes				
	15 21 <sup>o</sup>	Des habits				
	15 22 <sup>o</sup>	Des robes				
	15 23 <sup>o</sup>	Des habits				
	15 24 <sup>o</sup>	Des robes				
	15 25 <sup>o</sup>	Des habits				
	15 26 <sup>o</sup>	Des robes				
	15 27 <sup>o</sup>	Des habits				
	15 28 <sup>o</sup>	Des robes				
	15 29 <sup>o</sup>	Des habits				
	15 30 <sup>o</sup>	Des robes				
	7 AOUT	Des habits				
	7 SEPTEMBRE	Des robes				
		<i>Reste</i>	70	00		
						60 22



Étang Seyvet  
Dessin d'Andrée COLLION  
Encre de Chine

10 février 1658

Bulletin du ministère de l'intérieur de 1857 N° 46 page 170: "Lorsqu'une commune se trouve absolument hors d'état de pourvoir aux dépenses qu'occasionnerait la translation de son cimetière, son agrandissement peut-être autorisé.

Les églises si elles ne forment pas le centre des habitations elles sont appelées à le devenir tôt ou tard, dès lors les communes feront obstacle au mouvement naturel de la population en laissant subsister des lieux d'inhumations qui se trouvent dans le voisinage de ces édifices."

"Elle n'est pas applicable à Primarette. En effet cette commune ne renferme aucune agglomération et comme ses habitants sont tous agriculteurs et qu'il n'y a aucune industrie, il est probable qu'il n'en existera jamais. Si dans un temps éloigné il s'y bâtit un village ce ne sera pas autour de l'église où le terrain est très accidenté et d'un difficile accès mais plutôt près de la route départementale N° 14."

Les travaux d'appropriation de la maison d'école et commune s'élèvent à 3087, 65 F.

9 mai 1858

Pour l'entretien du chemin de grande communication N° 15 en 1859 "on acquittera son contingent de 909 F

235 F sur les 5 centimes spéciaux

1538 F avec 3 journées de prestations

Le chemin vicinal de la garenne au chemin Champier est impraticable à son abord du chemin de grande communication N° 15, une rectification à cet endroit est devenue nécessaire.

Le conseil Municipal décide qu'à partir de l'angle sud-ouest de la terre de Fayant, ce chemin sera tracé dans la terre du Sieur Jean Louis Piot demeurant à Moissieu de manière à aboutir au couchant et tout près du ponceau du petit Rouillou.

Achat de 2 ares 5 ca à Mouchet Honoré pour 150 F pour agrandir le cimetière."

1<sup>er</sup> août 1856

"Le tronçon de chemin allant de la route de Vienne N° 14 au chemin N° 3 de Montseveroux est déclaré chemin vicinal à 5 m de largeur non compris les fossés."

22 janvier 1860

"Le maire fait donner lecture du rapport de Mr Quenin architecte à Vienne sur l'état de l'église.

Ce rapport qui décrit toutes les parties de ce bâtiment établit son peu de solidité et à pour conclusion que la commune doit songer à sa reconstruction totale.

En 1838 deux chapelles, une voûte en brique et plâtre et une tribune furent construites à cette église; ses murs dans toutes leurs parties furent rehaussés d'un mètre et son clocher de 5 m. A cette époque il fut donc reconnu que toutes les parties de cet édifice offraient encore une certaine somme de solidité, car si l'on eût prévu que ces réparations ne dussent servir qu'une vingtaine d'années la commune ne les eût pas faites aussi considérables ni si complètes.

Le conseil reconnaît néanmoins avec l'architecte que l'église par suite de son ancienneté n'offre pas toute la solidité qu'on a le droit d'attendre d'un édifice de ce genre. Cependant il croit qu'en y faisant exécuter les réparations indiquées dans le rapport, elle peut encore servir à son usage une douzaine d'années. Il faut bien qu'il en soit ainsi car malgré toute la bonne volonté de l'autorité locale, avant ce laps de temps une construction nouvelle est impossible.

La commune n'a aucun fonds en réserve, aucun revenu ordinaire, ce n'est donc que par la voie de l'imposition extraordinaire qu'elle peut se réaliser la somme qui nécessitera cette construction.

Le conseil municipal vote une somme de 6000 F recouvrable en 12 ans par annuité de 500 F pour la reconstruction de l'église, à l'expiration de ces 12 années, la commune contractera un emprunt de 10 000F et avec le secours qu'elle peut espérer de l'état, elle aura une somme suffisante pour construire cet édifice.

Quant au cimetière des mesures vont être prises pour le faire entourer d'un mur de clôture."

1<sup>er</sup> septembre 1859

Circulaire du Préfet sur l'institution de cantonniers communaux:

"Considérant que la commune affecte chaque année la plus grande partie de ses journées de prestation pour le contingent qu'elle est appelée à fournir au chemin de grande communication N° 15 et que celles dont elle peut disposer pour ses chemins vicinaux sont à peine suffisantes pour réparer les dégâts de l'année précédente, ce qui ne permet pas d'améliorer aucun chemin.

Attendu que par suite du sol montueux de la commune les dégradations par les eaux pluviales sont nombreuses et fréquentes et que souvent en certains endroits la circulation est impossible.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote la création d'un cantonnier communal et il décide qu'une somme de 200 F sera proposée au budget de 1861 pour le traitement pendant 8 mois de ce fonctionnaire."

Salaire du garde-champêtre: 400 F.

20 mai 1862

"Considérant que les habitants du sud-est pour arriver à l'église et au chef-lieu du chemin des tuileries et que les habitants du nord (hameau du bois) pour arriver au même lieu, des bâtiments Dervieux, n'ont que des chemins ruraux boueux, pierreux ou pentus et impraticables pendant la mauvaise saison et que cet état de choses a donné lieu à de nombreuses plaintes.

Le conseil Municipal décide:

1) qu'il sera ouvert un chemin vicinal de la route N° 14 au chemin vicinal N° 4 pour desservir le chef lieu de la commune et que ce chemin qui aura une longueur d'environ 360 m commencera à la route aux environs de la croix de Mr de Montchalin et se terminera près de la maison Fournier.

2) qu'il y a lieu de déclarer chemins vicinaux:

a) le chemin qui conduit de l'église au chemin vicinal N° 4 situé au nord des bâtiments de Fournier père, ayant une longueur d'environ 80 m.

b) celui qui conduit au même lieu du chemin des tuileries situé entre les terrains des Sr Mouchet Pierre et Guillaume au couchant du jardin de Mr Guinet, au nord du jardin de Mouchet Alexandre et au couchant du jardin Fournier ayant une longueur d'environ 500 m.

c) le chemin qui conduit également au chef lieu de la commune situé au couchant des bâtiments de Mouchet Amblar entre les bâtiments de Blanc et de Goubet, au couchant de la maison Peyron, dans les bois de la Revole et au couchant de la maison Durieux: longueur 2500 m."

17 août 1862

arrêté de M le ministre de l'instruction publique du 1er juin 1861 concernant la création dans chaque école primaire d'une bibliothèque scolaire.

"La commune de Primarette où il n'existe aucun village est plus que toute autre exploitée par les mendiants et que toute mesure tendant à faire cesser cet état de chose sera accueillie favorablement par la population.

Attendu que les biens en nature et en argent que pourra recueillir le comité de charité pourront suffire aux principaux besoins des indigents.

Depuis environ 20 années, divers habitants ont sollicité en vain l'autorisation d'ouvrir un débit de tabac dans la commune de Primarette. Toutes les communes environnantes en sont pourvues depuis longtemps. Une pareille faveur ne saurait donc être refusée plus longtemps à Primarette. L'absence d'un débit a de grands inconvénients pour les habitants dont le tabac est devenu un besoin. Il leur occasionne des pertes de temps et de nombreuses dépenses et il en a aucun pour les employés des contributions indirectes. Des renseignements sur lesquels l'administration base ses refus ont été donnés par des personnes qui ne connaissaient pas la localité et si ces renseignements étaient connus de l'autorité locale, il serait facile de les réduire à néant."

19 octobre 1862

"La salle d'école des garçons n'est pas en rapport avec la population scolaire de la commune et son agrandissement est devenu nécessaire.

Le conseil municipal vote 100 F à titre de fonction pour la société du Prince Impérial."

13 décembre 1863

Considérant que les pluies torrentielles qui sont tombées en octobre ont profondément dégradé le chemin de la Gentonnière N° 61, le chemin de la Roche N° 2 est en mauvais état sur une longueur d'environ 400 m.

19 mai 1864

Projet de création d'un bureau de postes aux lettres à Cour et Buis pour y rattacher les communes de Montseveroux, Monsteroux Milieu, Primarette, St-Julien, Châlon, Eyzin-Pinet, St-Sorlin.

Il ne sera pas donné suite au projet à agrandissement de la maison d'école actuelle Car les 4500 F demandés sont "trop chers".

12 mai 1865

Vote de 20 F pour subventionner la société d'agriculture.

2 juillet 1865

L'église offre peu de solidité devis estimatif de 29.900 F. La commune dispose:

- 1) une somme de 14.000 F provenant de souscriptions volontaires.
- 2) 2.000 F actuellement disponibles dans la caisse municipale. Il manque 13.900 F. Il faut voter un emprunt qui ne pourra excéder 6.000 F et solliciter un secours de 6.000 F sur les fonds de l'état."

12 février 1866

"Mr Ronjat avocat de Vienne réclame 250 F.

Dans un procès concernant un bois communal situé à St Julien, alléguant que sur la somme de 500 F, la commune de St Julien n'a voulu en solder que de 250 F.

Il expose ensuite que tous les terrains communaux dont il s'agit sont restés la propriété exclusive de cette commune depuis 1844 époque où elle s'est séparée de Primarette.

Que Primarette n'a retiré aucun profit des communaux dont il s'agit par la raison qu'avant cette époque (1844) il n'y a pas eu de coupes vendues, ni de coupes affouagères.

Que par son jugement du 14 février 1863, le tribunal de première instance de Vienne a ordonné que St Julien rembourserait à Primarette la somme de 2 761 F pour contributions et frais de garde que cette dernière avait payé pour les communaux de St Julien. Que ce jugement définitif du 14 février 1863 a réglé les frais de procès tout autrement que le prétend Mr Ronjat.

En 1844 quand la séparation entre Primarette et St Julien se produit, la commune est déjà en litige avec Pommier.

On parle ici d'un jugement définitif du 14 février 1863: Quel fut-il? Il n'y en a pas trace en mairie. Toutefois actuellement ces bois communaux appartiennent à St Julien (pour moitié avec Pommier en ce qui concerne "le Grand Bois").

Quels furent les arguments qui décidèrent en leur faveur ?

Les archives de Pommier font état de la procédure

Dès 1820:

Plainte du maire de Primarette-St Julien contre les habitants de Pommier "qui viennent bucherés et faire pacquerés leurs bestiaux" (24 juillet 1820).

Plainte du maire de Primarette au s/Préfet avec référence au parcellaire de 1728 et aux matrices foncières de 1791.

en 1821:

Réclamation du maire de Pommier (10 janvier 1821) avec référence à une transaction du 18 janvier 1511 après l'albergement des bois des religieux chanoines du couvent St Pierre de Vienne par les habitants de Pommier.

En juin 1821 le Préfet désigne 3 jurisconsultes

Le litige sera jalonné de procès coûteux.

Jugements du tribunal civil de Vienne	Arrêts de la cour d'Appel de Grenoble
	16 juin 1840
27 mars 1847	
	28 juin 1849
11 mai 1855	
22 novembre 1856	
19 février 1863	
	30 janvier 1865

9 août 1866

"Le chemin vicinal des étangs tendant de la route de vienne N° 14 à Montseveroux a été ouvert en mai dernier dans toute sa longueur... sur un terrain appartenant à Mr le comte de Lombard de Montchalain et par suite de ce tracé l'ancien chemin tendant au même lieu est devenu inutile.

Il propose à l'assemblée de décider qu'il sera fait un abandon de ce chemin à Mr de Montchalain, sur sa demande pour en disposer en toute propriété en échange du terrain qu'il cède à la commune pour le chemin neuf.

L'ancien chemin des étangs commençait au nord de la combe du Louvier et se terminait au territoire de Montseveroux."

En 1868

les plus imposés sont:

Eymin Jacques, Peyron Joseph, Basset Jean-Michel, Piot Joseph, Marguet Joseph, Carcel Michel, Piot Jean-Louis, Servonnat Jean-Joseph Baptiste.

29 avril 1869

Le Conseil vote une imposition extraordinaire de 20 centimes additionnels par an, pendant 12 ans pour la reconstruction de l'église.

14 juillet 1869

"La vieille église est assise sur un terrain glaiseux, mouvant au penchant d'un coteau, d'un accès difficile qui impose aux 4/5 de la population une montée pénible. Il ne s'y est établi, ni formé d'agglomération jusqu'à ce jour et les constructions qu'on y élèverait dans l'avenir resteraient sans valeur. Cependant il importe de grouper un village dans une commune où toutes les maisons sont éparées dans les héritages respectifs et de le rapprocher des routes établies.

Il est sage de profiter de l'importance des sacrifices faits pour la construction de l'église, en donnant au pays par le choix d'un bon emplacement, tout le développement qu'il comporte et en y ramenant les populations de la plaine qui tendent à s'en éloigner. Il est également juste de tenir compte dans de certaines limites des convenances des souscriptions et prudent d'acquérir de suite une surface de sol assez étendue pour avoir autour de l'édifice l'espace nécessaire aux cérémonies extérieures et éloigner suffisamment les constructions de tous genres qu'on pourrait élever dans la suite.

Mr le Maire propose pour l'emplacement de l'église à construire une parcelle de terre de la contenance de 6000 m<sup>2</sup> à acquérir dans l'angle formé par la route départementale N° 14 et le chemin vicinal des carrières qui est central savoir: 3000 m<sup>2</sup> partie sur la terre d'Ennemond Fournier section E N° 85 bis partie sur les terres de Joseph Marguet même section N° 86 et 3000 m<sup>2</sup> sur la terre d'Ennemond Mouchet section C N° 1273 du plan cadastral.

Le conseil municipal... rejette par 7 voix sur onze votants l'emplacement proposé par M le Maire.

Mr Guinet a ensuite proposé comme emplacement pouvant concilier tous les intérêts et réunissant en grande partie les mêmes avantages un espace de terrain d'une superficie de 6000 m<sup>2</sup> sur les propriétés de Mrs Nouchet Honoré et Fournier Joseph fils de François, section C N° 1189 du plan cadastral. La façade de l'église serait tournée au couchant sur le chemin de Primarette.

La proposition de Mr Guinet mise aux voix a été rejetée par 6 voix contre 5 sur 11 votants.

Mr Amblar Mouchet a demandé à ce que l'église neuve soit élevée au nord de l'ancienne sur le terrain de Mr Honoré Mouchet débitant, section C N° 1207 du plan cadastral.

Cette proposition a été rejetée par 7 voix sur 10 votants un membre de l'assemblée s'étant retiré.

Mr Basset Paul est d'avis que l'église s'élève sur le bord du chemin tendant de la maison Perroud au presbytère au haut de la montée sur le terrain de Fournier Joseph section C N° 1172 du plan cadastral.

La proposition a été adoptée par 5 voix contre 3 sur 8 votants, 3 membres s'étant retirés.

#### 14 novembre 1869

"Le Maire propose d'acquérir sur le chemin vicinal des carrières pour l'achèvement du tronçon tendant de la maison Perroud sise sur la route départementale à la maison Chapuis sise au couchant du petit Rouillou l'espace de terrain appartenant au sr Joseph Charreton... et d'acquérir sur le chemin vicinal de Primarette portant le N° 1 pour l'achèvement et l'élargissement du tronçon tendant de la maison Petit à son point d'embranchement sur le chemin vicinal...

d'affecter à l'accomplissement de ces 2 projets une somme de 1000 F figurant au budget.

#### 9 février 1870

taux de la rétribution scolaire

10 F par an pour les élèves abonnés.

2 F 5 par mois pour ceux non abonnés.

Les cours d'adultes apparaissent en 1869.

#### 27 février 1870

Projet de construction de l'église

"M. le Maire donne lecture du procès verbal d'enquête suivi de l'avis de M. le commissaire enquêteur et fait remarquer que sur 230 habitants appelés à donner leur avis 90 se sont abstenus. Il émet l'opinion que ce grand nombre d'abstentions doit être considéré comme une protestation modérée contre l'emplacement dit Honoré Mouchet proposé par les habitants du nord de la commune et invite le conseil municipal à voter l'emplacement dit mi-coteau choisi par le conseil de fabrique et auquel se rattache une souscription de 24.000 F...

Le Conseil municipal émet l'avis, à la majorité de 8 membres sur 10 présents que la nouvelle église soit construite au nord du cimetière dans la terre d'Honoré Mouchet N° 1207."

#### 9 mars 1870

Projet de construction de l'église

"M. le Maire dépose sur le bureau le devis pour la construction de l'église de Primarette dressé par Mr Quenin architecte s'élevant à la somme de 50.000 francs réduit à 46.000 faute de ressources.

Avisant au moyen de faire face à la dépense. Il consulte le budget additionnel de 1869 et le budget primitif de 1870 d'où il résulte que les recettes et les dépenses étant équilibrées, il n'y a aucun fonds disponibles.

Il expose ensuite que le conseil peut disposer de la somme provenant de 20 centimes par francs additionnels au quatre contributions directes pendant 12 ans... elle pourra former un capital de 12000 F réduit peut-être à 10.000 F par les frais d'un emprunt inévitable, que la vieille église a été estimée 3 000 F.

Il fait connaître que le trésorier de la fabrique est dépositaire d'une souscription volontaire pour la construction de l'église s'élevant à 24.000 F.

Enfin pour arriver à parfaire la somme de 46000 F, il invite le conseil municipal à demander à l'état un secours de neuf mille francs. 9 000F ."

#### 11 avril 1870

Le conseil est appelé à se prononcer définitivement sur l'emplacement de l'église dont la construction est projetée.

"Il s'est transporté successivement avec le conseil de fabrique et les plus imposés sur chacun des trois emplacements proposés...

Ces trois emplacements visités et après discussion sur les avantages et inconvénients de chacun d'eux, le conseil municipal à la majorité de 10 voix contre 2 a adopté le troisième emplacement situé sur la terre de Jean Joseph Fournier fils aîné avec orientation de l'église du midi au nord parallèlement au chemin vicinal, avec une place suffisante au midi et une bande de terrain tout autour de l'église.

Le conseil s'est décidé pour cet emplacement adopté à l'unanimité à la date de ce jour par la fabrique et accepté également par les plus imposés, dans l'intérêt de la bonne harmonie communale.

Le conseil considérant les sacrifices très lourds faits par les contribuables... les sacrifices énormes que s'impose la population volontairement par des souscriptions qui dépassent la moitié de la dépense.

Sollicite avec les plus vives instances du bienveillant intérêt du gouvernement de l'Empereur un secours de onze mille francs pour combler le dit déficit...

La plus grande partie de la dépense 27000 F sur 51000 F étant faite par le conseil de fabrique il reste entendu que la fabrique aura la direction des travaux sous la surveillance de l'autorité municipale."

#### 19 mai 1870

Construction de l'église

"Considérant que la souscription a été faite en vue de venir en aide à la commune pour la seconder.

considérant que penser autrement serait vouloir dénaturer le sentiment, sinon des plus importants, du moins du plus grand nombre des souscripteurs.

considérant d'ailleurs que tout acte administratif mérite contrôle et qu'il est du devoir comme de la dignité du conseil de ne pas s'écarter des règles ordinaires.

Le conseil décide:

- 1) que la direction des travaux de la nouvelle église appartiendra exclusivement au conseil municipal.
- 2) que le produit de la souscription ainsi que les ressources créées ou à créer seront centralisés dans la caisse municipale.
- 3) Proteste contre toute décision contraire et refuse formellement le concours de la commune dans le cas où la détermination ci dessus ne serait pas ponctuellement suivis.

#### 18 août 1870

Établissement de la garde nationale sédentaire.

#### 11 septembre 1870

prestation de serment des conseillers municipaux: "Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur."

6 octobre 1870

Mr le Sous Préfet invite les communes à voter d'urgence les plus fortes sommes possibles pour l'habillement et l'équipement des gardes nationaux mobilisés...

la commission municipale, à l'unanimité sur la proposition de son président décide qu'un crédit de 800 F sera ouvert sur fonds libres de la commune de Primarette et dont pourra disposer de suite l'administration pour l'habillement et l'équipement des gardes nationaux mobilisés.

11 novembre 1870

La commission municipale, "décide qu'un crédit de 1252 F sera ouvert sur les fonds libres de la commune pour l'équipement, l'habillement et la solde des gardes nationaux mobilisés du département, lequel crédit joint à celui de 800 F déjà voté forme la somme de 2052 F...

que les réparations projetées aux maisons d'école seront ajournées et les crédits ouverts à cet effet au budget de 1870 annulés."

14 mai 1871

Installation du conseil municipal: Nivel Jean Joseph, Mouchet Ennemond, Mouchet Amblar, Léglise Pierre, Peyron Jean-Baptiste, Petit François, Fournier Ennemond, Peyron Joseph, Fournier Jean Joseph, Didier François, Francoz Antoine, Piot Jean Louis.

Mr Mouchet Amblar est nommé Maire de Primarette.

24 septembre 1871

Considérant que dans un pays agricole, où comme à Primarette, chaque propriétaire est bâti dans sa terre, un chien de garde est indispensable à chaque habitation. La taxe quelque peu faible établie sur les chiens de 2e catégorie n'en a pas fait diminuer le nombre, et que les nombreux cas de rage attribués en grande partie à la nourriture insuffisante de beaucoup de ces animaux, deviennent un danger pour la santé publique; attendu aussi que l'effet de gêne des habitants n'est guère favorable à une augmentation de taxe émet l'avis à l'unanimité qu'il ne soit apporté pour le moment, aucun changement aux taxes existantes sur les chiens."

... novembre 1871

Le sous-préfet communique au maire une délibération du Conseil de fabrique du 23 juillet 1871

"Considérant que le projet dressé le 1 avril 1865 par Mr Quenin architecte à Vienne ne renferme que les parties principales devant dans leur ensemble constituer l'édifice qu'on se propose de construire.

Considérant que les modifications apportées au devis par la délibération du conseil de fabrique du 23 juillet dernier ne comportent pas de réduction dans la dépense... mais l'ajournement de divers travaux sans l'exécution desquels l'exercice et les différents services du culte deviennent impossibles.

Qu'en effet il n'est pas d'église sans clocher, sans chapelles latérales, sans dallage etc...

Considérant que le conseil de fabrique en demandant l'autorisation de commencer la construction et non pas de continuer l'achever à ses frais a pour but évident quoique non avoué d'engager la commune dans l'affaire afin de pouvoir exiger d'elle-même par contrainte le complément des ressources nécessaires à l'achèvement immédiat et sans solution de continuité des travaux projetés, y compris bien entendu les frais d'ornementation intérieure.

Considérant que cette manoeuvre ne peut et ne doit échapper au conseil municipal dont la dignité et de protester énergiquement contre un pareil procédé;

Considérant d'ailleurs qu'en principe les églises propriétés communales doivent être édifiées par la commune, sur le vote du conseil municipal qui seul responsable devant ses commettants à la génération future peut et doit prendre des mesures pour assurer la bonne exécution des travaux et un contrôle rigoureux des fonds employés.

Que cependant pour un motif inconnu jusqu'ici et le conseil de fabrique a refusé de reconnaître ce droit incontestable du conseil municipal (à l'interdiction duquel on a eu recours que pour les formalités interdites par la loi aux assemblées presbytérales) et a toujours persisté vouloir faire construire lui seul avec le produit d'une souscription recueillie en principe par l'adjoint un conseiller municipal et le curé et mise plus tard imprudemment et sans autorisation entre les mains d'un membre de la fabrique.

Considérant que sauf pour ceux qui ont souscrit des billets en faveur du trésorier de la fabrique, n'est nullement désigné dans les déclarations insérées dans la délibération presbytérale du 9 juillet 1871, il est dès lors évident que la plus grande partie a entendu conserver l'origine municipale et le but purement communal de la souscription dont le commencement a eu lieu avec l'intervention d'un comité composé de trois membres dont deux appartenaient à la municipalité...

Considérant qu'en épuisant même tous les moyens mis à sa disposition par la loi et règlement, la commune se trouve dans l'impossibilité absolue de pouvoir faire face à ce déficit...

Autorise dès à présent Mr le Maire à faire toute sommation, au position etc même par huissier pour empêcher la fabrique de se livrer à un commencement quelconque l'exécution concernant la démolition de l'église actuelle et la reconstruction d'une nouvelle."

#### 21 décembre 1871

Mr le curé propose d'abandonner gratuitement à la fabrique une superficie de 16 ares de terrain pour l'emplacement de l'église. Le Conseil décide:

"considérant que l'emplacement dont il s'agit est encore moins central que ceux qui ont été désignés jusqu'ici, que du reste il est situé sur une pente et peu propre à l'objet qu'on le destine donne un avis contraire à l'acceptation."

#### 11 février 1872

Médecine gratuite

"Considérant l'utilité de ce service pour les indigents... désigne pour faire le service médical MM Barquet et Charcot médecins de Beaurepaire. Il désigne aussi pour fournir les médicaments les trois pharmaciens résidant à Beaurepaire dont le choix est réservé aux malades tant pour le médecin que pour le pharmacien."

#### 10 mars 1872

Le conseil demande que la route de Champier N° 15 soit classée route départementale

"Considérant que cette route dont la création remonte à 1836 a coûté de construction primordiale la somme énorme de 445.000 F... depuis cette époque son entretien s'élève à plus de 200.000 F soit en argent soit en journées de prestations..."

#### 13 mai 1872

Au moment d'établir le budget de l'enseignement primaire, les ressources étant insuffisantes le conseil municipal demande au département ou à l'état une subvention qui augmente d'année en année.



Ruine Maison Petit

Rapport sur l'état de solidité de l'église

Monsieur le sous-Préfet

Par votre lettre, en date du 10 mai dernier, vous avez bien voulu me charger de visiter l'église de la commune de Primarette, afin de constater l'état de solidité de cet édifice et de vous adresser à ce sujet, un rapport détaillé.

J'ai donc l'honneur de vous rendre compte de ma mission ainsi qu'il suit.

Le 23 mai dernier, je me suis rendu à Primarette, où je me suis rencontré avec le Maire de cette commune que j'avais préalablement prévenu de mon désir de le voir, afin qu'il me fournit les explications qu'il pouvait avoir à me communiquer et les renseignements dont j'avais besoin; et nous avons visité ensemble l'église. Ce petit édifice présente en plan, l'image d'une croix latine dont les bras sont formés deux chapelles; sa longueur totale intérieure est de 21,00m, dont 14,00 pour la nef et 7 pour le chœur et l'abside, sa largeur, également prise dans oeuvre est de 5m,80 mesurés dans la nef, et de 12,5 dans les chapelles.

Il est pourvu d'un petit clocher quadrangulaire qui s'appuie d'une part sur une portion de la façade principale et sur le mur latéral, au nord, d'autre part, sur une pile en pierre de taille, apparente dans la nef et servant de retombée commune à deux arcs portant les deux autres faces du clocher.

Enfin cet ensemble est terminé par une petite sacristie adossée au mur oriental de l'abside.

A l'intérieur la nef apparaît basse, elle est en effet couverte par une voûte, en berceau surbaissé dont la clef n'est pas à plus de 5m10 au-dessus du dallage de telle sorte que le vaisseau est moins haut que large, et encore, cette élévation est elle coupée en deux par une tribune qui en occupe une longueur de 5m30.

Au dehors, cette église présente un aspect très modeste, il n'existe aucuns contreforts pour appuyer les murs; les fenêtres sont sans caractère et on ne découvre aucun motif intéressant de décoration, seulement, au centre de la façade principale, on retrouve les vestiges de la porte primitive dont les jambages et l'arc en plein cintre orné d'un petit tore, paraissent remonter au XIIIe siècle.

Le clocher élevé sur un des côtés de la façade est également sans style; il est terminé par une flèche de moyenne hauteur couverte en tuiles plates et surmonté d'une croix en fer.

En somme, à l'inspection des matériaux dont une partie offre l'aspect d'une teinte rougeâtre, on serait porté à supposer, que cet édifice a été relevé à une date qui n'est pas très reculée, avec les débris d'une construction plus ancienne qui aurait été détruite par un incendie. La partie centrale de la façade aurait seule échappé à la démolition; mais non sans avoir souffert.

Au point de vue de la solidité, nous avons fait un examen non moins attentif de l'état général que nous allons apprécier.

Nous avons d'abord remarqué de nombreuses lézardes notamment aux pointes où les murs du chœur se raccordent à l'abside; là les lézardes partant du pied des murs latéraux montent jusqu'à la voûte où elles se rejoignent pour former une ligne continue avec quelques rameaux divergents. Au dessus de la porte de la sacristie se trouve également une fissure qui atteint jusqu'à la calotte hémisphérique de l'abside, nous disons hémisphérique bien que rigoureusement le plan de cette partie de l'église se rapproche autant d'un demi hexagone que d'un demi-cercle.

Dans les chapelles on remarque des fentes à presque tous les angles, aux angles saillants comme aux points d'attache avec les murs de la nef; il y en a également aux coudières des fenêtres et à la clef de l'arc formeret qui s'ouvre sur ces chapelles.

Enfin on remarque encore deux lézardes, dont l'une à la façade principale, à gauche de la porte d'entrée et l'autre à la façade méridionale à peu de distance de l'angle, commun à ces deux faces. Ces dégradations ne sont pas les moins sérieuses car elles sont assez accusées et de plus, elles semblent se combiner ensemble pour chasser en dehors l'angle sud-ouest qui s'est sensiblement arrondi dans la première

moitié de sa hauteur. Toutefois, cet état de choses est ancien et il n'est apparent à la surface des enduits intérieurs que sur un point.

Les lézardes du chœur et de l'abside qui paraissent avoir été assez importantes sont bouchées et enduites aujourd'hui; on en retrouve la trace par la différence de la couche des enduits. Elles ne présentent pas de symptômes menaçants; toutefois comme le remaillage en mortier qu'on a pu y faire n'est pas un ouvrage confortatif, rien ne donne lieu à penser que ces lézardes resteront à l'état stationnaire, et qu'elles ne continueront pas à s'ouvrir avec le temps.

Pour apprécier l'importance de celles que nous avons signalées dans les chapelles nous dirons que celles qui se voient au point de rencontre des chapelles avec les murs de la nef n'offrent rien de surprenant, car ces chapelles ont été érigées postérieurement à la construction de l'église, et de beaucoup puisqu'elles ne datent que de 1838; le fait seul du tassement peut donc expliquer ces dégradations sans être le signe d'un désordre sérieux dans la construction.

Après cet examen des murs, ce qui a le plus attiré notre attention ce sont les voûtes. Celle de la nef portant des traces de dégradations apparentes en plusieurs endroits, nous sommes monté sous les combles et nous avons constaté les points suivants.

Cette voûte affecte, ainsi que nous l'avons dit la forme d'un berceau droit sans arêtes, ni pénétrations, elle a une ouverture de 5m80 et une flèche 1m15 à 1m20. Elle est formée de briques minces posées bout à bout hourdées et enduites en plâtre par dessous; en la visitant nous avons retrouvé les dégradations que nous avons déjà remarquées dans la nef et constaté qu'elles ont pour cause première, les gouttières de la toiture qui tombant toujours sur les mêmes points, en ont détaché l'enduit, aussi des joints se sont-ils assez ouverts pour que du dessous des combles, on puisse voir le dallage de la nef; une de ces fentes même est très étendue et très prononcée; nous ajouterons toutefois qu'elle s'est produite entre deux rangs perpendiculaires à l'axe, ce qui limite l'importance du mal.

Ce qui nous a frappé dans cette voûte, c'est qu'elle est épaisse de moins de 0,05; c'est qu'elle n'est pas même revêtue d'une chape, c'est qu'enfin les reins ne sont pas renforcés, par aucuns moyens. Cet ouvrage sans doute a tenu bon jusqu'à ce jour néanmoins nous estimons qu'il a été bâti trop légèrement et sans assez de précautions.

Quant à la toiture nous avons dit, qu'elle livrait, sur bien des points passage au gouttières et c'est principalement le faîtage qui est dans cet état, mais il est facile d'y remédier car la grosse charpente et le chevronnage nous ont paru bons et bien conservés.

Pour résumer ce qui précède nous rappellerons donc:

1) que cette église a un aspect modeste tant au dehors qu'au dedans; l'intérieur de forme basse et écrasée est toutefois régulier propre et clair. L'aire est carrelée, sauf une allée longitudinale dans l'axe de la nef et une autre petite transversale aboutissant à la porte latérale qui sont dallées en pierres; l'état de ce carrelage est généralement bon, à l'exception de quelques pièces isolées et de la partie située en arrière du maître-autel.

2) Que les murs sont lézardés savoir: au chœur, à la naissance des bras de croix formés par les chapelles et à l'angle méridional de la façade.

Rien ne fait prévoir une aggravation subite et importante de l'état des lézardes qui datent de loin; toutefois on ne saurait négliger de les visiter, surtout si l'état de choses actuel devait être conservé pendant un certain temps encore. Pour remédier au mal, on pourrait suivant les cas, on pourrait employer comme moyens confortatifs soit la reprise des fondations, soit la construction de contreforts soit l'emploi de liaisons à gros de mur, soit des tirants en fer et autres moyens qui pourraient être suggérés en cours d'exécution; l'angle de la façade que nous avons déjà décrit pourrait même être complètement repris en maçonnerie.

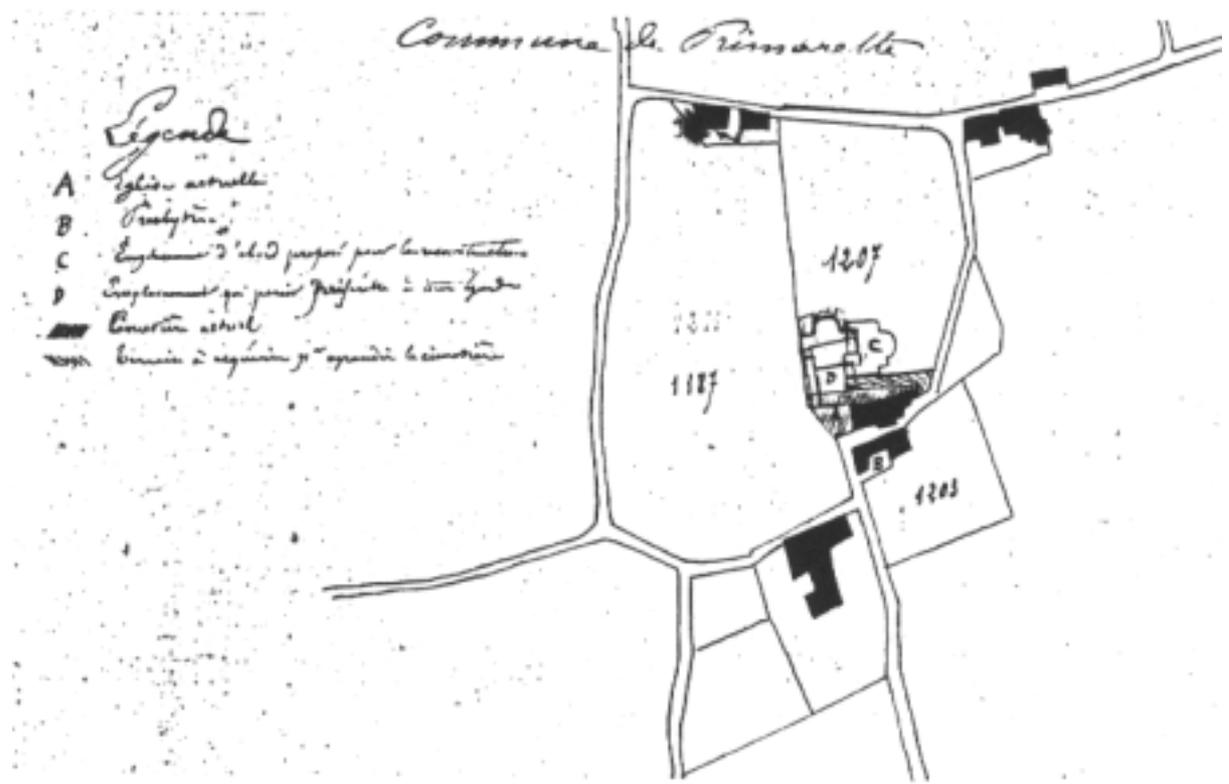
4) Que plusieurs dégradations se sont produites dans la voûte de la nef et qu'il y a lieu d'y faire des réparations dont l'importance doit varier avec la durée dont on veut prolonger l'existence de cet édifice. Il ne nous a pas été possible de visiter le dessus des voûtes des chapelles, mais elles ne nous paraissent pas offrir de danger.

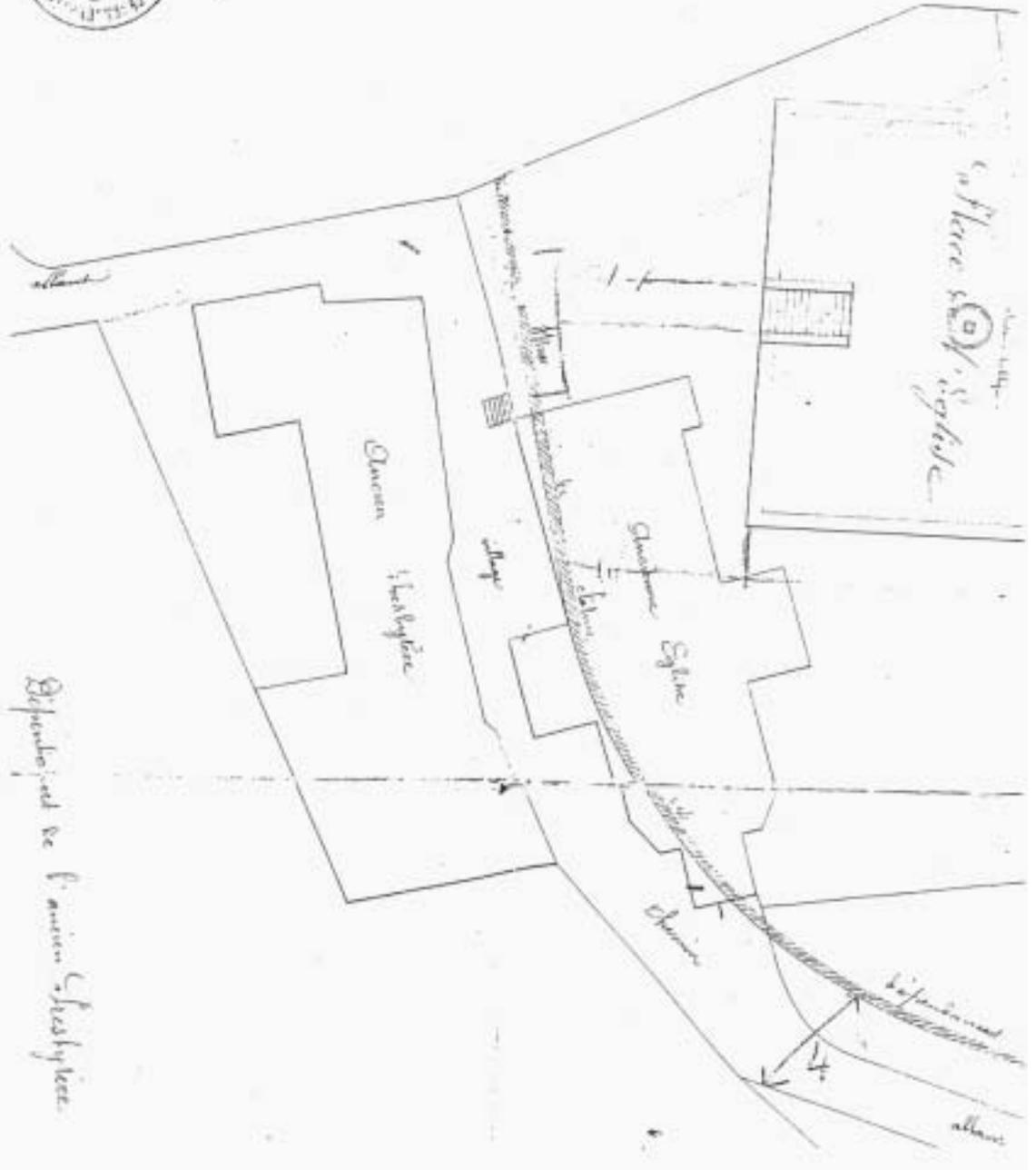
5) Que la toiture de la nef nous a paru bonne mais que les tuiles sont à remanier, pour remédier aux nombreuses gouttières. Quant au clocher des tuiles ont également besoin remises en place ou changées.

En général le danger qui menace de compromettre la solidité de l'église ne nous a pas paru imminent, toutefois quelque soit le peu de durée à lui assurer encore nous pensons qu'il y a lieu de réparer, au moins, la toiture et la voûte dès à présent.

Notons enfin que Mr le Desservant que nous avons vu dans le cours de notre examen des lieux, nous a fait observer que l'église lui paraissait trop petite, eu égard à la population de la commune qu'il avait déjà remarqué depuis le peu de temps qu'il était arrivé dans cette paroisse que des personnes assez nombreuses étaient restées au-dehors pendant les offices faute de place à l'intérieur.

Ainsi dressé le présent rapport par l'architecte soussigné  
à Vienne le 10 juin 1872





Reproduction de l'ancien Schetchyke



**Vierge à l'Enfant**

60 cm environ, sculpture sur bois en mauvais état

Collection privée

**Bénitier mural**

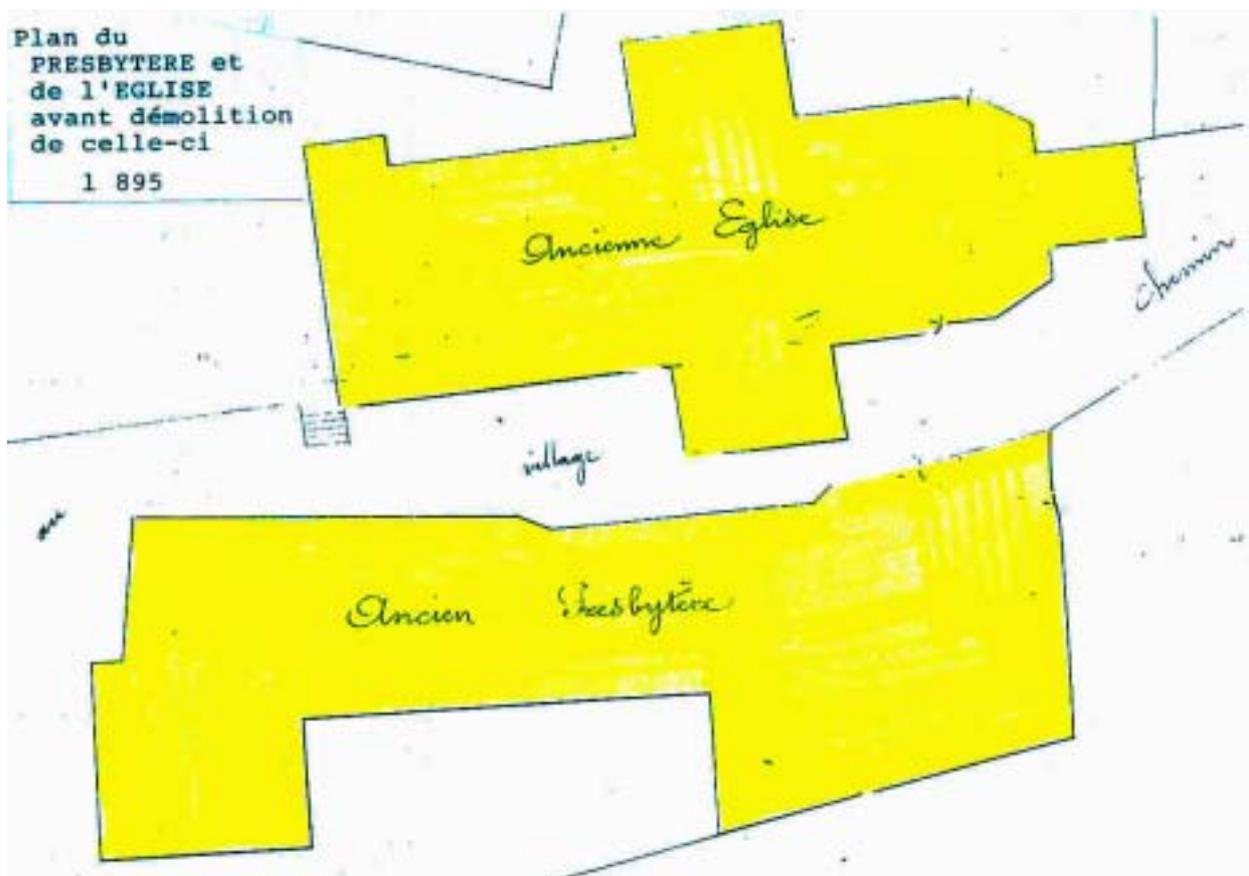
Pierre de molasse cassée dans la partie scellée au mur

Collection privée





Grand bénitier de l'ancienne église  
Pierre de molasse Collection privée





Cheminée restaurée de l'ancien presbytère  
Collection privée



Escalier en bois dans l'ancien presbytère  
Collection privée



Ancienne pierre d'évier en molasse  
Collection privée



Pierre d'évier de l'ancien presbytère  
La pierre de molasse traversait entièrement le mur  
Collection privée

Ainsi: en	1867 elle est de	160,50 F
	1868	352,00 F
	1870	436,00 F
	1871	409,50 F
	1872	554,42 F

#### 9 février 1873

Le Maire déclare que "le lundi après le premier dimanche de septembre lui paraît l'époque la mieux choisie pour la tenue d'une foire."

"Les chemins vicinaux ordinaires ont besoin de grands travaux d'entretien et de réparation ayant été dernièrement ravagés par les eaux.

#### 29 juin 1873

2 demandes de dispense de service militaire comme soutien de famille.

#### 15 février 1874

En 1874 le prix de la rétribution scolaire est fixé à dix francs par an pour chaque élève abonné et à deux francs cinquante centimes par mois pour ceux non abonnés et celui de la rétribution éventuelle à un franc par mois de présence de chaque élève indigent.

Mr le maire expose:

"L'année dernière les chemins de la commune ayant été ravagés par les eaux pluviales, les journées de prestations seront réparties sur les chemins vicinaux inscrits sous les numéros 1, 2, 4, 5 et 6.

"Le conseil à l'unanimité annule la délibération du 29 avril 1869 par laquelle cette assemblée avait voté une imposition de 20 centimes. Sur ces projets le conseil municipal autorise le Maire à faire dresser un devis par un homme de l'art pour réparation de l'église."

#### 29 mars 1874

Monsieur le Maire expose:

"La toiture de la maison d'école et celle de l'église sont en mauvais état et les pluies endommagent ces deux bâtiments; la clôture du jardin de l'instituteur et de l'institutrice est en mauvais état et elle a besoin d'être refaite."

Une demande de dispense de service militaire comme soutien de famille.

#### 9 août 1874

##### Vente d'une coupe de bois taillis

"La commune de Primarette possède un bois taillis au lieu dit l'étang des chèvres d'une contenance d'environ 3 ha 11 ares qui servait autrefois de pacage à un grand nombre d'habitants, mais que l'autorité locale l'ayant ensuite fait garder, il peut aujourd'hui donner une bonne coupe.

Le conseil municipal à l'unanimité vote la mise en adjudication de la coupe de bois..."

#### 8 novembre 1874

"considérant que depuis l'écroulement de la voûte, l'église est ouverte à tous les vents par sa toiture et qu'aussitôt le froid venu on ne pourra que difficilement y célébrer les offices autorise le Maire, assisté de quatre conseillers municipaux à traiter de gré à gré avec un ou plusieurs entrepreneurs solvables pour les travaux à faire à l'église..."

9 mai 1875

pour l'entretien des chemins vicinaux et de la route de grande communication N° 15 on continue à voter depuis de nombreuses années.

"un rôle de prestations de trois journées de travail d'hommes, de chevaux, de bœufs, de vaches, de mulets et de voitures.

Une imposition de cinq centimes additionnels au principal des quatre contributions directes."

Le conseil adopte la proposition suivante de Maire:

"Les habitants du hameau du Raclet n'ont aucun chemin en bon état pour se rendre au chef-lieu de la commune, ce qui les oblige la plupart du temps à avoir recours aux communes voisines pour le culte religieux et l'instruction de leurs enfants. En conséquence il propose au Conseil municipal de demander que le chemin rural tendant au dit hameau du Raclet soit déclaré vicinal afin d'y pouvoir faire les réparations les plus urgentes."

(chemin rural de Primarette à Buis N° 5, d'une longueur d'environ 1600 m. Il s'embranchera au chemin vicinal du Bois N° 5 près la croix Peyron.)

Le conseil décide à l'unanimité "que la nouvelle église devra être construite au nord du cimetière dans un terrain appartenant au Sr Mouchet Honoré N° 1207 du plan cadastral, section C..."

11 juillet 1875

"Vu le grand désastre causé par les inondations du midi de la France;

Considérant que l'humanité et le patriotisme font un devoir de venir en aide à des frères malheureux.

Le Conseil municipal vote pour les inondés du Sud-Ouest de la France un crédit de cent francs."

Chemin N° 1

"Le Conseil municipal à l'unanimité des voix, désigne Mr Basset Jean-Michel propriétaire domicilié à Primarette pour évaluer concurremment avec l'expert des Srs Carcel et Rostaing le terrain pris pour l'emplacement d'une partie du chemin vicinal N° 1 au lieu dit les Coches."

8 août 1875

On ne classera pas comme chemin vicinal le chemin tendant de la croix Peyron au Raclet.

26 septembre 1875

"Considérant que la maison d'écoles ne répond plus au besoin de la localité il y a lieu de procéder d'urgence à son agrandissement."

17 octobre 1875

Mr le Maire propose: "de voter l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique d'une superficie de trente deux ares à prendre sur la parcelle de terre N° 1172 de la section C, appartenant au Sr Jean-Joseph Fournier (lieu dit la Rousse) pour servir d'emplacement à l'église

Le Conseil municipal après avoir mûrement délibéré rejette la proposition de Mr le Maire à la majorité de huit voix sur dix votants."

Le conseil de fabrique possède trente mille francs en espèces ou en titres valables pour la construction. Il s'engage à faire face à toutes les dépenses qu'occasionnera cet édifice sans exiger de la commune une somme supérieure à 12.000 francs.

Le Maire propose de voter

"à titre d'imposition extraordinaire vingt centimes additionnels par an, pendant 12 ans..."

le remboursement d'un emprunt y applicable et réalisable directement à la caisse des dépôts et consignations...

Les conseillers municipaux et les plus imposés, après avoir mûrement délibéré rejettent la proposition de Mr le Maire par deux voix de majorité sur dix-huit votants et les dix membres de la majorité qui ont voté contre la proposition déclarent être dans l'intention de faire réparer l'église actuelle."

12 décembre 1875

Legs d'une somme de mille francs de Mme veuve de Blanville aux hospices de la ville de Vienne sous les conditions de recevoir un malade de Primarette.

La commission administrative des dits hospices à accepté ce legs à la date du 26 avril 1839 en ces termes.

"Considérant que l'admission d'un malade indigent ne peut-être considéré comme une charge puisque le soin des malades est un des buts de l'institution des hospices, la commission est d'avis d'accepter le legs fait par Mme de Blanville..."

"Considérant que Mme de Blanville de son vivant propriétaire et domiciliée à Primarette, a surtout voulu gratifier cette commune par le legs fait aux hospices de Vienne.

Attendu que la commune n'use qu'avec modération de la faveur que lui a faite Mme de Blanville et que ses malades sont loin d'avoir dépensé les revenus de 35 années d'une somme de 1000 francs par leur séjour aux dits hospices...

Le Conseil municipal à l'unanimité est d'avis que la commune de Primarette... usera du droit que lui confère le testament de Mme de Blanville de faire admettre un de ses malades indigents..."

8 octobre 1876

Mr Fournier Jean Joseph est élu maire; Mr Fournier Henri est élu adjoint.

24 décembre 1876

Construction d'une maison d'école

Mr le Maire expose "que la maison d'école actuelle ne peut recevoir, telles que les exige l'autorité scolaire les réparations demandées par délibération du 26 septembre 1875, en conséquence il y a lieu de recourir à une construction."

11 février 1877

La commune demande au département ou à l'état, une subvention de 833 F pour compléter les dépenses ordinaires et obligatoires de l'instruction primaire.

11 novembre 1877

Mr le Maire expose que Mr Auguste Chollier ancien avocat à Vienne réclame une somme de 200 F pour une expertise faite il y a plus de trente ans, au sujet de la demande en séparation de la section de St Julien, aujourd'hui commune...

Considerant que l'expertise faite par Mr Chollier a été provoquée par la demande en séparation de la section de St Julien et que c'est par conséquent à elle à en supporter les frais.

Considérant que cette section aujourd'hui commune a eu tous les bénéfices de la séparation, tous les terrains communaux ayant demeuré sa propriété.

Attendu qu'il est de toute justice de payer des frais dont on est l'auteur et pour une affaire dont on a eu tout les bénéfices. Le Conseil municipal est d'avis que cette ancienne dette doit être mise à la charge de la commune de St Julien..."

#### 21 janvier 1878

"Les membres du conseil municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 6 et 13 janvier se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire en vertu de l'arrêté préfectoral du 12 de ce mois..."

Le maire a déclaré installés Mrs Fournier Henri, Chaudier J-Pierre, Léglise Pierre, Piot J.Louis, Mouchet Amblard, Guillon Mamert, Peyron Joseph, Dutour Benoît, Vial Jean, Peyron Jean Joseph, Fayant François, Fournier Jean-Joseph, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

élection du Maire

Mr Fournier Jean Joseph 56 ans, cultivateur a été élu maire.

élection de l'adjoint

Fournier Henri 57 ans, cultivateur a été élu adjoint.

#### 10 février 1878

On demande 1038 F de subvention au département ou à l'état pour payer les dépenses scolaires.

En 1878 le traitement du cantonnier est de 300 F, celui de l'instituteur de 120F, celui de l'institutrice de 700 F.

#### 11 août 1878

Le conseil refuse d'acheter les étalons des poids et mesures métriques vu le peu de ressources de la commune.

Élection des délégués en vue de l'élection sénatoriale du 5 janvier 1879 prochain. Mr Fournier Jean Joseph est élu délégué.

#### 10 novembre 1878

Le conseil municipal

"Appréciant tous les avantages de la nouvelle organisation des services de la médecine gratuite et de la vaccine et désirant en faire profiter la classe nécessiteuse, décide que la commune de Primarette fera partie de l'association d'assistance médicale gratuite et ouvre

1) un crédit de 15 F 14 centimes

2) un autre crédit de 22 F 71 pour subvenir à la dépense des frais pharmaceutiques qui pourront être occasionnées par les malades indigents de la commune pendant la dite année.

Le conseil municipal décide qu'un radier sera construit sur le chemin vicinal N° 1 en face de la propriété Avallet et le reste de la somme (1503 F 76) sera employé à casser des cailloux ou à creuser des fosses sur les chemins vicinaux ordinaires qui en ont le plus besoin.

Mr le Maire expose ensuite que par sa délibération du 24 décembre 1876, le conseil municipal a voté la construction d'une maison d'école dont il n'est plus possible d'ajourner l'exécution. A cet effet il met sous les yeux de l'assemblée:

1) le devis dressé par Mr Allemand architecte 22 960 F.

2) la promesse de vente du sieur Mouchet Honoré de 16 ares 50 ca au prix de 2000 F.

La Commune n'ayant pour faire face à cette dépense de 24960 F que 2000 F.

Le conseil municipal et les plus imposés après avoir mûrement délibéré:

Considérant que la commune n'a qu'un très faible revenu annuel que le territoire de la commune est très accidenté, et caillouteux ou humide et partant très peu productif...

ajournent à une année le vote proposé par Mr le Maire."

#### 8 décembre 1878

Le conseil municipal

Considérant que la création à Beaurepaire d'un hôpital destiné à recevoir les malades des communes du canton sera d'une grande utilité.

accepte avec empressement le bénéfice résultant pour la commune de Primarette de la donation de Mr Fiquet Dufeuillant, demande la fondation d'un hôpital cantonal à Beaurepaire et vote des remerciements au généreux donateur."

#### 21 mars 1879

construction de la maison d'école

Le maire propose

"1) de voter un emprunt de 13000 F à la caisse des écoles établie par la loi du 1 juin 1876 et de payer les intérêts moratoires au taux de 5% l'an.

2) une imposition extraordinaire de 650 F pendant 31 ans... pour le remboursement de cet emprunt.

3) demande d'un secours à l'état et au département de 7980 F l'assemblée... à la majorité de 15 voix contre 6 rejette la proposition de construction de la maison d'école. Mr Mouchet Amblar vote l'ajournement."<sup>11</sup>

#### 11 mai 1879

Les héritiers de Mme Julie Reynaz épouse de Sr Carcel Michel ont cédé le 2 novembre 1876 pour 657 F12c à la commune une parcelle de terrain d'une contenance de 2738 m2 au lieu dit les Coches, pour l'établissement du chemin vicinal N° 1.

#### 15 juin 1879

Le conseil municipal et les plus imposés

"Considérant que la commune n'a pas eu la bonne chance de profiter des avantages de la loi du 11 juin 1868 concernant les chemins vicinaux et par suite son réseau subventionné est loin d'être achevé.

Vote pour cinq années à partir de 1880 une imposition extraordinaire de 10 centimes additionnels au principal des 4 contributions directes devant produire annuellement environ 500 F pour travaux aux chemins vicinaux ordinaires..."

---

<sup>11</sup> Nous notons que le maire est persévérant et que le coût ne cesse d'augmenter avec le temps.

16 février 1880

Legs de Mme de Blanville

Le conseil municipal à l'unanimité est d'avis de garder le droit que lui confère le testament de Mme Veuve de Blanville (25 juin 1637) de faire admettre un de ses malades indigents, toutes les fois qu'il en sera besoin dans les hospices de Vienne, sans qu'il soit besoin de payer aucune indemnité à cet établissement quel que soit le nombre de journées passées dans ce dernier.

Il prie de nouveau, Mr le Prefet de ne pas donner suite à la délibération de la commission administrative des hospices de Vienne."

"Vu la circulaire de Mr le Préfet en date du 14 décembre dernier, considérant que plusieurs familles de la commune sont dans la détresse faute de travail...

considérant que les chemins vicinaux ont besoin de grands travaux d'entretien tels que curage de fossés nivellement, cassage de pierres etc,

le conseil à l'unanimité demande qu'une partie du crédit ouvert au budget additionnel de 1879 pour travaux aux chemins, soit environ 300 francs soit employé à créer des ateliers de charité sur les chemins vicinaux."

4 avril 1880

Refus de voter 80 F pour réparer les aqueducs sur le chemin vicinal N° 1 "attendu que dans l'état où ils se trouvent ils peuvent encore tenir un grand nombre d' années."

9 mai 1880

un crédit de 1574 F est porté pour travaux aux chemins vicinaux ordinaires.

"ces fonds disponibles seront employés en travaux d'art sur le chemin vicinal N° 1,

savoir: 40 francs à la réparation des aqueducs situés près la maison Petit, et le reste à la construction d'un aqueduc sur le ruisseau des Coches et en travaux d'entretien du chemin de la Fêta N° 2."

23 mai 1880 -

Mr Mouchet Honoré avait souscrit une déclaration par laquelle il s'engageait à vendre à la commune 16 ares de terrain pour y construire sa maison d' école, mais qu'ayant vendu sa propriété aux Srs Basset frères sans avoir fait aucune réserve, il ne lui était pas possible de tenir ses engagements.

Les nouveaux propriétaires refusant la vente de l'emplacement promis par le vendeur... il est résulté un rapport de Mr l'Inspecteur d'Académie qui conclut à ce que l'ancien emplacement Mouchet appartenant aujourd'hui aux frères Basset, soit seul admis pour la maison d'école et que, s'il y a lieu l'expropriation soit autorisé...

Le conseil municipal, après discussion refuse d'autoriser l'expropriation par Mr le Maire."

20 juin 1880

"Vu la circulaire de Mr le Préfet et la loi du 12 mars 1860 ouvrant un crédit pour l'achèvement des chemins vicinaux est d'avis qu'il y a lieu de construire

1) le chemin vicinal de Primarette N° 1 dans sa partie située de la route N° 14 au village;

2) le chemin vicinal des carrières N° 4 dans sa partie située de la route de Vienne N° 14 au chemin de grande communication N° 15 près la maison Basset.

3) celui de la Feyta N° 2 dans sa partie comprise de la croix Peyron au chemin vicinal N° 6 près la maison Contamin..."

11 juillet 1880

Création d'une école de hameau à Buis

"Le conseil municipal émet l'avis qu'avant de se prononcer sur la demande du Conseil Municipal de Cour et Buis il désire connaître

1) le nombre de ménages de cette dernière commune qui sont intéressés à la création de cette école.

2) le montant de la dépense.

3) la part qui sera mise à la charge des communes intéressées."



Mairie - École communale de Primarette



Ancienne école de Buis transformée en logements

### Fête du 14 juillet

"Le conseil municipal voulant que la fête de la République soit célébrée dans la commune aussi solennellement que le comportent l'importance et les ressources de la localité vote la somme de 50 F."

### 15 août 1880

Les travaux sur les chemins vicinaux 1, 2, 4 s'élèveront à 24700 F.

"le conseil Municipal et les plus imposés affectent à cette dépense:

- 1) la portion des 3 journées de prestations dont la commune peut disposer... 1000 F
- 2) le produit des 5 centimes spéciaux pour chemins 254 F.
- 3) un emprunt de 6500 F à contracter auprès de la caisse spéciale, et remboursable en 30 annuités de 4% du capital emprunté, ce qui exige une somme annuelle de 260 F.
- 4) une imposition extraordinaire de 5 centimes 2/10 au principal des 4 contributions directes pour rembourser cet emprunt."

Maçonnerie de la maison d'école

considérant qu'il est impossible de faire du pisé solide et durable avec la terre argileuse de la localité;

le conseil municipal émet l'avis,

- 1) que toutes les murailles extérieures de la maison d'école soient construites en maçonnerie avec des matériaux semblables à ceux de la maçonnerie prévue au devis...
- 2) qu'il sera fait en plus des travaux prévus deux fenêtres sur la façade du midi, et un cordon au 1<sup>o</sup> étage sur la façade nord."

### 5 décembre 1880

Mr le Maire expose qu'une somme de 7000 F ne peut être payée à l'entrepreneur de la maison d'école faute d'un crédit suffisant ouvert au budget de l'année courante...

Le conseil vote un crédit supplémentaire de 4790 F à prendre sur les fonds libres de la commune pour avec le crédit de 2210 F existant au budget additionnel former le premier acompte à payer à l'entrepreneur."

### 23 janvier 1881

"les membres du conseil municipal de la commune de Primarette proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 9 et 16 janvier se sont réunis...

Mr Fournier adjoint a donné lecture des résultats...

et a déclaré installer

Mr M Mouchet, Mouchet, Pichon, Petit, Conjard, Fournier, Servonnat, Avallet, Cote, Antonin, Levin et Chapuis.

### 6 février 1881

Il faut payer 5000 F à l'entrepreneur de la maison d'école.

"Vote un crédit supplémentaire de 5000 F à prendre sur les fonds libres de la commune pour 2<sup>e</sup> acompte à l'entrepreneur."

Pour 1882 le taux de la rétribution scolaire est fixé

abonnement annuel 11 F

rétribution mensuelle 2 F

On demande au département ou à l'état une subvention de 1028 F.

### 8 mai 1861

En consultant le budget de 1881 on remarque que les recettes de 1860 sont de 22111,76 F, les dépenses de 14783,54 F. Il y a "un excédent de recettes de 13374,67 F à reporter au budget supplémentaire de 1881."

Mais le budget de l'entretien des chemins est très important avec une forte subvention de l'état. Il se monte à 15389, 44 F.

Les ressources étant:

Produit des 3 journées de prestation	1981,00 F
des cinq centimes spéciaux	254,00
Emprunt	4854,44 F
subvention de l'état	8000,00 F
traitement du cantonnier	300,00 F

### Passerelle sur le Dolon

"Plusieurs personnes demandant qu'il soit établi une passerelle sur le chemin du moulin Servonnat, au ruisseau dit le Dolon; Le Conseil Municipal est d'avis que la chose ait lieu seulement comme le Dolon sert de limite aux communes de Primarette et de Revel, cette dépense devra être supportée par moitié entre les deux communes. Mr le Maire s'entendra pour cela avec son collègue de Revel."

### 3 juillet 1881

" Le Conseil Municipal à l'unanimité, refuse le concours de la commune tant pour l'établissement que pour l'entretien du chemin projeté de Saint Jean de Bournay à Beaurepaire, comme étant complètement inutile à Primarette."

"Le conseil municipal voulant que la fête de la République soit célébrée dans la commune aussi solennellement que le comportent l'importance et les ressources de la commune,

Vote la somme de cinquante francs à prendre sur le crédit des dépenses imprévues ouvert au budget de 1881."

### 14 août 1881

" Mr le Maire expose au conseil qu'un certain nombre de pères de famille ont payé au receveur municipal le montant du demi-abonnement scolaire contracté pour leurs enfants...

que par suite de l'application de la gratuité à partir du 1 juillet 1881, ces pères de famille ne doivent à la commune que la moitié de la somme qu'ils ont payée et qu'il y a lieu en conséquence de leur restituer la somme indûment versée a la caisse municipale soit 4 F pour chacun d'eux."

"M le Maire expose que M Athanase Poncin chef d'institution à Lyon a fait don à la commune de quatre grandes caisses de livres pour la bibliothèque populaire.

Cette libéralité qui honore au plus haut point ce donateur permettra à la population de s'instruire sans qu'il lui en coûte rien, il propose au Conseil de lui en témoigner toute sa reconnaissance.

Le Conseil municipal

Considérant qu'une bibliothèque populaire est un puissant moyen de moralisation

Considérant que ce généreux bienfaiteur avait déjà fait un pareil don à la commune en 1863.

Vote des remerciements à M. Poncin pour le don fait à la commune d'un grand nombre de livres de tous genres, en l'assurant de la reconnaissance de la population entière.

### École de Buis

"Le Conseil Municipal... décide, à son grand regret qu'en l'état il n'est pas possible à la commune de Primarette, de participer à la construction du bâtiment scolaire de l'école de Buis."

11 novembre 1881

"Le Conseil municipal

appréciant tous les avantages de la médecine gratuite et désirant en faire profiter la classe nécessiteuse décide que la commune de Primarette, fera partie de l'association d'assistance médicale gratuite et ouvre

1) un crédit de la somme de quinze francs représentant la valeur de 2 centimes par habitant...

2) un autre crédit de la somme de vingt deux francs pour subvenir à la dépense des frais pharmaceutiques qui pourront être occasionnés par les malades indigents de la dite année."

12 février 1882

L'instituteur est M Pellissier, l'institutrice est Mme Bect. On voit apparaître une classe d'adultes.

rectification du chemin N° 1

"le conseil municipal

Vu le plan des agents voyers pour la rectification du chemin vicinal N° 1 entre les bâtiments Fournier Jean et la route départementale N° 14...

Considérant que la rampe inaccessible dont le chemin actuel est établi sera supprimée par cette rectification est d'avis qu'il soit donne suite à ce projet."

le service militaire dans l'armée active se fait encore par tirage au sort.

cours d'adultes loi du 10 avril 1867

"le conseil municipal, considérant qu'il importe d'augmenter le développement de l'instruction primaire adhère à la proposition de M le Maire est d'avis à l'unanimité, qu'un cours d'adultes dirigé par l'instituteur communal ait lieu en hiver."

23 Mai 1882

école de Buis

le conseil

"reconnaît que l'école créée à Buis offre des avantages sérieux au hameau du Raclet très éloigné du chef-lieu de la commune.

Mais il fait respectueusement remarquer que son intervention dans les dépenses d'entretien de la dite école ne saurait dépasser les avantages qu'en retirent les habitants du Raclet.

Que les enfants de ce dernier hameau n'entrent dans l'effectif scolaire que pour un quart ou un tiers environ.

Voulant cependant manifester ses intentions bienveillantes pour l'école de Buis, vote... un crédit de cinquante francs destinés aux dépenses d'entretien de la dite école."

### Commission scolaire

article 5, loi du 28 mars 1882

"Une commission municipale scolaire est instituée dans chaque commune pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles. Elle est composée du maire, président, d'un des délégués du canton... désigné par l'Inspecteur d'académie, de membres désignés par le conseil municipal en nombre égal au plus au tiers des membres de ce conseil...

Il sera toujours renouvelable.

l'Inspecteur d'académie fait partie de droit de toutes les commissions scolaires de son ressort."

### 15 août 1882

devis supplémentaire pour l'école

1) devis des travaux d'achèvement 18690 F

2) devis du mobilier scolaire 2436 F

total de la dépense 21126 F

le conseil décide qu'il y a lieu

1) d'emprunter à la caisse des écoles de cet établissement la somme de 5008 F60, remboursable en 30 ans...

2) de s'imposer extraordinairement pendant 30 ans a partir de 1883 de 4 centimes additionnels au principal des 4 contributions directes devant produire en totalité 5008 F 60c."

demande à l'état un secours de 13000 F.

### 18 février 1883

Il faut renouveler le bail du terrain communal de la Riboula de la contenance de 1 ha 34 ares.

"Le sieur Clerc François Alexis le tient en ferme depuis 1869." Il ne veut plus être fermier de ce terrain.

### Location de l'ancienne maison d'école

"Le conseil règle les principales condition du bail.

La durée du bail n'excédera pas un an. Le locataire ne détériorera pas les bâtiments en aucune manière. Le jardin sera cultivé et maintenu clos. Les arbres qui se trouvent dedans seront entretenus et taillés à l'époque voulue."

### 2 passerelles sur le Dolon

"Le conseil considérant que la construction projetée est indispensable et urgente, que les plans et devis paraissent bien établis que la dépense totale... pour le prix de 1050 F n'est pas exagérée.

Considérant que par suite des contingents payés par la commune de Revel-Tourdan et les meuniers Servonnat et Coquaz, cette somme pourra être réduite de 650 F.

Approuve... dans toutes leurs dispositions les plans et devis pour la construction de deux passerelles en fer sur la rivière du Dolon."

### surveillance des prestations

"Le Maire expose que le sieur Coléon qui a surveillé les travaux de prestations sur les chemins vicinaux en 1882 a soigneusement fait faire les travaux, mérite une gratification pour ses bons services.

le Conseil... lui vote une gratification pour bons services et bonne surveillance de trente quatre francs..."

réclamation de Mr Bizot architecte

"Il réclame à la commune la somme de 300 F pour honoraires d'un plan devis et cahier des charges à la date du 15 mars 1875..."

le conseil

Considérant que les plans d'église, devis, cahier des charges et modification de devis ne se trouve pas dans les archives de la mairie...

considérant qu'il n'existe pas de cette époque de délibération du conseil autorisant le Maire de faire dresser aucun plan et projet d'église.

L'assemblée après avoir délibéré rejette la réclamation de M. Bizot."

17 juin 1882

"Le Conseil municipal à l'unanimité refuse le concours de la commune tant pour l'établissement que pour l'entretien du chemin projeté de St Jean de Bournay à Beaurepaire comme étant complètement inutile à Primarette."

Police sanitaire des animaux

"le conseil

Vu la loi du 21 juillet 1881 et le décret du 22 juin 1882

propose Mr Faure Achille vétérinaire à Beaurepaire pour l'inspection des animaux amenés aux foires de la commune. Il alloue pour frais de déplacement la somme de dix francs."

14 mai 1864

élections des conseillers municipaux les 4 et 11 mai

installation des conseillers municipaux Mr Pagnoud, Conjard Antonin, Pichon, Mouchet Ennemond, Avallet, Ailloud, Chapuis, Mouchet Amblard, Petit, Cote, Chaudier.

Mr Mouchet Amblard est élu maire, Mr Chapuis Victor adjoint.

18 juin 1884

Assurance de la maison d'école

"Le maire expose que le groupe scolaire nouvellement construit n'est pas assuré contre l'incendie et qu'il n'est pas prudent de laisser continuer cet état de choses."

"Le Maire expose qu'un cours d'adultes a été dirigé par Mr Charrut pendant l'hiver 1883-1884 et qu'il a obtenu 20 auditeurs.

Vu la bonne direction et fréquentation du dit cours il y a lieu de lui accorder l'indemnité de 60 F portée au budget primitif de 1884 pour cet usage."

17 août 1884 expropriation pour utilité publique

"le projet de rectification du chemin vicinal N° 1 dans la partie comprise entre les bâtiments Fournier et la route départementale N° 14... dont l'exécution n'a pu avoir lieu jusqu'à ce jour attendu que les démarches faites auprès de quelques propriétaires pour l'acquisition du terrain n'ont pu aboutir à un traité à l'amiable..."

Vu l'arrêté de Mr le Préfet du 2 juin 1882 qui autorise le maire à acquérir soit à l'amiable soit par voie de l'expropriation les terrains nécessaires à la rectification dont il s'agit

Considérant que ce chemin est de grande utilité pour la commune.

Le conseil municipal... demande l'expropriation pour M.M Fournier Jean Joseph, Poncin Athanase, Conjard François et Conjard Jean-Baptiste, Mr de Montchalin cédant gratuitement son terrain sur toute la partie lui appartenant.

Le conseil charge M le maire d'en activer l'exécution."

14 septembre 1884

Cours d'adultes loi du 5 avril 1884\_article 53

"Considérant qu'une école d'adultes a une grande importance pour la commune, le conseil municipal vote la création... d'un cours d'adultes hommes essentiellement gratuit et s'engage à payer sur les fonds communaux les frais de chauffage et d'éclairage du dit cours ainsi que la rémunération du directeur... 80 F. Cette somme pouvant être insuffisante, il demande à l'état une subvention pour cette différence."

19 octobre 1884

construction d'un hôpital cantonal à Beaurepaire

"Le conseil

considérant que l'existence et le fonctionnement de l'hôpital projeté doit rendre, de très grands services dans le canton, devant permettre de soigner les malades indigents ou atteints de maladies infectieuses, sans qu'ils soient trop éloignés de leurs familles, il fera cesser aussi dans le cas d'accidents qui nécessitent un traitement prompt et énergique qui ne peut être appliqué dans les familles pauvres cet embarras des municipalités qui sont dans l'impossibilité de faire transporter les victimes des accidents dans les hôpitaux éloignés tels que ceux de Lyon Grenoble et même Vienne, où le plus souvent ils ne peuvent se faire recevoir.

Interprète des sentiments de la population toute entière qu'il représente, le conseil émet l'avis que la construction de cet hôpital doit être faite le plus tôt possible. Qu'un ajournement ne peut avoir été dans les intentions au fondateur de cette œuvre, Mr Dufeuilland qui n'a pu vouloir que ses contemporains fussent privés des bienfaits de sa généreuse et riche donation, et que cet ajournement ne pourrait que blesser la génération actuelle qui aurait peine à ce l'expliquer.

En conséquence au nom de la population de la commune, au nom des indigents, le conseil municipal prie instamment Monsieur le Ministre d'autoriser l'emprunt que la commission de l'hôpital se propose de contracter en vue de la construction projetée."

Les élections sénatoriales auront lieu le 25 janvier 1885

22 février 1885

le conseil

"Considérant que le dit Coléon a bien conduit les travaux des prestations des années 1883 et 1884 sur les chemins vicinaux lui vote une gratification pour bon service et bonne surveillance pour les deux années la somme de cinquante six francs."

école de Buis

"considérant que la commune n'a aucune ressource considérant que la maison d'école communale nouvellement construite n'est pas achevée et que les prévisions du devis ont été dépassées de plusieurs milliers de francs et que le décompte n'est pas réglé à l'entrepreneur

Attendu qu'on ne connaît pas la dépense qu'occasionnera cette construction, le conseil ne peut se prononcer."

21 mai 1885

"Le Maire expose au conseil que la commune ne possède aucune place Publique, que les marchands forains qui se rendent les jours de foires ne peuvent trouver aucun endroit pour étaler leur marchandise excepté sur la voie publique dont la largeur n'est pas suffisante qui d'ailleurs étant occupé par le bétail ces jours là.

Il fait remarquer ensuite que la commune possède une parcelle de terrain situé dans le village qui joint deux chemins par conséquent bien placé pour cet endroit et facile à transformer en place publique...

Le conseil

Vu l'exposé de M. le Maire

Considérant qu'une place publique serait d'une grande nécessité dans le village pour les jours de foires et de toute autre réunion est d'avis que le terrain sus indiqué au midi de l'ancienne maison d'école soit transformé en place publique et charge M le Maire de faire les formalités nécessaires ainsi que les travaux pour le nivellement."

Clôture du jardin des écoles

"Le conseil décide et vote qu'il sera fait un mur en maçonnerie par la commune au levant et au midi du dit terrain.

Ces travaux seront donné par adjudication et au bail rabais."

23 août 1885

Cours d'adultes

On accorde 80 francs en sus de ce que l'état pourra accorder à Mr Charrut qui a dirigé le cours d'adultes pendant l'hiver 1884-1885 et qui a eu 17 auditeurs.

22 novembre 1885

Assurance contre l'incendie

"Le Maire expose que la police d'assurance de l'église, du presbytère et de l'ancienne maison d'école étant expirée il est urgent de la renouveler invite le conseil municipal à délibérer sur ce sujet.

Le Conseil adoptant la proposition de Mr le Maire l'autorise à contracter une nouvelle assurance du dit bâtiment avec la compagnie l'Abeille avec laquelle est assuré le groupe scolaire."

Surveillance des travaux de prestations pour 1885

"Le conseil

Considérant le dit Coléon a bien conduit les travaux de prestations de l'année 1885 sur les chemins vicinaux lui vote la somme de vingt neuf francs comme qualification pour bons services et bonne surveillance."

passerelle sur le Rouilloud

"Plusieurs personnes demandant qu'il soit établi une passerelle sur le ruisseau dit le Rouilloud, le conseil municipal est d'avis que la chose ait lieu, seulement comme le Rouilloud sert de limite aux communes de Primarette et de Moissieux cette dépense sera supportée par moitié entre les deux communes, M. le Maire s'entendra avec son collègue de Moissieu."

Réparation à l'église et au presbytère  
le conseil

"Considérant que certains travaux aux bâtiments communaux sont de toute nécessité est d'avis qu'une somme de 300 F... y soit affectée."

3 juin 1886

dépenses clôture du jardin de l'école

"Le Maire expose que le Richard qui a fait la clôture des jardins des écoles réclame le paiement de son travail..."

l'assemblée

Considérant que le travail est bien fait, qu'il est juste que cet ouvrier soit payé, le conseil municipal demande l'ouverture d'un crédit de 61 F."

"Le maire expose qu'il a été fait l'acquisition d'un poêle pour la mairie du prix de 80F."

On note encore: 139 F pour le sieur Dupuis menuisier à Revel

28 F pour le sieur Silvestre marchand de charbon à Revel pour chauffage de la classe du cours d'adultes.

"Le Maire expose qu'il a été fait l'acquisition de deux passerelles en bois au prix de cent quarante francs placées les deux, dont une pour être placée sur le Rouillou et l'autre sur le Dolon, la part de la commune de Primarette qui doit supporter la moitié de la dépense est de soixante dix francs."

80 F pour le cours d'adultes pour l'hiver 1885-1886

40 F pour le dit Coléon qui a bien conduit les travaux des prestations de l'année 1886 sur les chemins vicinaux.

Recensement de la population en 1886

La population de la commune d'après le dit recensement s'élève à 647 habitants.

16 janvier 1886

"Le Maire expose au conseil que les travaux de construction de la maison d'école des deux sexes sont complètement terminés et que la réception d'œuvre a été prononcée par l'architecte..."

de cette situation il résulte que la dépense totale s'élève

1) pour l'entrepreneur 26 512,54 F

2) pour les honoraires de l'architecte 1 656,53 F

il y a lieu de créer des ressources pour 6 508,07 F

20 février 1887

"Le Maire expose que le sieur Grasser menuisier à Revel a fourni pour le mobilier personnel de l'instituteur une garde robe au prix de 70 francs et une table de cuisine au prix de 14 francs."

"Le sieur Negri plâtrier demeurant à Primarette a fait divers travaux pour la commune, tels que badigeonnage des classes, refait les gaines et cheminées des écoles.

Les travaux de cet ouvrier... s'élève à la somme de 200 F."

18 mars 1887

Rectification du chemin vicinal N° 1 entre les bâtiments Fournier Jean et la route départementale N° 14.

"Le conseil municipal est d'avis que les formalités d'expropriation soient continuées et dans le délais le plus court possible."

26 juin 1887

"Considérant qu'en principe les routes départementales et les chemins de grande communication et d'intérêt commun seront compris dans un réseau unique de grande communication.

Considérant qu'il sera imposé à toutes les communes pour l'entretien de ce réseau un contingent uniforme d'un centime et d'une journée de prestation..."

21 juillet 1887

"sur la demande de Mr le sous-Préfet et sur la proposition de M le Maire au sujet de la rectification du chemin vicinal N° 12 et de l'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains pour l'occupation du dit chemin sur les propriétés de M.M Poncin et Fournier lesquels qui n'ont pas voulu consentir de céder à l'amiable le passage sur leurs propriétés.

Le conseil municipal fait l'offre

1) à M Poncin Athanase pour l'emplacement du dit chemin du prix de soixante quinze centimes le mètre carré.

2) à M Fournier Jean Joseph le prix de soixante centimes le mètre carré.

Pour les offres faits sus indiqués la dépréciation est comprise."

21 août 1887

passerelle placée sur le Dolon

"Le conseil municipal

Vu l'exposé de M le Maire

Considérant que la dite passerelle est posée et que tous les travaux à cet égard sont terminés, autorise le versement de la somme de 225F."

28 août 1887

lettre du sous-Préfet du 19 juillet demandant des renseignements sur la construction du groupe scolaire et sur la manière dont les travaux ont été exécutés

"Considérant que les plans et devis ont été dressés par l'architecte pour être appliqués sur un terrain plat. Comme le lieu où sont placés ces bâtiments se trouve en contre-bas, il a fallu élever les fondations de plus de 2 mètres pour être au niveau du chemin qui donne accès à la façade principale.

Considérant que lorsque le conseil à choisi l'emplacement il a prétendu que l'architecte se rendrait compte de l'emplacement auparavant que de dresser ses plans et devis, de sorte que ce premier déficit n'aurait pas eu lieu étant obligé d'élever la dépense. En plus de ceci la toiture n'était pas même comprise dans le devis.

Considérant que les murs suivant le devis devaient être en partie construits en pisé avec la terre prise sur les lieux; cette terre fut reconnue de mauvaise qualité pour cet emploi et qu'on ne pouvait s'en procurer de bonne qu'à une distance éloignées dont l'achat et le transport devenait honéreux.

Alors le conseil municipal fut appelé et décida par une délibération de la date du 15 août 1880 que les murs extérieurs seraient construits en maçonnerie.

D'ailleurs il eu raison, car le mur intérieur qui sépare les deux classes que l'entrepreneur voulu construire avec la terre prise sur place croula avant d'être achevé et il fallu se procurer d'autre terre.

Considérant en outre que les changements que le conseil municipal avait décidé dans sa délibération, il prétendait qu'ils seraient approuvés et autorisés par l'administration supérieure avant que l'entrepreneur commence les travaux."

20 novembre 1887

dépensés

72,01 F pour intérêts en faveur du Sr Carcel Michel, intérêts de la somme de 659,12 F du 1 août 1877 au 26 mars 1861

130,00 F pour le Sr Negri, travaux de badigeonnage aux appartements de l'instituteur et de l'institutrice en octobre 1886

37,45 F au Sr Poncet Louis marchand de charbon chauffage de la classe de l'école d'adultes

35,00 F pour le sieur Colléon qui a conduit les travaux des prestations de l'année 1887 sur les chemins vicinaux

70,40 F pour le Sr Rebut marchand épicier pour diverses fournitures aux écoles communales (rideaux aux croisées, balais etc...)

100,00 F pour dédommager l'instituteur qui donne les cours aux adultes

27,00 F pour le Sr Berthelet qui a livra 150 fagots pour le chauffage des écoles

10,00 F souscription en vue de la célébration du centenaire de la réunion des états du Dauphiné en 1788

"Considérant que cette fête sera essentiellement démocratique, le conseil municipal désireux de s'associer à la manifestation patriotique et aux fêtes qui seront célébrées en 1888 à Grenoble et à Vizille vote une souscription de 10 F."

Élection sénatoriale le 5 janvier 1888



Chemin Poncin

12 février 1888

"Le Maire expose que M Perroud mécanicien à Beaurepaire demande à la commune un acompte pour passerelle en fer qu'il a posé sur le Dolon près du moulin Servonnat.

Le Conseil municipal approuve l'exécution des travaux en régie pour réparation de passerelle sur le Dolon sur le passage du chemin de la Tuilière et prie M. le Maire de délivrer un mandat de 200 F à compte à M Perroud pour paiement des travaux à prélever sur le crédit de 600 F ouvert pour réparation de passerelle."

Le conseil municipal "seul de sa propre initiative" demande à Mr le Préfet l'autorisation d'échanger la vieille église contre "la neuve construite par Mr le Desservant."

Le Maire demande avec l'accord du conseil, l'autorisation de vendre l'ancienne maison d'école qui ne sert à rien.

16 mars 1888

rectification du chemin vicinal N° 1

acquisition des terrains

François Régis Conjard      surface 614, 95 mètres à 538,06 F

Conjard Jean Baptiste      418,00 mètres à 365,75 F

15 avril 1888

Le conseil municipal à la majorité de six membres contre cinq rejette l'échange des 2 églises.

20 mai 1888

Élection du Maire, Mr Fournier Henri, élection de l'adjoint, Mr Chapuis Victor.

21 juin 1888

Vote du budget déficit de 2261,30 F

la commune "ne peut y pourvoir qu'au moyen de centimes additionnels

26 centimes au principal des 4 contributions directes obligatoires 1259 F

20 centimes au principal des 4 contributions directes pour les dépenses annuelles facultatives 1002,30 F.

Total 2261,30 F

étude de la situation de chemins vicinaux ordinaires

des dépenses à faire en 1889 chemins vicinaux

de grande communication

d'intérêt commun

ordinaires

des ressources pour faire face à ces dépenses

Échange des églises

"Le nouveau conseil à l'unanimité, flétrit les procédés employés dans l'enquête et accepte purement et simplement les termes de la délibération précitée et s'en remet de nouveau à la sagesse et aux lumières de l'administration supérieure pour les clauses et conditions qui seront stipulées dans l'acte d'échange qui sera passé ultérieurement."

Vote d'un acompte de 3 500F à Mr Chardonnet entrepreneur du groupe scolaire sur les 8000 F dus.

règlements pour arrérages de vieux comptes pour 80,20 F.

### 15 juillet 1888

Vente de l'ancienne maison d'école et de ses dépendances le conseil vote la vente par adjudication aux enchères publiques de cette maison.

### 15 août 1888

Élection de 4 membres du Conseil municipal pour siéger à la commission scolaire municipale chargée de surveiller et d'encourager la fréquentation des écoles.

Achèvement du chemin N°4 des carrières et construction d'ouvrages d'art où il sera nécessaire.

Cours d'adultes pendant l'hiver 1887-88 il a été suivi par 18 élèves. Le conseil vote la somme de 120 F à Mr Vincendon instituteur communal pour frais et direction du cours d'adultes.

### École de Buis

"Considérant d'ailleurs que la part de la population scolaire de l'école mixte de Buis, provenant de la commune de Primarette d'après les documents officiels de 4 dernières années n'est qu'une infime minorité, une partie négligeable, que toute école voisine reçoit à titre de bons procédés puisque:

1884-85 sur	33 élèves inscrits	3 seulement étaient de Primarette
1885-86	40	2
1886-87	42	1
1887-88	41	3

Considérant enfin, que, d'après ces chiffres relevés sur les registres de l'école même, les enfants de Primarette fréquentant l'école de Buis, sont loin de représenter le tiers de la population scolaire, de cette école, que, par conséquent, prétendre imposer le tiers de la dépense à une commune qui ne peut déjà pas se suffire chez elle, et qui est si faiblement représentée dans une école voisine, serait une grande injustice.

Pour ces motifs, à l'unanimité le Conseil décide, à son grand regret, qu'en l'état et pour le moment, il n'est pas possible à la commune de Primarette de participer à la construction de l'école du hameau de Buis."

### 2 septembre 1888

indemnité de 100 F à Durieux Marie, élève accoucheuse

"Mr le Maire expose au Conseil que la nommée Durieux Marie élève libre au cours départemental d'accouchement à Grenoble, sollicite de la commune de Primarette et des six communes environnantes, un secours pécuniaire qui lui permette, de mener à bonne fin ses études d'accoucheuse, et que, en retour de ce bon procédé, elle s'engage une fois ses études achevées, à se fixer au moins pendant 10 ans dans la commune et à donner ses soins gratuits aux personnes indigentes.

Considérant que non seulement la commune de Primarette, mais les six communes environnantes sont dépourvues de sage-femme titrée que les plus rapprochées sont à 10 et à 15 kilomètres, qu'à cause de cet éloignement la plupart du temps ce service important est fait par des personnes sans connaissances, d'où il résulte de nombreux accidents, vote à la dite Durieux Marie la somme de cent francs."

### École de Buis

"à l'unanimité moins Mr Guillon qui s'abstient le conseil décide à son grand regret, qu'en l'état et pour le moment, il n'est pas possible à la commune de Primarette de participer à la construction de l'école du hameau de Buis.

Au cours de la délibération du 15 août 1888 on avait appris que l'école n'était pas terminée depuis 10 ans:

"que le mobilier scolaire de Primarette ne tient pas debout et qu'une partie même de ce mobilier a été empruntée à la commune de Revel, faute de fonds pour le remplacer."

et lors de cette délibération du mois de septembre le maire précise encore:

"Considérant que l'état où se trouve le bâtiment de Primarette est déplorable puisqu'on n'a pas même du élever les séparations intérieures, doubler les planchers, crépir les murailles et planter les cours intérieures. Qu'en outre on est si pauvre qu'on n'a pu acquérir aucun mobilier, et qu'il a fallu emprunter une partie de celui dont on fait usage.

Considérant que la commune de Primarette pour la construction de l'école du chef-lieu qui doit dépasser 41 500 F, n'a reçu de l'état que 5 700 F et que pour arriver à payer les 19560 F de travaux exécutés il a dû s'imposer jusqu'à la dernière limite et épuiser tous les centimes additionnels."

(On peut voir que la commune a de gros problèmes financiers à la suite de la construction de son école et qu'elle n'a pas très envie d'aider à financer celle de Buis, même si celle-ci accueille quelques élèves de Primarette)

### 16 novembre 1888

choix des répartiteurs pour l'année 1889

choix des délégués pour les opérations de révision des listes électorales en 1889

Rigoudy Pierre est installé le 27 août dernier comme cantonnier communal et gagne 160 F pour les quatre derniers mois de 1888.

43 F à payer au sieur Bonal Poëlier à Beaurepaire pour fournitures et réparations faites aux écoles communales.

Le traitement du percepteur sera de 248 F

Vente de la coupe de bois de l'étang des chèvres

"La commune possède un bois taillis situé au lieu dit "l'Étang des chèvres" d'une contenance environ 3 hectares 11 ares, n'ayant pas été coupé depuis 14 ans; que le prix de vente de la coupe peut atteindre environ mille francs..."

Le conseil vote la vente de la coupe de bois ci-dessus.

### 17 février 1889

26 F 25 centimes accordés au sieur Collion pour surveillance des travaux faits en 1888 sur les chemins vicinaux de la commune par les journées de prestations.

Vente de terrains pour l'élargissement du chemin vicinal N° 1

Fournier Jean-Joseph: une surface de 55 m<sup>2</sup> pour 38,50 F, Conjard François Régis et Ageron Pierrette: une surface 44 m<sup>2</sup> 25 dm<sup>2</sup> pour la somme de 35,40 F.

Réclamation de Louis Mouchet: secrétaire de mairie

"Considérant qu'il est notoirement connu dans le pays que du 1<sup>e</sup> janvier 1888 au 20 mai suivant, le Sr Mouchet Louis, réclamant, était et est encore domestique à gages chez Mr de Montchalin, que, par conséquent, il n'a pas pu remplir les fonctions, sauf pour signer les mandats, pour lesquelles il demande à être payé;

Considérant que les fonctions de secrétaire de Mairie ont été, de octobre 1881 au 20 mai 1888 remplies par le Sr Mouchet Amblard, Maire, et contre l'assentiment formel du Conseil qui lui en faisait des remontrances à peu près à chaque réunion, parce qu'il s'en acquittait à une manière qui laissait beaucoup à désirer, que, par suite de cette négligence qui mettait en souffrance les intérêts communaux et pour faire cesser cette irrégularité, l'ancien conseil a été obligé de supprimer le traitement du secrétaire, par voie budgétaire et qu'en outre, cette mesure a été approuvée par Mr le Préfet et par M. le Sous-Préfet.

Considérant d'autre part, que les fonctions de Maire sont purement honorifiques et ne donnent droit à aucune rémunération pour les écritures, pour tous ces motifs à l'unanimité, rejette la demande du Sr Mouchet Louis comme n'étant pas fondée et prie l'administration de la regarder aussi comme nulle et non avenue."

Création d'une foire et d'un marché

Foire: le 3<sup>e</sup> vendredi de mai chaque année

Marché: le 1<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois

Vu l'importance de la commune sous le rapport de la production

Considérant que l'établissement d'une foire nouvelle présente un caractère d'utilité incontestable, non seulement pour la commune, qui cependant n'en possède qu'une, mais encore pour la contrée, attendu qu'il n'y a pas de foires rapprochées à cette date dans les environs, malgré les besoins de l'époque;

Considérant, pour ce qui concerne la création d'un marché pour la vente sur place de la volaille, œufs, beurre, fromages, fruits, légumes, etc, que les plus rapprochés sont à 10 et à 20 kilomètres que, par conséquent, la création proposée ne peut leur causer aucun préjudice tandis qu'elle sera un véritable bienfait pour la localité et les communes limitrophes.

Considérant que la commune de Primarette, par sa position topographique, à la croisée des routes départementales de Vienne à Beaurepaire et de Champier au Rhône, par l'abondance de ses produits tant en bestiaux qu'en céréales, fruits, légumes, volailles, etc est en mesure d'avoir un marché bi-mensuel.

vote des maintenant la somme de septante-deux francs pour défrayer la 1<sup>e</sup> année, les trois coquetiers qui seront tenus de se rendre à tous les marchés."

28 avril 1889

École de Buis

"vote, pour sa part contributive et unique, la somme de 3 mille francs, mais à la condition expresse que l'état prendra à sa charge au moins les deux tiers de cette somme, soit deux mille francs, de telle sorte qu'il ne restera plus à la commune de Primarette que mille francs au maximum."

13 juin 1889

règlement du budget: déficit de 2602,30 F

prestations pour 1890 pour les chemins vicinaux

Demande d'un train plus matin pour Grenoble

"Considérant que les rapports de la commune de Primarette avec Grenoble... sont très fréquents, non seulement au point de vue commercial mais aussi au point de vue des affaires administratives, dont il importe de faciliter le plus possible la prompte exécution, que l'éloignement impose souvent un retard regrettable à la solution de ces affaires...

Qu'en effet le train qui arrive à 11h37 à Grenoble... leur permet à peine de faire leurs affaires à la hâte après déjeuner, pour pouvoir repartir par le train de 5h20 du soir; qu'ils sont par suite généralement obligés de coucher à Grenoble... ce qui entraîne... une perte de temps précieux, mais aussi de frais considérables et inutiles...

Considérant, d'autre part, que les difficultés de communication avec le chef-lieu de département ont maintes fois suggéré aux communes de l'arrondissement de Vienne l'idée de demander leur annexion au département du Rhône, attendu qu'elles ont les plus grandes facilités pour se rendre à Lyon et d'en revenir le jour même... Que la création d'un train de voyageurs, partant à 5h du matin de St Rambert, pourrait correspondre à Rives avec le train de Grenoble à Lyon qui part de Rives à 7h10 du matin et arrive à Grenoble à 8 h 17 du matin."

Réparation du presbytère : 200 F

30 juin 1889

École de Buis

..."Vote un emprunt au Crédit foncier de la somme de 3000 F."

18 août 1889

Frais pour la construction du groupe scolaire

"Vote à Mr Chardonnet, entrepreneur du groupe scolaire la somme de 130,50 F pour 4 mois d'intérêts à 5 % du 1 mai au 31 août 1889 pour un capital de 7829,94 F."

"Vote au dit Allemand, architecte du groupe scolaire la somme de 367,12 F pour solde de ses honoraires sur le devis primitif."

20 septembre 1889

Confirmation de l'emprunt de 3000 F au Crédit foncier pour financer la part de la commune de Primarette, pour la construction de l'école de Buis.

6 novembre 1889

Choix des répartiteurs. Désignation des délégués pour les opérations de la révision des listes électorales en 1890.

Pouvoir donné à Mr le Maire pour l'achat d'un terrain pour l'emplacement du cimetière.

## Registre de l'État Civil de 1844 à 1890

Sur les registres de l'état civil il y a peu de détails notés pour cette période.

On voit apparaître des gens de Primarette morts à l'hôpital dès 1828. Avant, on mourait généralement chez soi.

- 30.10.1828 Cusin Marie 48 ans morte à l'hospice des malades de Lyon
- 18.02.1832 Simondant Marie 16 ans fabricante chez Mr Larama à Vénissieux morte à l'hospice des malades de Lyon
- 07.01. 1833 Massat Geneviève 18 ans à l'hospice de la ville de Vienne
- 18.04. 1836 Flachier Jean 28 ans, célibataire à l'hôpital des malades de Lyon
- 03.05.1838 Monnet Jean-Baptiste né à St Jullien, 82 ans, ancien porte-faix, célibataire, décédé dans l'hôpital de la ville de Lyon
- 09.07.1847 Rigoudy Marie Olympe 18 ans, ouvrière en soie chez Mr Merle à Vienne, décédée à l'Hôtel-Dieu de Lyon
- 10.12.1850 Conjard Antoine 45 ans, célibataire, journalier chez Mr Barilot à la Guillotière Lyon, décédé le 12.10 à l'Hôtel-Dieu de Lyon
- 12.11.1853 Perroud Julie décédée le 1.7.1853 à l'Hôtel-Dieu de Lyon à 18 ans, apprentie fabricante d'étoffe à Lyon
- 10.03.1854 Plantier Marie morte le 5.12.1853 à l'Hôtel-Dieu de Lyon à 19 ans, apprentie fabricante d'étoffe à Lyon
- 10.11.1856 Carcel Euphrosine 35 ans, célibataire morte à l'Hôtel-Dieu de Lyon, journalière, acte reçu le 26.1.1858
- 30.04.1857 Cote Dorothée 33 ans, célibataire morte à l'Hôtel-Dieu de Lyon acte reçu le 26.1.1856

On trouve beaucoup de soldats qui vont mourir dans les guerres coloniales puis dans les guerres de Napoléon III notamment en Crimée à Sébastopol. Il y en a beaucoup plus que sous Napoléon Ier.

Mort le	Acte reçu le	Nom du soldat décédé	Mort à	Âge
18/12/1825 à 4h du matin	16/01/1826	Griffey Jean-Pierre Fusilier à la 3° compagnie 3° bataillon du 63° Régiment d'infanterie de Ligne,	Hôtel-Dieu de Marseille	25
4/4/1830	6/4/1830	Rostaing Pierre dit Biconnet Né le 1/2/1807	Hôpital maritime de Toulon	23
5/8/1832	6/8/1832	Mouchet Pierre né le 3/4/1804 fusilier au 29° Régiment de Ligne 3° bataillon 5° compagnie, matricule 5300	Hospice de Clisson préfecture de Nantes	28
13/12/1836	12/8/1838	Massat Jean né à Pommier, chasseur à la 1° compagnie 1° bataillon 2° Régiment d'infanterie Légère	Hôpital militaire de Bône (Algérie)	32

<b>Mort le</b>	<b>Acte reçu le</b>	<b>Nom du soldat décédé</b>	<b>Mort à</b>	<b>Âge</b>
8/8/1845	10/9/1845	Dervieux Jacques canonnier servant à la 6° batterie du 14° d'Artillerie, matricule 5022 et 394 annuel	Hôpital d'Oran Afrique	23
16/9/1848	22/10/1848	Richard Charles-Baptiste né le 14/8/1826 fusilier au 43° régiment d'infanterie de ligne 3° bataillon 2° compagnie N° 16384.239 mort de fièvre pernicieuse comateuse, entré à l'hôpital le 24/8/1848 et mort à 5h du matin	Hôpital de Bône Algérie	22
24/2/1849	1/4/1849	Perrochat Joseph né le 1/5/1823 grenadier au 20° de ligne 2° bataillon	Hôpital de Marseille	26
26/3/1849	9/10/1849	Durieux Louis-Jean né le 20/7/1824 voltigeur au 3° régiment de marine	Hôpital militaire de St-Denis Île Bourbon	25
26/9/1851		Pupat Jean-Louis né le 9/7/1828 chasseur au 1° régiment 1° escadron matricule 1189	Hospice civil de Vienne	23
1/3/1855	10/9/1855	Badin Pierre né le 2/5/1833 2° canonnier servant à la 2° batterie 2° régiment d'artillerie de l'armée d'Orient mort de scorbut et diarrhée	Hôpital militaire Gulhané de Constantinople	22
23/9/1854	15/11/1855	Andrieux Jean né le 4/9/1821 à Cour brigadier au 2° escadron du 7° régiment des hussards N° 283	Hôpital militaire du Dey à Alger	
13/6/1855	15/11/1855	Basset Étienne né le 21/2/1828 fusilier au 43° de ligne 2° bataillon 3° compagnie matricule 6139 Entré à l'hôpital le 2/5/1855 mort du choléra	Hôpital militaire de Constantinople	27
12/10/1855	10/01/1856	Groléaz Louis Victor Né le 1/7/1826 voltigeur au 3° bataillon 15° régiment d'infanterie de ligne N° 4455, mort de plaie contuse à la tête entré à l'hôpital le 8/9/1855	Ambulance de la Garde Impériale au camp de Sébastopol	29
21/12/1855	2/3/1856	Basset Joseph Sébastien né le 8/10/1833 fusilier au 6° régiment d'infanterie de ligne 1° bataillon N° 5780 armée d'Orient mort d'angine entré à l'hôpital le 18/12/1855	Hôpital militaire de Constantinople	23

Mort le	Acte reçu le	Nom du soldat décédé	Mort à	Âge
22/4/1856	10/6/1856	Terry Jean-Louis né le 16/1/1834 fusilier au 98° régiment de ligne 1° bataillon 1° compagnie matricule 6626 mort de fièvre typhoïde armée d'Orient	Ambulance de la 2° division devant Sébastopol	22
22/1/1856	10/6/1856	Rigoudy Pierre né le 22/2/1831 soldat de marine	Hôpital de Nossibé (maritime)	25
22/10/1855	2/7/1856	Mouchet Jean-Baptiste né le 6/3/1834 fusilier 4° compagnie 1° bataillon 98° régiment de ligne matricule 5618 entré à l'hôpital le 5/10/1855 mort de choléra morbus	Pont de Kreutzen ambulance de la 3° division du 1° corps Sébastopol	21
1/3/1856	15/2/1857	Rostaing Joseph fusilier 6° régiment de ligne 2° bataillon 1° compagnie matricule 5728 armée d'Orient et Crimée mort de fièvre typhoïde	Ambulance de la 2° division	23
16/8/1855	15/2/1857	Griffey Jean-François Régis né le 16/7/1828 2° cavalier au 3° escadron du train des équipages militaires matricule 5621 armée d'Orient mort de dysenterie	Hôpital militaire de Constantinople Guhanée	27
21/2/1856	26/9/1858	Mouchet Joseph Jean-François né le 7/12/1834 fusilier du 98° régiment de ligne matricule 6631 armée d'Orient	Hôpital militaire université Constantinople	22
21/5/1861	10/7/1861	Durieux Claude François né le 2/12/1837 chasseur à la 4° compagnie du 10° bataillon de chasseur à pied matricule 4021	Hôtel-Dieu de Douai	23
6/7/1861	20/3/1862	Pagnoud Jean-François cavalier au 1° escadron du train des équipages militaires matricule 115671	Hôpital militaire de Philippeville	
11/9/1885	27/2/1886	Vial Jean-Louis soldat au 111° de ligne	Hôpital militaire de Nice	24

Dès 1847 apparaissent soit en décès, soit en mariage des femmes et des hommes qui ont quitté le village, des ouvrières en soie à Lyon, des fabricantes d'étoffe à Lyon, des dévideuses en soie à Lyon. Ce sont des personnes actives qui n'avaient plus de travail ici et qui sont allées en chercher ailleurs.

Combien sont partis ? Nous ne le savons pas (exode rural).

Nous avons 5 divorces inscrits à Primarette; mais tous après 1890. Nous le savons par les mentions marginales.

## Quels sont les métiers connus à Primarette de 1838 à 1890?

09/02/1839	Rigoudi Claude Mamert	galocher
1841	Massat Jean-Louis	tailleur d'habit
1841	Petit Claudine 40 ans	domestique chez Joseph Rostaing
16/01/1842	Diard Joseph	le cantonnier sur la route N° 14
1842	Veyronnet François	tailleur de pierres
28/02/1843	Joubert Louis	aubergiste
23/05/1843	Servonnat Jean-Pierre	maréchal-ferrant
1843	Guillot François	fermier au domaine de Varambon
1846	Bourne Joseph	instituteur
1846	Robert Jean	tisserand
1845	Brenier Marie 60 ans	sage-femme
1848	Rostagnat Henri	régisseur des propriétés de Mr Guinet
1849	Basset Louis	meunier
1849	Joubert Louis Vincent	meunier
1850	Argout François	meunier
1851	Guillon Louis	meunier
1851	Coindet Claude Aaron	meunier, voiturier
1853	Eydant Jacques	meunier
1853	Dargueil Dominique	menuisier
1854	Laurent Joseph Antoine	menuisier
1855	Roybet Antoine	tailleur de pierres
1856	Dupinay Marie-Rose	couturière
1856	Pagnoud Marie Jeanne	couturière
1856	Servonnat Jean-Baptiste	meunier
1859	Contamin Jean	cantonnier le Dolon
1859	Griffey Magdeleine	couturière
1863	Guimet Hector	épicier
1864	Rigoudy Michel	tuilier
1864	Servonnat Euphrosine	couturière
1866	Mouchet Ennemond	cabaretier
1868	Janin Joseph	tailleur d'habits
1869	Monot Jean-Antoine	galocher
1870	Sylvant François	maréchal-ferrant
1870	Sylvant Sylvestre	maréchal-ferrant
1870	Peyron Lucie	couturière
1871	Romet François	galocher
1871	Robert Étienne	tisserand
1872	Avallet Charles Joseph	charron
1874	Romet Jules	galocher
1874	Faure Philippe	cordonnier
1875	Durand Paul	maçon
1875	Lacroix Louis	galocher
1876	Servonnat Eugène	garde-champêtre
1876	Coste Joseph	cordonnier
1879	Collion Élie	cantonnier
1885	Berton Pierre	jardinier
1885	Charrut César	instituteur
1888	Clerc Joseph	forgeron

1889	Berger Pierre	maçon
1870	Bourin François Émile	cafetier
1878	Bajat Joseph	tailleur de pierres
1879	Contamin Simon Vincent	cantonnier
1882	Mouchet Michel	cafetier
1883	Carcel Jean-Michel	tuilier
1883	Therri Jean-Baptiste	charbonnier
1882	Fournier Fabien	cabaretier
1882	Carcel Félicien	tuilier
1884	Mouchet Élie	boulangier
1885	Peyron Mamert	maçon
1886	Vincendon Louis	instituteur
1887	Mouchet Alexandre	jardinier
1688	Carcel Victor	maréchal-ferrant, forgeron
1858	Mouchet Élie	garde-champêtre
1890	Massat François	cantonnier
1890	Charrel Jean-Joseph	garde-champêtre

La liste de ces artisans est bien incomplète. N'y apparaissent que ceux dont le métier figure sur les actes de l'état civil.



Passerelle sur le Dolon entre Primarette et Revel

## La vie des paysans de nos campagnes est bien mieux connue a partir de 1800.

### "Les campagnes françaises"

Clavel-Levêque-Guy le Marchand

#### LES MAISONS

Les maisons étaient faites en matériaux locaux (pisé), galets ronds pour les soubassements.

Les toits étaient en chaume jusqu'en 1800. A Primarette il y avait plusieurs tuileries, les toits de tuiles ont dû exister tôt. Ces maisons n'avaient souvent qu'une grande pièce avec une grande cheminée. On y ajoutait une ou deux chambres parfois. Souvent, il y avait un lit dans la cuisine, clos avec des rideaux. Il n'y avait pas de w.c., ni de salle de bain. On allait alors dans l'écurie ou dans un abri dans le jardin.

On n'avait pas d'eau courante. On puisait l'eau dans un puits, à une source, une mare. Il n'y avait pas de tout à l'égout. On vidait les eaux sales dans la cour.

#### Les meubles

Ils étaient simples et robustes: tables, bancs, coffres, escabeaux, lits avec paillasses. Seuls les plus riches possédaient de beaux meubles.

#### Les fenêtres

Elles étaient petites, souvent protégées par des barreaux de fer. On les agrandit dès 1830.

#### Les vitres

Les vitres en verre sont apparues vers 1820. Avant la fenêtre était fermée par un châssis de bois couvert de papier huilé. On vit apparaître l'espagnolette vers 1830.

#### La cheminée

On se chauffait avec la cheminée. On posait les bûches sur des chenets. On y cuisait les aliments. A la crémaillère on accrochait la marmite pour cuire la soupe. Pour mijoter les ragoûts, il y avait des marmites à pieds posées sur les braises. L'hiver on se réunissait et on se chauffait autour de la cheminée c'était le lieu privilégié de la maison.

#### Les pots

On utilisait beaucoup de poteries en terre cuite: pot à eau, pots à lait, cruches à huile, à eau, à vin, à miel, pots pour le beurre fondu.

Les assiettes et les plats étaient en faïence rustique.

#### Les poêles

Les poêles en fonte noire à 4 trous avec 1 ou 2 cercles apparurent vers 1850. Ils avaient souvent des pieds en forme de pattes d'animaux, sur le devant une porte à tirette pour régler l'arrivée de l'air. Ils possédaient un four, une bouillotte pour l'eau chaude.

#### Le four à pain

Presque chaque maison possédait alors un four pour cuire le pain (le four banal du seigneur ayant été abrogé en 1789). A Primarette on parle du premier boulanger en 1884: Mouchet Élie. On cuisait le pain 2 fois par mois au plus. On conservait le pain dans le pétrin.

### Éclairage

On utilisait des chandelles de suif ou des lampes à graisse (la mèche de chanvre trempait dans l'huile). La lampe était fermée par des vitres. En 1880 apparurent les lampes à pétrole. On utilisa les allumettes à friction dès 1820.

Avant on gardait la braise sous les cendres pour faire repartir le feu le lendemain. On portait les braises d'une maison à l'autre.

## LA NOURRITURE

On mangeait les aliments produits à la ferme.

### La viande

Sous Napoléon III la viande de boucherie ne paraissait sur la table qu'aux jours de fête. Le porc, la volaille la remplaçaient.

### La pomme de terre

Elle fut consommée couramment après 1815.

Elle devint alors la base de la nourriture et mit fin aux disettes et aux famines qui avaient sévi aux siècles précédents (1844 fut la dernière disette, la récolte de pommes de terre ayant été catastrophique.).

On les cuisait sous la cendre, en robe des champs, en gratin dauphinois, ragoûts avec viande hachée, etc.

### La farine, les grains

On utilisait le sarrasin (blé noir) pour les matefaims (crêpes), le pain de seigle, de blé.

Les tartes cuites le jour de la cuisson du pain dans le four, les gaufres, les bugnes. Le pain était important: on récoltait son blé, on le portait moude au moulin (on comptait 7 moulins sur les deux rives du Dolon, de Pisieu à Moissieu)

On récupérait la farine pour le pain, la cuisine, le son pour les cochons.

On mangeait le pain rassis

### La soupe

On en mangeait tous les soirs et souvent le matin réchauffée, soupe de légumes, de farine de maïs, de blé noir, de gruau, de raves, d'oignons, de poireaux, de fèves, de courges, de choux, de pain trempé.

### Les châtaignes

Elles tenaient une place importante dans l'alimentation en automne et en hiver. Ils savaient les conserver longtemps.

### Les œufs

Gobés, cuits durs, omelettes variées. On trempait dans l'omelette des tranches de pain que l'on avait fait frire à la poêle. Ils remplaçaient souvent la viande.

### Le fromage

Il complétait les repas: les tomes, fromages de chèvre ou de vache que l'on mangeait frais ou séchés.

On les faisait sécher dans des paniers ou des cages suspendus à une corde passant sur une poulie. On les conservait dans des pots l'hiver ou dans le marc de raisin pour faire: la petafine, le fromage fort, la tome daubée.

### Le lait

Quand on possédait une ou plusieurs vaches, on utilisait le lait, on faisait son beurre, ses fromages. On allait les vendre au marché à Vienne, à Beaurepaire à pieds.

### Les fruits

On mangeait les fruits de la ferme: cerises, fraises, prunes, pommes, poires.

### La vigne

Chacun avait quelques pieds de vigne et faisait son vin. On faisait l'eau de vie.

### Le café

On achetait peu, on grillait l'orge, les glands.

## LES VÊTEMENTS

Vers 1800 les tissus de chanvre étaient filés et tissés à la maison on avait une chenevière, on faisait pourrir le chanvre, on le filait. Il y avait au village:

des peigneurs de chanvre (François Benoît 1819)

des tisseurs de toile (Robert Étienne à Revel 1822)

(Robert Jean 1846)

(Robert Étienne 1871)

Les femmes filaient la laine, tricotaient, raccommodaient, brodaient beaucoup (draps et trousseau).

Les vêtements étaient cousus à la maison par des tailleurs d'habits:

Massat Jean-Louis 1841

Janin Joseph 1868.

Puis des couturières apparurent:

Dupinay Marie-Rose 1856

Pagnoud Jeanne 1856

Griffey Magdeleine 1859

Servonnat Euphrosine 1864

Peyron Lucie 1870

Robin Adèle 1886

C'est le métier exercé à leur mariage. Cousaient-elles ensuite pour les autres? Nous ne le savons pas.

a) Les femmes portaient

un cotillon de droguet (laine et chanvre)

C'était une jupe large, froncée à la ceinture

un corsage soit rentré, soit dessus, prenant bien la taille. Il était ajusté sur le buste et avait de longues manches étroites.

un large tablier (devanti) noué dans le dos, s'arrêtant à la taille (satinette foncée, imprimée de fleurettes blanches) avec deux grandes poches. La semaine il était plus rustique. Il servait énormément. Il protégeait la jupe. On pliait<sup>12</sup> dedans les légumes, l'herbe pour les lapins, le petit bois.

---

<sup>12</sup> Le terme "plier" dans la région à une triple signification: emballer ou emballer, transporter, plier.

Les chaussures: Elles étaient chaussées de galoches, de sabots. On ne portait des chaussures de cuir que le dimanche et pour les fêtes.

Galochers: Rigoudy Claude Mamert 1839  
Monot Jean Antoine 1869  
Romet François 1871  
Romet Jules 1874  
Lacroix Louis 1875

La coiffure Elles portaient une "fanchonnette" sur la tête, la pointe sur le front ou une coiffe avec un bord froncé et brodé.

Les dessous: Elles avaient une chemise longue, un cache corset en toile blanche, serré qui maintenait les seins, pas de culotte, puis après 1860, une culotte mi-longue, des bas tricotés.

Elles faisaient de la dentelle au crochet ou à l'aiguille pour orner leurs jupons, leur lingerie. On amidonnait beaucoup, les cols de dentelle, les cols de chemises d'hommes. On brodait les tabliers, les draps, les taies. Le coton se répandit vers 1800 et lentement remplaça le chanvre.

b) les hommes portaient des galoches, des sabots de bois et tout aussi rarement que les femmes des chaussures de cuir.

Ils portaient des guêtres sur les jambes, veste et pantalon au genou, pantalon de droguet puis de coutil, puis velours côtelé de coton, bretelles en toile, chapeau noir, mouchoir de cou assez grand. Les riches portaient une redingote fendue à l'arrière avec trois boutons cousus au bord de la fente.

## LE TRAVAIL

Ils produisaient eux-même le nécessaire à leur subsistance.

L'argent liquide servait à payer les impôts.  
acheter des outils  
acheter des tissus

Pour en avoir on vendait les fromages, les oeufs, le beurre, les volailles, le bétail, des céréales si on avait un excédent. On faisait de l'artisanat pour arrondir le budget (paniers d'osier, on tissait, on tricotaient) Pendant l'hiver on était maçon, charpentier, forgeron, charron, couturière, modiste, meunier, brodeuse, tricoteuse.

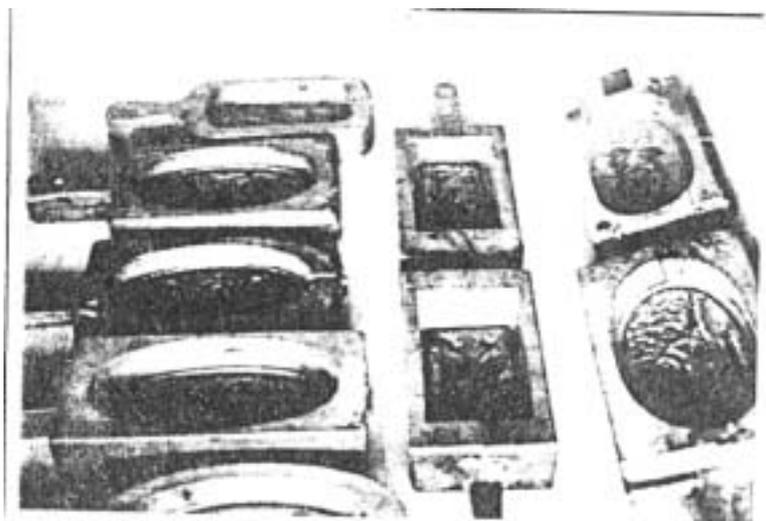
On faisait ces métiers tout en cultivant un lopin de terre. Le bétail donnait viande, oeufs, lait, beurre, fromages, fumure, traction des chars, charrues, tombereaux.

On cultiva le chanvre jusque vers 1850-1860. On tissait la toile pour les chemises, les draps, les cordes pour les chars.

On tondait les moutons, les femmes filaient, tricotaient; on vendait le surplus.



*Les marques à pain*



*Les firmes à beurre.*



Locomobile



Tommier



Forgeron



Cardeur de laine



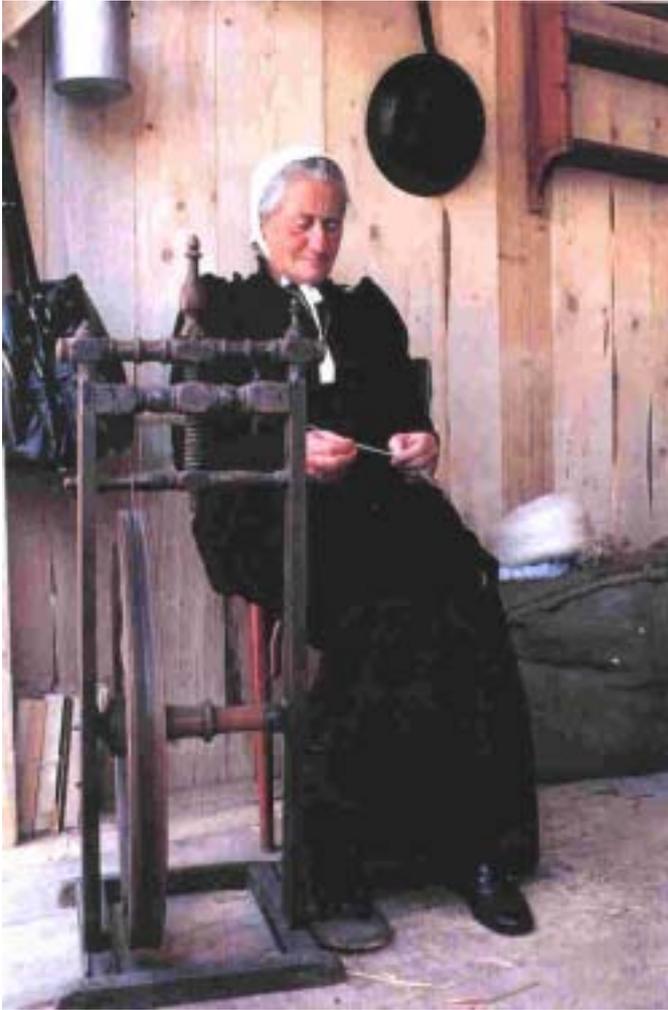
Charron



Scieurs de long



Vannier



Fileuse



Alambic

Le travail était incessant du lever au coucher du soleil.

Mais la main d'œuvre était nombreuse jusqu'en 1850. Les enfants aidaient très tôt. Ils étaient envoyés "à maître" dès 6 à 8 ans. Ils n'allaient pas à l'école ou seulement les mois d'hiver jusqu'en 1881.

Les gens aimaient leurs terres

Ils s'entraidaient beaucoup quand il y avait des malades. On devait savoir tout faire de ses mains.

Les femmes avaient beaucoup de travail: le jardin leur était réservé, elles devaient aussi aider aux champs, soigner les poules, lapins, cochons... travailler le lait, cuisiner, s'occuper des enfants, laver, coudre, filer, broder en gardant les troupeaux.

Elles portaient souvent de lourdes charges, ce qui explique les fausses-couches fréquentes.

Le temps était le grand souci des paysans et les saisons rythmaient leur travail.

Pendant le 19<sup>ème</sup> siècle le froment chassa le seigle et le méteil en Dauphiné, comme partout en France.

L'avoine, aliment des chevaux progressa et le nombre de chevaux de trait augmenta.

Les rendements agricoles augmentèrent en France.

Le froment passa de 7,8 q à l'hectare en 1815 à 10,7 q à l'ha en 1870.

Les jachères disparurent

L'élevage progressa, les prairies artificielles augmentèrent.

On utilisa les engrais fertilisants (chaux, engrais minéraux).

La pomme de terre fut utilisée en Dauphiné, couramment pour l'homme dès 1815.

30 millions de q en 1815

98 millions de q en 1869

Le colza augmenta puis ralentit vers 1860 à cause de l'olive et de l'arachide.

Le chanvre disparut dans les cultures.

Le mûrier progressa 3500 t en 1815

10000 t en 1870

La qualité de la viande du bétail s'améliora.

Dès 1840 on sélectionna les reproducteurs, on croisa les races. Le poids des bœufs aux marchés parisiens passa de 298 Kg en 1812 à 357 Kg en 1862.

Le rendement laitier national passa de 9 hl en 1852

à 15 hl en 1882.

La productivité agricole aurait augmenté de 51,8 % de 1800 à 1870.

Le salaire agricole augmenta de 10 à 20 % pendant la monarchie de juillet et de 20 à 40 % pendant le second empire -.

## LA VIE RURALE

La vie rurale s'améliora.

De 1800 A 1880 il y eut des progrès matériels à la campagne qui permirent d'élever le niveau de vie. On eut une alimentation plus abondante et plus variée, des vêtements et des chaussures qui furent après 1850 fabriqués par la couturière, le sabotier. On acheta les tissus et les cuirs.

Les plus riches eurent des jupes de velours et des coiffes de dentelle.

On mit des tuiles et des vitres au logis.

Le mobilier fut fabriqué par le menuisier.

Les progrès furent inégaux suivant les régions.

En 1826 les propriétaires de moins de 5 ha représentaient les 3/4 des propriétaires. En 1852 68% des exploitations avaient moins de 10 ha. On était souvent petit propriétaire et on complétait son exploitation en affermant d'autres parcelles.

Les journaliers vivaient pauvrement, surtout les plus âgés qui n'évoluèrent pas. Les logis n'avaient pas d'eau courante, pas de chauffage. Les repas étaient frugaux et monotones.

En 1876 18% des conscrits étaient encore "illétrés".

Le père détenait l'autorité et il y avait souvent un héritier unique choisi par le père. On ne partageait pas le patrimoine. Cela entraîna des procès, des rivalité au sein des familles.

De 1872 à 1890 le service militaire obligatoire, brassa les ruraux les obligea à savoir le français, ils parlaient le patois, les initia à la vie en ville.

80 années de progrès modifièrent la vie à la campagne.

Les inventions techniques, dès 1840 bouleversèrent les méthodes agricoles et les transports transformèrent les campagnes

le cheval remplaça le bœuf

le fer remplaça le bois dans les charrues

charrue Dambasle en 1820 (1 soc d'acier, versoir en fonte), brabant à 2 versoirs

en 1870.

La faux dès 1815 remplaça la faucille

La faucheuse en 1855

La batteuse en 1840

Le semoir en ligne en 1825

Les transports routiers s'améliorèrent. On utilisa le procédé Mac Adam dès 1822. On élargit les chemins vicinaux.

Les routes royales passèrent de 12 000 Km en 1815 à 38 300 Km en 1860

Les routes départementales passèrent de 0 Km en 1815 à 60 000 Km en 1870

Les chemins de fer passèrent de 3 000 Km en 1850 à 18 000 Km en 1870

## L'EXODE RURAL

On assista de 1789 à 1840 à un surpeuplement des campagnes puis à un exode rural après 1840.

Il y eut 3 500 000 personnes de plus de 1790 à 1841 puis 300 000 de moins de 1841 à 1851 et 1 700 000 de moins à la campagne de 1851 à 1872

1) entre 1700 et 1789 la population avait augmenté de 30%

absence de guerre

disparition de la peste depuis 1768

plus de famines

plus d'épidémies

progrès dans la circulation des grains

diffusion de l'industrie rurale (toile de lin, lainage)

2) la croissance se ralentit de 1780 à 1795

Il y eut plus de célibataires

On constata un retard à l'âge du mariage

Il y eut plus d'abandons d'enfants

augmentation des naissances illégitimes (remise en cause de la morale catholique pendant la Révolution)

apparition de la pratique du coït interrompus

3) Après 1840 la natalité rurale baissa

développement de la contraception volontaire (relâchement des contraintes religieuses)

On ne partagea pas la propriété foncière

la mortalité baissa (expansion de la vaccination)

On mangeait plus, on résista mieux aux épidémies

4) On assista à une émigration vers les villes

a. Ce sont les jeunes qui partirent (ce qui explique la diminution des naissances rurales).

b. La population rurale vieillit, ce qui diminua les facultés d'adaptation et entraîna la routine.

A Primarette la population évolua ainsi:

en 1846      825 habitants

1851      836

1856      803

1861      804

1866      838

1872      757

1876      752

1881      696

1886      647

1891      698

et le recul de la population continua

1921      587

1968      365

1975      364

puis la population augmenta à partir de 1975

L'exode rural commença entre 1866 et 1872 soit un peu plus tard que la moyenne nationale fixée vers 1840. Mais en 100 ans de 1876 à 1975, la population diminua de plus de la moitié de 752 à 364.

Je signale qu'avec Saint Julien la population était

en 1790 de 1318 habitants

en 1841 de 1149 habitants

b L'exode rural a été favorisé par la concentration foncière. Un seul enfant eut les terres, les autres durent travailler et vivre ailleurs. Ils furent attirés:

par les chantiers du chemin de fer

les travaux d'artisans en ville boulangers, pâtisseries, bouchers

les postes d'ouvriers d'usine (soieries et tissages à Lyon, mines à St-Étienne)

les postes de fonctionnaires enseignement, postes...

c Le développement du machinisme agricole a libéré des bras on ne trouva plus autant de travail sur place.

d Les filles répugnèrent à se marier avec un paysan. Elles préférèrent être domestiques, filles de chambre, cuisinières, lingères chez les bourgeois, ou ouvrières en usines.

Les parents conservèrent les terres jusqu'à la limite de leurs forces. Les cultures sont astreignantes et on n'a pas de vacances ni de loisirs L'habitat resta trop vétuste pour attirer les filles. Souvent restèrent à la ferme les enfants moins doués, ce qui ne favorisa pas le progrès.

## LA VIE ASSOCIATIVE ET POLITIQUE

La vie associative se créa vers 1850 fanfares, orphéons, sociétés de secours mutuel (décret du 26 mars 1852)

Grâce à l'enseignement obligatoire le français progressa au détriment du patois. En 1875, les ruraux étaient bilingues.

Le sentiment national se renforça, on allait au cabaret, au marché aux foires, on discutait.

La politique apparut au village grâce à la pratique des élections municipales. On vota au suffrage universel de 1848 à 1851, 1869 et 1871. La circulation des idées et les débats politiques pénétrèrent les campagnes.

## LES TRAVAILLEURS AMBULANTS

On voyait passer de ferme en ferme, des travailleurs ambulants:

le vitrier, il découpait et posait les vitres suivant les besoins;

le raccommodeur de parapluies;

le rétameur;

les bohémiens qui vendaient le fil, les aiguilles, les ciseaux, les paniers, les corbeilles...

l'aiguiseur

le marchand de peaux de lapins

le chiffonnier

le matelassier

## LES COUTUMES

Références "Histoire de la vie rurale en Bas-Dauphiné"

### **La naissance**

Les familles étaient nombreuses, mais beaucoup d'enfants mouraient encore. Certaines femmes enfantaient dans les champs en travaillant. L'ignorance était grande.

Dès 1753, le roi envoya des femmes apprendre l'art des accouchements. Elles formèrent des sages-femmes.

En 1789 on signale que 30 000 femmes accouchées meurent annuellement. Il y avait beaucoup de fausses-couches dues au surmenage, aux poids à soulever, aux secousses des tombereaux dans les ornières des mauvais chemins.

La naissance se passait à la maison. La mère travaillait durement jusqu'au dernier moment. On faisait cuire une poule et la mère buvait le bouillon chaud. Elle se reposait peu (2 ou 3 jours ) parfois pas du tout.

On langeait le bébé, il était coiffé d'un bonnet et dormait dans un berceau qu'on balançait. On emportait le berceau dans les champs quand la mère y travaillait.

On baptisait l'enfant le jour même de sa naissance ou le lendemain on l'emportait à l'église par tous les temps.

Les filles mères étaient la crainte des parents, car il y avait une bouche de plus à nourrir. On ne sonnait pas les cloches pour le baptême d'un enfant naturel. On empruntait des chemins détournés pour aller à l'église, comme si on était "honteux".

On craignait les vers pour le bébé. On lui attachait un collier d'ail autour du cou. On lui mettait un emplâtre d'ail pilé sur l'estomac.

Le mal de dents du bébé, on lui faisait sucer un bâton de guimauve, une croûte de pain, on lui frottait les gencives avec du miel.

On le faisait téter jusqu'à 15 ou 18 mois, puis on lui donnait de la bouillie (farine blanche roussie avec un peu de beurre et éclaircie avec du lait), puis de la soupe de pain grillé au four et écrasé avec une bouteille.

### **Le mariage**

Il était souvent arrangé dès le berceau pour agrandir le domaine. La belle-mère redoutait de perdre son autorité et la belle-fille devait être "une grosse travailleuse" pour se faire respecter; dès le lendemain du mariage elle allait traire les vaches; il n'y avait pas de voyage de noces.

On ne se mariait pas pendant les dates prohibées par l'église (il fallait une dispense pendant l'avent et le carême), peu en mai (une superstition venant des romains).

La publication des bans a été prescrite par le Concile de Trente (1545-1563).

Le contrat de mariage, était répandu au 18ème siècle puis passé devant notaire au 19ème siècle.

Les filles préparaient leur trousseau brodé à leurs initiales. Elles tricotaient et crochetaient des couvertures.

Les remariages étaient nombreux, 65 % des veufs se remariaient, soit parce qu'il y avait de jeunes enfants à élever, soit pour avoir une descendance.

### **La maladie - la mort**

La sobriété, la vie au grand air donnaient une grande résistance à nos ancêtres, mais ils affrontaient les épidémies, les maladies, les grands froids, la sous-alimentation.

Ils se soignaient comme ils pouvaient, se transmettaient des recettes. Les médecins n'apparurent pour le commun des mortels que sous Napoléon III.

Référence Conseil municipal de St Prim

"31 mars 1853, Monsieur le sous-préfet s'occupe conformément aux intentions de sa majesté l'Empereur Napoléon III du soulagement des malades indigents qui ne pourraient pour une cause quelconque être envoyés dans un hospice.

Mr le préfet a l'intention d'établir des médecins cantonnaux qui seraient appelés

- 1) à visiter gratuitement à domicile les malades indigents
- 2) à prescrire la médication utile
- 3) à délivrer les remèdes nécessaires
- 4) à consacrer périodiquement un jour pour les consultations."

En général on utilisait les plantes pour se soigner.

On souffrait de tuberculose appelée "la grande maladie", d'appendicite appelée "la colique du miséréré", de coups de froid...

On se soignait avec des infusions de bourrache, de lierre, de génépi, des cataplasmes de farine de lin, de moutarde, des ventouses, des sangsues.

La peste semait l'épouvante. Le choléra sévit en 1832-1854.

Pour soigner les angines, on buvait des infusions de feuilles de ronces.

Pour soigner les brûlures on appliquait des pétales de lys blanc conservés dans l'huile de la confiture de groseille.

Pour soigner les coups on appliquait des pétales de lys ou d'arnica dans de l'eau de vie

Pour les crevasses et les gerçures on appliquait du mille-pertuis trempé dans de l'huile d'olive.

Pour la coqueluche on mettait des cataplasmes de farine de lin sinapisés. On faisait boire aux enfants du lait d'ânesse ou de jument.

Pour soigner le mal de dents on faisait bien chauffer une feuille de chou que l'on mettait sur la joue avec un foulard, ou on mettait de l'eau de vie sur la dent malade

Si on avait mal à l'estomac on buvait une infusion de feuilles de cassis, de thym, de serpolet.

Si on avait mal au ventre on buvait une infusion de reine des prés du vin de noix.

Si on avait la rougeole, on buvait du jus de betterave rouge, cuites et pilées.

Si on toussait on buvait une infusion de violettes.

On utilisait l'armoise pour la circulation féminine.

On disait que la joubarbe écartait la maladie et protégeait de la foudre à Innimont.

On cultivait la "rue officinale" dans la plupart des jardins. On s'en servait pour couper le lait, pour empêcher la fécondation ou provoquer la disparition d'une grossesse mal venue. On l'utilisait aussi contre les oxyures, les contusions, le mal blanc; elle éloignait disait-on, les vipères.

### **Les croyances à Primarette et en Dauphiné**

Les anciens croyaient aux vertus des sources (culte des eaux).

Mr Vincendon instituteur écrit en 1887

"Avant la Révolution elle (la paroisse de Primarette) portait le nom de St Pierre de Primarette, à cause d'une fontaine située au milieu d'un bois, sous le vocable de cet apôtre et dont les eaux, d'après la croyance des environs, avaient la vertu précieuse de guérir plusieurs maux et notamment certaines fièvres tierces.

Comme cette fontaine était visitée, en un grand nombre de pèlerins, venant un peu de partout, naturellement on y avait placé un tronc pour recevoir les offrandes. D'après les anciens, il était accroché au gros chêne qui ombrage encore la fontaine en question mais vu son emplacement solitaire, il était souvent dévalisé par les voleurs, et on a fini par n'en point mettre, quoiqu'on y vienne toujours. Comme tous les pèlerins, les quelques malades qui y viennent

chercher la santé, croiraient leur conscience engagée s'ils ne faisaient pas l'offrande traditionnelle qui est regardée comme le complément obligé de tout pèlerinage, mais comme il n'y a plus de tronc, on dépose pieusement l'offrande sur le bord de l'eau ou sous quelque pierre, ce qui fait l'affaire des bergers des environs."

Cette source existe encore et se trouve au lieu-dit "le Roches".

Mr Arnold van Gennep dans son livre, "Le Dauphiné traditionnel -Tome II" écrit:

"Primarette, les fiévreux devaient aller se baigner dans une fontaine située dans un bois et ils déposaient une pièce de 25 centimes dans un tronc d'arbre qui était à côté de la fontaine."

Selon le paroissial en 1749

On faisait des processions et on plantait des croix pour se protéger des loups.

"le 15 may, jour de l'Ascension on alla en procession au bois Maret pour bénir la croix ditte (de bon rencontre) qu'on planta près la maison d'Etienne Goubet et on fit l'exorcisme contre les loups... qui dévoroient les enfants."

D'après le curé Favre on a vu qu'ils croyaient aussi aux loups-Garous en 1750. Ils croyaient que: "le curé avait donné permission aux loups-garous de dévorer les enfants."

Nr Arnold Van Gennep précise par ailleurs:

"les loubereux sont les loups-garous du Moyen-Age. On les représente en hommes déguisés, vêtus de peaux de bêtes, en fantômes portant des chaînes, des armes, des fourches, tridents, faisant peur la nuit aux gens, aux maraudeurs. Les loups-garous devaient épouvanter les grandes filles qui sortaient la nuit. C'est une croyance d'une zone qui va, en gros, de la Basse-Normandie au Périgord."

On faisait des prières, on sonnait, les cloches pour obtenir le temps qu'on voulait:

S'il pleuvait trop, c'était pour faire cesser la pluie; s'il faisait trop sec, c'était pour la faire venir. On sonnait les cloches quand il grêlait.

En 1751: Il plut beaucoup la veille et le jour de la St Michel. "La grande cloche de Revel cassa à force de la sonner pour le temps."

En 1759

"le 14 juin, pluie continuelle et de par la bize le lendemain et suivant on fit des prières publiques pour avoir le beau tems."

On bénissait les fours des verreries quand ils étaient reconstruits.

"19 juillet 1751

La maison et le four de la verrerie de bon rencontre fut bénie."

On faisait des bénédictions et des prières pour le bétail malade.

En 1758

"Le 31 may, on bénit le bétail dans la terre des chatelières pour le préserver du mal contagieux qui courait alors. Ce mal se manifestait à la langue du gros bétail par une vessie qui croissait chaque jour et qui coupait la langue. Si l'on n'y apportait remède promptement en crevant et ratissant cette vessie avec une pièce d'argent et frottant la plaie avec du poivre, sel et vinaigre."

Cette maladie contagieuse doit être la fièvre aphteuse. On imagine qu'en réunissant tout le bétail de la paroisse pour le bénir la contagion a dû s'étendre!...

Mr Arnold Van Gennep dans son livre "Le Dauphiné traditionnel" donne beaucoup d'autres croyances propres au Dauphiné. Je vais en citer quelques unes, peut-être vous rappelleront-elles des souvenirs, des récits de vos grands-parents. Peut-être avaient-elles cours à Primarette, mais je n'en ai pas la trace écrite?

Croyance pour se préserver des sorciers:

On faisait bouillir dans l'eau des clous très rouillés et on en arrosait les coins de la maison, ou on portait sur soi une peau de vipère, ou on mettait des bas de couleur différente ou un bas à l'endroit et l'autre à l'envers.

Les familles avalent des remèdes dont le secret était transmis de génération en génération.

Exemple à Pisieu

"Certaines personnes avaient, croyait-on, le don de lever les brûlures. Je me rappelle avoir vu opérer Mme Bourgarit, morte il y a une dizaine d'années. Ma grand-mère s'était brûlé le pied gauche en 1917. On alla quérir cette dame, elle prit un grain de sel et fit plusieurs fois le tour de la plaie tout en prononçant quelques paroles qu'elle avait grand soin de rendre indistinctes. Les dépositaires d'un tel don ne devaient en effet révéler leur secret qu'à une seule personne de leur descendance, sous peine de voir leur don sans efficacité."

Mr Van Gennep ne dit pas si sa grand-mère a été guérie.

Réflexions trouvées à Primarette.

"Les guérisseurs de foulures, d'entorses et de brûlures font des simagrées, des signes de croix sur le mal et prononcent en même temps tout bas des prières."

Autres procédés magiques:

Porter un ruban bleu quand on a été voué à la Vierge

Porter des anneaux d'or aux oreilles préserve des maux d'yeux

Porter un marron dans sa poche écarte les maladies

Aller boire à certaines sources pour avoir des enfants (La Louvesc, source St Lazare de St Romain de Surieu...)

"les jeunes filles font le pèlerinage de Saint Corda à Pisieu pour avoir des couvées de volailles. On y vient de Primarette et de tous les environs."

Mettre un crapaud dans son lit, il prend toutes les maladies.

Avoir un crapaud dans son jardin, évite à tous les animaux de tomber malades

Remèdes particuliers:

pour empêcher la fécondation

l'armoise

la tisane de feuilles de saule (Revel-Tourdan)

pour les brûlures

mettre dessus un corps gras (tranche de lard, coiffe de porc, huile, beurre...)

pour les chauds et froids

"Les maladies des voies respiratoires que les paysans ne distinguaient pas exactement et qu'ils englobaient, il n'y a pas longtemps encore sous le nom générique de chauds-et-froids."

Bouillon de vipère

Pigeon coupé en deux vivant et mis sur la poitrine

Décoction d'oignons dans du vin rouge

"Bouillon d'oignon avec du vin, gagne une visite de médecin."

Eau de vie de grains de sureau

Manger des escargots crus <pour la bronchite)

Cataplasme de limaces rouges 4crasées

pour les maladies du cœur

infusion d'aubépine fleurie

pour les cors aux pieds

Les couper et y mettre du Suc de chélidoine

pour les coupures, blessures, hémorragies

Application d'une toile d'araignée

pour les saignements de nez

mettre quelque chose de froid sur la nuque ou dans le dos (clef).

Lever le bras opposé à la narine qui saigne

pour la folie

Jeter brusquement dans l'eau celui qui en est atteint

pour les maux d'oreilles, la surdité

cataplasme de bouse de vache encore chaude

pour les rhumatismes

graisse de marmotte en emplâtre et frictions

pour les maux d'yeux

la sève de la vigne au printemps

pour les verrues

le suc de la chélidoine

Influences de la lune sur les semailles:

Si on sème le blé, l'avoine en lune nouvelle, il devient charbonneux, il se gâte, il fleurit en plusieurs fois, il fait de la mauvaise farine.

Il faut moissonner à partir du dernier quartier, sinon il prend la carie, il se charançonne.

Si on sème les haricot en lune nouvelle ils fleuriront plusieurs fois.

Le bois coupé en lune nouvelle reste tendre

Pour avoir du bon bois de charpente il faut le couper en lune dure

Si on taille la vigne en lune nouvelle, elle pousse toute en bois

Il faut tailler l'osier en lune nouvelle sinon il sècherait

Il ne faut pas couper en lune nouvelle les branches feuillues destinées à la nourriture du bétail l'hiver, il n'en veut pas.

Il ne faut pas tailler les arbres en lune tendre, le bois se développerait aux dépens des fleurs et des fruits.

Il ne faut pas mettre les oeufs en incubation en lune nouvelle les poussins seraient faibles à leur naissance

Les animaux préfèrent le foin coupé en lune vieille

Il ne faut pas tuer le cochon en lune tendre, la viande se conserverait mal

Les luzernes sèchent mieux si on les fauche en lune nouvelle

Il ne faut pas faire de conserves en lune nouvelle

Les cheveux et la barbe coupés en lune croissante repoussent bien

Météorologie et dictons

Saison de foin, saison de rien

Si le ciel est rouge le soir, il fera beau le lendemain

Si le ciel est rouge le matin, il pleuvra dans la journée

Noté sur Pisieu

"Cié pommelà n'é pas de dorà"

Le vent du nord (bise) annonce le beau temps

Le vent (vent du sud) annonce la pluie

"Vent de jo, bise de not, rare quand y plo."

"Biau coucha de solè ou vent, pléva pe le lendeman"

"Rosà levà pe lo vent, pléva pe le lendeman"

De la direction du vent, dépend aussi la possibilité d'entendre les cloches d'églises plus ou moins éloignées.

La transparence de l'atmosphère sert aussi de présage: quand les montagnes paraissent rapprochées, c'est signe de pluie.

"Quand on vé lo Pilat, la pléva y è à Promaletta"

"Quand la Moucherotta fuma , y plôra d'abô"

Les changements de temps sont aussi annoncés par la condensation de l'humidité atmosphérique, ce qui se dit "remouiller".

Quand la lune tourne au beau, trois jours après mets ton manteau.

Les présages fondés sur la conduite des animaux et les plantes:

Signes de pluie

les hirondelles qui volent bas

les poules qui se roulent dans la terre

les fourmis qui vont en procession

les escargots et limaces qui sortent  
les mouches qui piquent  
les chats qui se passent la patte derrière l'oreille  
les crapauds qui chantent le soir  
la nervosité des animaux domestiques si l'orage menace

#### Présages d'un hiver rigoureux

quand les noyers perdent leurs feuilles dès la fin août  
quand les abeilles se font une double ruche  
quand les oignons se font plusieurs pelures

noté sur Pisieu

Quand y fume en Fontaine Blanche (quartier de la commune) la pléva n'é pas loin.  
"Quand t'entends chanta la graille, séna ton blâ".

Les dictons saisonniers

#### Janvier

S'il pleut pour les rois, du blé aussi haut que les toits ( Pisieu)  
Le mauvais an entre en nageant (villard Bonnot)  
S'il tonne en janvier, cuves au fumier

#### Février

Pluie en février ou neige, vaut du fumier  
Si le soleil paraît pour la Chandeleur, il y aura encore 40 jours de froid

#### Mars

Taille tôt, taille tard, rien ne vaut la taille de mars  
Tonnerre en mars, signe de bonne vendange  
Il faut planter les choux à la Saint Joseph (semaine de Pâques)  
Le vent qu'il fait le jour des Rameaux soufflera aussi au moment des moissons

#### Avril

S'il tonne en avril, vigneron prépare ton baril  
Plaie d'avril rempli le fenil

Noté à Pisieu

"Ou mè d'avri, ne quitta pas un fi, en mai quitta ce qui te plè"

"Quand y pleut pe la Sint Georges, y n'y a point de prunes"

"Pe la Saint Georges, séna ton orge, si te ne l'as pas senà pe la Saint Ma, laisse le

dians le sa"

#### Mai

Froid mai et chaud juin donnent pain et vin

#### Juin

Quand il pleut à la Saint Médard, il pleut quarante jours plus tard, à moins que Saint Barnabé remette le pain dans la mée. Et s'il pleut à la saint Barnabé, ça repousse jusqu'à la Saint Gervais qui ferme le robinet. (Vienne)

Noté à Primarette

S'il pleut à la Saint Madard, la récolte diminue d'un quart

Noté à Pisieu

"Si plo po la Sin Médà, lo blà décale d'un quà, à moins que la Sin Barnabé, ne gli copa le bet"

#### Août

Pluie d'août donne miel et bon moût (Villard Bonnot)

Quand l'août est bon, abondance à la maison

Noté à Pisieu

"Pe qui z' yaussèsse de châtaignes, y faut que l'herba crève so lou châtagne ou mè d'août"

#### Septembre

Noté à Pisieu

"Y é le mé de setembre que fa le carottes" (betteraves)

Les quatre temps constituent une période dont le sens météorologique est encore fréquemment utilisé par les paysans de l'Isère dans un but de divination.

Noté à Pisieu

"Si lou quatre temps de la Saint Michan sont biaux, piqua la vache et le viau"

Les animaux préfèrent le foin coupe en lune vieille.

Il ne faut pas tuer le cochon en lune tendre, la viande se conserverait mal

Mr Arnold Van Gennep décrit dans "Le Dauphiné traditionnel" Tome 3 des croyances relevées à Primarette:

Pour le carnaval

le jour des bugnes on mangeait de la soupe au fromage

pour le mardi gras on y faisait des feux de joie appelés Caramantrans. Ceux qui étaient assez habiles pour franchir le feu avaient de nombreux poussins et dindons.

le jour des Rameaux on bénissait des rameaux de buis appelés Rampô. Des rubans décoraient les rameaux et des petits gâteaux y étaient suspendus.

le jeudi ou le samedi Saint on faisait la bénédiction des enfants conduits ou portés par leur mère.

On utilisait des crécelles en bois pour faire du bruit, du Jeudi-Saint au jour de Pâques pour remplacer le bruit des cloches.

Les rogations en mai

après plantation dans le champ de petites croix en noisetier on s'agenouillait et on récitait une prière. Les enfants avaient toujours quelques gâteaux attachés à leur paquet de croix.

Noël à Primarette se disait Noyié

1er de l'an: On brûlait du genièvre dans la maison et les étables pour chasser les maladies.



## LES FETES

Les fêtes reposaient de la fatigue des travaux, permettaient aux gens de se retrouver, de s'amuser.

### La vogue

Elle est née de la célébration de la fête des Saints patrons des églises ou chapelles du village.

A Primarette, elle a lieu le dernier dimanche d'août actuellement. A quelle date avait-elle lieu entre 1800 et 1890? Je ne le sais pas. A cette occasion se mêlaient piété religieuse et réjouissances païennes. On assistait à la messe, puis on s'amusait parfois encore le lundi. On mangeait plus (viande) et on buvait du vin. On cuisait au four des brioches. On dansait le rigodon.

Le lundi on faisait des jeux, course en sacs, tir à l'oie.

### Le charivari

Si un garçon avait courtisé deux filles en même temps, les amis de celle qui avait été abandonnée organisaient un charivari. La veille du mariage, ils faisaient un bruit infernal autour de la maison, du futur marié (concert de sonnailles, de casseroles). On présentait à la fille délaissée un bouquet avec un oignon, le jour du mariage de l'autre.

Si un veuf ou une veuve se remariait tôt après le décès du premier conjoint, ils avaient aussi droit au charivari.

### Le premier dimanche de carême

On faisait des feux de joie (fête des brandons)

### Les feux de la Saint Jean

On sautait le feu et on dansait. Les filles qui réussissaient bien à sauter le feu auraient cette année de belles couvées de poussins, de dindons.

### La revole

Quand on avait terminé un travail important, foins, moissons, vendanges, on faisait la fête.

### Le bouquet des conscrits

Les conscrits portaient un bouquet à leurs conscrites.

### Les veillées

De la Toussaint, à la fin du mois de mars on se réunissait pour la veillée, voisins, amis. On faisait des paniers, on tricotait, on triait des noix cassées. On disait des histoires, on chantait.

## SALAIRES et PRIX

### 1 Les salaires

Sur une statistique agricole de St Prim, j'ai trouvé les salaires payés dans la région en 1882. Je pense qu'ils devaient être identiques ou peu différents à Primarette.

Il y avait un salaire différent pour les hommes, les femmes et les enfants

Le salaire d'un journalier non nourri était de 3 F par jour.

Le salaire des femmes était de 60% de celui des hommes.

On faisait travailler et on payait les enfants. On ne disait pas à partir de quel âge (37 % du salaire d'un homme).

Les domestiques embauchés à l'année, nourris, logés, gagnaient 350 F soit moins d'un franc par jour. Mais ils étaient payés et nourris même s'il faisait mauvais temps.

les artisans:

le maçon gagnait	3 F par jour
le charpentier	4
le menuisier	3
le serrurier	4
le forgeron	3

Quand un ouvrier agricole non nourri gagnait 3F par jour, les artisans ne gagnaient pas plus.

Les ouvriers en usine gagnaient le double.

On comprend que les jeunes ruraux étaient tentés par la ville. Mais en ville, ils n'avaient pas de jardin et il fallait payer le loyer. Ils y vivaient dans des taudis, dormaient dans la poussière. Il y avait beaucoup de maladies des poumons (fils, poussières respirés). Les enfants travaillaient accroupis sous les métiers pour passer les fils.

## 2 Les prix

Quels étaient les prix des denrées indispensables qu'on pouvait acheter avec ces salaires?

Comparons les avec les prix actuels

Le salaire agricole moyen était en 1882 de 3 F par jour

Actuellement en 1991, le SMIC est de 5397,86 F par mois soit 249,13 F par jour.

Avec 3F par jour on avait		Avec 249,13F par jour on a	
Pain bis à 0,10F les 500g	15 kg	Pain blanc à 4,80F le kg	52 kg
Viande à 0,50F les 500g	3 kg	Viande (boucher) à 80F le kg	3,1 kg
		Viande (ferme) à 25F le kg	9,9 kg
1 poulet à 1F	3	1 poulet (2,5kg) à 75F le kg	3,3
1 oie à 4F	$\frac{3}{4}$	1 oie à 200F	1,1
Beurre à 1,20F le kg	3 kg	Beurre à 18F le kg	13 kg
Œufs à 0,80F la douzaine	42	Œufs à 12F la douzaine	480
Pommes de terre à 0,04 le litre (75l= 60kg)	4500 kg	Pommes de terres à 3F le kg	83 kg
Vin à 0,50 le litre	6 l.	Vin à 5F le litre	48 l.

On peut remarquer que les prix des denrées alimentaires ont évolué très différemment. L'oie est plus chère actuellement. Le beurre a perdu 4 fois de sa valeur. Les œufs ont perdu 6 fois de leur valeur. Le vin a perdu 8 fois de sa valeur. Le pain a perdu plus de trois fois de sa valeur.

Ceci prouve que les produits de la ferme n'ont pas gardé leur valeur du 19<sup>ème</sup> siècle.

## LES INDUSTRIES

D'après Mr Vincendon instituteur à Primarette, il y aurait eu sur la commune:

### 1 des moulins

Il dit en 1887: "Au moyen de biefs, 3 moulins prennent leur force motrice sur ce petit cours d'eau (le Dolon), leur tic-tac, monotone rompt agréablement avec le doux murmure du ruisseau. Autrefois il y avait 5 moulins et 2 battoirs.

Je pense qu'il s'agit de battoirs à chanvre.

Sur la carte, je situe 6 moulins en comptant ceux de Revel, moulins dont on voit encore soit le bief soit quelques ruines Mr Vincendon écrivait encore:

"Comme industries locales, il y avait 6 tuileries, 5 moulins, 2 verreries, 1 tannerie et 2 carrières de pierre molasse."

A chacune de ces industries correspondait vraisemblablement un corps de métiers.

### 2 les tuileries

Nous connaissons actuellement l'emplacement de 4 de ces tuileries.

la tuilerie de Mr Papat vers le village

la tuilerie vers chez Mr Gaden

la tuilerie Peyron sous le virage au pied du chemin de la Goyardière

une autre tuilerie sans doute, sur le terrain de Mr Ailloud, sous la ferme des caves entre le ruisseau du grand Terret et la route de Vienne (Mr Maurice Desgranges se rappelle d'une vente de four arrachée par un labour pendant la guerre de 39-45).

3 les verreries  
la verrerie du bois Haret  
la verrerie du bois de Chars sur Pisieu.

Mr Vincendon écrivait en 1887:

"Ces verreries produisaient un verre blanc, mais peu fin. Le sable se trouvait sur place; il est grossier et jaunâtre. Quant à la potasse, on croit communément qu'on l'obtenait en brûlant assez de bois."

En cherchant sur l'emplacement de la verrerie du bois Haret nous avons trouvé des débris de verre de couleur verte ou violacée, mais très fins.

#### 4 une tannerie

Mr Vincendon écrivait:

"Cette tannerie a cessé de fonctionner vers 1780, à cause des eaux qui donnaient une mauvaise qualité de cuir. Elle se trouvait à l'est de la commune dans une dépression de terrain entourée de coteaux, sauf au midi; le tan et d'une excellente qualité se trouvait sur les lieux.

Non loin de la tannerie, du côté du couchant, bien au fond de la petite vallée se trouvait un moulin qui n'existe plus mais dont les anciens ont encore vu les ruines."

Nous pensons que cette tannerie est la maison de Mr Camille Chaudier. Il connaît l'emplacement d'un bief assez long qui amenait l'eau.

Le récit de Mr Vincendon est intéressant, car il rapporte, il y a cent ans, le témoignage de gens qui ont vécu très peu de temps après la révolution. Et les ruines de ces bâtiments étaient encore visibles en 1887.

Déjà à cette époque, il restait très peu de ces industries. Il parle seulement de 3 moulins existant encore.



Ligne du T.G.V. traversant l'ancien étang des chèvres



Château du Louvier, propriété Ailloud



# **DÉMOGRAPHIE**

DE 1641 à 1890

Voici une étude démographique de la population ayant vécu à Primarette, c'est à dire une étude sur les naissances, les mariages et les décès.

Cette étude est

1. précise
  - a. Car elle porte sur des faits réels, précis : l'inscription officielle des naissances, mariages et décès de gens ayant vécu à Primarette de 1641 à 1890.
  - b. Elle porte sur un nombre d'actes assez importants pour apporter une crédibilité aux statistiques : 5500 naissances, 3905 décès et 1193 mariages.
2. fragmentaire, ponctuelle donc très incomplète :

En effet, ces actes inscrits sur les registres ne font apparaître qu'un moment, un instant de la vie des gens ayant habité à Primarette. Que leur est-il arrivé d'autre tout au long de leur vie ?

  1. Ainsi lorsque nous n'avons qu'un acte de naissance d'un enfant pour une famille, puis rien d'autre, on peut supposer
    - a. soit que les parents ne sont pas nés ici
    - b. Ne se sont pas mariés ici
    - c. que la famille a quitté le village ; combien de temps après la naissance de cet enfant ?
  2. Lorsque nous n'avons que l'acte de mariage on peut supposer
    - a. Que le couple n'a pas eu d'enfants
    - b. Qu'il a quitté le village pour s'établir ailleurs (c'est certains puisqu'ils ne sont pas morts ici) mais a-t-il eu des enfants ailleurs ?
  3. Lorsque nous n'avons que les actes de décès des parents on peut supposer
    - a. Soit que le couple n'a pas eu d'enfants
    - b. Qu'il vient d'un autre village si les conjoints ne sont pas nés ici
    - c. A-t-il eu des enfants établis dans un autre village ?
    - d. D'où viennent-ils ? On ne peut pas répondre
  4. Une famille a pu vivre au village, partir puis y revenir sans que cela apparaisse.
  5. Avant 1789 il est difficile de savoir ceci : Un homme devient veuf ! S'il se remarie dans un village voisin et ramène sa 2<sup>ème</sup> femme à primarette, et s'il a des enfants une 2<sup>ème</sup> famille apparaît. Je ne peux pas savoir s'il s'agit du même homme ou d'un homonyme portant le même prénom. Je fais une 2<sup>ème</sup> fiche alors qu'il s'agit peut-être de la même famille avec des enfants d'un 2<sup>ème</sup> lit.<sup>13</sup>

Cette étude nous donne une image du village, mais beaucoup de questions resteront posées.

---

<sup>13</sup> Mme Collion avec l'aide du secrétaire de la mairie a constitué un fichier de toutes les familles sur des fiches bristol. C'est à ceci qu'elle fait allusion lorsqu'elle parle de 2<sup>ème</sup> fiche.

# **État Civil sur le paroissial**

**1641 à 1792**

**Généralités**

En 1539, François 1<sup>er</sup> a obligé les curés à tenir un registre des baptêmes, les mariages en 1579.

A Primarette, nous trouvons les premières naissances enregistrées en 1641, les premiers décès en 1644 et les premiers mariages en 1664 ; le tout est inscrits sur les registres paroissiaux.

Jusqu'en 1792, le curé inscrit au fur et à mesure des évènements les baptêmes, les mariages et les sépultures.

Pour les baptêmes, il donne le nom du père, de la mère, du parrain, de la marraine et la date du batème mais pas de la naissance.

Pour les décès il donne la date d'inhumation dans le cimetière et inscrit régulièrement « mort d'hier », ce qui signifie qu'on enterrait les défunts très vite.

Il écrit : « a été enseveli..., décédé..., a été enterré..., fut ensépulturé ».

Certains sont morts : d'une mort funeste, de mort subite, d'une mort imprévue, d'une mort précipitée.

Il écrit le nom du défunt, son âge à partir de 1700 seulement ; la date est aproximative (âgé d'environ...); pour les femmes mariées il met épouse de de... ou femme de ....

Il écrit ensuite le nom et prénom des témoins assistant à l'inhumation.

On peut identifier facilement les femmes mortes quand on connaît le nom de leur mari.

On ne peut pas identifier les hommes décédés si on ne sait pas s'ils sont mariés, si le curé n'indique pas leur âge car parfois ils portent le même prénom sur 2, 3, 4 générations.

Si le prêtre écrit âgé d'environ cela signifie que les gens ne savaient ni lire, ni écrire, ni compter. Ils ne savaient pas leur âge exact.

Le curé précise « enterré dans le cimetière » ou « enterré dans l'église ». Avant 1789, les nobles et les notables étaient enterrés dans l'église. A primarette il y en a 50 connus, enterrés dans l'église jusqu'en 1784. Au cimetière reposaient les manants.

Le cimetière entourait l'église, comme à Buis encore actuellement. C'était un lieu de rencontre communal. On y festoyait. Parfois on y donnait une danse macabre appelée « Danse de mort » qui vantait la justice de la mort, devant qui riches et pauvres étaient égaux.

Dans un coin du cimetière on enterrait les étrangers au pays. Dans un autre coin on enterrait tous les enfants.

Ceux qui mourraient de maladies contagieuses étaient parfois enterrés dans leur jardin (peste). Par exemple à Vienne les pestiférés étaient « enterrés aux Cabanes » ; il existe encore à Vienne la rue des Cabanes. C'étaient des quartiers où les contagieux étaient mis en quarantaine et isolés.

Le prêtre écrit toujours « enterrés munis des sacrements de l'Église » ou « muni des sacrements nécessaires a salut », ou « après avoir reçu dans la maladie les sacrements nécessaires », ou est mort après avoir été secouru dans sa maladie des sacrements nécessaires ».

En 1667 où « il ne receut aucun sacrement, parce qu'il mourut subitement sans que le cure en fut adverti. »

En 1764 :

« après avoir reçus tous les sacrements a donné les marques d'un bon chrétien »

en 1783 :

« a été enterré dans le cimetière un enfant de Vienne qui était en nourrice chez ... Je n'ay pu seavoir les noms du père, de la mère ny de l'enfant le dit... n'ayant point voulu me les dire. »

Le curé ne donne pas de renseignements sur la mort de ses paroissiens sauf quelquefois :

Il donne des détails sur la mort des 9 enfants mangés par les loups.

Il nous dit : « Un enfant d'environ deux ans qui s'est noyé. »

Il nous annonce les morts subites :

1711 « CP âgée de 32 ans, morte au travail de son enfant »

1713 « FR âgée d'environ 20 ans décédée et étouffée par le feu du ciel le jour auparavant »

1717 « JP âgé d'environ 70 ans est mort pour être tombé dans le puits du seigneur du Nièvre »

1732 « BS décédée d'une mort funeste, s'étant noyée en la rivière de Doulon, en allant à la foire de Revel »

1733 « GR décédée de mort subite dans son pré, le jour du St-Sacrement après vespres »

1743 « MC eut la cruauté de noyer son enfant dans l'étang Pica »

1753 « JC de Revel ayant été trouvé mort dans l'étang des chèvres »

1757 « JC natif de Moissieux valet... âgé de 26 ans 2 mois »

1777 « Fc âgée d'environ trois ans qui s'est noyée dans une serve près la maison »

1781 « C de Moissieux âgé d'environ 75 ans, trouvé mort dans le petit étang appartenant à Mr de Blanville »

1783 « SE âgé d'environ 65 ans invalide »

Quel dommage qu'il ne nous ait pas donné plus de détails sur les épidémies, les maladies des enfants.

Pour les mariages

De 1664 à 1706, le curé donne seulement le nom de l'époux et de l'épouse et le lieu où ils habitent.. Voici des exemples de rédaction de ce type d'acte :

1670 « En l'église de Primarette j'ai baillé la bénédiction nuptiale à ... »

1671 « a été impartie par moy curé, la benediction nuptiale à ... »

1668 « ont été conjoints ensemble par le sacrement de mariage conforméments aux saints canons et ordonnances de l'église ... »

1696 « Je, prêtre et curé soussigné ay conjoint en mariage, les personnes de ... »

« ay joint par le sacré lien du mariage les personnes de ... »

Après 1706 il y a plus de renseignements dans les actes de mariage : en plus du nom et prénom des époux, figurent le nom et prénom des parents.

Après 1725 le curé indique si les parents des époux sont vivants ou morts au moment du mariage.

Après 1742 il indique l'âge des époux.

Après 1744 il commence à indiquer les métiers encore rarement..

Si on était veuf, si on voulait éviter « le charivari » on se mariait discrètement ; c'est à dire sans faire publier les 3 bans indispensables.

Pour avoir une dispense des bans réglementaires il fallait faire une demande de dispense à l'archevêché et payer. On demandait aussi une dispense si l'on voulait se marier pendant le Carême ou l'Avent.

Nous n'avons pas de renseignements que sur les mariages faits à Primarette.

Un homme apparaissait sur les registres à la naissance d'un de ses enfants avec le nom de sa femme.

Parfois le même nom d'homme apparaît successivement avec deux femmes différentes.

Est-ce le même qui s'est remarié dans un autre village ? Est-ce un homonyme ayant même nom et prénom ? Cela provoque parfois la confusion.

S'il n'y a pas eu de décès, naissances de mariages pendant un certain temps, des gens peuvent habiter à Primarette sans que nous ayons les moyens de le savoir. Et s'ils quittent le village pour s'établir ailleurs, ils peuvent avoir vécu ici une partie de leur vie et échappent complètement à notre enquête.<sup>14</sup>

#### Les ondolements

Si l'accouchement se passait mal, si l'enfant était en danger de mort et même mort-né (on essayait de voir s'il présentait le moindre signe de vie) on l'ondoyait ; une personne de l'entourage de l'accouchée (en général la sage-femme) le baptisait avec de l'eau bénite<sup>15</sup>. Ces enfants là, étaient ensuite inscrits sur le paroissial sans prénom, sans parrain ni marraine.

Exemples :

« le 1 septembre 1711 a été enterré un enfant à JeanPetit que la relevée dit avoir baptisée sur la mère. »

« Le seizième janvier 1754 a été enseveli une fille née et décédée et qui a été ondoyée à la maison par la nommée Marie Agniel femme de Claude Durrieux, icelle défunte, fille légitime de ... »

« Le 28 novembre 1783 a été enterré un enfant de Jean Perrochat qui n'a pas pu recevoir le baptême à l'église mais qui a été baptisé par la mère-sage. »

---

<sup>14</sup> La consultation des registres des feux, de la Gabelle et de la taille permet souvent de répondre à ces questions.

<sup>15</sup> En réalité on prenait de l'eau ordinaire que l'on bénissait sur le champ et l'on prononçait les paroles du baptême en versant l'eau sur la tête du nouveau-né.

Jusqu'au 20 septembre 1792, les enfants étaient baptisés le jour même de leur naissance et amenés à l'église quelquesoit le temps et le froid. En général l'accoucheuse (mère-sage, releveuse, sage-femme suivant le titre que l'on lui, donnait) portait l'enfant emmailloté et le père suivait, souvent tout le monde à pied...

Parfois même, le baptême était fait très tôt le matin si l'enfant né de la nuit, était en danger de mort. Ainsi n'est-il pas surprenant de trouver sur le registre paroissial l'acte de baptême suivi le jour même ou le lendemain l'acte de décès de l'enfant mort « à quelques heures. ».

Il y eut ainsi 28 enfants ondoyés de 1641 à 1792.

#### Les accouchements

Bien souvent l'accouchement se passait mal pour la mère aussi. Nous avons 23 femmes mortes en couches.

Âge de la mère	Décès de la mère nombre de jours après l'accouchement	L'enfant a survécu combien de jours après l'accouchement
24	3	Mort né
22	1	3
23	3	Vivant
27	4	Mort né
25	1	1
26	6 (jumeaux)	6 mois et l'autre vivant
26	5	?
27	9	1
25	0	Mort né
26	2	Vivant
32	2	Mort né
37	0	5
32	0	1
30	4	5
32	5	Vivant
45	0	1
40	10	Vivant
43	6	vivant
46	14	17
41	0	Mort né
?	9	7
?	2	Mort né
?	3	1

Ainsi nous constatons que pour ces 24 enfants puisqu'il y a eu des jumeaux :

6 ont vécus, 6 étaient morts, 5 décédés à 1 jours, 1 à 3 jours, 1 à 5 jours, 1 à 7 jours, 1 à 17 jours, 1 à 6 mois et 1 dont on ne connais pas la date de décès. 1/6 a vécu sans leur mère.

Les accouchements se faisaient à domicile avec le secours d'une voisine, d'une sage-femme plus ou moins instruite, sans beaucoup d'hygiène. Il ne fallait pas de complications (accouchement difficile, hémorragies, etc...) sinon la vie de la mère et de l'enfant était en danger. Bien souvent, le lendemain, les femmes reprenaient leur travail aux champs. On imagine sans peine les dégâts que cela devait produire à leur organisme.

Mais 23 décès de mères sur 5500 naissances ce n'est pas un nombre très élevé. Quand on pense aux grossesses répétées que ces femmes avaient (souvent plus de 6 enfants), aux fausses-couches qui n'apparaissaient pas dans ces statistiques, on peut dire qu'à primarette les femmes étaient résistantes...

Les « enfants exposés »

On appelait « enfants exposés » les enfants qu'on abandonnait en général à la porte d'une église ou d'un couvent. On les abandonnait en espérant que les religieux feraient preuve de charité et se chargeraient de les élever. Bien souvent ces enfants mourraient de froid avant qu'on les trouve.

Il y eut à Primarette une petite fille qui fut exposée. Le curé note sur le parroissial :  
1762

« Le 16 novembre on trouva une petite fille exposée sur le cimetière à nuit tombante. »  
Le 4 février 1763

« a été ensevelie dans le cimetière Élizabeth, décédée dans la maison d'habitation de Joseph Régnier où elle étoit en nourrice depuis le 16 novembre 1762, qu'elle fut trouvée exposée sur le cimetière à sept heures du soir, ladite Élizabeth fille de père et de mère inconnus a été nourrie aux dépens de la communauté de Revel par arrêté du parlement de Grenoble. »

Il y a des erreurs, des omissions sur le parroissial de 1776 à 1781.

1776 est une année où les actes sont raturés, omis, rajoutés. Il y a beaucoup de renvois.

1777 Rien d'inscrit du 22 octobre 1777 au 31 décembre 1777.

1778 une décédée le 5 janvier née en décembre 1777 n'avait pas vue son baptême inscrit ; le 1/2/1778 baptême d'une fille sans prénom ; avril 1778 enterrement d'un enfant de Lyon (on ne sait pas le nom de l'enfant ni le jour de l'enterrement ; Pagnoud ... âgé de 5 ans sans prénom ; Clerc Étienne sans l'âge ; 31/8/1778 un enfant de Vienne lequel enfant s'appelloit ...

5 février 1781 C'est le curé de Guiol de Tourdan qui inscrit un acte. Il manque des pages du 24/2/1781 au 4/11/1781 ; il y a des retours pour les actes de novembre et décembre 1781 ; on retrouve les pages manquantes reliées en 1782, elles commencent le 23 may 1781.

Pendant cette période ou il n'y avait pas de prêtre à Primarette et els curés voisins venaient donner le baptême et faire les enterrements, ou le curé de Primarette faisait mal son travail.

**ÉTAT CIVIL**  
**Sur les 3 registres Naissances**  
**Mariages**  
**Décès**

**1792-1890**

Après le 20 septembre 1792, il y a eu en mairie 3 registres d'état civil tenus par le maire ou un secrétaire de mairie : Les Naissances, Les mariages et les Décès, chacun enregistré sur un registre particulier.

### **Les Naissances**

Le registre s'intitule « Pour inscrire les déclarations de naissance, adoption et reconnaissance ».

On présente l'enfant dans les 3 jours afin d'en préciser le sexe. L'acte de naissance énoncera le jour, l'heure, le lieu de naissance, le sexe et les prénoms qui seront donnés à l'enfant, les prénoms, noms, professions, domicile des père et mère et ceux des témoins. On pourra reconnaître un enfant naturel mais pas un enfant né d'un commerce incestueux ou adultérin.

Les premiers actes écrits par des gens qui n'étaient pas beaucoup allés à l'école contiennent beaucoup de fautes d'orthographe. Mais très vite cela s'améliore. Cependant très longtemps les témoins ne sauront pas signer. Ils seront appelés, comme avant la révolution, « illeterés ». Les actes se terminent souvent ainsi : « ... et n'ayant signé pour ne savoir, ainsi qu'ils l'ont déclaré, tous illeterés. »

### **Les Mariages**

Il fallait l'acte authentique du consentement des pères et mères<sup>16</sup>, l'acte de naissances de chacun des époux. Le mariage sera célébré dans la commune où l'un des époux aura son domicile. Il faut 4 témoins parents ou non. L'homme devait avoir 18 ans révolus, la femme 15<sup>17</sup>.

### **Les décès**

Il fallait une autorisation pour l'inhumation délivrée 24 heures après le décès devant 2 témoins.

Dès le 20 septembre 1792 on ne note plus d'ondoissements<sup>18</sup>. Les enfants morts-nés sont déclarés « sans vie ».

---

<sup>16</sup> Cetr acte était nécessaire en cas d'absence du parent concerné.

<sup>17</sup> Ils n'étaient pas pour autant majeurs, la majorité étant respectivement à 25 et 21 ans. Même majeurs il n'est pas rare de voir la mention d'un acte de sommation respectueuse ; ce dernier était fait par un notaire.

<sup>18</sup> L'ondoissement étant un acte religieux.

## **Les Jumeaux**

De 1641 à 1890 à Primarette il y eut 69 fois des jumeaux. Sur 5500 naissances cela donne une moyenne de 2,5%.

Il y eut	25 jumeaux comprenant	1 fille et 1 garçon
	18	2 garçons
	25	2 filles

Voyons quelles ont été leurs chance de vie.

Noms	Prénom	Naissance	Décès
GUET	Gabrielle	20/12/1657	
	Floris		
BASSET	Mathieu	10/11/1669	13/11/1669
	Jean		15/11/1669
ROUX	Jean	4/5/1670	
	Joseph		
RAMEL	François	29/2/1680	
	Antoinette		
CHAUTEMS	Jean	8/4/1680	
	Marguerite		
BONIER	Anne	9/10/1688	
	Jean		
COCHE	Marie	19/7/1697	
	Jeanne		
VALOIS	Marie	28/3/1701	27/6/1701
	Marthe		
ROUX	Françoise	28/3/1704	
	Marguerite		
ROUX	Antoinette	7/2/1672	
	Clauda		
COLLAUD	Louis	6/9/1709	9/9/1709
	Geneviève		9/9/1709
BERNE	Ennemond	30/7/1711	1/8/1711
	Clémence		
SERVOU		20/8/1712	Mort né
			Mort né
RICHARD	Marie	6/2/1714	7/2/1714
	Pierre		7/2/1714
PLACE	Joseph	10/9/1715	
	Pierre		7/1/1718
REINA	Joseph	7/11/1724	26/5/1759
	François		
SORRET		17/5/1746	Mort né
	Alexis		17/5/1746
PAGNIOUX	Marie	2/4/1757	Mariée 1782
			Morte née
RIGOUDI	François	23/8/1763	1804
	Marie		Mariée 1791
RIGOUDI	Melchior	3/1/1686	
	Catherine		

PEYRON	Pierre	23/12/1772	
	Antoine		
CONJARD	Catherine	3/2/1773	
	Geneviève		
PAGNOUD	Louise	20/2/1773	
	Jeanne-Marie		
RIGOUDY	Antoine	18/3/1776	6/4/1776
	François		23/3/1811
PUPAT	Pierre	30/5/1777	29/3/1806
	Jeanne-Rose		20/3/1848
CLERC	Joseph	6/11/1782	21/8/1785
	Pierre		21/11/1782
COLLAUD	François	27/4/1784	30/4/1784
	Marie		1/5/1784
ÉMÉRIAT	Émilie	8/10/1788	18/10/1788
	Antoine		12/10/1788
RIGOUDI	Jean	29/6/1794	
	Françoise		2/7/1794
ROUX	Jeanne-Marie	27/7/1791	8/8/1791
	Anne		11/8/1791
ROUX	Jacques	28/3/1785	31/3/1785
			Mort né
ROUSSET	Jean	5/6/1797	St-Julien
	Marie		St-Julien
CORDIER	Marie	25/10/1797	1/11/1797
	Claudine		2/11/1797
BASSET	Françoise	9/10/1798	10/10/1798
	Marie-Anne		10/10/1798
DURIEUX	Joseph	30/6/1799	11/2/1862
	Marie-Antoinette		5/7/1799
CLERC	Jean	19/3/1804	25/3/1804
			Mort né
CÔTE	Marie-Marguerite	27/6/1804	
	Geneviève Émilie		28/6/1804
POISAT	Joseph	5/3/1805	8/3/1805
	Marie-Magdeleine		12/3/1805
RICHARD	Benoîte	13/3/1805	23/8/1829
	Marie		
RICHARDIN	Antoine	26/5/1805	27/5/1805
	Claude		27/5/1805
GUAMIER	Françoise	27/7/1805	
	Catherine		
PETIT	Antoinette	24/6/1807	
	Isabeau		28/11/1813
GOUBET	Pierre	21/5/1813	26/5/1813
	Jeanne-Marie		25/5/1813
BLAND	Félicité	20/7/1813	20/1/1814
	Anne		

CHARRETON	Marie	2/2/1815	9/2/1815
	Marie-Victoire		8/2/1815
Enfants naturels	Nicolas	24/3/1815	25/3/1815
	Suzanne		25/3/1815
PERIER	Joseph	3/1/1816	St-Julien
	Claude		St-Julien
ROSTAING	Marie	22/4/1816	23/4/1816
	Françoise		23/4/1816
Enfants naturelles	Marie	27/4/1819	St-Julien
	Angélique		St-Julien
BASSET	Joseph	12/2/1820	14/2/1820
	Henryete		16/2/1820
AVALLET	Pierre	27/6/1825	
	Marie		
BERTHET	Marie	19/12/1831	
	Élisabeth		
CLERC	François Alexis	6/2/1834	
	Ennemond		3/3/1880
CONJARD	Marie-Rose	16/8/1835	
	Joseph		
PERROUD	Eugène	13/6/1837	
	Joséphine		
DURIEUX	Amblar	8/6/1842	Marié
	Joseph		4/9/1842
GOUBET	Ennemond	9/6/1842	
	Joseph		
ARMANET	Pierre	7/11/1844	7/11/1844
			7/11/1844
BASSET	Joseph	13/1/1849	14/1/1849
	Marie		16/1/1849
DIARD	Joséphine	18/6/1849	10/3/1850
	Marie-Philomène		
MASSAT	Marie-Antoinette	6/9/1849	
	Marie-Eugénie		24/7/1850
BASSET	Paul François	25/5/1851	17/6/1851
	Jean-Pierre		3/7/1852
FRANCOZ	Marie	15/11/1859	Mariée 1880
	Alexandre		17/1/1860
BANNIER	Julie	1/11/1861	Mariée 1890
	Henriette		
DURIEUX	Jean Antoine	6/5/1862	22/1/1863
	Michel Élie		
PEYRON	Antoinette	16/1/1870	
	Françoise		
MOUCHET	Alphonse	2/9/1873	11/4/1874
	Marius Albert		15/3/1874
AVALLET	Marie-Joséphine	17/4/1878	20/6/1958
	Jean Augustin		5/6/1950

ANTONIN	Philomène	10/12/1884	
	Régis Émile		Marié le 1/2/1913

Jusqu'en 1776, les renseignements sur les décès manquent beaucoup. Sur 46 jumeaux nous n'avons que 16 résultats. Sur ces 16, 3 seulement ont survécu et se sont mariés.

Après 1776 sur 61 résultats connus 12 ont atteint l'âge adulte ; 1 l'âge de 6 ans, 1 l'âge de 3 ans, un celui de 8 mois ; tous les autres sont morts-nés ou ont vécu seulement de 1 à 15 jours.

Nous constatons que les chances de vie des jumeaux étaient très faibles. La mère n'avait souvent pas de lait pour nourrir deux enfants.

A partir de 1834, il y eut plus de chances de survie (la pomme de terre comence à servir de base à la nourriture des gens). Puis la pasteurisation après 1860, on apprit à faire bouillir le lait, à stériliser les biberons et beaucoup de bébés furent sauvés.

En tout sur 80 jumeaux dont nous connaissons la date de décès seulement 14 ont dépassé l'âge de 20 ans.
---



## **Les ENFANTS NATURELS**

## Les enfants naturels

Il y a 255 enfants naturels de 1645 à 1890 soit 4,63% des naissances

Il y en a 30 de 1645 à 1700

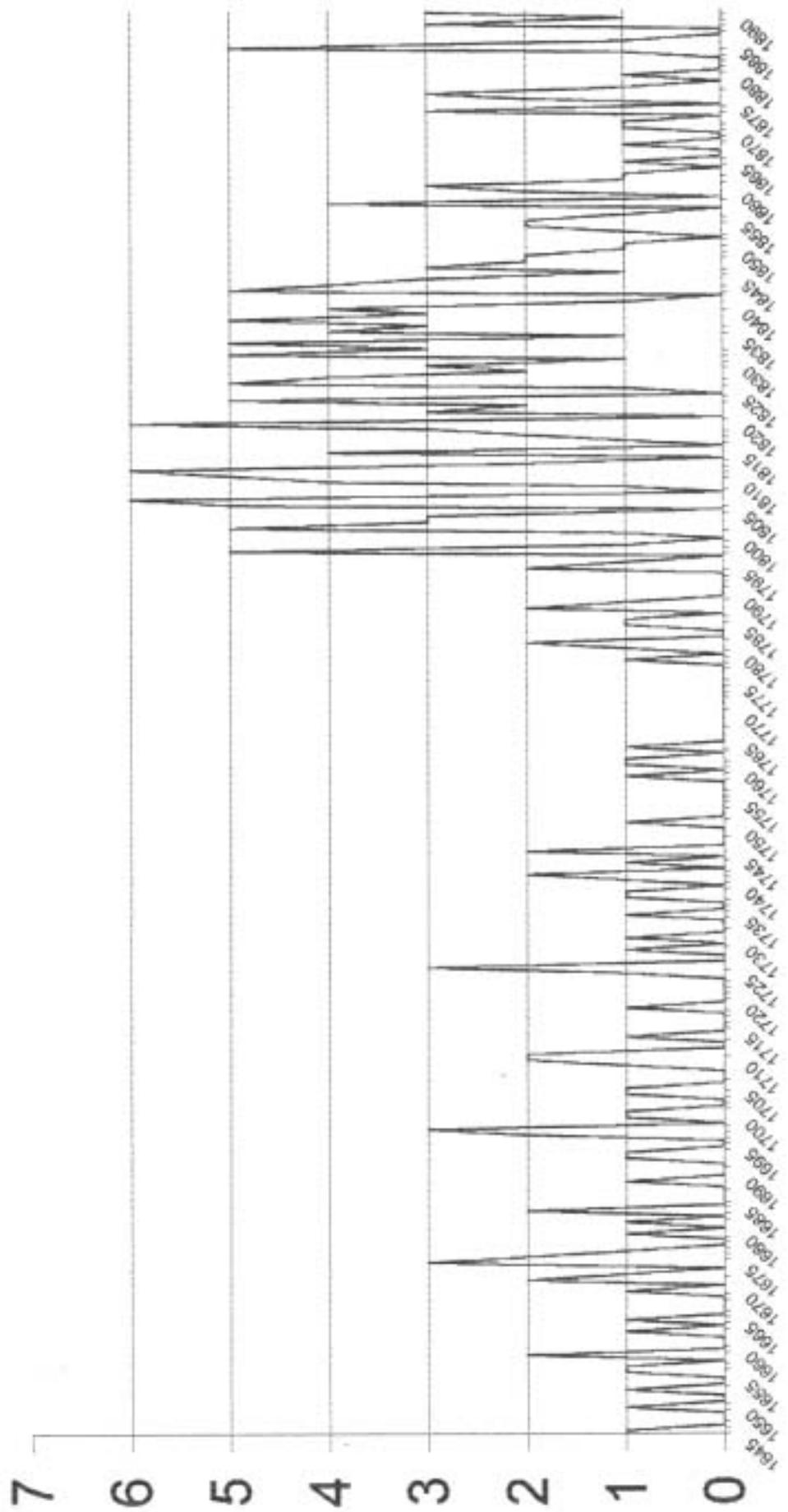
46 de 1700 à 1800 (93 de 1793 à 1844 en comptant St-Julien)

179 de 1800 à 1890

## Remarques

1. Jusqu'en 1789, sur le paroissial tenu par le curé, les enfants sont dits « donnés à ... ». La mère doit faire une déclaration de sa grossesse à 6 mois devant le châtelain de Revel et doit citer le père de l'enfant. Le père présumé était alors tenu de donner de l'argent pour les frais d'accouchement.
2. Avant 1789, les enfants « donnés » avaient souvent pour père :
  - a. Soit un noble : Noble Laurent de Sigaud de Chatonay  
Noble Charles de Fortia, seigneur de Beaune  
Noble Jean Balthazard de Portes  
Noble André de Fassion  
Noble Coesar de Villié  
Noble Antoine de Fassion Sieur de la Bastie
  - b. Soit un bourgeois ou marchand :  
François Reboud, marchand de Beaurepaire  
Sr Jacques Chorier, Châtelain de Beaurepaire  
Sieur Antoine Païs, rentier de Mr le comte de Vireville  
Sieur Jacques Dorey, bourgeois  
Mons Vincent, verrier
  - c. Soit des soldats : un cavalier nommé La Fleur  
Bernard Couton, dragon contonné à Revel  
Chevalier Depont du régiment de Lila
  - d. Un médecin : Antoine Falconet docteur en médecine à Revel
3. Après 1789 sur les registres de l'état civil on ne dit plus « enfant donné à ... mais « enfant naturel »
4. Nous remarquons qu'il y a peu d'enfants naturels de 1750 à 1780, 10 seulement. Mais pendant et après la révolution, il y en a beaucoup 193 en 100 ans ce qui fait une moyenne de 1,93 par an. L'église n'exerçait plus le même contrôle sur la moralité des gens, les mœurs furent plus libres.
5. Il y a des jeunes filles qui n'étaient pas originaires de Primarette, qui accouchaient ici d'enfants naturels. Étaient-elles domestiques ici ou de passage ? Exemple : une veuve de Moissieux, une demoiselle d'Espinouse, de Moras, de Beaufort, etc...
6. Après 1790, beaucoup de pères sont déclarés « inconnus ».
7. Dès 1826, on indique la profession de la mère ; presque toutes sont des domestiques, des journalières, des filles de service, des aides de service, 2 couturières et dès 1885 des cultivatrices.
8. Dès 1816 des enfants naturels sont reconnus lorsque les parents se marient après la naissance des enfants. Nous avons ainsi 25 enfants reconnus.

# Enfants donnés ou naturels



## **LES ENFANTS EN NOURRICE**

## ENFANTS EN NOURRICE

Il y a à Primarette des enfants mis en nourrice ou « ou qui étoit en nourrice » ou « elle étoit à nourrice » ou « chez son père nourricier », « étoit en nourrissage ches », « en allaitement ches ». Ils étaient placés dans des familles du village.

On ne sait pas combien il y en a eu exactement, car n'apparaissent que ceux qui sont décédés. Il y a eu 404 décès d'enfants en nourrice de 1666 à 1890.

Il n'y en a eu que 17 de 1666 à 1738 soit une moyenne de 0,23 l'an, et 387 de 1738 à 1890 soit une moyenne de 2,5 par an. Cela fait environ 10 fois plus d'enfants en nourrice décédés après 1738. On peut donc supposer qu'après 1738 il y a eu beaucoup plus d'enfants en nourrice qu'avant.

Quel étoit le métier des parents qui mettaient leurs enfants en nourrice ? Beaucoup ne sont pas connus. Ce sont les grands-parents qui gardent leurs petits-enfants (5 –1860, 1867, 1869, 1871, 1885) et un oncle (1 en 1884).

Les artisans domiciliés dans une ville, mettent leurs enfants en nourrice à la campagne. Les journées de travail étoient très longues, les logis très petits et insalubres. Cela permettait à la mère de travailler aussi. Il n'y avoit pas de crèches.

Il y eut

110 enfants d'artisans, commerçants (bouchers, épiciers).
14 enfants de maîtres ou patrons (maître-charpentier, maître-maçon)
6 bourgeois
23 marchands
3 nobles
22 enfants abandonnés envoyés par l'Hôtel-Dieu de Lyon, l'Hôpital de Vienne, l'Hôpital de Beaurepaire
4 journaliers
2 notables (huissiers, procureur en cour de Vienne)
1 instituteur
11 cultivateurs
1 colporteur
2 capitaine
14 filles-mères parfois sans profession

D'où venaient ces enfants ?

Ils venaient en majorité de Vienne 227

Puis de Lyon 101

De Beaurepaire 7

Puis des villages environnants. Nous trouvons Bossieu (1), Bellegarde (1), Châtenay (1), Buis (1), Cour (3), Revel (4), Meissié (5), Pisieu (2), Pact (1), Sonnay (1), Moissieu (1), Eyzin (1), Primarette (2), Lapeyrouse (1).

Puis de quelques villes ou villages éloignés : La Frette (1), St-Jean de Bournay (2), Givors (4), Feyzin (1), Millery (1), Vernaison (1), Grenoble (2), Charly (3), Ampuis (1), St-Symphorien (2), Tarare (1).

Nous constatons que nous étions bien plus tournés vers la vallée du Rhône que vers Grenoble.

Certains de ces enfants mourraient très jeunes (18 jours, 6 semaines, quelques jours, 21 jours, 4 jours, etc...) On les emmenait tout petits, hiver comme été chez les parents nourriciers. Ils prenaient froid en route l'hiver, car le voyage n'étoit pas rapide.

C'était un revenu, un complément pour les familles qui les accueillait. Jusqu'à quel âge restaient-ils dans ces familles ? Combien y en avait-il dans la commune ? Nous ne pouvons pas répondre car nous n'avons que les actes de décès comme documents. Nous ne connaissons pas non plus le nombre de famille nourricières.

J'ai signalé les métiers de ces parents. Il y en a de curieux :

Marchand au poids de la ville de Vienne

Procureur en cours de Vienne

Travailleur de terre

Cloutrier

Foulon

Commis poudres et salpêtre

Passementier

Maître carabassier en drap

Linger

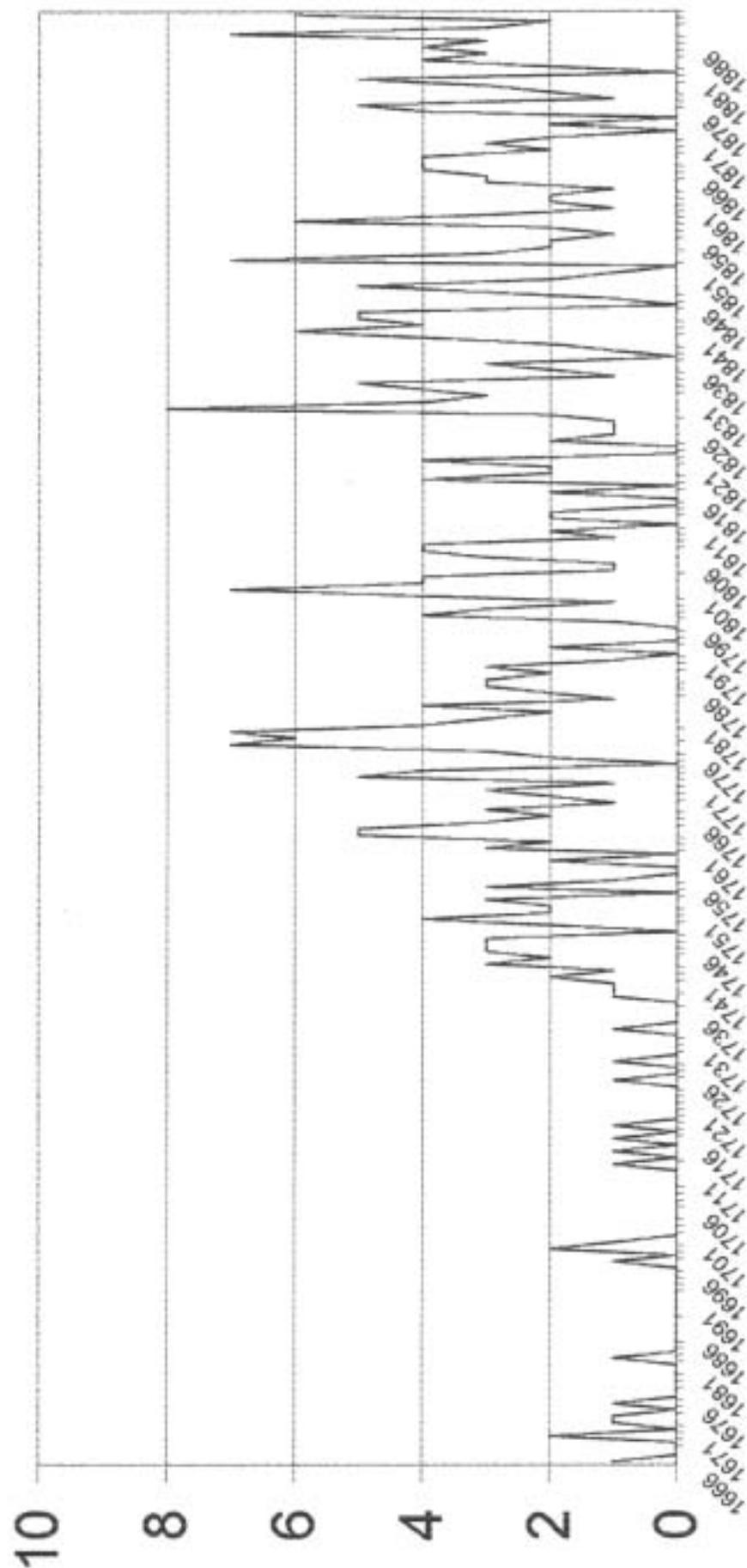
Garçon de table

Guimpier

Ourdisseuse

Marchand de blé

# Enfants en nourrice décédés



## **LES NAISSANCES**

Pour examiner le calendrier saisonnier des naissances il faut penser à la date de conception de ces enfants 9 mois plus tôt.

On remarque alors :

1. Il y a le maximum des conceptions au printemps et le plus en juillet :  
Avril 551  
Mai 493  
Juin 548  
Juillet 563
2. Les conceptions vont en diminuant fortement pendant les travaux d'été :  
Août 441  
Septembre 393  
Octobre 378
3. Elles reprennent un peu à l'automne et l'hiver :  
Novembre 420  
Décembre 421  
Février 444  
Mars 458
4. Le mois où il y en a nettement le moins est janvier : 375. Pourquoi ? Pourtant les gens restent au chaud et les travaux sont moins importants l'hiver.

De 1641 à 1890 il y a 5500 naissances ce qui fait une moyenne de 22,08 par an. Mais comme s'ajoute la population de St-Julien pendant 51 ans, de 1793 à 1844, cela fausse la proportion. A une délibération du Conseil Municipal on cite les chiffres suivants : en 1843 il y a à Primarette 830 habitants (âmes) et 319 à St-Julien.

A Primarette de 1641 à 1793 il y a 2770 naissances en 152 ans ce qui donne une moyenne de 18,2 naissances par an.

Primarette et St-Julien de 1793 à 1844 avec 400 habitants de plus (1/3 environ) il y a 1774 naissances en 51 ans soit une moyenne de 34,7 par an.

Primarette seul de 1844 à 1890 il y a 956 naissances soit une moyenne annuelle de 20,7.

Il est né 1789 garçons et 2711 filles en 249 ans soit 78 garçons de plus que de filles.

Si l'on étudie la courbe des naissances de Primarette seule c'est à dire avant 1793 et après 1844 on constate de 10 en 10 ans une augmentation énorme des naissances de 1647 à 1670 (fin des pestes)(à partir de 1654 exactement). Cette augmentation persiste jusqu'en 1860.

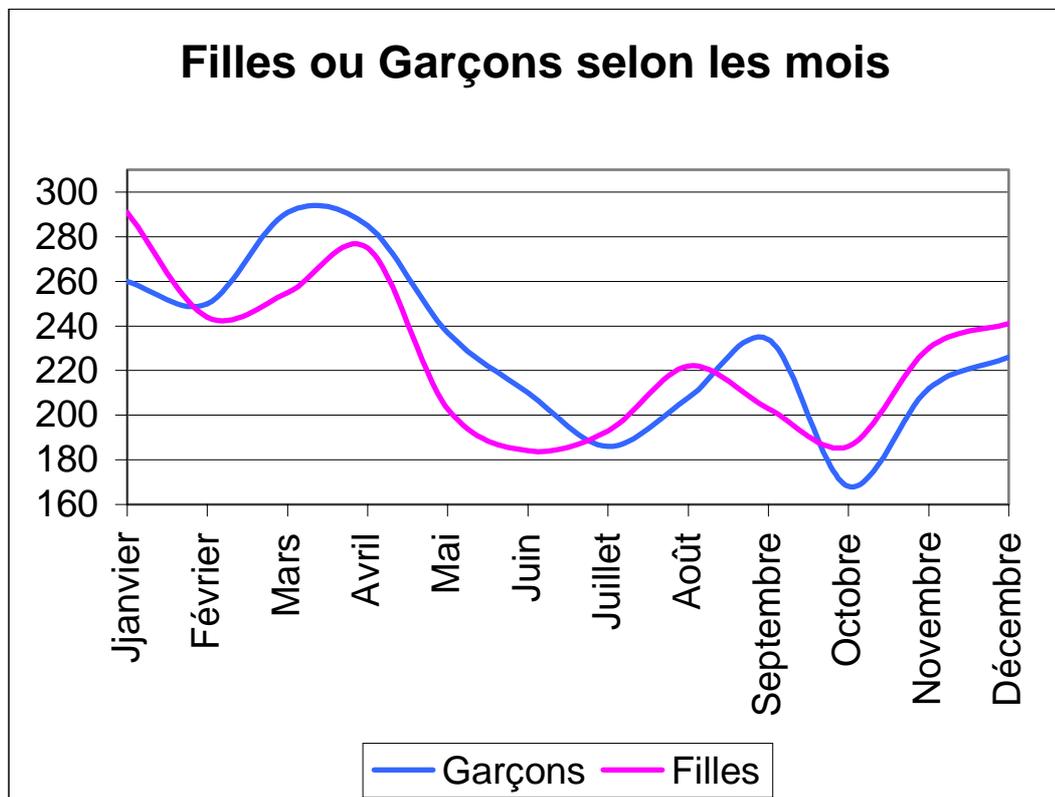
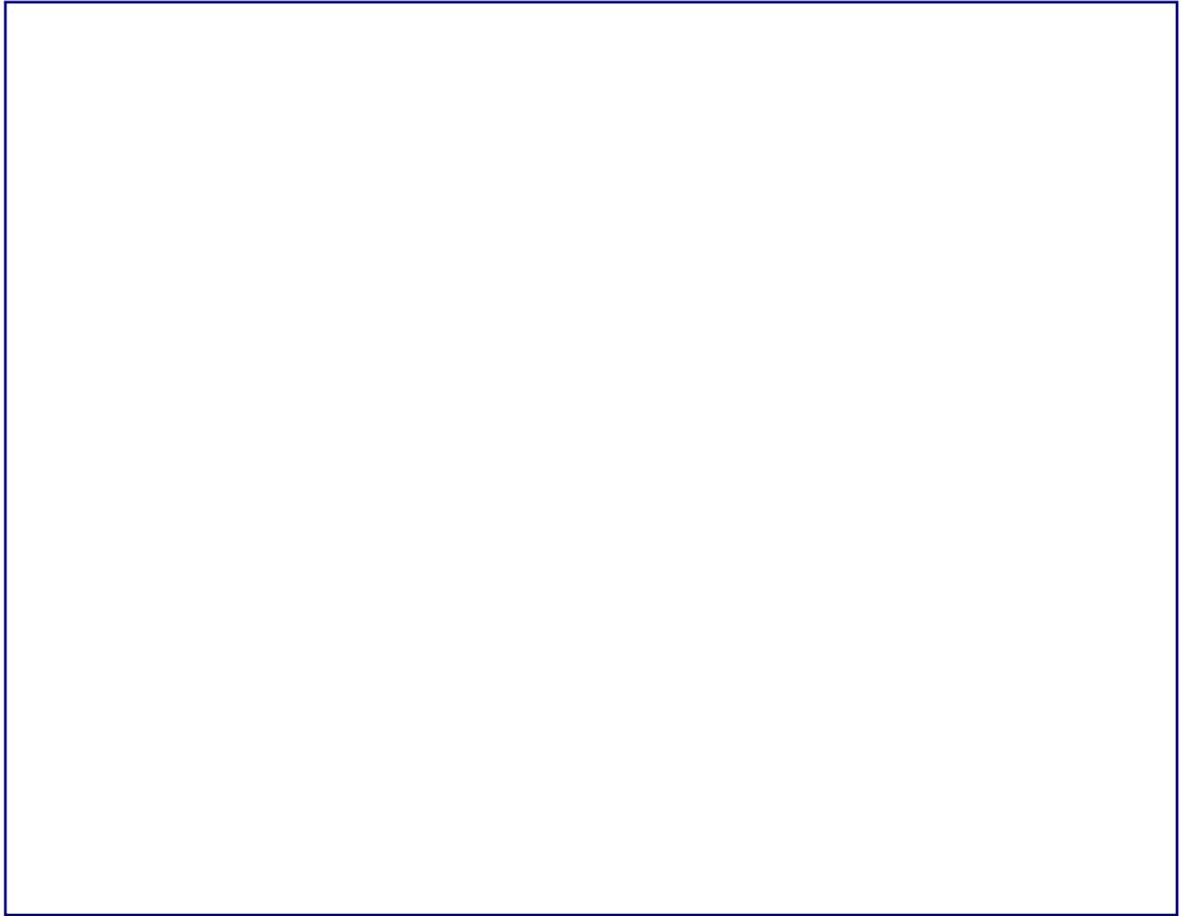
Après 1860, une diminution importante s'amorce. C'est du à l'exode rural qui commence vers 1850. Les jeunes gens quittent le village pour la ville et il y a moins de naissances à Primarette. C'est un phénomène général dans la France rurale.

Et pour finir une statistique un peu amusante :

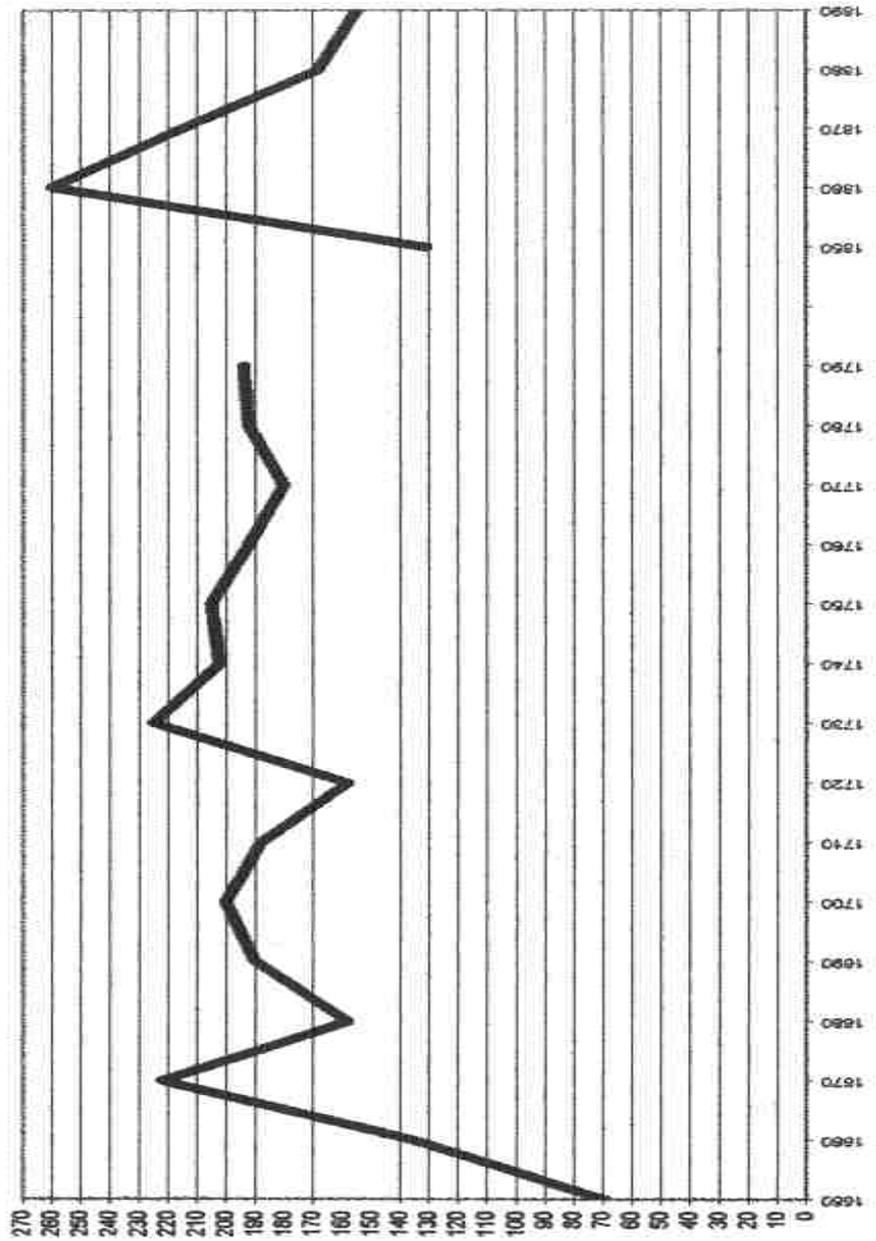
En 249 ans, en quel mois de l'année y a-t-il eu le plus de filles, de garçons, autrement dit, à Primarette en quel mois de l'année a-t-on le plus de chance d'avoir une fille ou un garçon ?

Les garçons naissent le plus en mars, en avril, un peu en septembre! Peu de chance en juillet et encore moins en octobre.

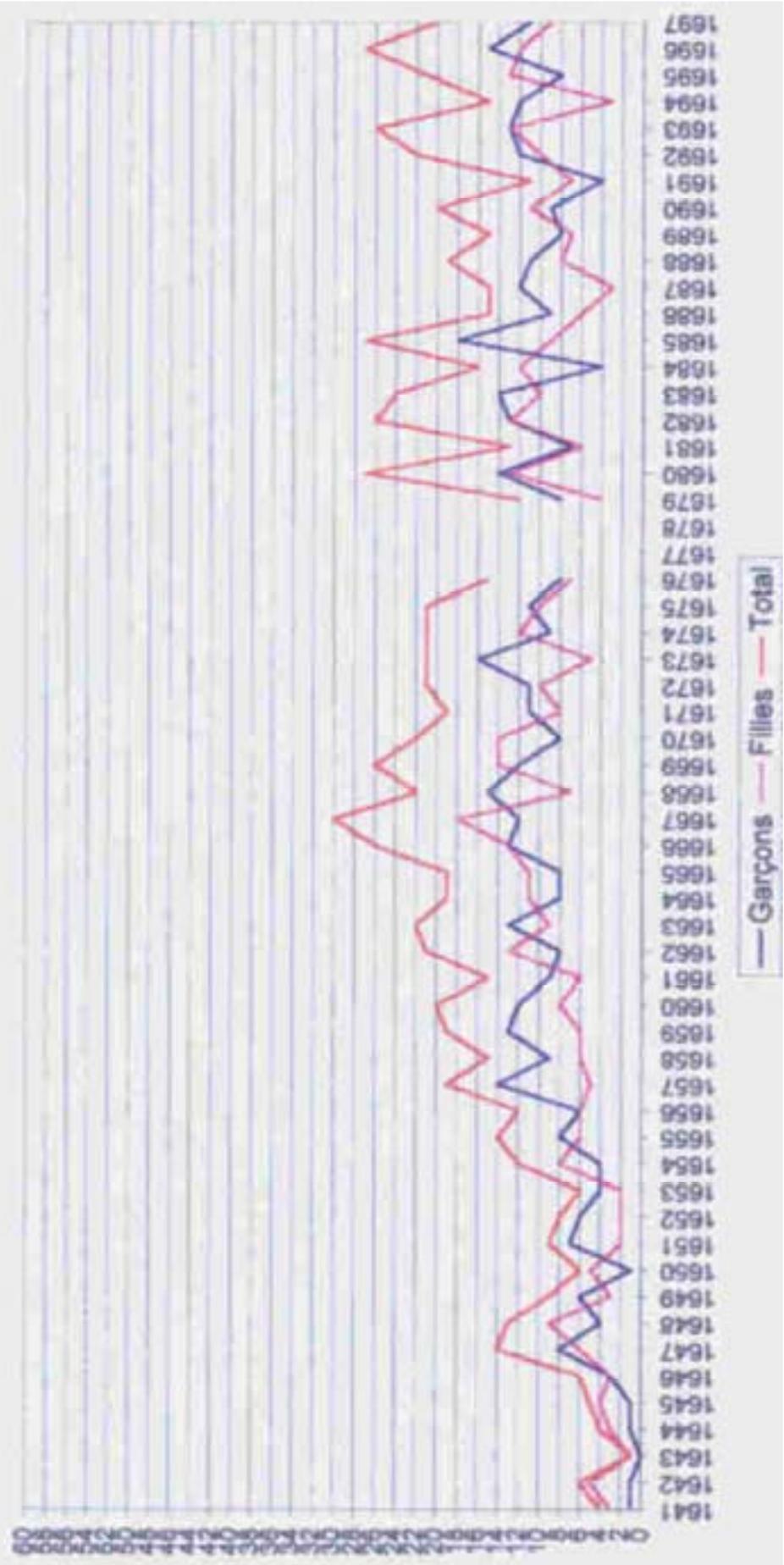
Les filles naissent le plus en janvier, en avril, un peu en décembre ! Peu de chance en juin et octobre.



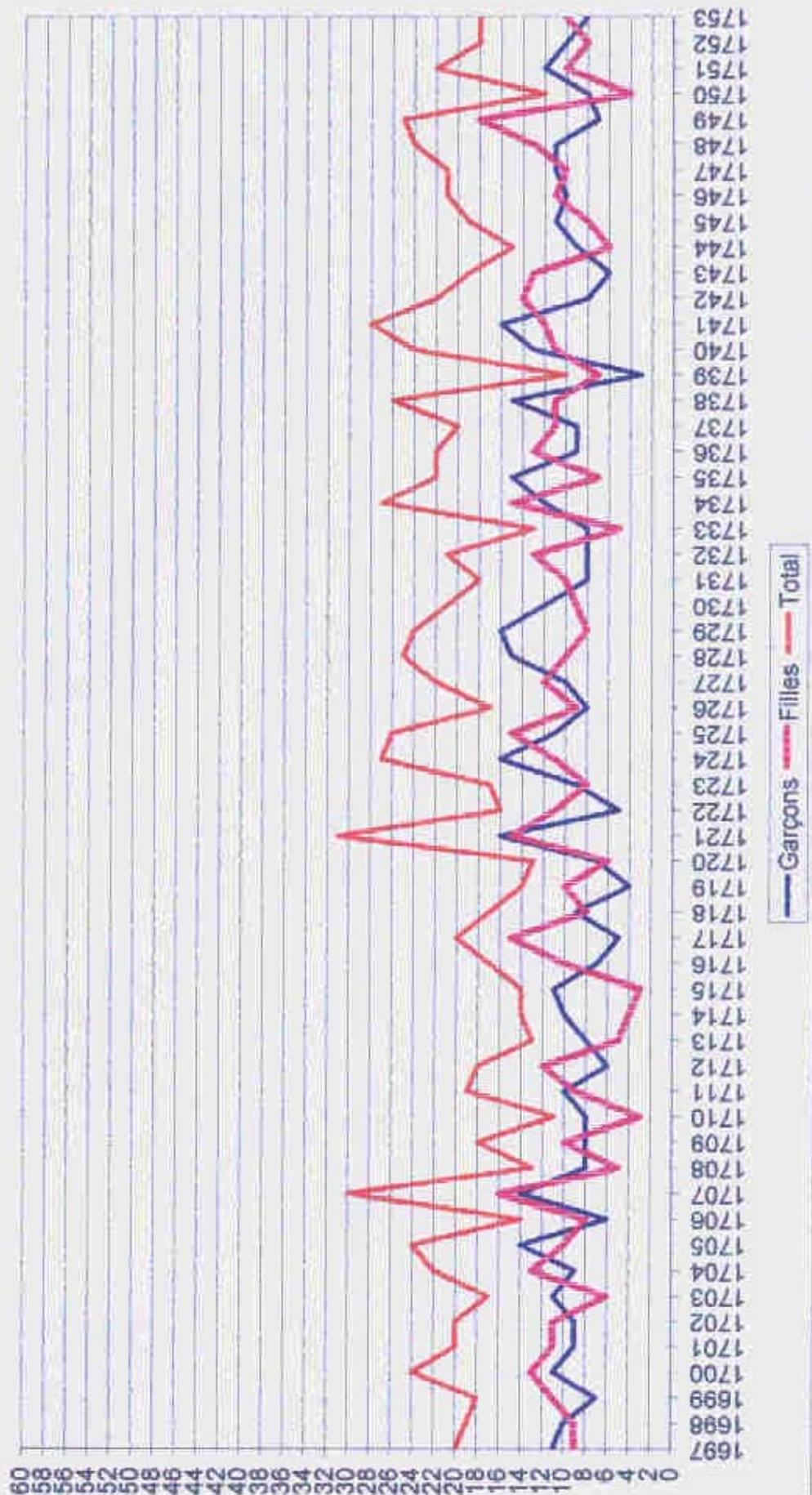
# Courbe des naissances de 1641 à 1793 et de 1860 à 1890 de 10 ans en 10 ans



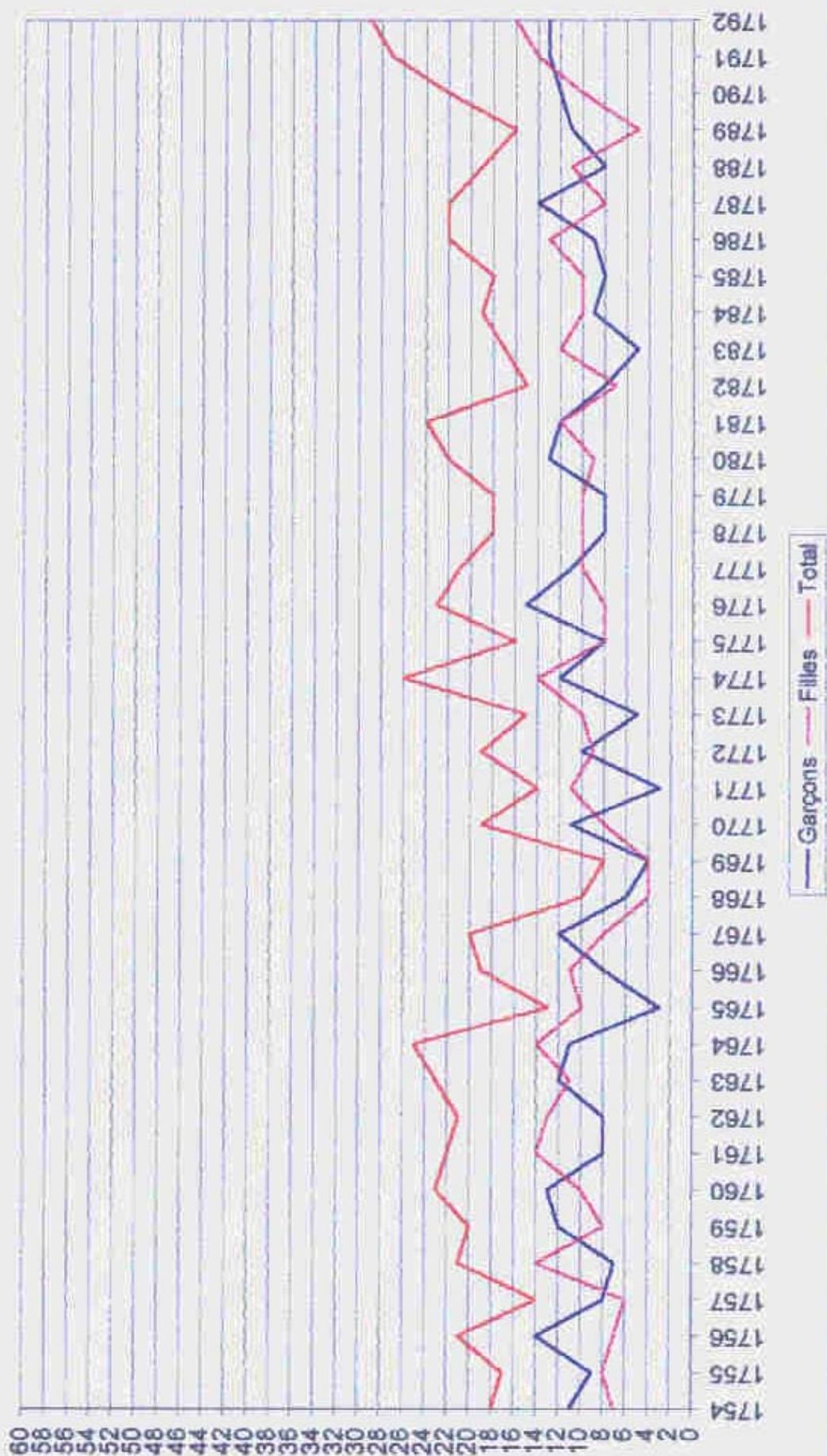
# Naissances Primarette 1641-1697



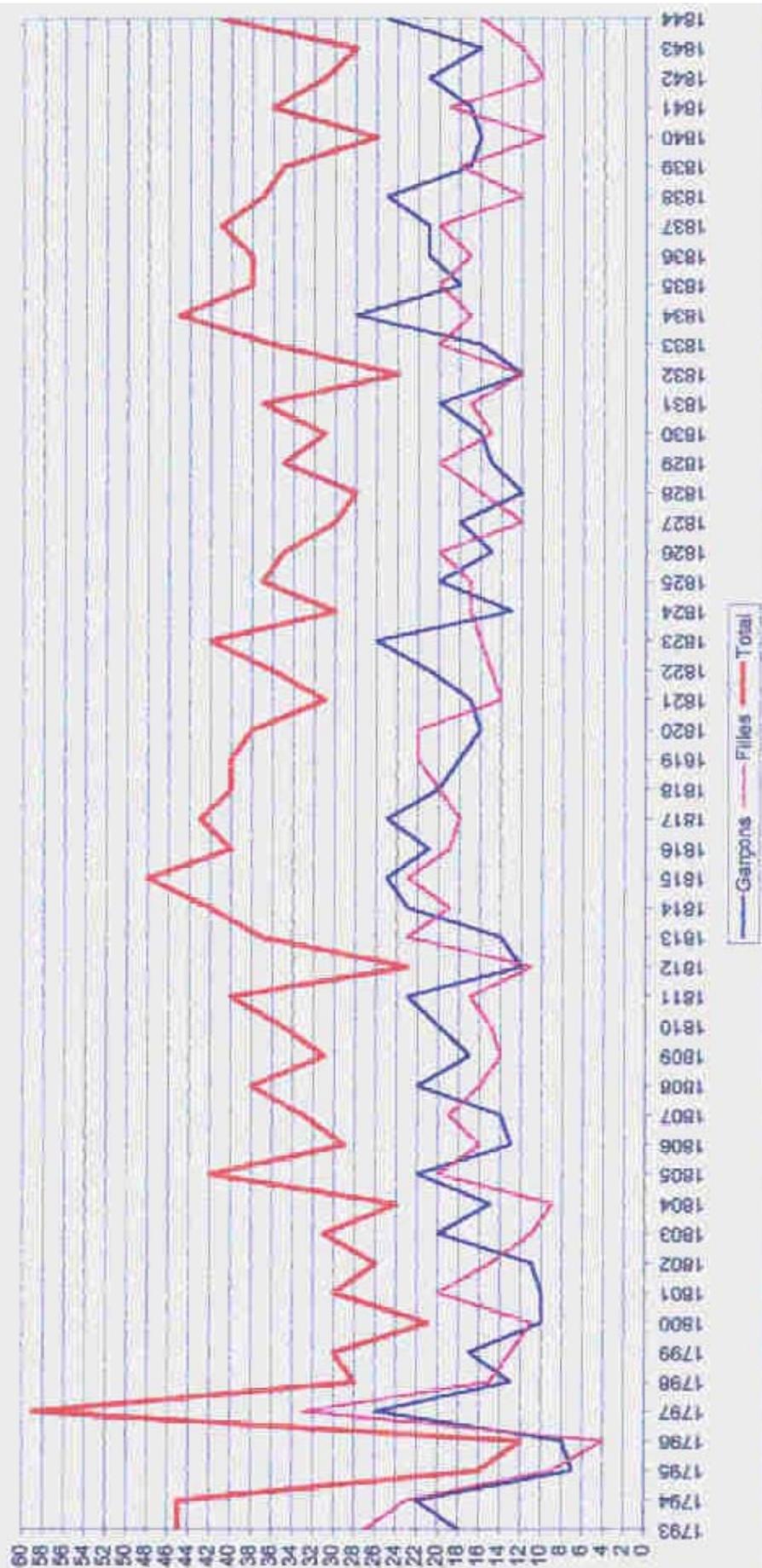
# Naissances Primarette 1697-1753



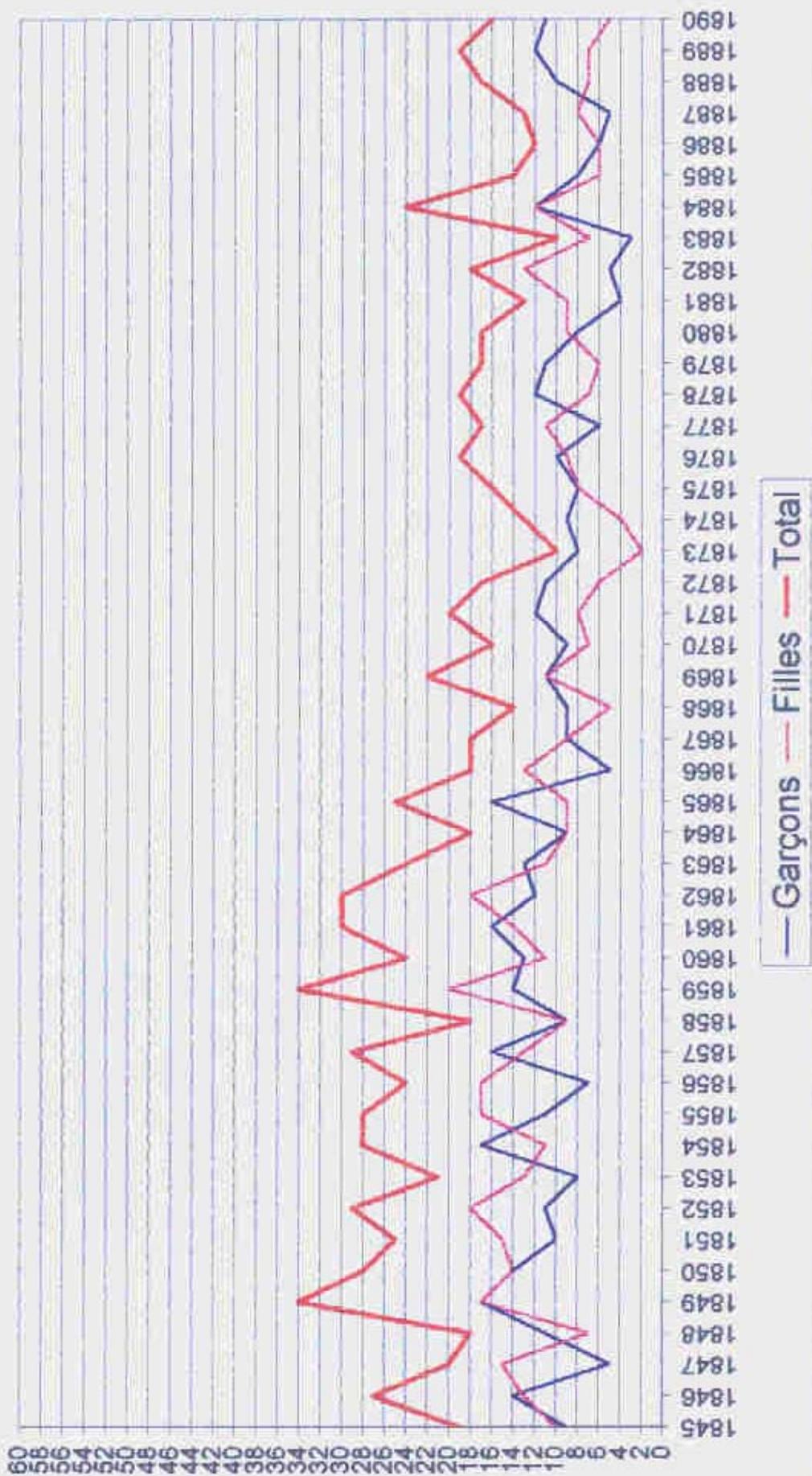
## Naissances à Primarette 1754-1792



# Naissances Primarette et St-Julien 1793-1844



# Naissances Primarette 1845-1890



## **LES DÉCÈS**

En regardant le calendrier saisonnier des décès en général on remarque :

1. La mortalité infantile est maximum en avril
2. Elle est forte en janvier, février et mars
3. Elle diminue en mai, juin, juillet, octobre et novembre
4. elle est moyenne en août , septembre et décembre

Il y a eu 3905 décès enregistrés en 249 ans, ce qui fait une moyenne générale de 15,68 décès par an.

Jusqu'en 1701 le prêtre n'indique pas l'âge du défunt aussi 435 décédés échapperont à notre enquête.

Nous commencerons notre étude statistique en 1701 et il y aura encore 50 personnes qui seront recensés sans âge indiqué, et les enfants en nourrices, décédés à Primarette.

Nous allons regarder le calendrier des décès par tranche d'âge et nous verrons des différences intéressantes.

### I) Décès des enfants de 0 à 2 ans (1700-1890)

1236 enfants sont morts soit 36,2% des décès en général. C'est énorme.

694 garçons soit 56,3%

542 filles soit 43,7%

Il mourrait plus de petits garçons que de petites filles en bas âge !

#### Quand décédaient-ils ?

En 1750, 1780, 1810, 1840 beaucoup de garçons sont décédés.

En 1750, 1800, 1820, 1840 beaucoup de filles sont mortes.

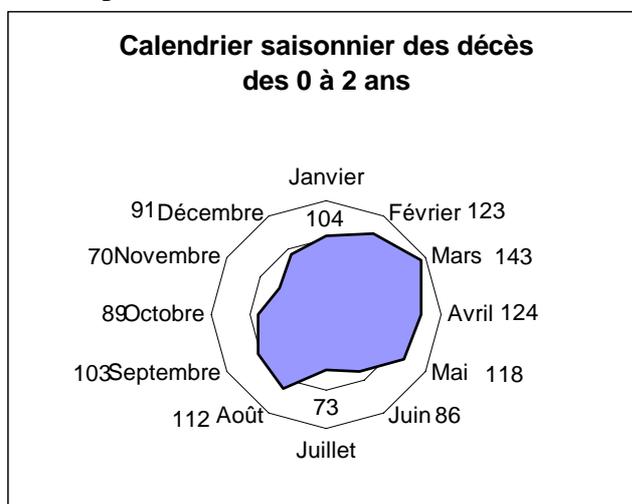
On remarque aussi que la mortalité infantile avait diminué de 1720 à 1740 et qu'après 1840 elle décroît sauf pour les filles pour qui elle augmente à nouveau après 1870.

**Sur le calendrier saisonnier** elle est maximum en mars. Elle commence à augmenter en janvier, février avec un maximum en mars, avril, mai ; elle est faible en juin, juillet, octobre, novembre et décembre. Elle est à nouveau forte en août et septembre.

L'hiver, dans les maisons mal chauffées les enfants souffraient du froid. Peut-être étaient-ils mal habillés, mais surtout mal nourris en fin d'hiver (Crise de subsistances avant les récoltes nouvelles. Les mères affaiblies avaient peu de lait pour les bébés. Les enfants passaient directement de l'allaitement maternel aux bouillies de pain (bis ou noir trempé). Comme les mères avaient des bébés très rapprochés, il fallait sevrer le nourrisson quand l'autre bébé arrivait).

En août et septembre, c'était les affections dues à la chaleur (vomissements et surtout diarrhées).

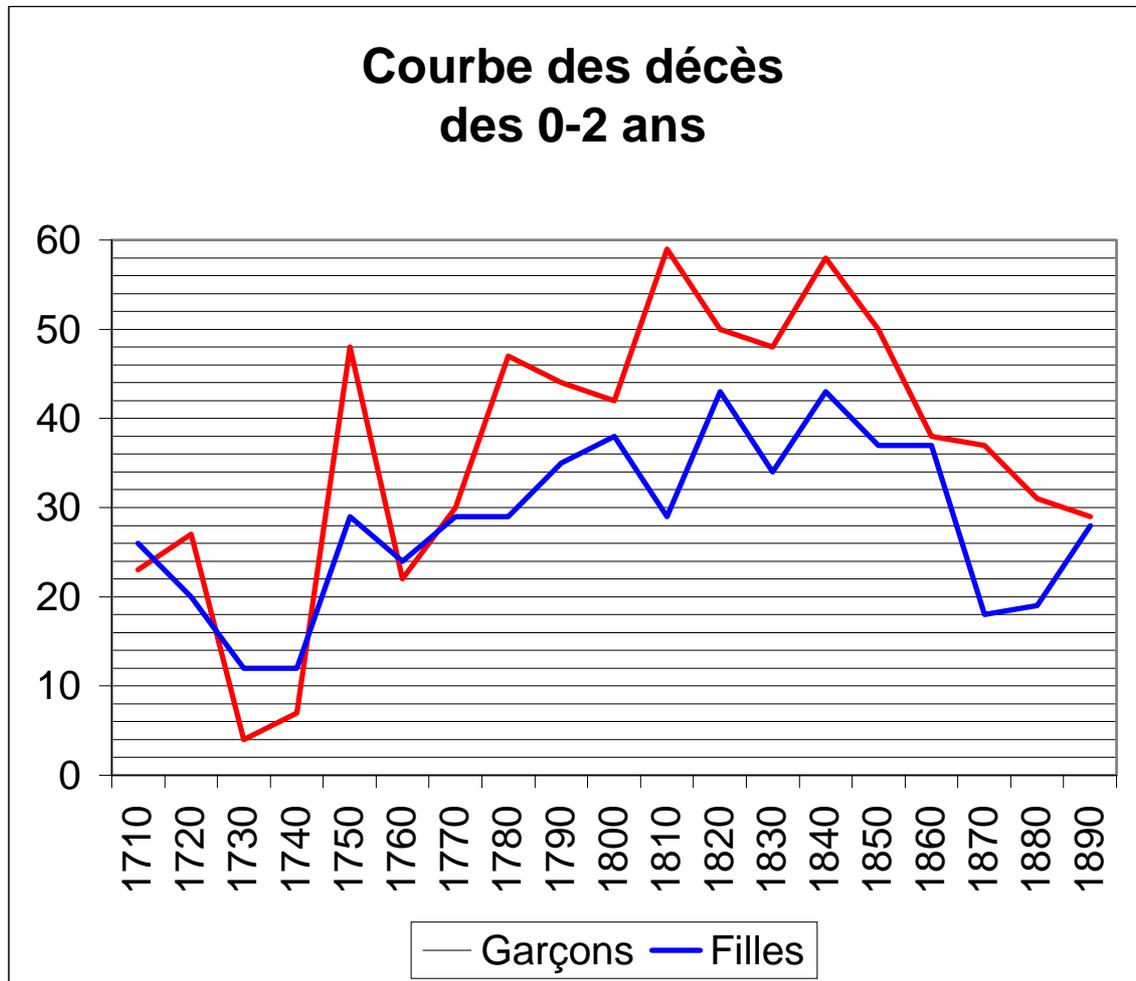
Il y avait aussi des épidémies de maladies infantiles.



### Courbe de mortalité

Le calendrier que nous étudions nous donne des renseignements sur la mortalité infantile tout au long de l'année.

Nous allons regarder la courbe de la mortalité qui nous donnera des renseignements sur la mortalité au cours des années. Nous avons groupé les enfants de 0 à 2 ans et de 2 à 10 ans.



Nous sommes étonnés en voyant l'importance de la zone réservée aux enfants de moins de 10 ans. Là apparaissent bien les 45,6% (36,2 + 9,4) des décès. Il apparaît aussi nettement :

- a. les décès de ces enfants sont moins importants
  - i. de 1713 à 1738
  - ii. après 1845 (diminution des naissances, la pasteurisation donne une meilleure hygiène (on fait bouillir le lait et la vaccine contre la variole est efficace)
- b. Les décès d'enfants en nourrice augmente dès 1738.

Les années de grande mortalité, bien souvent, les enfants y sont nombreux :

Année	Circonstances	Décès	
		Enfants	Total
1709	Hiver rigoureux	31	54
1720	Peste	11	18
1725		11	20
1740		19	28
1747	Fièvres, dysenterie	26	48
1753	Petite vérole	19	26
1772	Petite vérole	14	23
1779	Dysenterie bacillaire	13	29
1797		14	44
1813	Typhoïde, Fièvre biliaire à	22	40
1816	St-Prim, à Primarette ?	19	36
1818		29	40
1829		25	42
1833	Choléra morbus et scarlatine	22	41
1844		16	39
1847	Crise économique, disette	7	26
1848		10	28
1859		11	27

Il y a des années où nous ne connaissons pas les causes de cette importante mortalité infantile.

## II) Décès des enfants de 2 à 10 ans

323 enfants sont morts soit 9,6% des décès.

165 garçons (51,7%)

158 filles (48,3%).

Ajoutés aux petits enfants nous obtenons l'énorme pourcentage de 45,68%, ce qui est presque la moitié des décès. 1 décès sur 2 est celui d'un enfant de moins de 10 ans ! On avait une chance sur deux de mourir avant 10 ans. C'est effrayant.

A cet âge là, après le sevrage à 2 ans il mourrait presque autant de filles que de garçons.

### Quand décédaient-ils ?

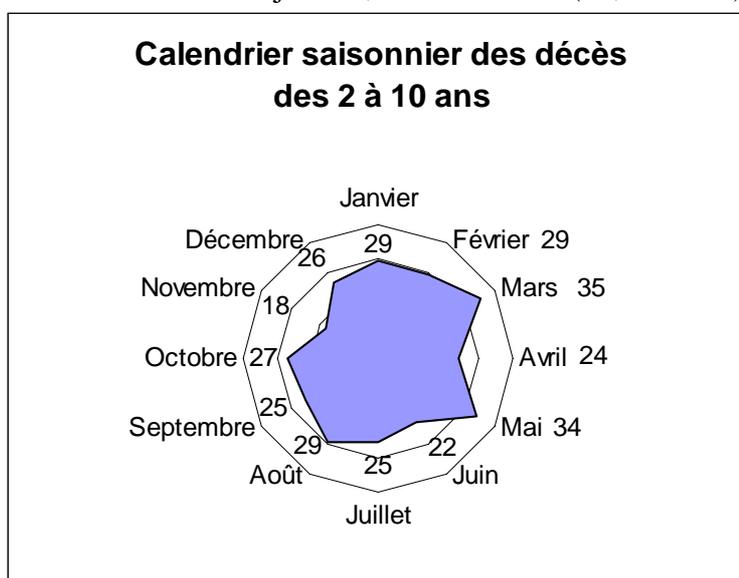
Beaucoup de garçons en 1740, 1820, 1840

Beaucoup de filles en 1750, 1800, 1820

On remarque que comme pour les petits nourrissons la mortalité est en baisse régulièrement pour les garçons et les filles dès 1850.

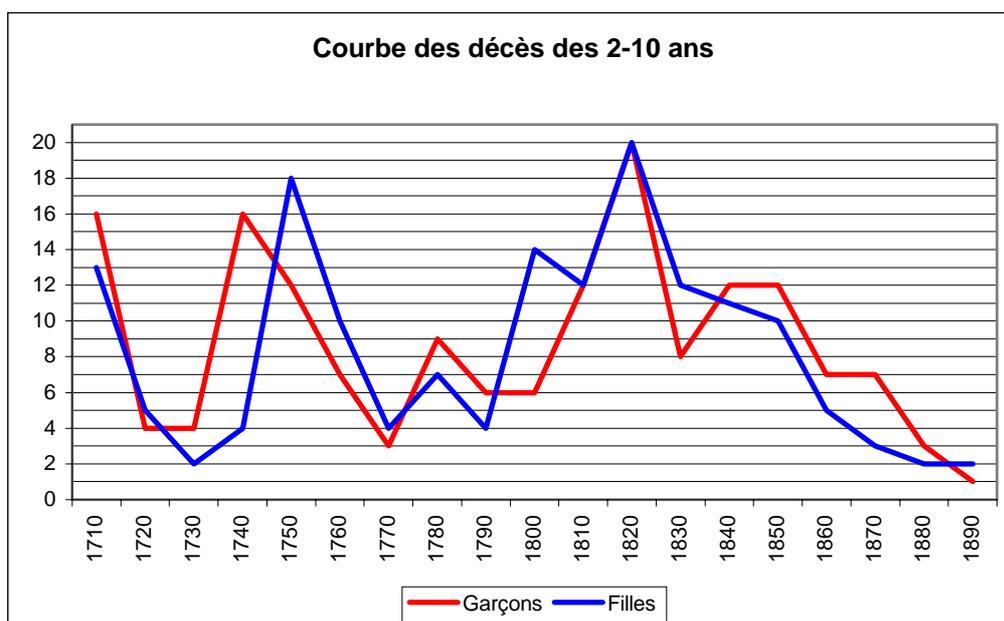
### Sur le calendrier saisonnier

Elle est maximum en mars et mai (35 et 34) ; elle est minimum en juin et novembre (22 et 18) ; elle est assez forte en janvier, février et août (29, 29 et 29)



### Courbe de mortalité

Inclus dans celle des enfants.



### III) Décès des adolescents de 10 à 20 ans

185 ados sont morts soit 5,4% des décès. 84 garçons (45,9%)  
101 filles (54,1%)

Ce faible pourcentage indiquerait que lorsqu'on avait passé 10 ans l'espoir de survie était grand. Il mourut plus de filles que de garçons.

#### Quand décédaient-ils ?

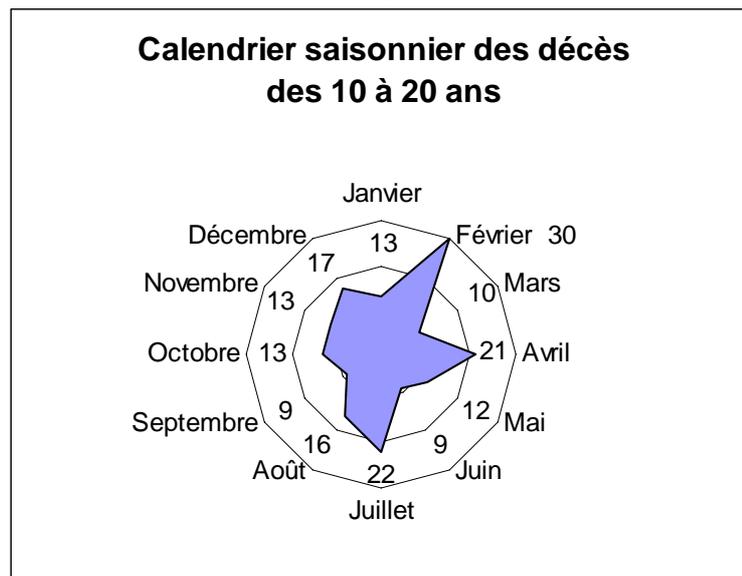
Les garçons en 1740, 1750, 1780 beaucoup en 1840, 1850

Le filles en 1740, 1800, 1830, 1850

#### Sur le calendrier saisonnier

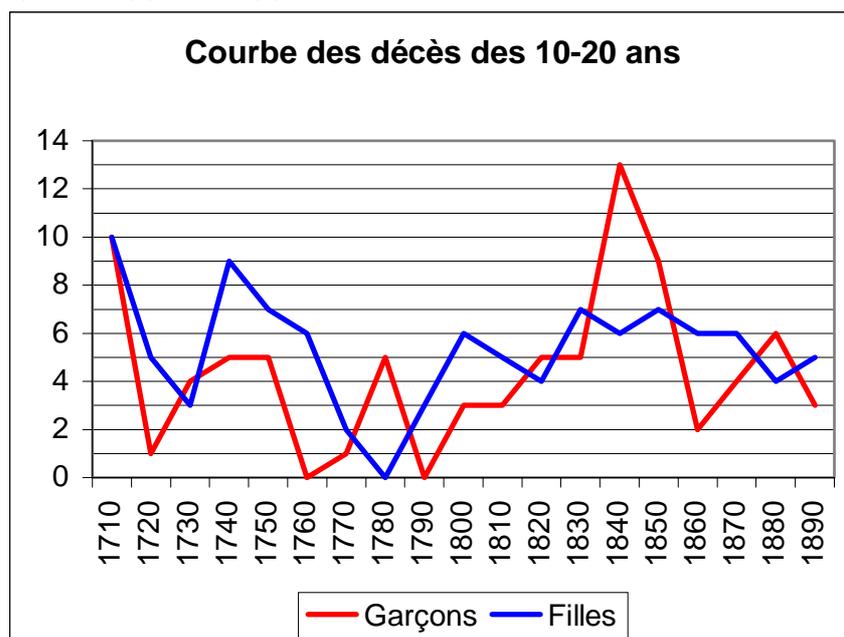
Elle maximum en février (30), avril (21) et juillet (22)

Elle est minimum en juin et septembre (9)



#### Sur la courbe de mortalité

Dans les années de grande mortalité on trouve des adolescents (10-20 ans), mais ils apparaissent ici et là sauf quelques années : 1710 (4), 1740 (4), 1747 (4), 1833 (4), 1834 (8, choléra), 1877 (5), 1886 (4)



#### IV) Décès des adultes de 20 à 40 ans

391 adultes sont décédés soit 11,7% des décès. 200 garçons (51,4%)  
191 filles (48,6%)

Il ya un peu moins de filles que de garçons. C'est la tranche d'âge où apparaissent :

- Pour les hommes les soldats tués aux guerres (Napoléon I et Napoléon III)  
les accidentés du travail
- Pour les femmes les accouchements et suites

#### Quand décédaient-ils ?

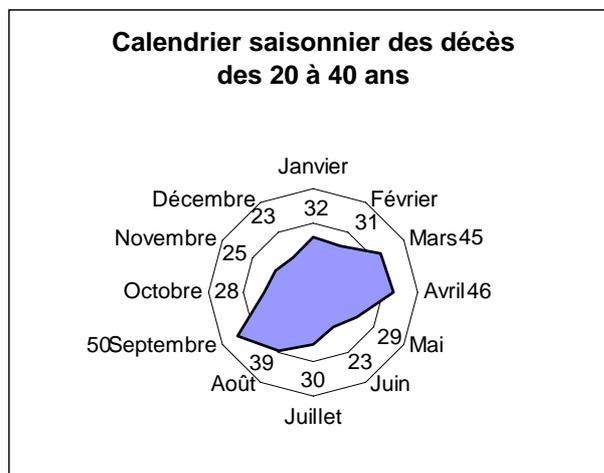
Les hommes en 1750, 1790, 1810, 1840, 1860

Les femmes en 1740, 1820, 1860

#### Sur le calendrier saisonnier

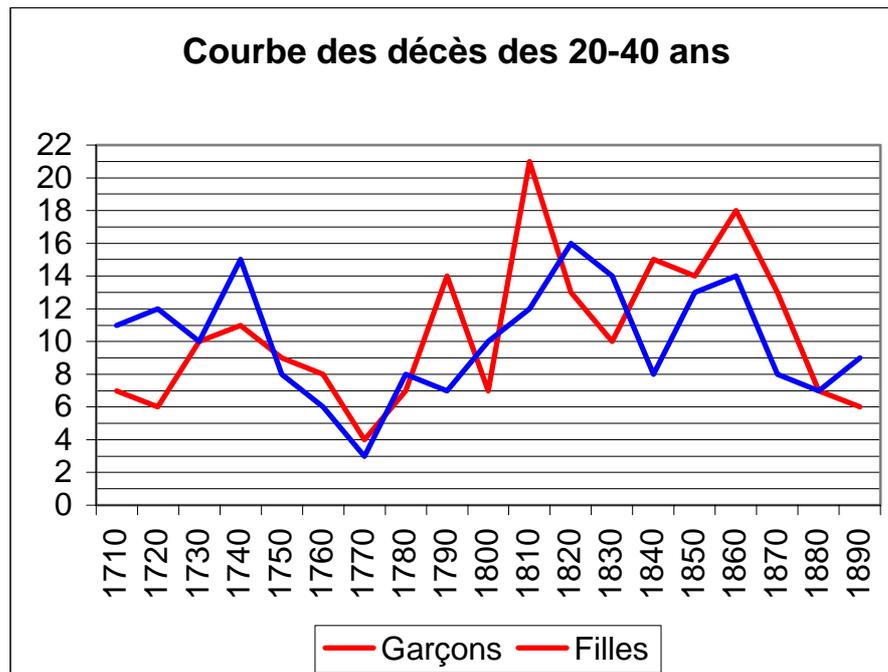
La mortalité est maximum en septembre (50), mars (45), avril (46)  
(travaux d'automne et de printemps), et janvier.

Elle est minimum en décembre (23) et juin (23)



#### Sur la courbe de mortalité

Les hommes et les femmes 1712 (5), 1725 (5), 1738 (6), 1747 (5), 1785 (5), 1786 (5), 1793 (7), 1806 (6), 1811 (6), 1844 (6), 1848 (5), 1855 (8), 1856 (8) et 1869 (5).



### V) Décès du « deuxième âge » 40 à 60 ans

Il y a 516 décès soit 15,09 %. 236 hommes (45,7%)  
280 femmes (54,3%)

Il y a plus de femmes que d'hommes. Les femmes étaient épuisées après de nombreuses grossesses et fausses couches.

#### Quand décédaient-ils ?

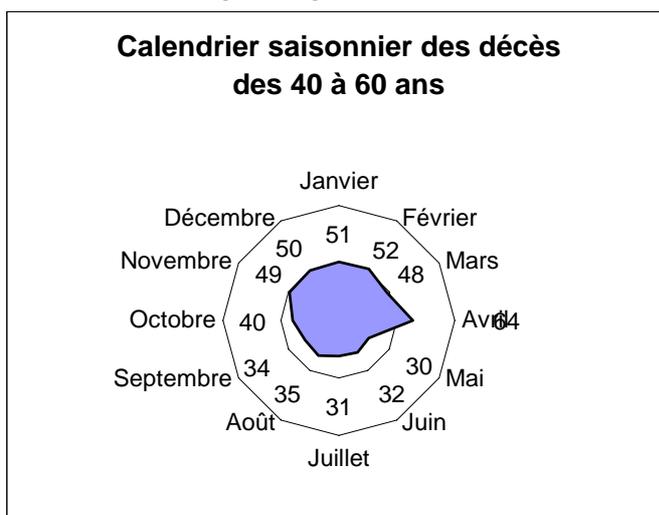
Les hommes en 1740, 1800, 1820, 1850

Les femmes en 1720, 1740, 1810 à 1850 (une très grosse mortalité), 1880

#### Sur le calendrier saisonnier

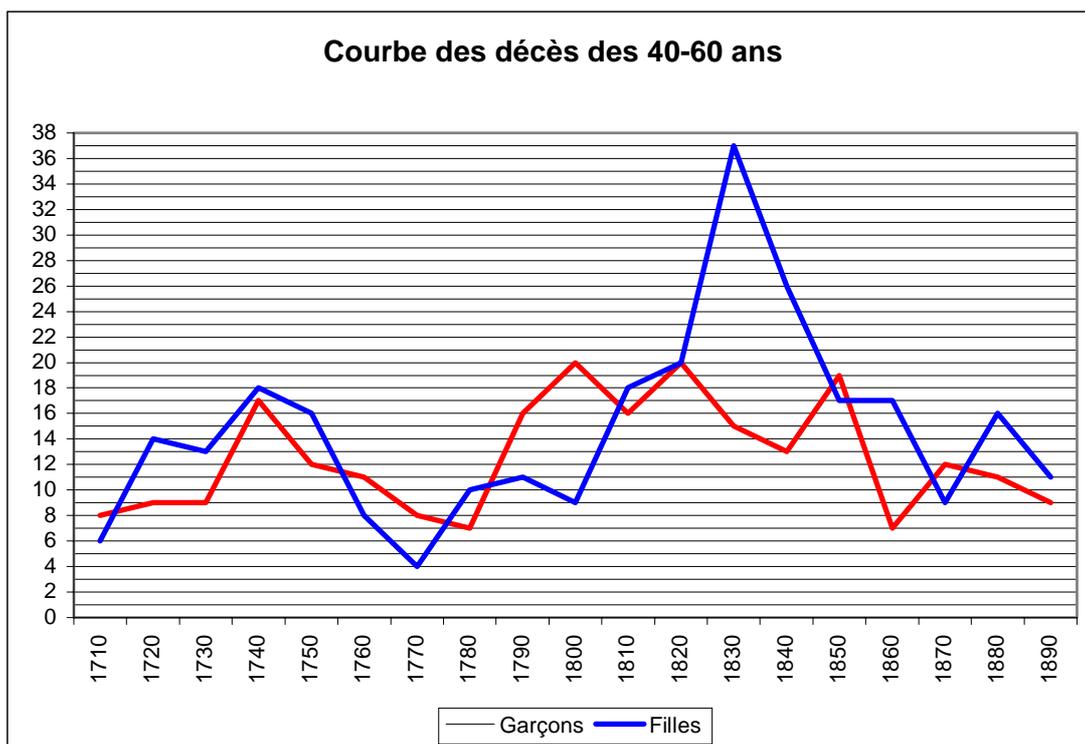
La mortalité est maximum en avril (64). Elle progresse de novembre à avril : novembre (49), décembre (50), janvier (51), février (52), mars (48).

Elle est minimum en juin et juillet



#### Sur la courbe de mortalité

1709 (6), 1733 (10), 1735 (6), 1747 (8), 1793 (7), 1801 (6), 1816 (6), 1817 (7), 1821 (7), 1824 (7), 1826 (6), 1827 (9), 1828 (7), 1844 (6), 1847 (7), 1861 (6) 1871 (6)



## VI) Décès du « troisième âge » plus de 60 ans

Il y a 769 décès soit 22,4%. 394 hommes (51,2%)

375 femmes (48,8%)

Il y a plus d'hommes que de femmes à cette époque. Il mourrait plus de garçons jeunes que de filles ; mais les hommes restants vivaient plus longtemps que les femmes.

### Quand décédaient-ils ?

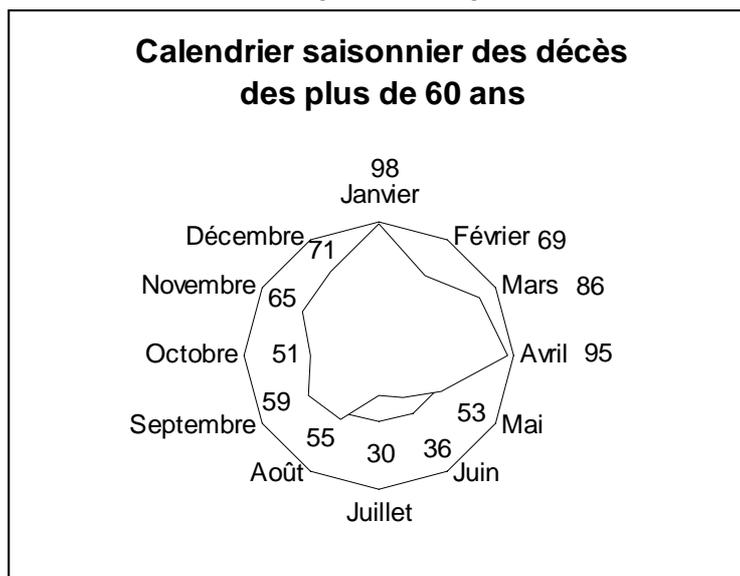
Les hommes en 1740, 1780, 1800, 1830, 1850, 1880

Les femmes en 1750, 1780, 1810, 1850, 1870

### Sur le calendrier saisonnier

La mortalité est maximum en janvier (98), mars (86), avril (95)

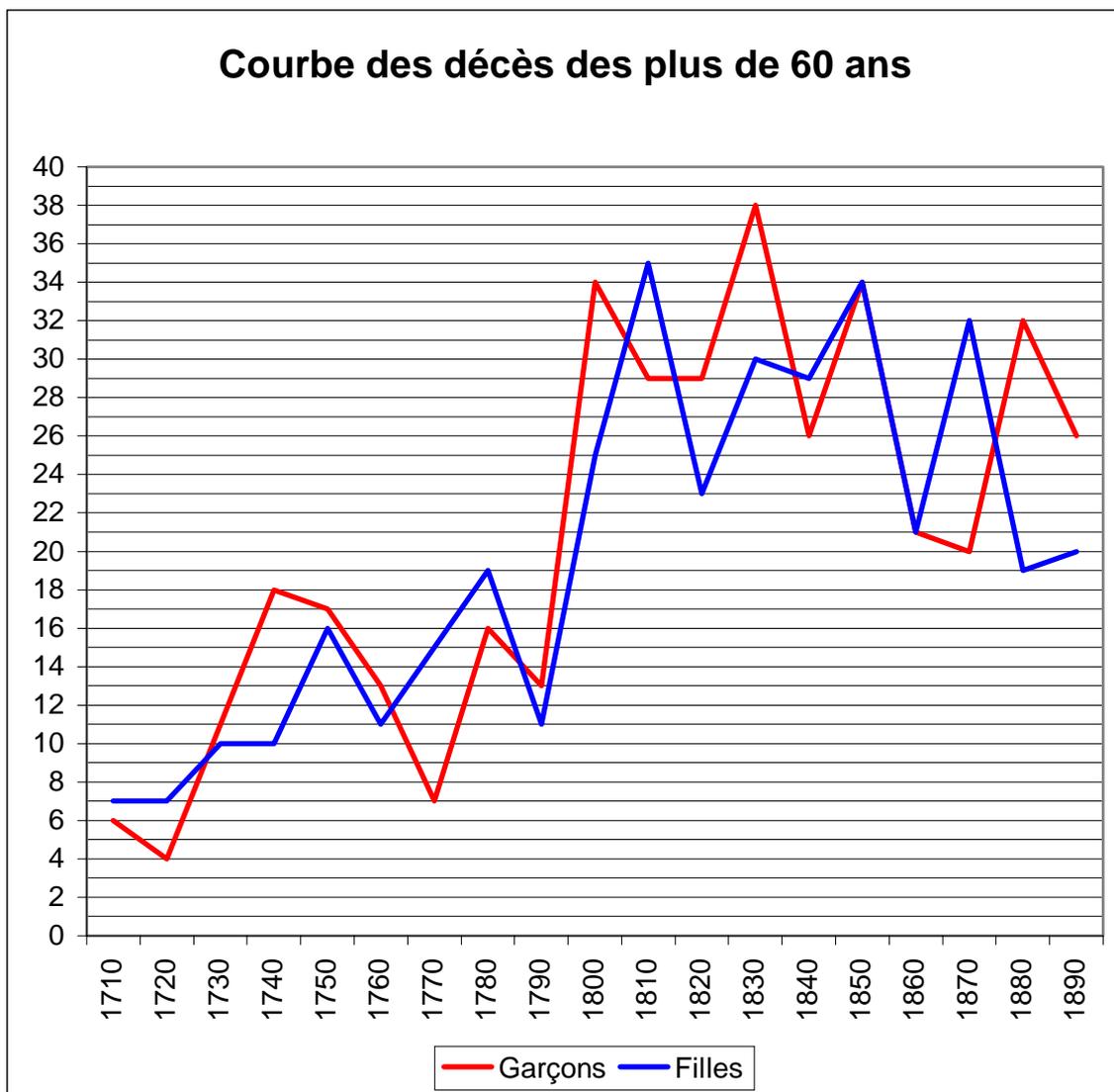
Elle est minimum en juin (36) et juillet (36)



### Sur la courbe de mortalité

1709 (8), 1745 (8), 1748 (7), 1775 (6), 1791 (9), 1793 (11), 1797 (8), 1800 (8), 1802 (7), 1806 (10), 1809 (9), 1823 (10), 1833 (8), 1837 (8), 1844 (9), puis le nombre s'accroît après 1844, même après le départ de la population de St-Julien, allant de 2 à 13 chaque année.

C'est la population âgée qui est restée au village après « l'exode rural » (départ des jeunes gens vers les villes). La longévité de la vie s'est accrue grâce à une alimentation meilleure et régulière, grâce aux progrès de la médecine.



#### Remarques générales

De 0 à 10 ans on mourrait plutôt de janvier à mai et août et septembre

De 10 à 20 ans en février, avril et juillet

De 20 à 40 ans en mars, avril et septembre

De 40 à 60 ans en avril, janvier et février

Après 60 ans en janvier, mars et avril.

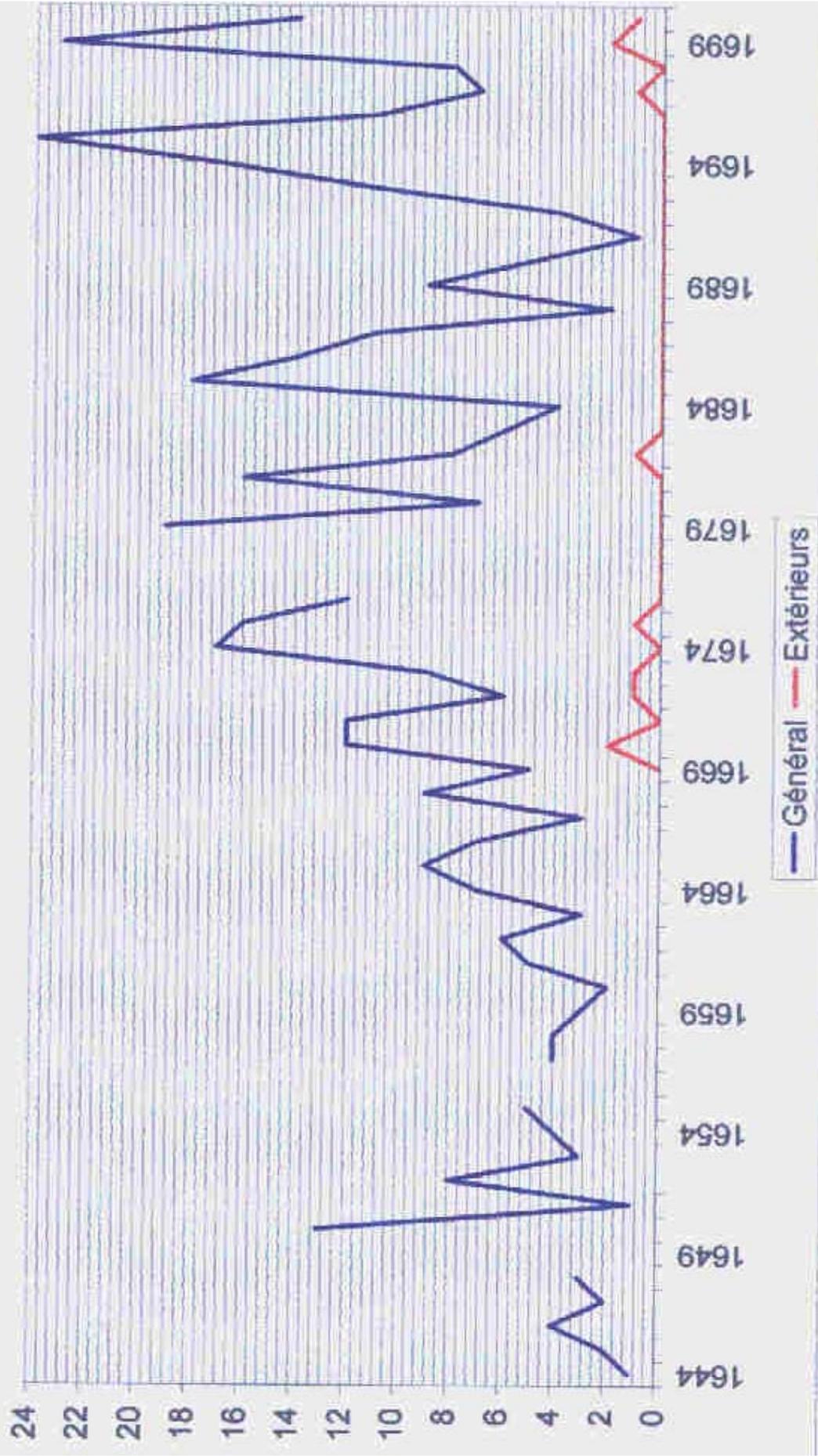
Les mois de plus forte mortalité étaient de janvier à avril puis à l'automne août et septembre.

Les enfants de 0 à 10 ans représentaient la moitié des décès. Il fallait avoir beaucoup d'enfants pour n'en conserver que la moitié en général.

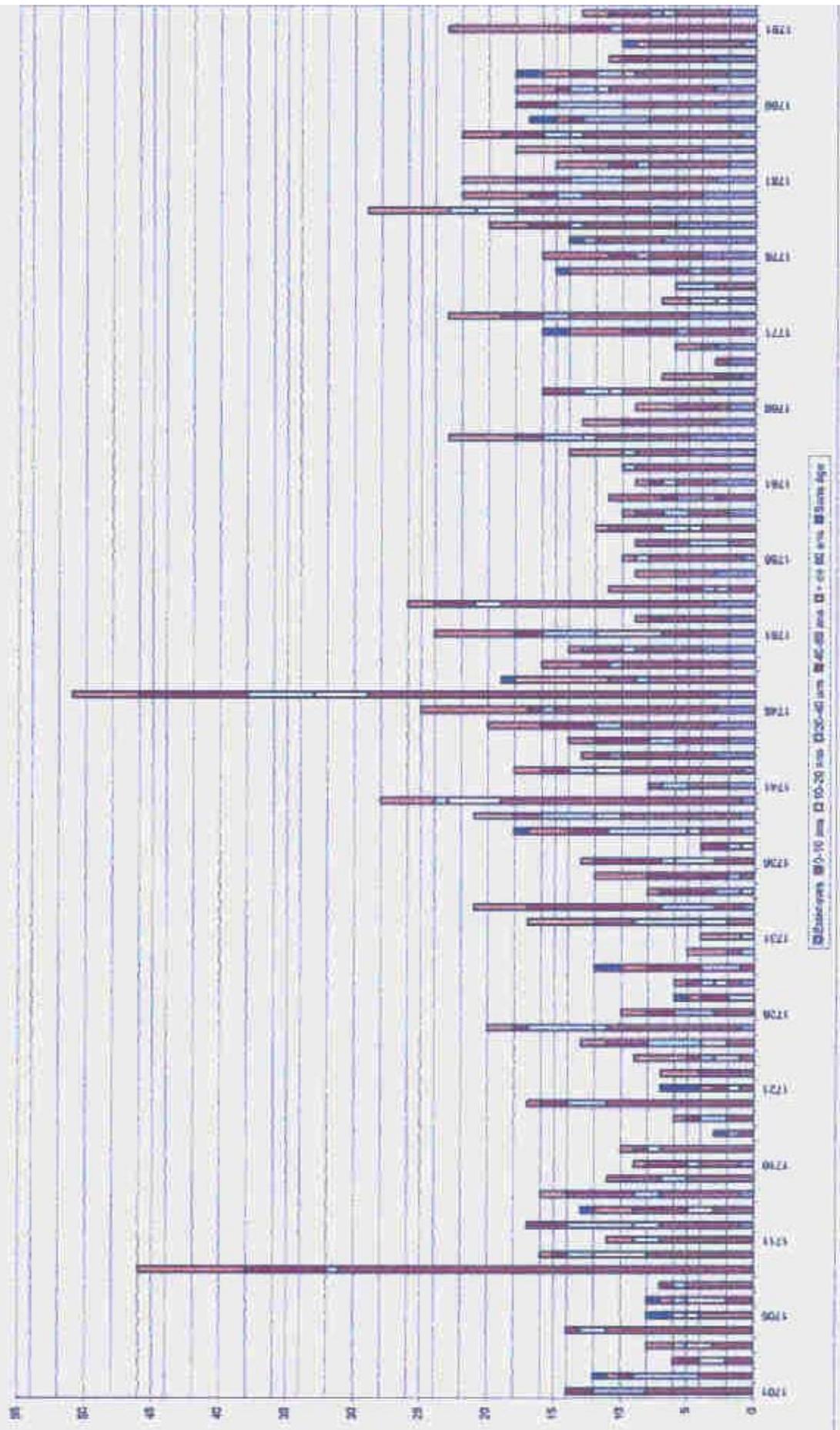
Après 1840, beaucoup de jeunes foyers sont partis et la population restante est plus âgée (moins de naissances, moins de décès d'enfants, plus de décès de personnes âgées).

Il y a des années de forte mortalité. Parfois nous en connaissons la cause, parfois non. Essayons d'en dresser un tableau aussi clair que possible. Nous verrons qu'il y a des années de mortalité infantile et des années de mort d'adultes de plus de 40 ans.

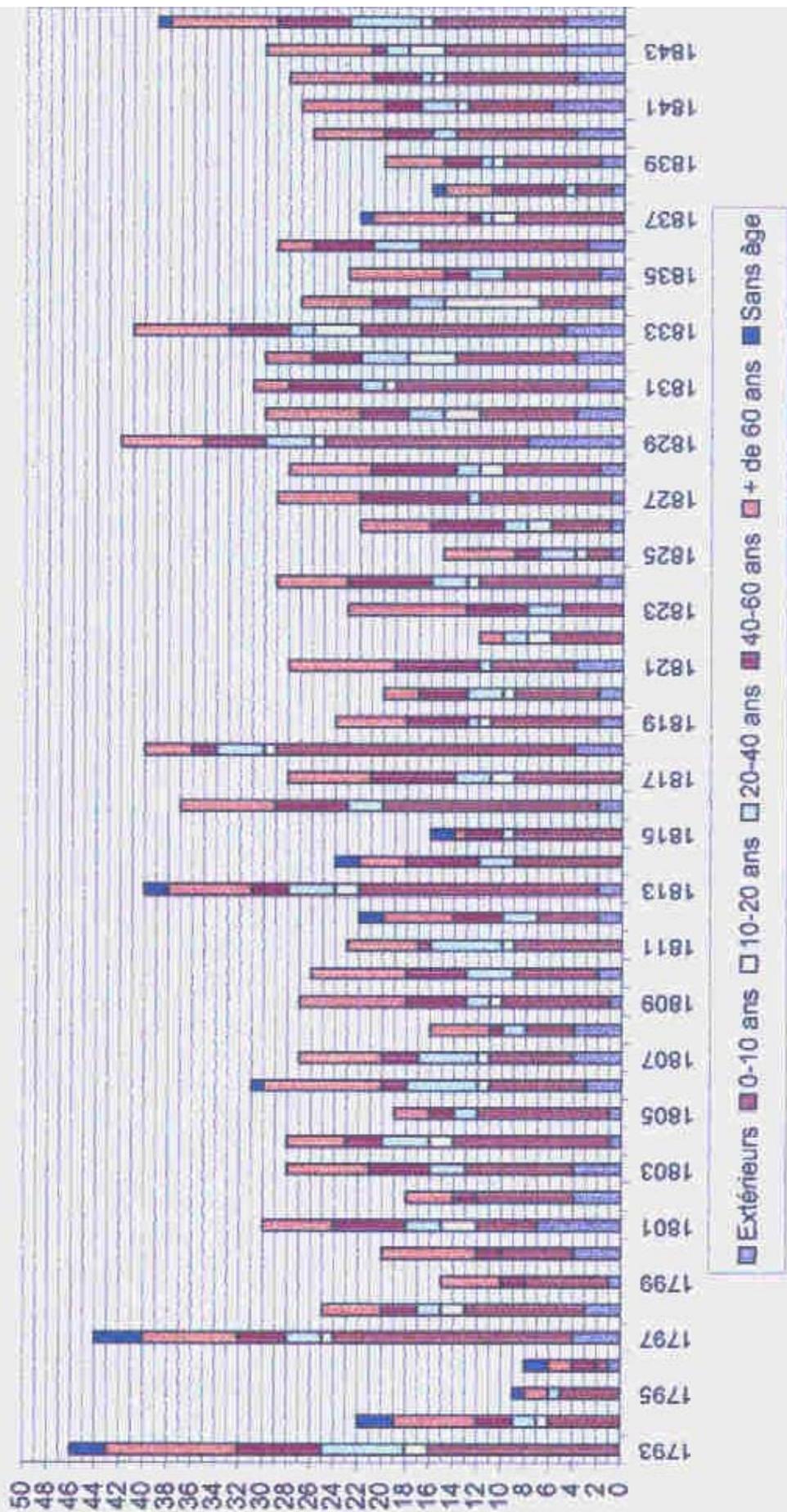
# Courbes des décès 1644-1700



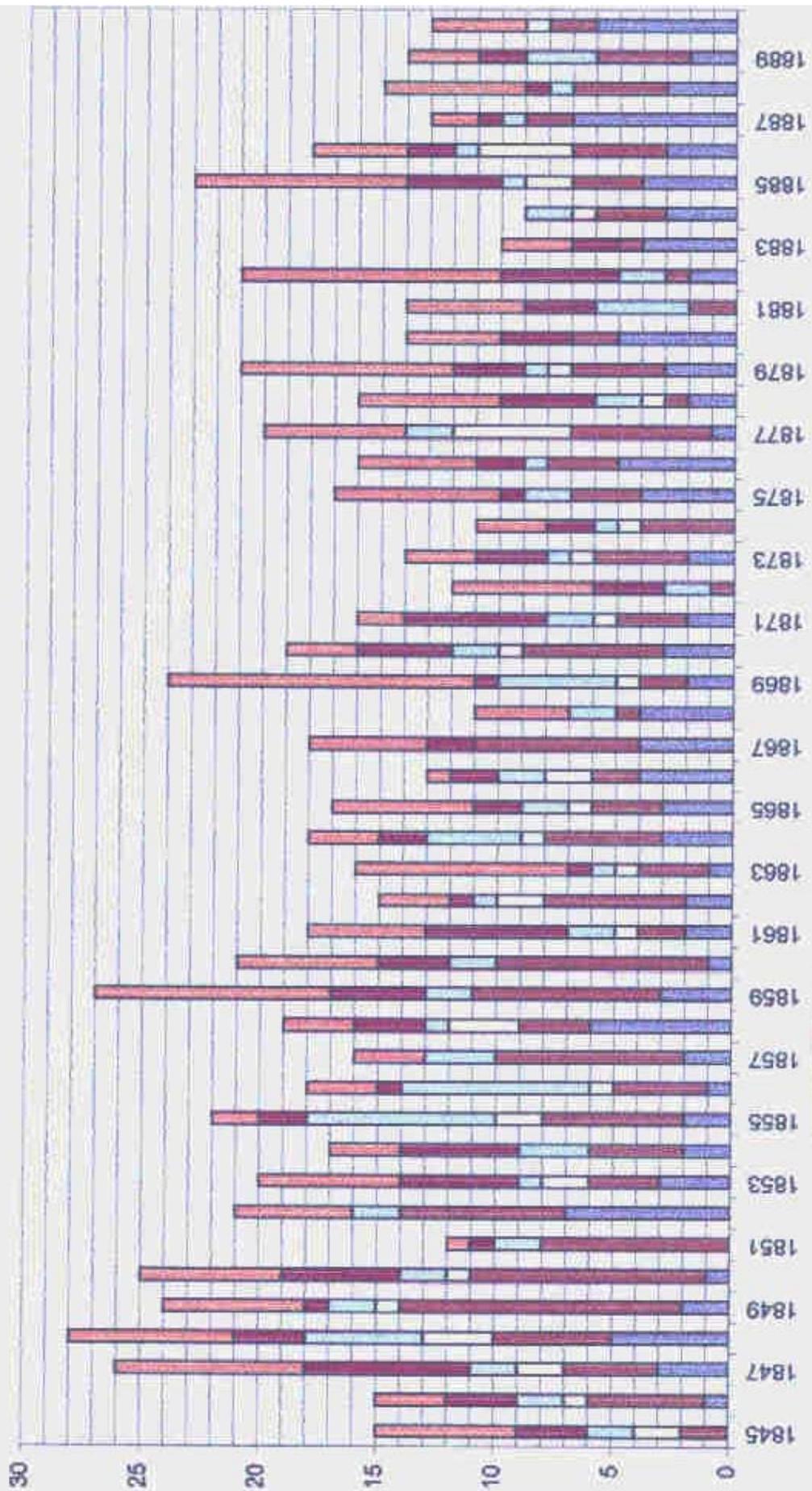
# Histogramme des décès de 1701 à 1792



# Histogramme des décès de 1793 à 1844 St-Julien + Primarette



Histogramme des décès de 1845 à 1890



Années	Causes	0-10 ans Épidémies enfants	Plus de 40 ans Épidémies adultes
1650	Disette, peste, guerre		
1652	Mauvaise récolte en France		
1670	Hiver rude		
1674			
1679			
1685			
1695	Disette, blés pourris		
1699			
1709	Hiver long et très rude, disette	31	14
1720	Peste	12	
1725		11	
1733			14
1740	Froid, disette	19	
1745		10	8
1746		15	9
1747	Fièvres, dysenterie, disette	26	13
1748	Disette, loups	8	9
1750		11	
1753	Petite vérole	19	
1764	Hiver rude, disette	12	7
De 1764 à 1780 disettes successives			
1767	Disette	10	
1772	Petite vérole	14	7
1778		13	
1779	Dysenterie bacillaire	18	
1780-1781		13	
1784		13	
1791		10	12
1793		16	18
1797		24	12
1801		12	12
1806		11	12
1809			14
1810			13
1811			11
1813	Typhoïde, fièvre biliaire	22	10
1816	Typhoïde, disette, pluie du 6/6 au mois d'août qui détruisit les moissons	19	14
1817	Beaucoup de neige, gelées fortes		14
1818	Disette, famine, fortes gelées les 31/5 et 25/8	29	
1821	Disette, famine, gelée pour Pentecôte, tempête à Noël	11	16
1824	Disette, famine	12	13

1827	Disette, famine	12	16
1828	Disette, famine		14
1829	Disette, famine	25	12
1833-1834	Choléra morbus, scarlatine	22	13
1840		10	10
1841		13	10
1842		15	11
1843		15	10
1844		16	15
1846	Dernière disette, pas de pommes de terre, récolte de céréales médiocre		15
1847	Crise économique		10
1859		11	14
1869			14
1885			13

On disait qu'autrefois les gens ne vivaient pas vieux. Ce n'est pas vrai à Primarette car il y a eu 162 vieillards de 80 ans et plus. 93 hommes (57,4%)  
69 femmes (42,6%)

Nous vérifions qu'il y avait plus d'hommes âgés que de femmes.

Sexe/Âge	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99
Hommes	30	8	7	12	7	6	5	7	5	0	2	0	2	0	1	1	0	0	0	0
Femmes	36	1	7	4	6	3	4	0	4	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1

La personne qui est décédée la plus âgée, à Primarette, presque centenaire est une femme en 1854.

Parmi toutes les personnes décédées à Primarette, il y a eu des personnes étrangères à la commune :

- 402 enfants en nourrices (sur les 404 seuls 2 étaient de Primarette)
- 4 ouvriers travaillant aux verreries
- 1 Dragon en passant par Primarette
- 1 noble de Buis
- 1 curé de St-Julien en 1793
- 20 mendiants venus mourir à Primarette en errant.
- Beaucoup de domestiques et servantes nés dans un autre village et travaillant ici.

Il y eut des morts décédés accidentellement :

- 1732 1 noyée de 31 ans en traversant le Dolon
- 1753 1 noyé dans un étang
- 1757 1 domestique écrasé par une charrée de bois
- 1773 1 petite fille de 3 ans, noyée dans une serve
- 1781 1 noyé dans un étang
- 1833 2 enfants de 8 et 13 ans morts dans un éboulement de sable.

Nous avons une centenaire à Primarette mais elle échappe à notre statistique car elle est morte en 1982. Il s'agit de Lucie Victorine MOUCHET. Elle est née le 22/3/1882 et est décédée à Lyon 8° le 26/6/1982.

### Morts hors du village

Généralement on mourrait chez soi, sauf les soldats morts pendant les guerres hors du village. Avant 1810 on ne trouve pas de décès hors du village, ou plutôt, s'il y en a eu, on ne les a pas signalés.

Date	Nom Prénom	Âge	Lieu
28/2/1810	Pagnoud Madeleine	32	Hospice civil de Vienne
18/2/1832	Simondant Marie	16	Hospice des malades de Lyon, Fabricante chez Mr Larama de Vénissieux
30/10/1828	Cusin Marie	48	Hospice des malades de Lyon
7/1//1833	Massat Geneviève	18	Hospice civil de Vienne
10/4/1836	Flachier Jean	28	Hôpital des malades de Lyon, Célibataire, transcrit 29/5
3/5/1838	Monnet Jean-Baptiste	82	Hôpital de la ville de Lyon, célibatiare, ancien porte-faix, né à St-Julien, transcrit le 1/10
9/7/1847	Rigoudy Marie Olympe	18	Hôtel-Dieu de Lyon, Ouvrière en soie chez Mr Merle à Vienne
12/10/1850	Conjard Antoine	45	Hôtel-Dieu de Lyon, célibataire, journalier chez Mr Barlot à la Guillotière, transcrit le 10/12
12/11/1853	Perroud Julie	18	Hôtel-Dieu de Lyon
5/12/1853	Plantier Marie	19	Hôtel-Dieu de Lyon, apprentie fabricante d'étoffes, transcrit le 10/3/1854
10/11/1856	Carcel Euphrosine	35	Hôtel-Dieu de Lyon, célibataire, journalière, transcrit le 26/1/1858
30/4/1857	Cote Dorothée	33	Hôtel-Dieu de Lyon, célibataire, cultivatrice, transcrit le 26/1/1858

# Les mariages

Généralités

Les mariages      avant 1793  
                            De 1794 à 1844  
                            De 1845 à 1890

D'où viennent les conjoints choisis hors du village

Présence des parents

L'âge des conjoints

Les remariages

Quelques originalités

Métiers des mariés

## Les mariages

En regardant le calendrier saisonnier des mariages on a 1193 mariages célébrés a Primarette en de .26 ans, ce qui fait une moyenne de 5, 27 mariages par an.

1) On ne trouve les mariages mentionnés la partir de 1664, soit 23 ans après les naissances sur les registres (registre des naissances ouvert en 1641; celui des mariages en 1664 ).

2) Le maximum des mariages a lieu en février très nettement. C'est un mois où il n'y a pas de gros travaux agricoles ce qui est importe dans un monde nettement rural. On n'a le temps de faire heures la fête. Il fait froid et les veillées sont longues... On trouve cette tendance en janvier, mais avec 1/3 de moins. Juin vient en 3e position, il fait beau et les moissons ne sont pas commencées.

3) On se marie en moyenne quatre fois moins en dans la période des travaux : juillet, août, septembre et octobre.

4) On se marie eux en mai. C'est une superstition qui se perpétue depuis l'époque romaine : « les mariages de mai ne serait pas des mariages heureux. »

5) Peu de mariage en mars avril et vraiment très peu en décembre.

On ne se mariait pas pendant le carême et l'Avent. C'était une interdiction de l'église. Il fallait demander une dispense à l'évêché et payer une dispense.

De même, il fallait ayez une dispense si on voulait échapper à la publication des trois on, faite pendant la messe du dimanche, avant 1792.

Après 1792, nous n'avons en mairie que les mariages civils pour lesquels il n'y a pas de dispense de publication. Les promesses de mariage sont affichées dans les communes les conjoints. Nous n'avons pas les registres des mariages religieux.

6) après 1792 l'homme est majeur ( majorité civile ) à 25 ans accomplis, la femme à 21 ans accomplis. Avant cet âge il leur faut le consentement de leurs parents ou aïeuls, ou tuteur pour se marier. En cas de dissentiment seul le consentement du père suffit. De nos jours, la majorité a changé : pour les hommes et les femmes dix huit ans.

7) après 1844 la mode a un peu changé il y a un maximum de mariage en juillet ( 38, beau temps ). Il y a alors beaucoup de mariages en mai ( 29) autant qu'en janvier. La superstition semble s'atténuer.

Il y en a plus pendant le carême (20 et 19 ), et l'Avent (17 ) ; l'influence de l'église s'est atténuée. Le minimum est en août (9 ) pendant les travaux.

## Les mariages

Avant 1793 :

Il y a eu 539 mariages  
soit 51,5%.

à la communauté soit 3,3%.

commune voisine soit 38,5%.

village voisin soit 6,4% ( beaucoup moins que les filles ).

278 garçons et filles de Primarette se sont mariés ensemble

18 mariages célébrés a Primarette de personnes étrangères

208 filles de Primarette ont épousé un habitant d'une

35 garçons de Primarette ont épousé une femme d'un

Ce qui nous donne le tableau suivant

Commune	Filles	Garçons	Commune	Filles	Garçons
Moissieu	24	7	La Chapelle	1	1
Cour	17	3	St-Laurent du Pont	1	
Montseveroux	17	4	Vienne	1	
Revel	16	2	Sonnay	1	
Pisieu	16	1	St-Véran	1	
St-Julien	15	3	Diemoz	1	
Buis	12	1	Manthe	1	
Pommiers	10	2	St-Alban de Varèze	1	
Tourdan	9	1	Semons	1	
St-Marcel	8	1	Poussieux	1	
Pact	7		Moidieu	1	
Meyssié	6	1	Chanas	1	
Beaurepaire	5	1	Bozancieux	1	
Eysin	4		Bougey	1	
Bellegarde	4		St-Sorlin	1	
Mépin	3		Bourgogne	1	
St-Barthélémy	3	1	Le Puy en Velay	1	
St-Jean de Bournay	3		Surieu		1
			Mornas		1
			Beaufort		1
			Chatonnay		1
			Chapelay		1
			Nancy		1

De 1794 à 1844 avec St-Julien :  
 Il y a eu 391 mariages 157 mariages entre garçons et filles de Primarette soit 40,1%.  
 39 mariages célébrés à Primarette de personnes étrangères  
 à la commune soit 9,9%.  
 157 filles de Primarette ont épousé un habitant d'une  
 commune voisine soit 40,1%.  
 38 garçons ont épousé une femme d'un village voisin soit 9,7%.

Ce qui nous donne tableau suivant

Commune	Filles	Garçons	Commune	Filles	Garçons
Moissieux	13		Revel	11	2
Cour	13		Meyslié	7	1
Montseveroux	13	2	Villeneuve	6	5
Pommiers	13	2	Beaurepaire	5	
Pisieu	12	7	Eyzin	4	
Bossieux	4		Mépin	3	
Anjou	3	1	Pact	2	
Assieu	2		Bellegarde	2	3
St-Marcel	1		Vienne	1	5
Sonnay	1	1	St-Jean de Bournay	1	
St-Alban	1		Serre	1	
Balbin	1		St-Siméon	1	
Luzinay	1		Champier	1	
Anjou	1		Reventin	1	
Mont-Falcon	1		Ste-Colombe	1	
St-Didier de Marc	1		Clonas	1	
St-Didier de Lisonne	1		Bizonne	1	
Lens-Lestang	1		Jardin	1	
Vernioz	1		Lieudieu	1	
La Côte St-André	1		Buis		2
Poussieux		1	Moidieu		1
Tourdan		1	Faramans		1
Semons		1	St-Appolinaire	1	

De 1844 à 1890:  
 Il y a eu 261 mariages 87 mariages entre garçons et filles de Primarette soit 33%  
 23 mariages célébrés à Primarette de personnes étrangères  
 à la commune soit 8,8%  
 127 filles de Primarette ont épousé un garçon d'une  
 commune voisine soit 48,6%  
 24 garçons ont épousé des filles d'un village voisin soit 9,1%

Ce qui nous donne tableau suivant

Commune	Filles	Garçons	Commune	Filles	Garçons
Revel	20	5	Moissieu	16	1
Cour	12	4	Pisieu	12	1
Bellegarde	6	1	Eyzin	5	2

Montseveroux	5	4	Beaurepaire	4	
Sonnay	4		Pact	4	
Pommiers	3		Septème	3	
Moras	3		Villeneuve	2	
Meissié	2		Arzay	1	
Faramans	1		Jardin	1	
Bossieux	1		Anjou	1	
Reventin	1		La Chapelle	1	
Estrablin	1	1	Voiron	1	
Thodure	1		St-Clair de la Tour	1	
St-Barthélémy	1		Vienne	1	
Bougé	1		Lentiol	1	
Agnin	1		Albon	1	
Assieu	1		Roybon	1	
Bellegarde		1	Grenoble		1
Chirens		1	Haute-Savoie	1	
Brignais	1		Poliénas	1	
Mirmande	1		St-Émery		1
Lyon		1	Hautes-Alpes		1

Remarques:

1) les garçons et filles de Primarette se marient de moins en moins entre eux. En 246 ans, nous passons ainsi de 51,5% à 40,1% puis on finit à 33% en 1890.

2) Il y a de plus en plus de gens ils ne sont pas nés ici mais qui s'y marient : de 3,3% à 9,9% puis 8, 8% ( 9,9% comprend aussi saint Julien ). Ce sont des gens qui sont sans doute venus travailler à Primarette et s'y sont mariés.

3) Les filles de Primarette vont de plus en plus chercher un mari ailleurs de 38,5% à 40,1% puis 48,6% soit un écart de 10,1%.

4) Les garçons vont chercher des femmes ailleurs de 6,4% à 9,7% puis 9,1% soit un écart de 2,7%. Cet écart est plus faible que pour les filles mais nous n'avons pas sur les registres les mariages des garçons de Primarette allant se marier dans un village voisin. certains y demeure mais d'autres reviennent invités Primarette avec leurs femmes. Nous n'en retrouvons la trace de s'ils ont des enfants nés ici.

5) Le choix des communes voisines a changé aussi on les filles Revel a remplacé Moissieux après 1844; pour les garçons Pisieu à remplacer Moissieux, puis Revel a remplacé Pisieu.

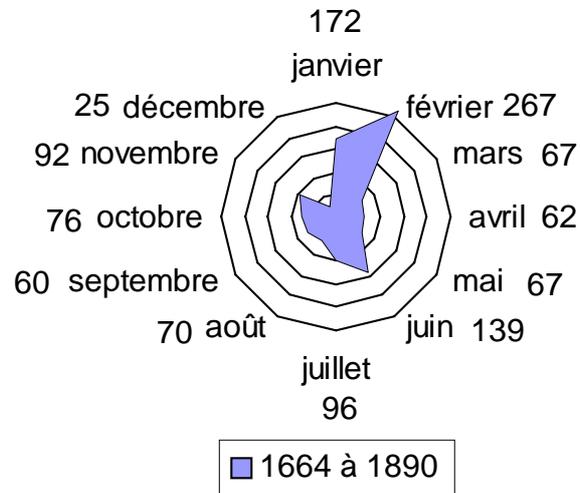
6) Tout le temps il y a peu de mariage hors département.

7) Il manque aussi à notre statistique les filles de Primarette qui épousent dans un autre village un habitant de ces villages voisins et il reste avec lui.

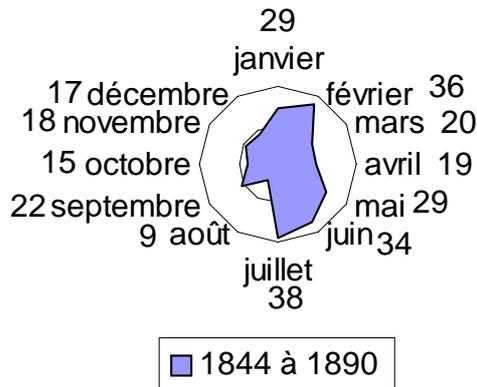
8) Nous ne connaissons pas non plus le nom de célibataires hommes et femmes restant au pays ( «vieux garçons » et « vieilles filles » ).

Voyez comme l'étude des registres de l'état civil a des imprécisions.

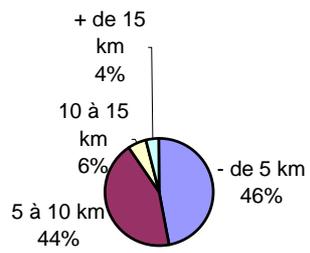
### Calendrier saisonnier des mariages de 1664 à 1890



### Calendrier saisonnier des mariages de 1844 à 1890



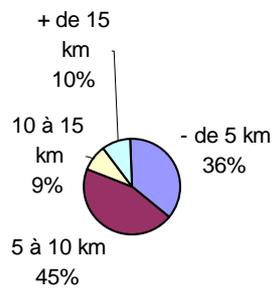
**Maris choisis avant 1794**



**Femmes choisies avant 1794**



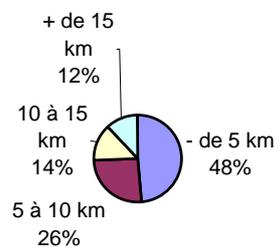
**Maris choisis de 1794 à 1844**



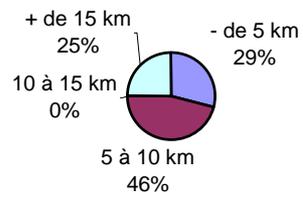
**Femmes choisies de 1794 à 1844**



**Maris choisis de 1845 à 1890**



**Femmes choisies de 1845 à 1890**



Remarques :

Où les filles choisissent tel leur maris ?

Elles les choisissent en général pas très loin de chez elles ; il y a déjà 43,7% des mariages ( presque que la moitié ) qui sont célébrées entre garçons et filles de Primarette.

Avant 1794 les autres choisissent leur mari à moins de dix km pour 90,1% des cas. On marchait à pied ce qui explique qu'on ne se déplaçait pas bien loin.

Le 1794 à 1844 81% des autres choisissent encore un mari à moins de dix km.

Le 1844 à 1890 75% des autres choisissent encore un mari à moins de dix km.

Cette fois-ci presque que 50% le choisissent eux-mêmes à moins de 5 km.

Où les garçons sont choisissent-ils leurs femmes ?

Comme pour les filles 43,7% les choisissent à Primarette. Pour les autres :

Avant 1794 plus de la moitié les choisissent à moins de cinq km et en tout 80% à moins de dix km.

De 1794 à 1844 72% les choisissent à moins de 10 km. Il marchait déjà un peu plus loin ! 28% allait même les chercher au-delà de 10 km !

De 1844 à 1890 75% les choisissent encore moins de dix km mais 25% vont au-delà de 15 km.

## Présence des parents au mariage

À partir de 1730, le curé note si les parents si les parents des mariés sont vivants ou morts au moment du mariage.

Sur 933 mariages à partir de 1730 on peut préciser :

De 1730 à 1794

Sur 291 mariages

112 pères des mariés sont morts soit 38,4% des pères décédés

102 mères des mariés sont morts soit 35% des mères décédées

104 pères des mariées sont morts soit 35,7% des pères décédés

80 Mères des mariées sont morts soit 27,4% des mères décédées

De 1794 à 1844

Sur 383 mariages

212 pères des mariés sont morts soit 55,3% des pères décédés

115 mères des mariés sont mortes soit 30% des mères décédées

319 pères des mariées sont morts soit 80,6% des pères décédés

115 mères des mariées sont mortes soit 30% des mères décédées

De 1844 à 1890

Sur 259 mariages

123 pères des mariés sont morts soit 47,4% des pères décédés

105 mères des mariés sont mortes soit 40,5% des mères décédées

67 pères des mariées sont morts soit 25,8% des pères décédés

85 mères des mariées sont mortes soit 32,8% des mères le décédées

A l'âge où les enfants se marient, il y a nettement plus de mères vivantes que de pères.

## L'âge au mariage

De 1664 à 1793 l'âge moyen des hommes au mariage est de 27,8 ans, celui des femmes 25,4 ans.

De 1794 à 1844 ( période avec St-Julien, 383 mariages) l'âge moyen des hommes au mariage est de 30,6 ans, celui des femmes 26,7 ans.

De 1844 à 1890 ( 259 mariages ) l'âge moyen des hommes au mariage est de 31,7 ans, celui des femmes et de 25,6 ans.

De 1744 à 1793 ( avant on n'a pas l'âge des conjoints) pour 34,8% des mariages le mari est plus jeune que sa femme. Les écarts d'âge étant de 1 à 11 ans.

Exemples : Un jeune homme de 15 ans épouse une femme de 23 ans ( huit ans )

Un homme de 19 ans épouse une femme de 28 ans ( neuf ans )

Un homme de 24 ans épouse une femme de 35 ans ( 11 ans )

Etc...

De 1794 à 1845 (avec St-Julien ) pour 22,8% des mariages l'homme est plus jeune que sa femme. Les écarts d'âge allant de 1 à 18 ans. Les grands écarts étant les plus fréquents ( 8, 10, 12, 16, 18 ans ; un homme de 22 ans épouse une femme de 40 ans(18 ans)).

De 1845 à 1890 pour 5% des mariages le mari est plus jeune que sa femme ; la proportion baisse nettement. Les écarts d'âge sont moins importants, de 1 à 7 ans seulement.

À l'inverse, le mari est souvent plus âgé que sa femme mais les grands écarts de plus de 20 ans sont peu nombreux. Je n'ai relevé que 20 écarts de plus de 20 ans allant de 20 à 32 ans (20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32 ans ).

Les veufs qui se remariaient épousaient le plus souvent des femmes de leur âge. Le seul le grand écart est un homme de 60 ans épousant une femme de 28 ans(32 ans).

Il y avait aussi des écarts d'âge dans les remariages mais peu nombreux.

## Les remariages

De 1664 à 1793

Il y a eu 74 remariages

12 veufs épousent des veuves

51 veufs se remarient

35 veuves se remarient

1 veuf se remarie trois fois

1 homme se remarie 23 jours après le décès de sa 1ère femme.

Remarques : un célibataire à 12 de moins que la veuve qu'il é l'épouse ; deux femmes ont 22 ans de moins que le veuf quelles épousent.

De 1794 à 1844

Il y a 55 remariages

87 veufs épousent des veuves

39 veufs se remarient

33 veuves se remarient

3 veufs se remarient 3 fois

Remarques : des veufs ont 8, 10, 15, 18 ans de moins que la veuve qu'ils épousent ; une veuve a 32 ans de moins le veuf qu'elle épouse.

De 1844 à 1890

Il y a 41 remariages

14 veufs épousent des veuves

34 veufs se remarient

21 veuves se remarient

2 veufs se remarient 3 fois

Quelques remarques

Un veuf a 21 ans de plus que la veuve qu'il épouse ; un veuf a vingt ans de plus que la célibataire qu'il épouse ; ils ont ainsi 19, 17, 15, 13, etc... ans de plus que leur conjointe veuve ou célibataire.

Une veuve a 25 ans de plus que son conjoint veuf.

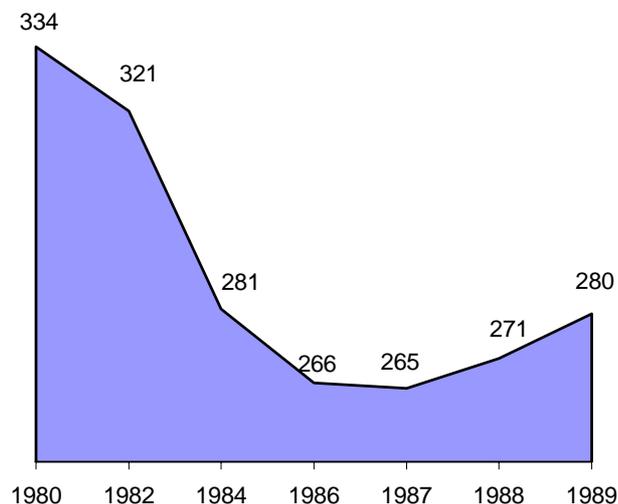
Nous n'avons que des veufs (6 ) qui se sont remariés 3 fois. Pas les veuves.

L'âge moyen des veufs au remariage est de 43,6 ans, mais avant 1810, il se remariaient plus jeunes, l'âge moyen était de 36,1 ans.

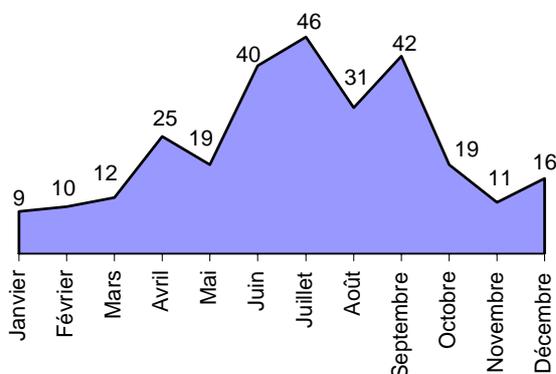
L'âge moyen des veuves au remariage est de 41 ans.

# Le mariage en 1990

**Les mariages en France  
en milliers**



**Mois de mariage choisi  
en milliers**



## **Saisons**

Une seule donnée du mariage semble paradoxalement immuable : sa saisonnalité... Chaque année, quelque soit leur nombre, plus de la moitié des noces sont célébrées de juin à septembre avec le samedi comme jour de prédilection (80%) et le point d'orgue le dernier du mois de juin où 4% des « oui » sont prononcés.

Passé à la loupe des statisticiens, le mariage perd un peu de sa poésie mais pas de sa bouffonnerie si chère à Beaumarchais.

## Quelques originalités

En consultant les paroissiaux, puis les registres de l'état civil, quelques faits apparaissent qui sortent de l'ordinaire pour les mariages.

Quelques jeunes filles se sont mariés très jeunes :

Une fille de quatorze ans mariée en 1736,

Une fille de seize ans mariée en 1741,

Une fille de quatorze ans cinq mois mariée en 1746 ( le père était mort ),

Une fille de douze ans mariée en 1750 ( le père était mort ).

Quelques garçons se sont aussi mariés jeunes avant 1800.

Un garçon s'est marié à dix huit ans en 1752 ( ses deux parents étaient morts ),

Un garçon s'est marié à dix sept ans en 1796 ( son père était mort ).

Une mère était infirme au mariage en 1811.

Deux cousins germains se sont mariés en 1834.

Un père était absent depuis cinq ans en 1838.

De parents peuvent se sont mariés entre eux, ainsi que leurs enfants respectifs le même jour. Ceci s'est produit deux fois en 1784, en 1866.

Deux mariages ont été recélébrés.

En 1764 les conjoints et des parents ou 4e degré, leur 1er mariage a été déclarés nuls. Avec une dispense de l'archevêque, le curé les a remariés.

En 1785 les conjoints avaient une « affinité spirituelle ». Laquelle ?<sup>19</sup> avec une dispense de l'archevêque, ils ont été remariés.

Une fille de Primarette épouse un divorcé en 1890 ( c'est la 1ère fois au village ).

25 enfants ont été reconnus au mariage de leurs parents ceci à partir de 1816. L'acte de reconnaissance suis l'acte de mariage des parents.

La 1ère mention du métier exercé parpt la mariée apparaît en 1825 ( c'est une couturière).

Il y a eu cinq divorces enregistré à Primarette :

Le 10/03/1899      23 ans de mariage

Le 29/02/1908      4 ans de mariage

Le 28/11/1925      15 ans de mariage

Un divorcé remarié en 1928 après 16 ans de mariage

Une divorcée remariée en 1921 après 9 ans de mariage

Dès 1811 ont délivre des certificats de notoriété

Ces certificats étaient délivrés par la justice de paix du canton ont certifié que tel en ans était bien et l' a Primarette, il était bien le fils légitime de ses parents. Ces enfants n'étant pas inscrits sur les registres de l'état civil il fallait trouver des témoins qui authentifier les faits.

Il y eut ainsi 14 certificats de notoriété faits, bien souvent c'est pour le mariage de ces jeunes gens ou pour le service militaire, en cherchant sur les registres que l'on s'apercevait que l'on n'était pas inscrit. Quelle surprise ! mais aussi que d'omissions !! Y en eut-t-il autant sur les paroissiaux ? on n'en signale le pas...

---

<sup>19</sup> L'affinité spirituelle étant en général liée aux parrain-marraine ; en effet selon le droit canon ceux-ci ne peuvent se marier entre eux.

Il en fût délivrée à :

Nom Prénom	Date Délivrance	Date Naissance	Divers
PICHON François		8/1793	Revel
GAGADEC Pierre	12/10/1811		Né à Biachagi en Pologne, venu en France comme prisonnier de guerre, journalier à Eyzin depuis 15 ans, perdu tous ses papiers par l'effet de la guerre
MASSAT Joseph	28/12/1817	17/12/1792	
BAULE Claudine	6/11/1817	19/6/1795	
BOUVARD Marie-Antoinette	4/7/1819	Début 1/1795	
BAULE François	4/10/1818	30/11/1798	
RICHARD Joseph	21/8/1818	28/4/1793	
PLANTIER Antoine	4/3/1821	11 pluviöse an V	Monsteroux
ROSTAINGT Benoit	6/9/1818	11/5/1794	
TERRY Jean-Baptiste	20/6/1852	4/7/1820	Indigent
ROULET Pierre	10/12/1851	28/9/1831	Indigent
DREVON Jean	15/6/1853	28/1/1830	Indigent
BASSET Louis Victor	15/10/1853	25/5/1834	
BASSET Euphrosine	17/6/1858	29/10/1831	

Est-ce le secrétaire qui a oublié de les inscrire ou les parents qui ne les ont pas déclarés ? on remarque qu'il s'agit de deux périodes précises :

En dans la révolution de 1792 à 1798

Autour des années 1830 de 1830 à 1834.

Je vous donne deux de ces certificats de notoriété pour montrer comment il fallait ont fait son origine.

**Premier acte :**

« Extraits des minutes de La Justice de paix du canton de Beaurepaire :

Ce jourd'hui vingtsept mai mil huit cent vingt deux

Par devant nous Jean-François Givord, juge de paix du canton de Beaurepaire, dans notre domicile à Pact sur les dix heures du matin

Un est comparu François Pichon habitant a Primarête lequel nous a dit il est né a Revel dans le mois d'août mil sept cent quatre vingt treize du mariage de Pierre Pichon décédé dans le courant de l'année mil huit cent quinze et de Marie Mouchet vivante et ici présente, qu'étant dans l'intention de contracter mariage et que pour cet effet ayant besoin de son acte de naissance, il s'est adressé pour le tenir au maire de la dite commune de Revel, lequel après avoir fait beaucoup de recherches infructueuses, il y a déclaré que sa naissance n'était pas inscrite sur les registres de l'état civil de la dite commune de Revel et qu'en conséquence il recourt à nous, à un film plaise de lui délivrer sur la déclaration de sept témoins paraissant de gré, sur invitation verbale, un acte de notoriété pour suppléer au dit acte de naissance et c'est pourquoi il nous requiert l'entend. Les dits témoins ici présents ; demandant acte de cette comparution et réquisitions et n'a signé pour ne savoir ainsi qu'il l'a déclaré de ce interpellé.

Sur quoi nous susdit juge de paix, avons donné acte de comparution et réquisitions ci-dessus et avons de suite procédé à l'audition des sept témoins dont s'agit, paraissant volontairement lesquels témoins nommés :

1°) Marie Mouchet, mère du comparant, propriétaire, habitante à Primarête, âgée de 64 ans.

2°) Guillaume Pichon, frère du comparant habitant à Montseveroux, âgé de 40 ans.

3°) Jean Pichon, aussi frère du comparant âgé de 35 ans.

4°) Pierre Mouchet, oncle, âgé de 54 ans.

5°) Michel Mouchet, oncle, âgé de 62 ans.

6°) Guillaume Peyron, âgé de 66 ans.

7°) Joseph Papat, âgé de 46 ans.

Ces quatre derniers propriétaires habitants à Primarête.

Après avoir préalablement et individuellement prêter serment devant nous, la main droite levée sur la manière accoutumée de dire vérité ont déclaré que dans le courant du mois d'août mil sept cent quatre vingt treize, Marie Mouchet femme de Pierre Pichon ici présents accouche d'un enfant du sexe le masculin dans la commune de Revel ou lesdits mariés Pichon et Mouchet habitaient alors, auquel ils donnèrent le nom de François, qu'ils se souviennent que le sieur Genthon était alors curé dans la dite de communes de Revel et le sieur Roux officier public qui prit des notes qu'il oublia sans doute d'inscrire sur le registre et qu'il ne connaissait pas d'autres causes de l'omission de cette inscription sur le registre de l'état civil de la dite de communes de Revel ; que les dits mariés Pichon et Mouchet ont toujours regardé et traité le dit François Pichon comme leur enfant et qu'ils sont bien ses pères et mères et que c'est bien le même qui réclame l'acte de notoriété dont il s'agit ce qui est tout ce qu'ils ont dit savoir :

Ayant fait lecture audits sept témoins de leur susdite déclaration ils y ont persisté disant qu'elle contient la vérité. Ne voulant y ajouter, ni y diminuer les en conséquence de la dite déclaration dont nous donnons acte pour servir et valoir ce que de droit.

Nous susdit juge de paix avant est livré un acte de notoriété en s'attend que le dit François Pichon est né à Revel dans le courant du mois d'août mil sept cent quatre vingt treize, il y aura 29 ans dans le courant du dit mois d'août prochain, du mariage du dit feu Pierre Pichon et de vivante Marie Mouchet, cette dernière habitante actuellement à Primarette, lesquels ont toujours regardé et traité comme leur enfant le dit François Pichon qui est né au dit lieu de Revel et à l'époque ci-dessus désignée ainsi que nous venons de le dire après la déclaration des dits témoins et qu'il est bien le même que celui pour lequel le présent acte de notoriété est délivré pour suppléer à l'acte de naissance du dit François Pichon non-inscrit par omission sur le registre de l'état civil de la dite commune de Revel.

De tout ce que dessus guerre et le nous avons dressé le présent procès-verbal non les durs a été faite et que nous avons signé avec notre greffier non les dits Marie Mouchet, Guillaume Pichon, Jean Pichon , Pierre Mouchet, Michel Mouchet, Guillaume Peyron et Joseph Papat pour ne savoir, ainsi qu'ils l'ont déclaré de ce interpellé à la minute signés.

Givord, Monnet Greffier

Enregistré a Beaurepaire le huit juin mil huit cent vingt deux fe 177 8°C2

Reçu trois francs trente centimes

Coût : seize francs douze centimes »

Remarques

On peut remarquer la longueur de l'acte de justice de paix qui répète plusieurs fois la même chose sans rien apporté de nouveau.

On peut aussi remarquer le prix coûteux de cet acte quand on sait qu'une journée de travail était payé 1,5 francs. Faire payer si cher, un acte alors que la personne qui le demandait était victime d'une omission et qu'elle n'était pas responsable de la négligence du secrétaire.

Avec le recul du temps ni la mère ni des témoins ne se rappelle la date exacte de la naissance : « courant août ».

## **2ème acte**

21/08/1818

... « Antoine Richard dit que Claudine Bardin son épouse accoucha le vingt huit avril mil sept cent quatre vingt treize d'un fils qui, le lendemain fût porté au sieur Péroncel curé de Primarette pour le baptiser qu'il y fût lui-même et que de là ils furent chez l'officier de l'état civil qui prit des notes pour faire l'acte de naissance de cet enfant à qui il fût donné le prénom de Joseph et qu'il ne sait comme il se fit que l'officier de l'état civil oubliâ d'écrire cet acte sur les registres mais que le dit Joseph Richard est bien son fils légitime et de Claudine Bardin sa femme, qu'ils ont toujours regardé comme tel.

La dite de Claudine Bardin elle accoucha le vingt huit avril mil sept cent nonante trois d'un fils à qui il fût donné le prénom de Joseph, que son mari Antoine de Richard est père du dit Joseph, qu'on le porta chez l'officier de l'état civil pour faire son acte de naissance, qu'elle l'a nourri de son lait et toujours ainsi que le dit Antoine Richard son mari, regardé et traité comme leur propre et légitime enfant.

Et les autres témoins qu'ils se rappellent parfaitement de Claudine Bardin épouse d'Antoine Richard accoucha le vingt huit avril mil sept cent quatre vingt treize d'un fils au dit lieu de Primarette à qui on donna en baptême le prénom de Joseph, ils accompagnèrent le dit Antoine Richard et la mère sage un porteuse de l'enfant chez l'officier de l'état civil à Primarette pour faire l'acte de sa naissance ainsi que chez le sieur Perroncel curé pour le baptiser, qu'Ennemond Richard, l'un des témoins en fut le parrain, que les dit Baptiste Richard et Pierre Bardin pour ses oncles, l'un paternel et l'autre maternel, qu'ils à six b tous au banquet, que les dits Antoine Richard et Claudine Bardin ses père et mère l'on toujours traités comme leur enfant et ne peuvent attribuer la cause de l'omission par l'officier de l'état civil d'avoir inscrit son acte de naissance sur les registres qu'aux troubles occasionnés par la Révolution dans ces temps de malheurs... »

Cet acte nous apprend plusieurs choses sur les mœurs de cette époque :

On apportaient leur pend à l'office et de l'état civil ici le lendemain pour établir son acte de naissance ( pour reconnaître le sexe ).

Que le père, allait avec les témoins et la mère sage qui portait l'enfant, hiver comme été.

C'est jusqu'ici le seul document qui évoque les « troubles occasionnés par la Révolution dans ces temps de malheurs ».

Jusque là, rien n'évoque cette période troublée à Primarette. Il semblait que le village ait traversé cette période sans heurts.

C'est le seul témoignage il nous indique qu'il n'en fût rien. La population semble avoir souffert de ces « troubles dans ces temps de malheurs. »

On a vu qu'ils subirent les réquisitions sans doute pénibles ; qu'ils durent fournir leurs contingents de soldats à la conscription ; qu'ils les firent partir avec réticence et non sans peine. Mais on ne sait pas s'il y eut des dénonciations de suspects, des ventes de biens seigneuriaux. Ces simples mots « troubles occasionnés par la Révolution dans ces temps de malheurs » sont donc très intéressants et très émouvants.

## MÉTIERs des MARIÉS

Nous avons des renseignements très incomplets sur les métiers des mariés. Avant 1793 nous n'avons que quelques noms de métiers.

<b>Années</b>	<b>Métier</b>	<b>Lieu</b>
1720	Tisserands	Diémoz
1725	Verrier	Pisieu
1726	Vignerons	Vienne
1732	Maître tuilier	Primarette
1741	Journalier	Moissieu
1744	Journalier	Meissié
1745	Rentier	Louvier
1746	Laboureur	Primarette
1747	Laboureur	Tourdan
1747	Meunier	Primarette
1748	Travailleurs	
1750	Laboureur	Montseveroux
1750	Cordonnier	Bellegarde
1750	Laboureur	Primarette
1752	Miliciens	Valence
1753	Fermier	Primarette
1753	Travailleurs	Buis
1756	Marchand	Mépin
1760	Tailleurs de pierres	Primarette
1760	Journalier	Beaurepaire
1761	Laboureur	Revel
1764	Fermier	Tourdan
1764	Laboureur	Moissieu
1764	Laboureur	Montseveroux
1774	Laboureur	Tourdan
1774	Marchand	Bourgoin
1779	Laboureur	Montseveroux
1779	Tisserand	Pact
1779	Bourgeois	Revel
1781	Tisserand	Bellegarde
1783	Fermier	Louvier
1784	Garçons tanneurs	Vienne
1785	Tisserand	Pisieu
1786	Boulangier	Revel
1786	Laboureur	Saint Julien
1787	Journalier	Eyzin
1791	Marchand	Revel
1792	Domestique	Terrebasse

Il semblerait que le curé ait essentiellement noté le métier des garçons étrangers à la commune. Pour les gens de Primarette, il ne note que celui des fermiers, des artisans (meunier). Les autres pourraient être des cultivateurs.

Il y a trois femmes qui travaillaient avec un métier ( 1746 une la servante, 1779 une domestique, 1792 une domestique). Les autres travaillaient certainement aux champs avec leurs parents mais il ne leur attribue pas le métier de cultivatrices.

Après 1793, on ne trouve le nom de métiers que dans 454 actes de mariage sur 652 célébrés à Primarette. sur ces 454 acteurs nous avons

Pour les hommes 61,8% de cultivateurs Possédaient-ils la terre, louaient-ils des terres, allaient-ils travailler à la journée ?

11,6% de propriétaires Exploitaient-ils leur terre, les louaient-ils ?

4,1% de laboureurs Ceux qui avaient du bétail pour cultiver leurs terres. Ils étaient les plus riches des cultivateurs.

1,9% de journaliers ou manœuvres qui allaient travailler à la journée chez les autres. Ils étaient les plus malheureux des paysans.

1,1% de domestiques

0,6% de fermiers

9,2% de petits métiers artisanaux dans les villages : meunier(7), tanneurs(2), charpentier(4), bourrelier(1), Tisseur de toile(2), cordonniers(5), menuisiers(6), tailleurs de pierres(4), tuilier(4), charron(3), galocher(4), tisserand(2), maréchal(6), tailleur d'habits(3)

1,9% de marchands Marchand(6), boucher(1), boulanger(2)

Puis nous avons les métiers divers exercés par des gens, en général, extérieurs au village : trois retraités ou invalides de l'armée, un mineur à Saint-Étienne, un ouvrier lamineur à Vienne, un instituteur(1847), un ouvrier forgeron, un ouvrier mécanicien(1866), un garde champêtre, un conducteur de diligence, un tisseur à Vienne, un cantonnier, un jardinier, un géomètre, un garçon de salle, un employé, un drapier à Vienne.

Pour les femmes

Le 1er métier féminin à signaler c'est en 1813 ; nous avons seulement 221 actes sur 652 où le métier de la femme est inscrit.

2,7% de domestiques

8,5% de couturières (dès 1813)

16,2% de journalières (dès 1827)

4,5% de propriétaires

3,1% de filles de service

7,2% de ménagères

50,6% des cultivatrices ( dès 1832)

1,8% de cuisinières

Puis nous avons des métiers sans doute exercés hors du village : une tailleuse en 1826, une fileuse de draps en 1827, une brodeuse, deux ouvrières en soie, une modiste, une fille de chambre, une lingère, une repasseuse, une accoucheuse.

Au village un tenant un débit de tabac

### **Remarques**

Beaucoup des métiers des artisans ont disparu actuellement du village. Il n'y a plus de meuniers, de tanneurs, de charpentiers, de bourreliers, de tisseurs de toile, de cordonniers, de galochers, de tailleurs de pierre, de tuiliers, de tisserands, de maréchal ferrant, de tailleurs d'habits. D'aux autres les ont remplacés : électriciens, mécaniciens, etc...

Depuis que les chevaux ont disparu, remplacés par les tracteurs on constate la disparition de métiers : bourreliers, maréchaux ferrant, selliers.

Depuis qu'on achète ses habits tout faits d'autres ont disparu : tisseur de toile, peigneur de chanvre, tisserand, tailleurs d'habits, couturière, modiste, repasseuse, brodeuse.

Ces métiers faisaient vivre tous ceux qui n'avaient pas beaucoup de terre à cultiver et qui habitaient et au village. Puis ils sont partis vivre en ville après 1830-1840. Ces métiers n'existent plus au village, ce fût l'exode rural général dans toute La France. Seuls sont restés ceux qui avaient des terres.



## **LA VIE au VILLAGE**

Avant 1793 Cultivateurs, artisans, bourgeois, nobles

Après 1793 Cultivateurs, artisans

Métiers pour les femmes

# Vie au village

## **Avant 1793**

Nous ne savons pas avec précision quel était le métier des gens à leur mariage jusqu'en 1793. le curé n'indique que celui des artisans et celui ( souvent mais pas toujours ) les mariées étrangers à la commune. On pourrait donc en conclure que les autres ( ou une bonne partie des autres contenu des omissions ) étaient des cultivateurs, ce qui serait normal en milieu rural. Mais ce n'est qu'une hypothèse.

Mais l'entendait-on par cultivateur à cette époque ? Il y avait plusieurs tranches sociales dans ces deux sociétés de paysans ou de cultivateurs.

## **Les cultivateurs**

### **Les journaliers ou manœuvriers ou brassiers.**

C'étaient les plus malheureux. Ils allaient hommes et femmes travailler à la journée chez les autres m'ayant que leurs bras à offrir d'où le nom le brassiers. Quand il trouvait du travail ont leur payait un maigre salaire, parfois seulement un peu de nourriture. S'il était malade, s'il faisait mauvais temps : pas de travail, pas d'argent. Si la mère ou le père mourrait que faisait le conjoint restant ? Qui gardaient les enfants pendant qu'il travaillait ? Ceci explique les remariages rapides. Beaucoup finissaient leur vie dans la misère et devenaient mendiants.

### **Les domestiques agricoles**

Ils travaillaient, hommes et femmes chez un patron. On plaçait les enfants très jeunes, 7 à 8 ans, comme berger, servante. Le travail était dur, les journées très longues mais on était nourri mais on était nourri, logé, vêtu, souvent très mal. Ont gagnait peu, mais on était sûr de ne pas mourir de faim, ni de froid. L'idéal était de trouver un bon patron.

### **Les domestiques de maison**

Ceux-ci travaillaient dans les maisons de maître comme jardiniers ( 1 en 1747), concierge ( 1 en 1747 au domaine de la Perrière) chez le curé, chez les rentiers. Les autres étaient cuisinières, lingères, filles de chambre, filles de service.

Le travail était peut-être moins dur que celui des champs car on subissait moins les intempéries. Mais il fallait être disponible jour et nuit, toujours obéir sans repos.

### **Les fermiers et les grangers ou grangiers**

On donne deux noms différents ; s'agissait-il de deux statuts différents ?

Les fermiers tenaient, c.-à-d. exploitaient la ferme, le domaine d'un propriétaire. Qui était ce propriétaire ?

Un noble : domaine du Louvier, d'Embarras, de Barral, château de la Perrière.

Un seigneur : seigneur du Nièvre, moulin de demoiselle de Piemenu.

Un bourgeois : domaine de chez Bourget, domaine de Rochenu (est-ce le même) appartenant à sieur Lefèvre de Revel, Sieur Roux Antoine.

Un riche paysan propriétaire : Benoît Basset meunier, le moulin des Falconnettes a un fermier aussi ; il y a un fermier au domaine d'Embarras, de Barbarin de Joubert appelé les Rattes.

Les propriétaires nobles des verreries avaient des fermiers : 1769 fermier au domaine de bois Maret.

Nous ne connaissons pas les conditions de fermage. Ils ne devaient pas être très malheureux, car plusieurs finissent leur vie rentier. Peut-être y avait-il de meilleurs domaines que d'autres à exploiter :

Année	Nom Prénom	Lieu
1735	Édam Siméon	Louvier
1746	Joubert Joseph	Embarras
1748	Mouchet Michel	La Roche
1748	Basset Jean	Louvier
1762	Basset François	Grange brûlée
1762	Édam François	Barral

Étaient-ils très riches, peut-être pas, mais assez pour finir leur vie, en vivant de leur rentes, sans travailler.

### **Les grangers**

Quelles différences il y avaient-t-il avec les fermiers ? Nous ne le savons pas. La seule indication que nous ayons est celle-ci : lorsque l'abbaye de Bonnevaux possédait des terres à Primarette ( comme dans le reste de la région ) elle fonda des granges , c'est-à-dire des domaines. Ici nous sommes sûrs du domaine de la Perrière. Y en eut-il d'autres ?

À la tête de ses domaines elle nomma un granger ( au début un religieux). Avec des laïcs, il les exploitait ; il y avait les vachers, les domestiques, etc...

Il construisit un des bâtiments du subsistent encore on a repéré trois, peut-être quatre, granges à Primarette. Ce sont de grands hangars qui servaient d'écurie, de hangar pour le fourrage.

Les bâtiments d'habitation ont disparu ou ont été remaniés. Ces granges, ces domaines ont-ils été vendue par l'abbaye avant 1793 et le nom de grangers a-t-il subsisté? Appartenaient-ils encore à l'abbaye ? Nous ne le savons pas.

- 1762 La grange brûlée
- 1782 Pierry Antoine grangier au domaine de la grange brûlée
- 1764 Grange Pierre grangier de la Serve
- 1764 Blanc Michel grangier de Rochanu
- 1766 Bland Claude grangier de Rochanu

### **Les laboureurs**

C'était les riches paysans, assez riches pour posséder personnellement bêtes et charrues, pour cultiver leurs terres et celle des autres.

Les bêtes coûtaient cher. Au moment de la Révolution en on a un vu La République payer 5 à 600 livres un cheval réquisitionné et la journée de travail n'était pas payée cher. Beaucoup de paysans n'avaient pas de cheval. Ils louaient et payaient les journées de labour faites par un autre dans leurs champs. Bien souvent on labourait avec les vaches qui le soir n'avaient guère de lait! et encore fallait-il avoir une charrue.

## Les artisans

A côté de cette de population essentiellement formée de cultivateur il y avait quelques artisans au village. Je ne donne que ceux qui ont été marqués sur les registres avec leur métier. Ma liste n'est peut-être pas complète :

Certains ont pu passer quelques années à Primarette sans avoir de naissance, de décès ou de mariage pendant leur séjour est ici.

Le curé a pu les inscrire, sans notes et leur métier.

Comme métier lié au travail de la terre nous avons le maréchal-ferrant en 1727 Sercleirat Jean.

### **Comme métiers liés à la vie rurale :**

On filait son chanvre, sa laine ; on faisait tisser sa toile. Le tailleur venait à la ferme coudre les vêtements. Des grandes occasions étaient les mariages : on faisait le trousseau de la mariée ; de souvent on avait dans sa vie qu'un complet, celui de son mariage, on était enterré avec ( encore ne fallait-il pas avoir grossi ! ).

On trouve alors de cardeur de laine ( 1788 Cotton François), le peigneur de chanvre et tisserand ( 1732 François Benoît, 1734 Malarin François, 1758 Rigoudy Bernard, 1797 François Benoît fils) ; il n'y a que 2 tailleurs d'habits inscrit avant 1793 ( 1728 Pagnoux Louis et 1732 Rochet François).

### **Il y a d'autres artisans à Primarette :**

Les verriers dans les verreries du bois Maret, de Bon Rencontre, du bois de Char.

Les tuiliers	1729	Badin Téophile	Maître tuilier
	1732	Peiron Guillaume	Maître tuilier
	1737	Badin Joseph	
	1750	Durieux Nicolas	
	1777	Peiron Pierre	
	1780	Durieux Joseph	
	1789	Durieux Jean	

Les seules à même tuileries, des propriétaires successifs ? Y a-t-il eu plusieurs tuileries travaillant en même temps ? Où étaient-elles situées ? J'aimerais bien le savoir.

Les maçons et les tailleurs de pierre	1749	Pagnoux François	
		1753	Patrat Antoine
			1789 Pagnoux Pierre ( tailleur de pierre)

Les charpentiers	1735	Vachier Jean	
Les fendeurs de duelles	1757	Canet Jean	
	1736	Basset Louis	
	1751	Servonnat Ennemond	

Les meuniers	1747	Fournier Jean	
	1755	Carcel Jean	
	1783	Monnet Joseph ( moulin des Falconnettes)	

C'est moulin était le long du Dôlon. Combien y en avait-t-il ? Était-ce le meunier où les garçons meuniers qui étaient mentionnés ? Nous ne le savons pas !

Les cabaretiers	1749	Conjard Jean	
-----------------	------	--------------	--

Pour les femmes on signale le nom de la « sage-femme » ou « mère-sage » ou « releveuse »

	1714	Pacalet Ennemonde	
	1748	Laurent Isabeau	
	1763	Richard Benoite	



Il y a beaucoup de cultivateurs ( 281 aux mariages, mais avec les étrangers au village et ceux de St-Julien ) 91 qui se marie de Primarette après 1844.

### **Les métiers artisanaux**

Beaucoup de vieux métiers subsistent :

Les tuiliers	1817	Durieux Michel
	1826	Durieux Joseph
	1835	Perrier Antoine
	1864	Rigoudy Michel
	1883	Carcel Jean-Michel
	1883	Carcel Félicien

Il n'y a plus de verriers après 1794. Les gentilshommes verriers ont disparus et leur verreries aussi ( Révolution ).

Les meuniers	1796	Basset Claude	
	1798	Sarrasin Jean	
	1802	Coche Jacques	
	1805	Sarrasin Louis	Falconnettes
	1805	Guiamier Pierre	
	1816	Servonnat Mamert	Falconnettes
	1850	Argout François	
	1849	Joubert Louis Vincent	
	1849	Basset Louis	
	1851	Guillon Louis	
	1851	Coindet Claude Aaron	
	1853	Eydan Jacques	
	1856	Servonnat Jean-Baptiste	

Les maçons	1700 – 1758	Pagnoux François
	1794	Basset Sébastien
	1825	Dupuis Louis Marcel
	1832	Avallet Louis
	1875	Durand Paul
	1885	Peyron Mamert
	1889	Berger Pierre

Les tailleurs de pierre	1838	Ruchon Antoine
	1842	Veyronnet François
	1847	Dubois
	1855	Roybet Antoine ( 1819 - 1857 )
	1877	Levin Joseph
	1878	Bajat Joseph

Régisseur	1848	Rostagnat Henri
-----------	------	-----------------

Menuisier	1854	Laurent Joseph
-----------	------	----------------

Épicier	1863	Guinet Hector
---------	------	---------------

Coquetier	1862	Ailloux Jacques
-----------	------	-----------------

Cabaretier ou aubergiste	1820	Joubert Louis
	1833	Perroud Joseph
	1868	Mouchet Ennemond
	1870	Bourin François
	1883	Fournier Fabien
Instituteur	1838	Salomon Augustin
	1846	Bourne Joseph
	1885	Charrut César
	1886	Vincendon Louis
Tanneur	1801	Piont Joseph domicilié à Primarette mais y exerçait-il ?

### **Métiers pour les femmes**

Sage femme	1799	Fassion Jeanne
	1810	Drié Louise
	1815	Fournier Isabeau
	1818	Joannet Marie-Anne
	1845	Brenier Marie
	1885	Peyron Marie
Couturière	1856	Dupinay Marie-Rose
	1856	Pagnoud Marie-Jeanne
	1859	Griffey Magdeleine
	1864	Servonnat Enfroisine
	1870	Peyron Lucie
	1886	Robin Adèle

Nous avons vu qu'il y avait beaucoup d'enfants en nourrice. Cela faisait un peu d'argent pour les ménages.



## Les mendiants

De 1744 à 1883 il y eut 35 actes de décès ou naissance de mendiants. Ce fût une période très dure, où la misère au fût grande dans nos campagnes. Beaucoup de Jean était domestique ou journaliers (brassiers, manœuvriers). Ils louaient leurs bras et travaillaient de ci, de là à la journée pour un maigre salaire, parfois seulement pour la nourriture.

S'il faisait mauvais temps, on ne les employait pas aux champs et il n'y avait pas de salaire en fin de journée. De même si on était malade. S'ils étaient mariés, la femme et les enfants n'avaient rien à manger. L'hiver était très long, car il fit très froid de 1550 à 1790 environ. Il y avait peu de travail d'hiver. Si le mari mourait la veuve n'avait rien pour nourrir ses enfants et ils allaient mendier sur les routes, dans les villages voisins.

On a aussi des vieillards seuls, veufs ou veuves qui mendient. Puis en 1818, 1851, 1852, des personnes de jeunes sans travail à la campagne. C'est ce manque de travail qui incitera les jeunes à partir en ville, travailler dans les usines. Ils échangeront une vie de pauvres à la campagne contre une vie peut-être encore plus dure à la ville ( journée de travail dur, interminable ; logé dans des taudis mal chauffés, mal aérées pour un maigre salaire).

Voici la liste des mendiants recueillis à Primarette ; certains viennent de villages étrangers. Il y eut beaucoup de famine de 1818 à 1827.

Date	Nom prénom	Âge	Origine	Divers
16/02/1744	Brochet Antoine	5		Père mendiant
4/01/1753	Noble Simon	68	Réaumont	
2/01/1768	Valet Antoine		Beaurepaire	
19/02/1777	Une fille		Trablin près de Moidieu	
23/02/1793	Père Jean	76	Saint Julien	
24/09/1800	Basset Pierre	72		
17/10/1801	Blanc Simonde	62	Pisieux	
7/12/1808	Roux Ennemond	72		
18/05/1809	Joffle Joseph	80	Moissieux	Époux de Marie Basset
9/03/1816	Groléa Benoît	80		Veuf de Marie Anne Petit
23/03/1816	Ailloud François			Baptême, père mendiant
17/01/1818	Joannet Jean	77		Veuf
29/03/1818	Guiard Jean	36		Marié
6/11/1819	Guiard Jean	80	Faramans	Décédé chez Jean Baptiste Peyron
18/02/1820	Contamin Jean-Baptiste			
21/03/1820	Contamin François	4		Fils de Jérôme
13/04/1823	Basset Ennemond	66		
14/05/1823	Reynaz Benoît	85		
7/07/1826	Peyron Joseph	65		Célibataire, décédé dans la grange de sieur Louis Marie Perroud
29/09/1826	Peyron Blaise	78		Longtemps journalier
1/02/1827	Muret Blaise	73	Pisieu	Célibataire, décédé dans la grange de Mme De Blancville
26/01/1829	Berruyer Joseph	74	Viriville	Marié
28/08/1829	Ailloud François	71	Moissieu	

22/11/1830	Bernard Thérèse	86	St-Jean de Bournay	Veuve
17/10/1842	Pierre Michel			De Pierre Angélique, de Miribel âgée de 30 ans , chez Paul Fournier
6/11/1844	Rigoudy Joseph	55	Pisieu	Chez Joseph Rostaing
25/02/1850	Girard Jean	87		Chez Jean-Pierre Griffet
26/06/1852	Terry Jean-Baptiste	36		
10/12/1851	Roulet Pierre	20		
15/04/1852	Monin Benoît			
13/06/1853	Drevon Jean	23		
13/06/1853	Drevon Jean			Père du précédent
13/06/1853	Drevon Rose			Mère de Jean, journalière
14/06/1853	Pion Roux François			
14/06/1853	Pion Roux Espérance			Fille du précédent
18/03/1857	Rostaing Rosalie	21	Villeneuve de Marc	Décès d'Étienne de son fils de 18 jours
21/10/1870		66		Chez Basset Régis Mamert
17/01/1883	Dechenaux Jean	60	Biol	Veuf, chez Basset Michel

## Les nobles

Nobles ayant vécu à Primarette ou dont le nom est mentionné sur un acte de l'état civil comme parents, parrain ou marraine ou étant décédés et à Primarette.

Je n'ai pas noté toutes les dates de parution de ces noms et c'est dommage.

Nous remarquerons une grande partie de ces nobles et de leurs familles étaient les maîtres des verreries ( Bon Rencontre, du Bois de Char, de Bossieux ).

Familles      Barbier  
                   de Borniol  
                   Fassion  
                   De Revel  
                   Du Mollard  
                   De Finance

Puis il y a les nobles habitants le Louvier : de Blanc

Puis il y a les nobles habitant la Perrière : de Blanville.

La famille de Blanc de Blanville aurait été anoblie par Charles VII en 1434 (note de Monsieur Malet ). La famille Blanc du Louviers et la famille de Blanville étaient-elles apparentées ?

Il dit aussi car Revel en 1701 il y avait trois familles de gentilshommes de verriers

Noble Pierre Marin du Mollard

Noble Jean de Mondragon

Noble Geoffroy Barbier

Familles que nous retrouvons signant des acte à Primarette. La famille de Fassion est une famille d'hommes de guerre et de verriers ( titre dès l'an 1194 ).

En 1615, Françoise de Fassion épousa Pierre de Borgniol originaire de Montferrat. Il était aussi maître verrier.

1665	Julianne de Grié	
1667	Noble Gaspard du Nièvre	
	Noble Jean de Barbier	Seigneur de Belle Taille
	Noble Geoffroy de Barbier	Fils de Barbier Jean, seigneur de la Jeunesse
	Demoiselle Françoise du Palais	
	Demoiselle Prudence de Blanc	Au Louvier
	Noble Pierre de Revel	Seigneur de la Moille, habitant à la verrerie
1673	Noble Jean de Barbier	Testament, seigneur de la Jeunesse, maître de la verrerie de Bousieux
1677	Noble Laurent de Borniol	Marié le 12 juin à Dame Prudence de Blanc
27/04/1686	Marc de Borniol	Naissance
3/04/1687	Noble Hector de Borniol	A Buis
25/01/1683	De Bompert Claudine	
4/01/1687	De Bompert Marie	
11/01/1689	Noble Joseph de Chambarant	Enterré dans l'église
10/03/1691	De Fassion Françoise	
21/10/1693	Demoiselle Marie de Barbier	

31/07/1694	Noble Jacques de Revel	Enterré dans l'église
18/03/1695	Demoiselle Marguerite de Blanc	Enterrée dans l'église
9/05/1695	Le Bompard Joseph	
26/09/1698	De Revel Marie	36 ans, femme de noble Guillaume de Bompard, seigneur de Portes
20/10/1701	Sieur Pierre de Marin	Seigneur du Molard
1/04/1716	Marie Florie de Blanc	De Peuras, 68 ans
6/12/1720	Noble de Blanville Jean	Neuf mois
4/10/1720	De Chivalet Marie	De la Garde
15/12/1722	De Flandy dame de Vitrolles Antoinette	60 ans
16/1/1723	Noble Jean Marc de Revel	45 ans
29/04/1724	De Blanc Scipion	80 ans
11/09/1729	De Blanc de Tharse Françoise	60 ans
1/04/1729	Noble messire Pierre de Blanville	Seigneur de la Perrière, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre militaire de saint Louis
17/08/1733	Demoiselle Renée de Barbier	35 ans
1739	Messire Léonard de Blanville	Lieutenant dans le régiment de Bretagne d'infanterie, chevalier de l'ordre militaire de saint Louis
8/09/1750	De Fassion Anne	Cinq mois
11/04/1753	De Fassion Pierre	Dix sept mois
13/07/1753	Noble Jacques Maurice du Nièvre	Seigneur de la Serve, 79 ans
18/05/1755	Dame Antoinette de Vitrolle	Veuve de messire Pierre de Blanville de Vidonnière, 75 ans
27/04/1764	Sieur Mathieu Pilhaud	Châtelain de Pommier
	De Fassion François	Neuf mois
	Demoiselle Marguerite du Mollard	
	Dame Marthe du Mollard	
	Noble Floris André de Fassion	
	Noble Pierre du Mollard	Maître de la verrerie du Bois de Char
	Sieur Henry Jean Baptiste la Fèvre dit d'Auteville	
	Sieur Joseph la Fèvre	De Rochenu
	Noble Louis de Finance	Maître de la verrerie de Bon Rencontre
	Noble François de Finance	Cadet
	Noble François Éléonord de Finance	De Clerbois
	Noble François de Chambeuil	
1774	Marie Magdeleine de Barbier de Finance	
	Noble André de Fassion	

## **Les prénoms**

## Les prénoms

J'ai recherché quels étaient les prénoms donnés aux enfants à Primarette de 1641 à 1890. Je n'ai fait l'étude de que sur les naissances.

On peut parler de mode pour le choix des prénoms. On remarque que certains prénoms employés avant 1700 sont nettement démodés et d'autres sont arrivés jusqu'à nous sans l'ombre d'une rides, pour les garçons comme pour les filles.

J'ai partagé cette étude en 3 parties

De 1641 à 1700

De 1700 à 1790

De 1790 à 1890

### **Des prénoms de filles**

#### **De 1641 à 1700**

Il y a des prénom de filles qui ont été usités le 1641 à 1890

Marie ( 423 ). Marguerite ( 137), Anne ( 123), Jeanne (116), Françoise (103) , Louise (81), Geneviève (81), Jeanne-Marie (66), Benoîte (59), Claudine (42), Magdeleine (40), Catherine (40), Élisabeth (40), Isabeau (26) ( Élisabeth et Ysabeau ou Isabelle sont les 3 formes d'un même prénom.), Ennemonde (21), Blandine (32), Clémence (9), Gabrielle (8), Renée (6), Claire (7), Agathe (14), Virgine (11), Suzanne (4).

Des vieux prénoms ont disparu des 1700

Clauda (9), Arthaude (5), Toinette (5), Éléonore (3), Mondas (2), Andréa (2), Julianne (2), Bartholoméa (2), Miève (2), Émeventiane (2), Aymane (1), Sybille (1), Blanche (1), Étienne (1), Pernelle (1), Dimanche (1), Hippolyta (2), Mathiate et Mathiase (4), Simonde (1).

#### **De 1641 à 1700**

On y trouve des prénoms toujours actuels

Blandine, Marguerite, Claudine, Jeanne, Catherine, Louise, Anne, Françoise, Gabrielle, Élisabeth, Suzanne, Geneviève, Claire, Renée, Marie, Cécile.

#### **De 1700 à 1790**

Les 1701 apparaît le 1er prénom composé avec Marie ( il y en aura 495 jusqu'en 1890 )

Je note la date où je rencontre le prénom pour la 1ère fois.

Marie-Anne ( 1701 ), Marie-Rose ( 1749), Marie Blandine ( 1750 ), puis le processus s'accélère et dès 1750 il y a beaucoup de prénoms composés et après 1790, il n'y a presque plus de prénom unique.

Il y a aussi des doubles prénoms dont le 1er n'est pas Marie ( il y en aura 286 jusqu'en 1890). Exemples : Anne Blandine ( 1758), Julie Rose ( 1758 ), Jeanne Rose ( 1753).

Mais je pose cette question : le 2e prénom était-il utilisé ? Avec Marie certainement, mais avec un autre prénom, le je ne le pense pas. Jeanne Marie peut-être ?

Le prénom Marie (seul) est nettement en extension dès 1700. Il y a eu 34 marient avant 1700, 194 1700 à 1790 et 195 de 1790 à 1890. il domine nettement les autres. Il y avait beaucoup de Marie à Primarette.

Des prénoms se modifient à cette époque 1700 à 1790 :  
Il n'y a plus d'Isabeau, seulement des Élisabeth et pas encore d'Isabelle. Fleurie a remplacé Florie, Simonde se voit remplacée par Simone.

De vieux prénoms sont toujours choisis  
Virgine (5), Clauda (7), Antoinette (23) a remplacée Toinette, Philiberte (11), Benoîte (26), Ennemonde (11), Simonde (4), Adriane (3), Hippolyta (1).

Il y a peu de prénoms uniques nouveaux  
Angélique ( 1734), Michelle ( 1743 ), Thérèse (1717), Laurence (1754), Alexia (1775), Rose (1782), Émilie (1788), Félicité (1789).

Quelques-uns uns disparaissent avant 1790 :  
Dominiqua (1701), Simonde (1712), Adriane (1716).

### **De 1790 à 1890**

Les prénoms anciens subsistent avec un nombre important de prénoms :  
Marie (195), Mariette (8), Françoise (30), Louise (23), Marguerite (32), Jeanne (31), Anne (31), Geneviève (29), Antoinette (12), Rose (19), Gabrielle (2), Catherine (7), Claudine (11), Élisabeth (11), Magdeleine (27), Benoîte (5), Isabeau (3), Virgine (5), Blandine (2), Ennemonde (1), Agathe (6), Suzanne (2), Clémence (2).

Les deux traits caractéristiques de la mode des prénoms à cette époque sont  
Le grand nombre de prénoms doubles composés avec ou sans Marie  
La parution d'un grand nombre de prénoms nouveaux

Les prénoms doubles

En 1823 il y aura même un prénom triple : Marie Rose Caroline

Composés avec Marie : ( 437)

Magdeleine (40), Victoire (8), Apollonie (1), Enfroisine (5), Eugénie (7), Louise (49), Mélanie (5), Julie (25), Anne (23), Marguerite (10), Claire (2), Antoinette (12), Félicité (3), Élisabeth (5), Angélique (5), Agathe (2), Anette ( 1), Alexandrine (10), Pauline (1), Geneviève (7), Josette (1), Christine (5), Françoise (12), Judith (1), Rosalie (12), Caroline (1), Jeanne (1), Dorothee (1), Franchette (1), Rose (40), Justine (1), Mélie (1), Joséphine (6), Espérance (1), Sophie (3), Virgine (2), Isabeau (1), Émilie (1), Aimée (1), Thérèse (9), Philomène (10), Reine (1), Adèle (2), Angèle (3), Noémie (1), Léontine (1), Clémentine (2), Pélagie (1), Augustine (1), Léonie (1), Séraphine (1), Charlotte (1), Céline (3), Célestine (5), Virginie (1), Marceline (1), Olympe (1), Delphine (2), Victorine (1), Hélène (1)

Composés avec Françoise (12)

Magdeleine (1), Julie (3), Émélonie (1), Henriette (4), Clémentine (1), Pauline (1), Marguerite (1)

Composés avec Louise (17)

Françoise (2), Marie (1), Méline (1), Sophie (2), Eugénie (1), Victoire (1), Antoinette (2), Pierrette (1), Lucie (2), Valérine (1), Adrienne (1), Jeanne (1), Émélie (1) de

Composés avec Marguerite (11)

Césane (1), Louise (1), Caroline (1), Henriette (1), Magdeleine (2), Rosalie (3), Françoise (1), Pauline (1)

Composés avec Henriette (10)  
Victoire (1), Philomène (1), Rose (3), Louise (1), Émélonie (1), Mélie (1), Pauline (1),  
Séraphine (1)

Composés avec Jeanne (57)  
Marie (45), Sophie (1), Françoise (1), Alexandrine (1), Julie (1), Enfroisine (1),  
Caroline (1), Marguerite (2), Félicité (1), Céline (1), Mélie (1), Joséphine (1)

Composés avec Joséphine (16)  
Laurette (1), Rose (1), Caroline (1), Marguerite (1), Mélie (1), Philomène (1), Louise  
(2), Clémentine (1), Eugénie (1), Henriette (1), Albertine (1), Émélie (1), Pauline (1), Célestine  
(1)

Composés avec Anne (20)  
Florie (1), Marie (9), Angélique (1), Christine (1), Rose (1), Julie (1), Henriette (3),  
Françoise (1), Magdeleine (1), Adélaïde (1)

Composés avec Geneviève (7)  
Rosane (1), Henriette (1), Émilie (1), Julie (1), Marguerite (1), Alexandrine (1),  
Françoise (1)

Composés avec Antoinette (1)  
Marguerite

Composés avec Rose (16)  
Antoinette (1), Marie (10), Adélaïde (1), Gabrielle (1), Marguerite (3)

Composés avec Alexandrine d'(1)  
Zoé

Composés avec Eugénie (10)  
Amélie (1), Émilie (1), Victorine (1), Rose (2), Justine (1), Rosalie (1), Louise (1),  
Clothilde (1)

Composés diversement (21)  
Gabrielle Césarine, Marthe Marguerite, Rosane Christine, Pauline Thérèse, Victoire  
Henriette, Émilie Henriette, Madeleine Louise, Angélique Louise, Enfroisine Fatuité, Virgine  
Julie, Christine Alexandrine, Angélique Philomène, Julie Rose, Thérèse Eugénie, Claudine  
Antoinette, Rose Céline, Julie Geneviève, Mariette Agathe, Antoinette Delphine, Césarine  
Françoise, Pauline Rose

Il y a dans cette période 1790 - 1890 au coup de prénoms nouveaux. nous allons  
retrouver les prénoms de nos grands-mères qui apparaîtront surtout après 1850 :

Henriette ( 1793-41), Julie ( 1798-28), Monique ( 1798-1), Justine ( 1800-2), Sophie ( 1801-4), Laurence ( 1806-1), Césarine ( 1807-2), Félicité ( 1789 -2), Adélaïde ( 1812- 4),  
Olympe ( 1813-1), Célestine ( 1877-4), Rosane (1818-4), Rosalie ( 1820-19), Pierrette (1820-  
1), Véronique ( 1820-1), Enfroisine ( 1820-12), Alexandrine ( 1820-9), Brigide ( 1835-1),  
Émélonie ( 1836-1), Pauline ( 1837-5), Joséphine ( 1837-1), Adrienne ( 1839-1), Lucie ( 1840-  
6), Philomène ( 1843-6), Dorothée ( 1845-1), Zélie ( 1847-1), Apolonie ( 1847-2),

Mélie ( 1849-4), Mélanie ( 1849-5), Charlotte ( 1870-1), Zoé ( 1870-1), Augustine ( 1867-1), Clémentine ( 1867-1), Anaïs ( 1871-4), Angèle ( 1872-1), Amélie ( 1872-1), Aglaé ( 1878-1), Valérie ( 1879-1), Irma ( 1883-1), Héloïse ( 1884-1), Constance ( 1880-1), Antonia ( 1884-1), Alix ( 1884-1), Victorine ( 1884-1), Félicie ( 1886-3), Léonie ( 1886-3), Angèle ( 1886-1), Baptistine ( 1887-1), Francine ( 1889-1), Albertine ( 1889-1), Marceline ( 1889-1), Ursule ( 1889-1), Adèle ( 1889-5), Valérie ( 1889-2), Laurentine ( 1889-2), Pélagie ( 1890-1), Berthe ( 1890-1), Séraphine ( 1890-2), Céline ( 1890-2)

En résumé on peut dire

Jusqu'en 1700 il y a des prénoms courant et des prénoms très anciens (Mondas, Miève, Pernelle, etc...).

De 1700 à 1790 il y a peu d'innovation. La seule originalité est l'extension du prénom Marie et l'apparition des doubles prénoms.

De 1790 à 1890 Marie continue à se développer seul de ou avec un prénom double. Il y a beaucoup de tout le prénom sans Marie. Beaucoup de prénoms nouveaux apparaissent.

### Les prénoms de garçons

#### **De 1641 à 1700**

Il y a des prénoms très courant que l'on trouvera jusqu'en 1890 :

Jean ( 79 ), Benoît ( 41 ), Pierre ( 39), Louis ( 32), Claude ( 28 ), Antoine ( 26), François ( 25 ), Joseph ( 25), Jacques ( 21 ), Michel ( 23 ), Guillaume ( 13), Roch ( 12), Floris ( 12), Nicolas ( 10 ), Vincent ( 10 ), Ennemond (10), Philibert (9 ), Étienne (8 ), André (7 ), Jean-François ( 7 ), Charles (5), Gabriel (4), Siméon (3 )

Des prénoms anciens ont disparu des 1700 :

Melchior (2 ), Anselme (1 ), Jérôme ( 2 ), Guichard (3 ), Coesar (1 ), Bastien (1 ), Maurice (2), Humbert (2 ), Théophile (1 ), Francon (1 ), Marc (1 ), Noé (1 ), Baptiste (1 ), Raymond (1), Denis (1), Noël (1 ), Georges (1 )

Il y a déjà 3 prénoms doubles

Jean-François ( 1648 ), Jean Joseph ( 1680 ), Jean Baptiste ( 1687 )

#### **De 1700 à 1790**

Des prénoms double apparaissent

Composés avec Jean :

Louis ( 1702-1 ), Baptiste ( 1702-16 ), Noël ( 1706-1 ), Benoît ( 1710-1 ), Michel ( 1715-4), Guillaume ( 1717-1 ), André ( 1779-1 ), Antoine ( 1780-3 ), Claude ( 1758-2 ), Jacques ( 1760-1 )

Composés avec Jacques

Maurice ( 1710-1 ), Benoît ( 1719-1 )

Composés diversement

Louis Joseph ( 1770), Antoine Vincent ( 1755 ), Charles Joseph ( 1761 ), Joseph Benoît ( 1766), Pierre Antoine ( 1774 )

Mais en tout, il n'y a que 51 prénoms doubles pour cette période.

Il y a beaucoup de Joseph ( 117 ), Pierre ( 94), Jean ( 95).

Les prénoms courant dominant :

Joseph (117), Jean (95), Pierre (94 ), Antoine (68), François (60), Michel (49), Claude (43), Benoît (40), Ennemond (37), Jacques (35), Louis (31), Guillaume (30), Étienne (20), Blaise (9), Charles (9), Philibert (7), Nicolas (7), Siméon (6), André (5)

Des prénoms nouveaux apparaissent

Barthelemy ( 1775-1 ), Christophe ( 1781-1 ), Paul ( 1783-1 ), Alexandre ( 1738-1 ), Didier ( 1764-1 ), Anthelme ( 1730-1), Abdon ( 1723-1), Laurent ( 1749-1 ), Léonard ( 1721-4), Bernard ( 1758-1 ), Juste ( 1734-1 )

Des prénoms vont disparaître qui existaient 1641 à 1790 :

Balthazard ( 1703-1 ), Nicolas ( 7 ), Ferréol ( 1716-2 ), Geoffrey ou Geoffroid ( 1725-2), Mathieu ( 1742-2 ), Scipion ( 1705-1 ), Alexis ( 1713-15 ), Sébastien ( 19 )

### **De 1790 à 1890**

Les prénoms anciens subsistent :

Joseph ( 157), Jean ( 92), Pierre ( 62 ), Antoine ( 56 ), François ( 38 ), le noir ( 34 ), Claude( 29 ), Ennemond ( 27 ), Louis ( 22 ), Étienne ( 18 ), Michel (14 ), Jacques (13 ), André (13 ), Alexis (12 ), Fleury (8 ), Vincent (7 ), Paul (7 ), Guillaume (6 ), Blaise (5 ), Nicolas (4), Mamert (4 ), Henri (3 ), Philibert (3), Victor (2 ), Charles (2), Roch (2), Clément (1), Simon (1), Barthelemy (1 ), Alexis (1 )

Les prénoms doubles sont très nombreux ( 699 ) plus encore que pour les filles.

Formés avec Jean ( 306 )

Baptiste (84), Louis Marie (1), Paul (1), Louis (59), Pierre (55), Claude (6), François (21), Eugène (1), François Régis (6), Augustin (1), Joseph (32), Marcel (1), Félicien (1), André (3), Antoine (11), Nicolas (1), Benoît (1), Lucien (1), Étienne (1), Henri (1), Vincent (1), Jules (1), Félix (1)

Formés avec Joseph ( 76 )

Henri (3), Claude (1), Marc (1), Antoine (7), Baptiste (1), Victor (3), Marie (9), Maxime (1), Sébastien (1), Prosper (1), Pierre (4 ), Jean (1), Armand (2), Blaise (2), Ennemond (2), Jacques (1), Mathieu (1), Régis (1), François (1), Laurent (1), Philibert (1), Valentin (1), Guillaume (1), Hippolyte (1), Lucien (1), Alexandre (6), Édouard (2), Fabien (1), André (1), Bruno (1), Cyprien (1), Adrien (1), Eugène (1), Amblar (1), Louis (4), Michel (1), Marius (2), Gabriel (1), Joanni (1), Élie (1), Arsène (1)

Formés avec Louis (48), Pierre (14), Charles (20), Henri (10), Antoine (9), Paul (8), Marius (7), Ennemond (7), Régis (5), Michel (4), Eugène (6), Victor (6), Félix (5), Émile (3), Marie (3), Jules (2), Joanni (2), Frédéric (2), Clément (2), Rémi (2), Blaise (3), Benoît (3), Étienne (3), Mamert (2), Marc (2), et 37 autres tels Camille Léon, Rémy Félicien, Cyprien

Séraphin etc qui n'apparaissent qu'une fois. Il y a beaucoup plus de prénoms doubles pour les garçons que pour les filles.

Le 1er prénom formé de trois prénoms apparaît en

1791 : Jean Louis Marie

1799 : Joseph Marie Régis

1807 : Jean Joseph Antoine

Il y a eu 75 prénoms triples

Six formés avec Jean-François plus un prénom

Onze formés avec Jean Baptiste plus un prénom

En 1876 un prénom a été formé avec quatre prénoms : Jean Joseph Henri Séraphin

En 1852 un prénom triple a le prénom de Napoléon : Antoine Alphonse Napoléon

Il apparaît beaucoup de prénoms nouveaux ( qui apparaissent souvent avant dans un prénom double )

Ses prénoms sont ceux de nos grands-parents.

Alexandre (1812-9 ), Henri (1814-6), Eugène (1831-4), Auguste (1809-7), Jules (1890-3), Philippe (1801-3), Marcel (1817-3), Honoré (1846-2), Sévère (1799-1), Sylvain (1814-1), Christophe (1814-1), Casimir (1819-1), Flavien (1845-1), Régis (1825-1), Victor (1836-1), Félix (1846-1), Rémy (1849-1), Alphonse (1851-2), Frédéric (1856-1), Lucien (1858-1), Élie (1869-1), Ruben (1869-1), Georges (1875-1), Marius (1878-1), Albert (1885-1), Armand (1887-1), Maximilien (1888-1), Félicien (1888-1), Alfred (1890-1)

Nous remarquons

Joseph et le prénom unique le plus employé (293 en tout), Jean (166 ), Pierre (195), Antoine (150), Benoît (115), Jean-Baptiste (101), Claude (100), Michel (86), Louis (85), Edmond (74), Jacques (69), Étienne (46), Guillaume (49)

Les prénoms double pour les garçons apparaissent plus vite que pour les filles dès 1648. Ils sont en suis beaucoup plus nombreux que ceux des filles. Il y a 75 prénoms triple et 1 quadruple.

Comme pour les filles des prénoms anciens disparaissent et sont remplacés par beaucoup de prénoms uniques nouveaux dès 1801.

En consultant les mariages on trouve quelques prénoms anciens autres que ceux relevés pour les baptêmes :

Les filles

Angélique (1724), Adriane (1675), Méraude (1664), Léonore (1646), Julianne (1654), Berte (1662), Étienne (1670), Pétronille (1680), Guigonne (1624), Sibille (1642), Charlotte (1679), Fanélie (1855), Thomasse (1688), Claudaz (1671), Philiberte (1680)

Les garçons

Odon (1743), Romain (1657), Gaspard (1700), Guigues (1647), Jacquemond (1642)



## **Les familles**

## Les familles

Je note les familles qui ont vécu à Primarette, seulement celles qui apparaissent sur les registres. Je note le nom du mari, pas celui de sa femme : l'arrivée sur un registre et le dernier acte ( cela peut être celui d'un descendant masculin direct 2 ou 3 générations après.).

Nom Prénom	Dates	Nom Prénom	Dates
Agnès Antoine	1696 – 1696	Badin Théophile	1695 – 1737
Agnier Gabriel	1714 – 1735	Badin Guillaume	1681 - 1696
Ailloux Sébastien	1719 - 1753	Badin Louis	1652-1674
Ailloux Guillaume	1741 - 1741	Badin Philibert	1712- ?
Ailloux Étienne	1755 - 1799	Badin Joseph	1716-1735
Ailloux François	1807 - 1856	Badin Antoine	1729-1735
Ailloux Claude	1668 - 1684	Badin Jacques	1817-1869
Ailloux Fleuri	1697 – 1709	Badin Benoît	1796 - ?
Ailloux Joseph	1884 – 1973	Badin Jean	1793-1827
Ailloud Vincent	1839 – 1843	Balagant Joseph	1794 - ?
Allaigre Louis	1728 – 1728	Baléon Pierre	1652 - ?
Andrevon Jean	1846 – 1848	Balliboud Michel	1685-1696
Andrevon Pierre	1789 – 1805	Balliboud Guillaume	1714-1775
Andrevon Jean-Pierre	1729 – 1734	Balli Claude	? - ?
Andrevon Pierre	1823 – 1823	Bally Romain	1857-1857
Andrevon Pierre	? – 1803	Bally Balthazard	1671-1680
Andrieux Jérôme	1794 – 1844	Banchet Jean	? –1882
Andrieux Jérôme	1821 1854	Banier Benoît	1791-1864
Annequin Blaise	1790 - 1792	Bannier Jean Joseph	1878-1882
Antermet Claude	1751 – 1757	Bannier Jean-Baptiste	1884-1956
Antonin Étienne	1717 – 1717	Bannier Ennemond	1802-1840
Antonin Régis François	1860 – 1884	Bannier Anne	1846 - ?
Argoux Benoît	1732 – 1754	Bagner Jean	1815-1881
Argout Michel	1766 – 1803	Bardin Guillaume	1673-1675
Argout François	1812 – 1850	Bardin Pierre	1660-1673
Armanet Antoine	1841 – 1844	Bardin Jean	1697- ?
Arnaud Jean	1680 – 1681	Bardin Daniel	1690-1732
Arnaud André	1666 – 1666	Bardin Jean	1700-1747
Arnaud Antoine	1769 – 1776	Bardin Antoine	1690-1705
Artaud Antoine	? – 1760	Bardin Jean	1695-1699
Artaud Joseph	1724 - 1724	Bardin Jean	1690-1694
Avalet Claude	1683 – 1726	Bardin Antoine	1722-1751
Avalet Jean	1794 - ?	Bardin Jean-Baptiste	1734-1867
Avalet Louis	1797 - 1828	Bardin Pierre	1808-1858
Avalet Joseph	1815 - ?	Bardin Vincent	1837 -1968
Avalet Louise	1823 - ?	Bardin François	1889-1969
Avallet Louis	1865 – 1889	Bardin Henri Étienne	1871-1871
Avallet Jean Louis	1833 – 1974	Bardin André	1872- ?
Avalet Louis	1811 - 1970	Baron Jacques	1669- ?
Bach Louis Antoine	1834 -1834	Basset Claude	1733-1756
Badin Jean	1655 -1689	Basset Jean-François	1829-1845

<b>Nom Prénom</b>	<b>Dates</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Dates</b>
Basset Louis Victor	1880-1958	Bertelet Joseph	1703-1706
Basset Jean Pierre Laurent	1870-1889 Jarcieu	Bertelet Vincent	1719 - ?
Basset Joseph	1856 - ?	Bertelet Jacques	1690-1736
Basset François Régis	1849-1888	Berthelet François	1813-1864
Basset Louis	1694-1739	Bertet Jean	? –1800
Basset Jean-Louis	1885-1973	Berthet Pierre	1822-1846
Basset François	1721-1723	Bertet Joseph	1799-?
Basset Benoît	1704-1708	Berthier Antoine	1856-1948
Basset Pierre	1710- ?	Berthier Jacques	1694 -1714
Basset François	1748 - 1764	Berthier Claude	1739-1756
Basset Benoît	1664-1682	Bertin Floris	1680- ?
Basset Humbert	1646-1668	Bertrand Benoît	1797- ?
Basset François	1696 - ?	Billion Louis	1725-1740
Basset Henri	1877 -1890	Bis Joseph	1803- ?
Basset Antoine	1746-1757	Blanc Michel	1816- ?
Basset Emmanuel	1718- ?	Blanc Antoine	1714-1755
Basset Antoine	1781-1784	Blanc Jean	1696-1706
Basset Pierre	1791-1829	Blanc Hugues	1658 - ?
Basset Jean-Michel	1845-1858	Blanc Benoît	1648- ?
Basset Jean-Baptiste Henri	1849-1971	Blanc Étienne	1695- ?
Basset Jean	1780-1852	Blanc François	1682 - ?
Basset Antoine	1722-1867	Blan Antoine	1804 - ?
Basset Benoît	1723-1858	Blanc Benoît	1642-1681
Basset Mamert	1824-1834	Blanc Mathieu	1820-1860
Basset Benoît	1685-1981	Blanc Michel	1726-1885
Basset François	1691-1779	Boindrieux Pierre	1744-1803
Basset François	1720-1789	Boissat Antoine	1659-1663
Basset Alexis	1705-1882	Boissat Antoine	1654-1667
Baule Pierre	1797 -1831	Boissonnet Ennemond	1732-1734
Beau Pierre	1744-1764	Bonier Ennemond	1682-1688
Bellet Gaspard	1653-1656	Bonier François	1692-1702
Béni Laurent	1802-1803	Bonier (Bodin) Humbert	1648-1673
Bérenjon Philibert	1663-1668	Bonnardel François	1866-1866
Bérenjon Floris	1654-1662	Bonnardel André	1849-1853
Berger Pierre	1841-1864	Bornoz Sébastien	1696-1739
Berger Jean-Pierre	1865- ?	Borne (Bournoz) Scipion	1728-1843
Berlioz Jean Antoine	1836-1836	Bosse Vincent	1845-1850
Bernard Benoît	1716-1736	Boursivat Jean	1694 -1703
Bernard Aymé	1666 -?	Bouchied Benoît	1667-1682
Berne Jean	1702-1726	Bouchier Claude	1682-1687
Bernier Jean	1681-1685	Bouillon Étienne	1651-1655
Bernier Jean	1813-1815	Bouillon Jacques	1687 - ?
Berruyé Antoine	1704 - ?	Bouilloud Claude	1651 - ?
Berry Antoine	1717-1720	Bouillat Jean	1797 - ?
Bertellet Antoine	1701-1746	Bourgary Benoît	1712 - ?

<b>Nom Prénom</b>	<b>Dates</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Dates</b>
Bourgarit Claude	1761 - ?	Chapuis Jean	1818-1890
Bourin François Émile	1887-1890	Chapuis Jean	1829-1845
Bourne Joseph	1850-1949	Chapuis Bernard	1854-1856
Borne Louis	1705-1707	Chapuis Maurice	1682-1695
Bourne Joseph	1824 - ?	Chapuis Benoît	1645 - ?
Bournoz Pierre	1671-1707	Chapuis Pierre	1644 - ?
Bourrin Floris	1671-1674	Chapuis Antoine	1726-1751
Boursivat Antoine	1654-1670	Chapuis Claude	1643-1647
Bouvard Michel	1842-1862	Chapuis Barthelemy	1667-1685
Boulevard Marie-Christine	1849-1952	Charbonérat Étienne	1671-1679
Bouvard Joseph	1747-1752	Charel Jean Joseph	1886-1920
Bouvard Jean	? -1847	Charmétan Joseph	1867-?
Bouvier Floris	1656-1664	Charreton Daniel	1674- ?
Bouvier Humbert	1657-1666	Charreton Jean	1659-1664
Bouvier Hugues	1683-1686	Charreton Étienne	1645-1648
Bouvier Étienne	1665-1682	Charreton François	1779-1779
Bouvier Claude	1694 - ?	Charreton Guillaume	1814-1814
Bouvier Pierre	? -1842	Charreton Julie	1833 - ?
Bracoud François	1655- ?	Charreton François	1737 -1778
Brenier Joseph	1834-1868	Charreton Joseph	1769-1825
Brenier Jean	1840-1846	Charreton Ennemond	1769-1803
Brenier Jean	1813-1860	Charreton Guillaume	1788-1888
Brenier Joseph	1810-1838	Chatelard Jacques	1647-1650
Buisson Étienne	1757-1845	Chaudier Jean-Pierre	1852-1901
Buisson François	1662 - ?	Chaudier Claude	1736-1750
Buisson Benoît	1742-1748	Chaudier Jacques	1686-1734
Bunichon ?	1689- ?	Chaudier Benoît	1671-1679
Burlat Jean-Pierre	1879-1955 Pisieu	Chaudier Étienne	1658-1661
Buza Joseph	1747-1825	Chaudier Balthazard	1665-1680
Carcel Jean	1755-1771	Chaudier Jean	1670-1685
Carcel Jean	1817 -1882	Chaudier François	1706 - ?
Carcel Blaise	? -1832	Chausse Antoine	1703-1706
Carcel Michel	1833-1884	Chautant Jacques	1786-1794
Carvat Michel	1674- ?	Chautems Jean	1663-1680
Carras Michel	1673 -1679	Chautant Joseph	1792-1799
Carras Jean	1655 - ?	Chautems Jean	1680- ?
Cécilion Antoine	1775 - ?	Chautems Pierre	1712-1749
Cécilion Claude	1712 - ?	Chautant Joseph	1790-1829
Chamaz Michel	? -1842	Chenavas Claude	1652-1684
Chamba Jean	1675-1779	Chenavas Claude	1742-1745
Chambe Jacques	1667-1671	Cherpe Pierre	1811-1864
Chamberon Joseph	1804 -1805	Cherpaz Pierre	1839-1871
Chapas Charles	1862-1879	Cholier Benoît	1650-1657
Chapat Antoine	1817-1879	Chomas Claude	1656-1665
Chapeize Jean	1675-1700	Chomaz Claude	1655-1655
Chapaise Floris	1672-1676	Chomat Claude	1797-1810

<b>Nom Prénom</b>	<b>Dates</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Dates</b>
Chomat Michel	1800-1830	Contamin Ennemond	1779-1825
Chorier Jean Joseph	1865-1948	Contamin Jérôme	1809-1879
Cibille Claude	1666-1669	Contamin Magdeleine	1814 - ?
Clamaron	? -1854	Contamin Jacques	1852-1880
Clerc Benoît	1802-1882	Contamin Claude	1758 - ?
Clerc Joseph	1844-1906	Contamin Louis	1852-1870
Clerc Didier	1725-1780	Cordier Antoine	1794-1797
Clerc Jean	1762-1845	Coste Joseph	1799-1951
Clerc Claude	1791-1805	Coste Sophie	1831-1865
Clerc Pierre	1843-1844	Cote Charles Étienne	1857-1859
Clerc Pierre	1722-1752	Cote Jeanne Marie	1818-1818
Clerc Louis	? -1882	Cote François	1796-1798
Clerc Louis	1773-1782	Coste Antoine	1798-1804
Clerc François Alexis	1803-1885	Cotton Michel	1799-1803
Cochard Guillaume	1659-1816	Cotton François	1773-1788
Cochard Joseph	1729-1747	Couchoud Joseph	1861-1863
Coche-Cochard	1680 - ?	Crétinon Laurent	1839 - ?
Coche Jean	1709-1794	Croibi Jean Marie	1788-1789
Coche François	1701- ?	Cros Augustin	1850-1851
Coche Floris	1697 - ?	Cros Jean-Pierre	1825-1839
Coche Noël	1680-1708	Cusin Louis	1762-1762
Coche Philibert	1647 - ?	Dardieux André	1810-1831
Coindet Louis	1830 -1855	Dervieux Gabriel	1869-1965
Coindet Claude Aaron	1851-1924	David Jérôme	1659-1668
Collaud Antoine	1700 -1786	De Barbier Jean	1648-1712
Collaud Baptiste	1650-1660	De Blanc Jean	1651 - ?
Collaud Corneille	1664 - 1699	De Blancville Pierre	1720-1800
Coléon André	1803-1823	De Belle Antoine	1688-1693
Colliat Étienne	1853-1871	De Bompert Guillaume	1680-1698
Colin Étienne	? -1746	De Borniol Hector	1650 -1680
Colin Étienne	1743-1749	De Fasson Pierre	1750-1756
Collion Élie	1869-1990	De France Jacques	1793 - ?
Colombat Pierre	1679-1691	De Girand Jean	1645 - ?
Colombat Floris	1668 -1700	De Girand François	1738-1753
Combaloz Pierre	1644-1649	Degirand Pierre	1673-1719
Conjard Jean	1701-1725	De Guison François	1759 - ?
Conjard Jean	1690-1732	De Lay Blaise	1652 - ?
Conjard Claude	1707 - ?	Delay Balthazard	1661 - ?
Conjard Guillaume	? -1670	Du Marin Pierre	1700-1702
Conjard Joseph	1725-1730	Du Mollard François	1730 - ?
Conjard Daniel	1661-1668	Denoli Fleuri	1696 - ?
Conjard Jean	1721-1756	Denoly Guichard	1665-1670
Conjard Roch	1660-1712	De Revel Claude	1680-1683
Conjard Étienne	1716-1745	Derroux François	1739-1743
Conjard Jean	1757-1791	Degirand François	1753-1760
Conjard Guillaume	1733-1762	Désirand Jean	1747-1750
Conjard Louis	1703-1890	Darvieux André	1810-1890

<b>Nom Prénom</b>	<b>Dates</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Dates</b>
Desgranges Claude	1880-1990	Egret Claude	1661 - ?
Devillié Coesar	1664 - ?	Emeriat Jacques	1739-1834
Diard Joseph	1841-1904	Eymins Étienne	1844-1855
Didier Ennemond	1808-1848	Emonot Jean Louis	1868-1970
Didier François	? –1885	Eymonot François Régis	1885-1979
Dhimberton Geoffreid	1646 - ?	Eynard Benoît	? –1801
Drevon Jean	1839-1846	Einard Isabeau	1815-1846
Drié Joseph	1760-1762	Eynard Jean	? –1790
Driez Pierre Benoît	? –1888	Falcon Étienne	1659 - ?
Dubois François	1758 - ?	Falcon Guillaume	1659 - ?
Dumoulin Pierre	1859-1906	Falconnet Antoine	1645-1689
Dumoulin Joseph	1872-1873	Faure Philippe	1876-1965
Du Mollard François	1755-1755	Faure Claude	1852-1881
Du Nièvre Jacques	? –1753	Fayant Marc Florentin	1802-1890
Dupinai Ennemond	1765 - ?	Fayant Étienne François	1865-1950
Dupinier Jean	1698 - ?	Félix Jean	1655-1658
Duplâtre Jean	1663-1698	Félix Pierre	? - 1844
Dupuis Pierre	1769-1884	Fleuret Jean	1829-1829
Durand Claude	1690-1692	Floron Jean	1669-1674
Durand Barthélemi	1662-1673	Forcheron Pierre	1808 - ?
Durand Jacques	1752 - ?	De Fortia Charles	1675 - ?
Durand François	1712-1716	Fournier Joseph	1753 - ?
Durand Régis François	1867-1908	Fournier Jacques	1769-1803
Durrieux Nicolas	1740-1823	Fournier Marie Fabien	1877-1948
Durrieux Antoine	1756-1765	Fournier Jean Joseph	1846-1885
Durrieux Claude	1750-1972	Fournier François	1701-1784
Durieux Joseph	1791-1863	Fournier Pierre-Henri	1852-1962
Durieux Antoine	1844 - ?	Fournier Joseph	1845-1877
Durieux Jean	1810-1819	Fournier Jean	1745-1749
Durieux Michel	? –1861	François Jean	1687-1732
Durieux Jean	1809-1812	François Claude	1724-1890
Durieux Jean	? –1875	Francon Jean	1660 - ?
Durif Jean	1849-1853	Francoz Michel	? –1791
Duroux Claude	1712-1718	Francoz Michel	1684-1886
Dussus Louis Napoléon	1880-1962	Francoz Joseph	1829-1872
Dutax Vincent	1657-1675	Francoz Jean Joseph	1817-1947
Dutour Michel	1837-1919	Frasson Bouton Denis	1761-1797
Aydan (Eyden)	1657-1682	Galamand Louis	? –1879
Édan Guillaume	1685-1701	Galamand Benoît	1753 -?
Édam Siméon	1718-1797	Galin Louis	1682-1711
Aydan Ennemond	1816-1816	Galin Louis	1695-1709
Édam Pierre	1725-1753	Galix Louis	1690-1702
Eydan Michel	1707 - ?	Galix Benoît	1693 - ?
Edan Jean	1695-1735	Garboud Jean	1648-1651
Edant Jean	1793 - ?	Garboud Floris	1675-1679
Eydant Jean-Claude	1832-1880	Garin Mamert	1697 - ?
Eydant Jacques	1854-1873	Garnier Manuel	1685-1690

<b>Nom Prénom</b>	<b>Dates</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Dates</b>
Gauteron Joseph	? -1861	Guajean Antoine	1816 - ?
Gautier Joseph	1788 - ?	Guarsin Floris	1663 - ?
Gautier Jean	1656-1674	Gueydon Joseph	? -1877
Gemard Claude	1775-1777	Guet Raymond	1671 - ?
Genève Michel	1727-1879	Guet Romain	1657-1668
Genève Barthélemi	1707 - ?	Guillermet Claude	1685- ?
Genève Jean-Louis	1871-1958	Guillet Claude	1666 - ?
Genin Eymard	? -1829 St-Julien	Guillon Antoine	1819-1862
Genton François	1789-1794	Guillon Antoine	1763-1767
Genton Claude	? -1801	Guillon Antoine	1715 - ?
Gilibert Honorée	? -1879	Guillon Michel	1670-1673
Gillibert François	1838-1839	Guillon Louis	1851-1852
Girand Jean	1648 - ?	Guillon Mamert	1864-1958
Girard Michel	1757-1790	Guillon Jean Antoine	1830-1842
Girard Pierre	? -1880	Guillon Laurent	? -1882
Giraud Louis Antoine	1832-1833	Guillon Pierre	1798 - ?
Giraud Jean	1646 - ?	Guillon Joseph	1807-1821
Girand Pierre	1656 -1671	Guillot Louis	1854 -1863
Giroud Jean	1673 - 1732	Guillot François	1825-1848
Givord Jean	1671-1703	Guillot Françoise	1844 - ?
Givord Pierre	1647 - ?	Gourrin Jean	1705-1709
Gonon Joseph	1769-1771	Jaffoux Vincent	1784-1784
Goubet Étienne	1731-1783	Janin Michel	1750 - ?
Goubet Christophe	1688-1693	Janin Vincent	1647 -1654
Goubet Étienne	1770 - ?	Janin Joseph	1868-1909
Goubet Charles	1821-1829	Jenas Jean	1648 - ?
Goubet Étienne	1801 - ?	Jeury Antoine	1748 -1859
Gourin Floris	1664-1667	Jeury Michel	1719-1833
Gouteron Joseph	1852 - ?	Jeury Philibert	1659-1724
Graillat Pierre	1664-1668	Jury Marie	1827 - ?
Graillat André	1840-1878	Jeury Anne	1710-1718
Graillat Guillaume	1682-1728	Jury Jean	1834-1836
Graillat Jean	1746-1774	Jury Marie	1816-1822
Griffey Ennemond	1804-1808	Joannet Joseph	1804-1879
Griffey Ennemond	1810-1812	Joannet Joseph	1881-1909
Griffey Jean	1802-1809	Joannet Benoît	1717 -?
Griffey Odon	1743 - ?	Joannin Benoît	1713 -?
Griffet Jean-Pierre	1823-1869	Joanet François	1705-1818
Griffey Jacques	1806-1806	Joffle Joseph	1792-1809
Grolée Jean	1641 - ?	Joly Antoine	1742- ?
Groléa Claude	1762-1783	Joli François	1762 - ?
Groléa Louise	1826-1833	Joubert Joseph	1791-1793
Groléa Pierre	1715-1763	Joubert Claude	1726 - ?
Groléa Michel	1764-1814	Joubert Joseph	1739-1756
Groléa Mamert	1804-1830	Joubert Louis Vincent	1815-1849
Gros Auguste	1889-1979	Joubert Joseph	1851-1852

<b>Nom Prénom</b>	<b>Dates</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Dates</b>
Joud Charles	1868 -1959	Merloz François	1646 - ?
Jourdan Benoît	1685 - ?	Mey Pierre	? -1807
Jourdan Pierre	1686-1687	Mialon Manuel	1683 - ?
Joute Ennemond	1747-1748	Michel Pierre	1856 -1899
Jujan Joseph	? -1695	Michel	1845-1870
Labe Jean	1721 - ?	Michel Antoine	1667 - ?
La Fleur	1658 - ?	Miguet Pierre	1743- ?
Lambert Michel	1779-1781	Miguet Jean	1680-1707
Lambert Antoine	? -1850	Miguet Jean Benoît	1660-1675
Lambertin Joseph	1692 - ?	Miguet Jean	1655-1668
Lambrouzin Joseph Antoine	1880 - ?	Millon Simon	1700 - ?
Lapiane Jacques	1648 - ?	Moiriat Pierre	1679-1686
Lara Jean-Pierre	1824-1826	Monet François	1743 -1767
Lardaret François	1710-1721	Monet Jean	? -1781
Lardière Pierre Alfred	1886-1967	Monet Antoine	1767-1779
Laurent Joseph Antoine	1853-1854	Monet Joseph	1781-1783
Laurent Pierre	1667 -1670	Monet Claude	? -1774
Laurent Jacques	1723 - ?	Monet Pierre	1641 - ?
Laurent Balthazard	1693-1704	Monet Antoine	? -1832
Deglise Michel	1786-1863	Monnin François	? -1833
Léglise de Claude	1858-1948	Monnot François	1746-1793
Léglise Louis	1858 -1883	Monot Antoine	1869-1870
Léglise Pierre	1848-1872	Monnot Michel	1799 -1799
Lerme Louis	1844 - ?	Montessuit Jean	1749-1776
Lescot Jean	1879-1969	Morel Pierre	1661-1667
Lombard Benoît	1666-1673	Mouchet Joseph	1696-1961
Lyletin Floris	1669 - ?	Mouchet André	1807-1855
Magniot Antoine	1650-1655	Mouchet Pierre	1806-1886
Malarin Jean	1695-1742	Mouchet André	1784 -1797
Malarin François	1730-1767	Mouchet Pi nous erre	1864 -1875
Maniguet Pierre	1861- ?	Mouchet Justine	1842-1846
Marguet Joseph	1843-1890	Mouchet Claude	1872-1958
Marpy François	1853- ?	Mouchet Jacques	1674-1688
Massat Étienne	1849-1874	Mouchet Jean-Baptiste	1851-1855
Massat Étienne	1834-1848	Moussiez Louis	1845-1847
Massat Étienne	1798-1959	Muray Joseph	1778-1879
Massat François	1770-1820	Navanet Étienne	1657-1658
Massat Jean-Baptiste	1854 -1884	Négri Joseph	1886-1913
Massot Louis	1667 - ?	Nicaise François	1843 - ?
Mayousson Antoine	1747-1747	Nicolas Philibert	1667-1739
Meillat Blaise	1863-1936	Nicolas Philibert	1693-1704
Meillat François	1876-1961	Nicolas Jacques	1669-1681
Meillat Joseph	? -1879	Nicolas Jean	1733-1745
Meillon Benoît	1673 - ?	Nicolas Jacques	1743-1753
Merlas Philibert	1669 - ?	Nicolas Jean	1797 - ?
Merla Claude	1642 - ?	Nicolas Auguste	1883-1907
Merle Jean	1784-1813	Nivel Joseph	1834-1971

<b>Nom Prénom</b>	<b>Dates</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Dates</b>
Noe Philibert	1682 - ?	Petit Jean	1722-1751
Noël Jacques	1656-1671	Petit Ennemond	1751-1966
Noir Barthélemi	1728-?	Petit Michel	1688-1751
Ogier André	1675-1675	Petit Antoine	1751-1789
Ogier Jacques	1658 - ?	Petit Jean	1720-1779
Ollier Louis	1749-1751	Petrequin Charles	1759-1831
Pagnieux Jacques	1681-1756	Peiron Michel	1718-1990
Pagnieux Louis	1705-1706	Peiron Guillaume	1721-1793
Pagnieux Pierre	1729- ?	Peiron Jean	1660-1703
Pagniol Pierre	1651-1691	Peiron Floris	1642-1648
Pagnieux Louis	1687 - 1779	Peiron Jean	1725 - ?
Pagnoud Joseph	1822-1880	Peiron Pierre	? –1695
Pagnoux Jean	1748-1835	Peiron Pierre	1671 - ?
Pagnieux Jacques	1682-1826	Peyron Joseph	1768-1798
Pagnieux Pierre	1718-1806	Peiron Jean	1648-1657
Pagnoud Guillaume	1808-1947	Peiron Guichard	1655 - ?
Pagnieux Antoine	1798-1967	Peiron Ferréol	1736-1750
Pacalet Ennemond	1687-1728	Peiron Michel	1692-1972
Pacalet Ennemond	1803-1810	Peyron Ennemond	1835-1911
Paire Louis	? –1716	Peyron Joseph	1800-1935
Paire Balthazard	1664-1669	Peyron Jean-Pierre	1856-1857
Païs Antoine	1676 - ?	Peyron Antoinette	1829-1831
Patrat Ennemond	1692-1732	Perron Blaise	1769 - ?
Pelat Claude	1797-1816	Pichon Jean	1646-1769
Pellet Joseph	1674-1705	Pichon Michel	1746-1945
Pellet Louis	1669-1675	Picolier Ennemond	1655 - ?
Penet Germain	? –1726	Picolier Philibert	1728 - ?
Perié Joseph	1715-1766	Picolier Jean	1745-1765
Peirier Jean	1740-1766	Pierry Antoine	1782-1834
Perouse Jean	1880-1972	Pillaud Jean	1689-1771
Perret Claude	1762-1764	Pin François	1828-1835
Perrochat Gaspard	1700-1854	Pinet Joseph	? –1828
Perrochat Joseph	1778-1881	Piolat Sébastien	1718-1749
Perrochat Jeanne	1839-1854	Piolat Jean	? -1687
Perrochat Claude	1693 - ?	Pion Roux François	1831-1834
Perrochat Jean	? –1812	Pion Joseph	1801-1811
Perroche Jean	1723-1731	Piot Jean Louis	1832-1982
Perrot Ennemond	1679-1710	Piot Étienne	1706-1726
Perroud Louis	1786 -1846	Piot Joseph	1841-1858
Perroud Étienne	1774-1839	Piot Antoine	1817-1885
Perroux Jean	1690-1850	Piot Sébastien	1849-1963
Perroux Blaise	1760-1886	Piot Joseph	1886-1918
Perroud Guillaume	1661-1698	Piot Charles	1702-1704
Perroud Étienne	1770- 1774	Pipat Jean	1696 - ?
Perroud Guichard	1648-1663	Piroard Joseph	1758-1759
Perroud Jean	1770-1905	Pissolet Jean	1687 - ?
Petit Guillaume	1672-1689	Pitrat Ferdinand	1865-1900

<b>Nom prénom</b>	<b>Dates</b>	<b>Nom prénom</b>	<b>Dates</b>
Pivat Jean-Pierre	1801-1815	Reynaz Joseph	1820-1833
Place Bastien	1676-1687	Reyna Louis	1773-1847
Place André	1708-1724	Reine Nicolas	1693 - ?
Place Melchior	1647-1672	Reina Noël	1651-1665
Place Nicolas	1666-1669	Reina André	1647-1664
Place Jean	1683 -1685	Regna Geoffroid	1768 - ?
Plantier Nicolas	1831-1977	Reina François	1721-1850
Plantier Étienne	1815-1823	Reina Floris	1684-1775
Plantier Antoine	1821-1824	Reina Jean	1649-1727
Plantier Jean	1696-1698	Reny Benoît	1727 - ?
Platre Jean	1668 - ?	Reverchon Claude	1834 - ?
Point Jean	1685 - ?	Revolat Louis	1880-1959
Point Antoine	1645 - ?	Revoux Guillaume	1693-1707
Poisat Antoine	? -1888	Revoux Jean	1682 - ?
Poisat Pierre	1706-1816	Rey Jean	1680-1683
Poisat Joseph	1802-1881	Rey Pierre	1748-1814
Poizat Benoît	1686-1724	Reyne Jean Laurent	1860-1861
Poisat Pierre	1680-1706	Ribaut Jean	1647 - ?
Poisat Bernard	1659 - ?	Riboud Jacquemond	1642-1652
Poisat Jean	1655-1667	Riboud Jean	1653 - ?
Poisat Sébastien	? -1746	Riboud Louis	1675-1703
Porra Antoine	? -1696	Richanier Jean	1658-1661
Poucaton Claude	1713-1732	Richard Étienne	1734-1775
Pourraz Antoine	1676 - ?	Richard Joseph	1797-1957
Prenet Guigues	1647 - ?	Richard Ennemond	1786 -1869
Pupat Jacques	1827-1864	Richard François	1802-1849
Pupat Michel	1857-1946	Richard Jean	1705-1714
Pupat Benoît	1641-1709	Richard Jean	? -1816
Pupat Guichard	1649-1685	Richard Louis	1838-1886
Pupat Hugues	1667-1708	Rigoudy Annet	1665-957
Pupat Philibert	1692-1709	Rigoudy Louis	1797-1861
Pupat Ennemond	1771-1957	Rigoudi Jean	1728-1857
Rambeau Ennemond	? -1853	Rigoudy François	1798 - ?
Ramel Pierre	1680-1690	Rigoudy Jacques	1816 - ?
Ramel Félix	1654-1674	Rigoudy Jean	1806-1879
Ramet Félix	1641-1662	Rigoudy Michel	1785-1836
Ramel Louis	1681-1739	Rigoudi Claude	1744 -1764
Ramel Joseph	1822-1899	Rigoudi Benoît	1695-1741
Ravanet Étienne	1663- ?	Rigoudy Joseph	1862 - ?
Rebatel André	1851 - ?	Rigoudy Marie	1836-1846
Rebut Gustave	1867-1952	Rigoudy Marie	1823-?
Regnier Antoine	1680-1793	Rigoudy François	1863-1880
Reyna Benoît	1774-1823	Rigoudy Marie	1860-?
Reynas Jean-François	1883-1895	Rigoudy Jean	1815-1878
Reynaz Jean	1797-1844	Rigoudi Claude	1793- ?
Reynaz Joseph	1844-1864	Rigoudi Michel	1745-1751
Reynaz Joseph	1820 -1824	Rigoudi Philibert	1642-1686

<b>Nom prénom</b>	<b>Dates</b>	<b>Nom prénom</b>	<b>Dates</b>
Rigoudi Pierre	1708-1708	Saubier Benoît	1715-1829
Rigoudi Claude	1711-1714	Saubier Pierre	1830-1856
Rigoudi Jacques	1654- ?	Saunier Jean Alexis	1874-1877
Rigoudi Bernard	1760-1777	Saunier Jacques	1740-1740
Rignier Jean	1664-1674	Saunier Roch	1725 - ?
Robert Étienne	1822-1875	Seguin Joseph	1719-1781
Robin Jean	1879-1971	Seguin Ennemond	1834-1977
Roch Jean	1649 - ?	Seguin François	1776-1813
Rochet François	1728-1738	Seguin Joseph	1716-1723
Roland François	1689- ?	Seiglat Ennemond	1693-1709
Romatif Claude	1884-1919	Sercleirat François	1717-1718
Romatif Joseph	1873-1879	Serpollier Pierre	1780-1780
Romet Claude	1858-1950	Serroux Guillaume	1670- ?
Rosat Louis	1690 - ?	Servonnat Jean Mamert	1816-1855
Rosolat Louis	1656 - ?	Servonnat Louis	1863-1956
Rossillon Louis	1690-1705	Servonnat François	1690-1742
Rossillon Antoine	1665-1670	Servonat Jacques	1727-1733
Rossolot Benoît	1656-1670	Servonat Jean	1688-1818
Rossoni Roch	1727- ?	Servonat Benoît	? -1778
Rostagnet Benoît	1670-1687	Servonat Claude	1756-1810
Rostagnat Henri	1848-1849	Servonat Benoît	1699-1734
Rostaingt Guillaume	1814-1887	Servonat Floris	1667-1709
Rostaingt Jean-Baptiste	1843-1875	Servonat Antoine	1747-1766
Rostaingt André	1833-1865	Servonat Benoît	1657-1675
Rostaingt Joseph	1797-1875	Servonat Ennemond	1721-1726
Rostaingt Jean-Baptiste	1875-1905	Servonat Pierre	1669-1691
Rostaingt Benoît	1861-1889	Servonat Siméon	1669-1685
Rostaingt Pierre	1771-1776	Servonat Mathieu	1648-1675
Rostaingt Benoît	1818-1890	Servonat Pierre	1687- ?
Rostaingt Alexandrine	1857 - ?	Servonat Pierre	1690-1701
Roulet Philibert	1831 - ?	Servonat François	1722-1734
Roustant Pierre	1833-1850	Servonat Charles	1790-1820
Roux Jean	1653-1670	Servonat Claude Mamert	1789-1888
Roux Jean	1667-1685	Servonat Jean Joseph Baptiste	1862-1952
Roux Claude	1721 - ?	Servonnat Jean-Baptiste	1856-1858
Roux Jean Denison	1673-1716	Servonat Joseph	1792-1834
Roux Pierre	1728-1788	Servonnat Jean-Pierre	1825-1837
Roux Nicolas	1679-1817	Serve Jean	1698-1701
Roux Charles	1705-1708	Servoz Jean	1687-1695
Roux Claude	1850-1853	Servoz Laurent	1661-1716
Roux Antoine Régis	1812-1821	Servoz Louis	1695-1745
Roux Étienne	1651-1656	Servoz Claude	1660-1682
Roux François	1642-1647	Servoz Jean	1671-1703
Roux Pierre	1647 - ?	Sibert Pierre	1689 - ?
Roux Joseph	1669 - 1672	Sibert Claude	1671-1676
Roybet Antoine	1855-1857	Sonier	1780-1781
Salomon Bernard	1673- ?	Sonnier Pierre	1686-1694

Nom prénom	Dates	Nom prénom	Dates
Sonier Roch	1730 - ?	Valleton Louis	1808- ? St-Julien
Sonnier	1686 -?	Valois Claude	1684-1704
Soré Pierre	? -1807	Vanel Jacques	1792-1840
Sorret Claude	1741-1748	Vaney Jacques	1798- ?
Soulage Joseph	1871-1898	De la Verrerie Barthélemy	1646 - ?
Soyer J. Abel	? -1820	Veyret Louis	1785 - ?
Sylvant François	1870-1974	Veyronnet François	1842-1850
Tante Claude	1778-1780	Vial Émile (curé)	
Terray Jean	1740-1759	Vial Jean	? -1812
Terri Jean	1790-1950	Vial Jean	1800-1800
Terry Ennemond	1815-1832	Vial Jean	1813-1846
Thevenin Étienne	1667-1689	Vial Jean	1850-1885
Thomas Simon	1698 - ?	Vial Michel	1722 - ?
Thuriller Claude	1835-1882	Vicat Jean	? -1862
Torgue Antoine	1738-1739	Villard Philibert	1750-1817
Tournier Mathieu	1800-1837	Villard Antoine	1723 - ?
Tournier Joseph	1714-1724	Villard Claude	1722-1736
Tournier Joseph	1735-1745	Villard Reimond	1660-1666
Tournié Joseph	1725-1739	Villard Guillaume	1649-1668
Trenard Pierre	? -1695	Villard Guillaume	1663-1669
Tupinier Jean	1696-1701	Villard Jean	1659-1669
Vacher Jean	1732-1760	Vilard Jacques	1707-1715
Valet Michel	1770-1772	Vincent François	1699-1706
Valet Michel	1765-1790	Vincent Jérôme	1649- ?
Valet Michel	1684-1800	Victor Benoîte	1662 - ?
Vallet Gaspard	1649- ?	Vitoz Louis	? -1718
Valet Antoine	1724- ?	Vosselet Benoît	1662 - ?

### Remarques

En inscrivant les familles ayant vécu à Primarette on peut faire des constatations :

En dans ces 249 années beaucoup de familles ont vécu ici et il reste bien peu de gens portant encore ces noms actuellement :

Soit les gens sont partis s'établir ailleurs

Soit il n'y a pas eu d'enfants mâles pour transmettre le nom. Je n'étudie et ne classe que le nom des hommes.

Sur 416 noms de famille qui se sont succédés on retrouve actuellement une quarantaine de ces noms.

Combien de temps ces familles ont-elles vécu à Primarette ? Je ne donne qu'un renseignement approximatif, la fourchette de temps entre le 1er est le dernier acte inscrit sur les registres pour chaque famille. Il est certain que la famille pouvait vivre ici depuis plusieurs années avant la 1ère naissance inscrite, et y vivre encore soit après le dernier acte de naissance ou de mariage inscrit ; mais s'il n'y a pas les actes de décès c'est qu'ils sont morts ailleurs et ont quitté le village.

Si la famille n'a que des filles j'arrête de la famille. Soit au mariage elles quittent le village, soient-elles entrent alors dans la famille de leurs maris.

Pour les familles de Saint-Julien (1794-1844), si je suis sûre qu'ils habitent Saint-Julien, je ne les ai pas inscrits.

S'il n'y a qu'un acte inscrit, je ne sais pas combien de temps la famille a habité Primarette (soit une la naissance, le mariage, le décès du père ou de la mère).

Parfois des gens qui habitent ailleurs (le lieu en est précisé) déclarent la naissance d'un enfant à Primarette souvent une fille mariée ailleurs, venait accoucher pour son 1er enfant, chez ses parents.

Une famille de regrouper plusieurs générations qui se suivent s'il y a des fils qui perpétuent le nom.

Une même famille peut apparaître plusieurs fois dans la liste :

Si un fils quitte le village, fonde une famille ailleurs. Si lui ou un de ses descendants revient à Primarette, je suis obligé de le considérer comme un nouvel habitant, n'ayant pas le maillon qui manque pour le rattacher à sa famille d'origine (on n'y arrive avec des papiers de famille : acte de partage, de mariage qui mentionne les noms des parents).

Beaucoup de gens semblent être restés peu de temps. C'était en général des cultivateurs qui ne possédaient pas de terre. Ils allaient travailler chez les autres et changeaient de patrons.



## **Les surnoms**

## Les surnoms

Les surnoms ont été trouvés sur le paroissial de Primarette. Ils apparaissent comme témoins ou parents dans les actes de baptême, de mariage, de décès. On n'en trouve plus notés après 1864.

Date	Nom prénom	Surnom
19/10/1650	Roux Guichard	Favet
19/10/1650	Point Antoine	La Vouta
13/02/1652	Blanc Louis	Durat
9/04/1654	Viallet Jean	Farnairon
1654	Conjard Pierre	Boneton
1/03/1659	Rigoudi Louis	Cosse
1/02/1652	Valentin Pierre	Chalon
16/04/1674	Roux Jean	Favet
4/10/1664	Badin Mathieu	Boindry
6/09/1676	Dlle Roux Marie	Charbonnière
9/10/1679	Embuant Jeanne	Bassinette
1/10/1689	Badin Jeanne	Ragnaude
	Bouvier Floris	Recatif
1685	Roux Jean	Marenes
	Ogier Jean (de Tourdan)	Conase
	Servonnat Siméon	Pennet
	Rostanet Benoît	Marolle
	Viste Benoîte	Penette
	De la Banc Nicolas	Duval (qui se dit de Bretagne)
	Boursivat Benoîte	Bravot
	Richard Jean (Buis)	Bret
	Blanc François	Rolland
	Villard Jean	Michallet
	Toulomière Ennemonde	Pacalet (sage-femme)
	Ailloud Gaspard (Revel)	Gaillard
1715	Laurent Nicolas	Grillet
1727	Franco Sébastien	Payetout
25/12/1731	Conjard Jean	Boneton
4/03/1733	Basset Benoît	Merle
19/05/1734	Chaudier Jacques	Bouillon
1667	Roux Jean	Clemson
1669	Villard Guillaume	Jourdan
1734	Basset François	Bletonnay
1734	Chautems Pierre	Colombeau
28/12/1735	Villard Claude	Michalet
1735	Vallet Laurent	Calandre
13/03/1738	Pagnieux Pierre	Peigné
1739	Tournier Joseph	Lapoix
1740	Argoud Benoît	Marande
29/12/1744	Basset François	Bletonnay
1745	Rigoudi Pierre	Brot

<b>Date</b>	<b>Nom prénom</b>	<b>Surnom</b>
1747	Malarin François	L'Espagnoux
1747	Basset Antoine	Calimot
1747	Nicolas Jacques	Grillet
1748	Coche Alexis	Bassinet
1751	Basset Alexis	Mable
1751	Jeury Antoine	Cresson
30/03/1753	Chautems Joseph (Revel)	Romanet
1760	Peiron Guillaume	Bourdoisant
1761	Mouchet Pierre	Le Jeune
8/05/1761	Vacher Françoise	La Plante
1764	Petit Antoine	Colignard
29/03/1830	Clerc Claude (St-Julien)	Trenard
1806	Rigoudy Jean	Brot
1809	Mouchet Jean André	Givord
1810	Jury Joseph	Cresson
1814	Monet Louis (St-Julien)	Janin
1824	Badin Jean	Minory
1826	Sieur Perroud Louis Marie	La Serve
1826	Mouchet Louis Pierre	Aîné
1826	Durieux Joseph	Bodesse
6/06/1827	Groléaz Joseph (St-Julien)	Villebois (marchand de bois)
4/04/1830	Rostaing Pierre	Biconnet
1830	Richard Joseph	Bisot
1831	Servonnat Jean	Grand Pierre
1831	Clerc Antoine	Trainard
1832	Avallet Louis (maçon)	Gustin
1833	Buclon François(Bossieux)	Musette
1833	Mouchet Pierre	Guillaume
1833	Perroud Jean	Crottet
1834	Bardin Pierre	Gros Jean
1834	Baule François	Thône
1837	Beaule Jean	Cadet
1843	Rigoudy Jean	Chambaz
1841	Rostaing Jean-Baptiste	Biconnet
1846	Conjard Antoine	Roch
1849	Perroud Joseph	La Serve
1864	Rosset Adolphe Didier	Bressand (notaire à Revel)
1670	Rostagnet Benoît	Marolle
1663	Villard Guillaume	Jourdan
1669	Servonnat Siméon	Pennet
1673	Roux Jean	Denison
1729	Mouchet Pierre	Le Jeune
1759	Argoux Benoît	Marande
1797	Mouchet Michel	Guillaume
1797	Beaule Jean (St-Julien)	Cadet
1 l' 798	Beaule Claude (St-Julien)	Janoly
1801 – 1875	Rostaingt Jean Joseph	Ricou



## **BIBLIOGRAPHIE**

Les documents trouvés proviennent des sources suivantes :

Gens de Beaurepaire et de la Valloire des origines à la grande peur de 1789 de Pierre Malet

Chatonnay à la recherche du temps passé de Jean-Charles Fillon

Extraits des délibérations de Montseveroux de 1790 à 1801

Le Canton de Beaurepaire de Pierre Malet

Le journal de nos curés de campagne de Pierre Malet

Archives de Beaurepaire (cote AA 5)

Les paroissiaux de Primarette de 1641 au 6 janvier 1793

Les registres de l'état civil de 1793 à 1890

Les archives départementales de Grenoble (L 221-L 1073-L 1161)

Extraits des délibérations aux Assemblées de Revel-Tourdan de 1736 à 1767

Notice historique et géographique sur Primarette de 1740 à 1840 par Mr Vincendon  
instituteur à Primarette en 1867

Documents de 1845 à 1848 trouvés par Mr Serge Piot dans son grenier.

Articles et photos trouvés dans le Dauphiné Libéré

l'Essor de Isère

la bibliothèque pédagogique de Vienne (E 305)

Registres des délibérations du Conseil Municipal de 1838 à 1890.

Village de Lavaldens et la Morte de Mr Félix Mallet

Les campagnes françaises Clavel Levêque - GUY Le Marchand

Archives Départementales (réf 1 Q 263 vente des biens de la cure de Primarette)

## INDEX des PATRONYMES CITÉS

Les patronymes avec des minuscules indiquent un doute sur la qualité de patronyme, mais étant cités seuls j'ai préféré les reprendre. Les gouvernants sont aussi avec des minuscules. Les patronymes avec et sans particules sont indexés ensemble.

J'ai ajouté la liste des patronymes qui se trouvent dans le tableau des familles présent dans le manuscrit entre les pages 322 et 332. Ceux-ci ont comme page «Liste». Ceux qui n'ont pas la mention « liste » peuvent s'y trouver aussi.

<b>NOM</b>	<b>Pages</b>
ABRODRANDI	56
ADALBÉRON	
ADRETS (des)	30
AEYMIN	166
AGERON	130, 201
AGNEL	81, 157
AGNES	Liste
AGNIEL	60, 241
AGNIER	Liste
AILLOUD	43, 83, 192, 232
AILLOUX	60, 77
ALBON	16
Alexandre III	17
ALLAIGNE	Liste
ALLEGRET	64, 75, 136
ALLEMAND	184, 203
ALLIOUD	114
ALLOUD	115
ALTAFAY	17
ANCELIN	64
ANDREVON	92
ANDRIEUX	205
ANGLAIS	119
ANNEQUIN	69, 80
ANTERMET	Liste
ANTONIN	188, 249
ANTONNIN	Liste
ARCHER	40
ARGOUD	122
ARGOUT	207
ARGOUX	86
ARLANDE	42
ARMANE	18

ARMANET	94, 248
ARNAUD	Liste
ARTAUD	75
ARTHAUD	20
ARTOIS d'	92
AUTRICHE (d')	37
AUVERGNE (d')	50
AVALLET	Liste
AVALLET	66, 80, 106, 107, 183, 188, 192, 207, 248
BACH	Liste
BADIN	39, 40, 49, 85, 157, 205
BAÉON	Liste
BAGNER	Liste
BAGNIER	119
BAILLOUD	133
BAJARD	
BAJAT	51, 94, 208
BALAGANT	105
BALLI	Liste
BALLIBOUD	37, 73
BALLY	Liste
BALLY BALTHAZARD	Liste
BALTHAZARD de	251
BANCEL	145
BANCHET	Liste
BANIER	Liste
BANNIER	131, 248
Baptiste	73, 74
BARBIER de	85
BARDIN	41, 48, 63, 83, 99, 109, 131
BARILOT	204
BARON	Liste
BARQUET	170
BARRAS	117
BARRIN de la CROIX	32
BASSET	41, 49, 51, 53, 57, 64, 66, 69, 75, 80, 83, 85, 86, 98, 103, 105, 106, 114, 115, 119, 122, 123, 125, 130, 133, 134, 157, 166, 167, 181, 185, 205, 207, 246, 247, 248
BATHIE (de la)	57
BAULE	133
BAULME (de la)	31
BAVRIN	30

BEAU	Liste
BEAULE	132
BEAUMONT VILLABY	63
BEAUVOIR	17, 20, 23
BECT	190
BEGOT	83
BELAN	50
BELLEGARDE	17
BELLET	Liste
BÉNI	Liste
BENOIT	22, 119
BENYER	131
BERAUD	32
BÉRENJON	66, 68
BERGER	40, 119, 208
BERKOSSER	59
BERLION	18
BERLIOZ	Liste
BERMENS	
BERNARD	48
BERNE	246
BERNIER	Liste
BERRUYÉ	Liste
BERTELET	Liste
BERTELLET	Liste
BERTET	49
BERTHELET	197
BERTHET	133, 248
BERTHIER	Liste
BERTHON	42, 85
BERTIN	75, 76
BERTOCHÉ	69
BERTON	207
BERTRAND	Liste
BESSON	110
BEVENJON	74
BILLION	Liste
BIS	Liste
BISE	30
BISSON	
BIZOT	192
BLACHE (de la)	60

BLANC (de)	41, 50, 59, 75, 76, 85, 164
BLANCVILLE (de)	29, 54, 56, 66, 75, 80, 83, 85, 86, 109, 111, 125, 133, 134, 182, 185
BLAND	76, 122, 133, 247
BLANVILLE (de)	29, 54, 56, 66, 75, 80, 83, 85, 86
BOINDRIEUX	Liste
BOISSAT	39, 83
BOISSONNET	Liste
BOJAT	75
BOMON	18
BOMPART de	85
BONAL	201
BONAPARTE	117, 121
BONIER	246
BONNARDEL	66, 132
BONNE	115
BONNET	40
BONNETON	62
BONNIER	66
BORD	113
BORDA	133
BORNE	Liste
BORNIOL (de)	41, 42
BORNOZ	115
BOSSE	Liste
BOUCHIED	Liste
BOUCHIER	Liste
BOUILLAT	Liste
BOUILLON	Liste
BOUILLOUD	Liste
BOUISSE	43
BOURELIER	113
BOURGARIT	225
BOURGARY	Liste
BOURGET	
BOURGOGNE	17, 22
BOURIN	208
BOURNE	142, 148, 207
BOURNOZ	Liste
BOURRIN	Liste
BOURSIVAT	Liste
BOUVARD	52, 112, 115
BOUVET	145

BOUVIER	14, 75, 114
BOVIER	102, 113
BOYSSENS	18
BOZON	10
BRACOUD	Liste
BRAN	39
BRENIER	207
BRESSIEUX	23
Bretillon	
BRÈVES (de)	50
BRIOL	109
BROCHET	51
BRON	
BROSSIER	115
BRUNIER de LARNAGE (de)	50
BUCHON	109
BUFFEVENT de MURINAIS (de)	32, 33
BUIN	18
BUISSON	Liste
BUNICHON	Liste
BURLAT	Liste
Burnon	18
BUZA	66
Calixte II	17, 22
CALVIN	30
Camaldoli	32, 33
CAMBOY	73
CANET	63
CAPET Hugues	16
CARA	63
CARCEL	37, 61, 63, 85, 166, 181, 184, 17, 204, 208
CARNOT	117
CARRAS	Liste
CARVAT	Liste
CAVARD	20
CECILION	Liste
CELLENOS	18
CELLIER	42
CHABERT	64
CHABOUD	18
CHAILLET	30
CHAIN	73

CHAMAZ	Liste
CHAMBA	51
CHAMBARANT de	85
CHAMBAZ	61
CHAMBE	Liste
CHAMBERON	Liste
CHAMPON	136
CHANDIEU de	20
CHANGRIN	85
CHANTANT	83
CHAPAISE	Liste
CHAPART	134
CHAPAS	143, 152, 157
CHAPAT	Liste
CHAPEIZE	Liste
CHAPUIS	68, 134, 167, 188, 192, 199
CHARBONEIRAT	Liste
CHARCOT	170
CHARDONNET	81, 98, 99, 199, 203
CHARLEMAGNE	10
Charles IV (le Bel)	16
Charles IX	16
Charles IX	16
Charles le Chauve	10
Charles Martel	10
Charles V (le Sage)	16
Charles VI (le Fou)	16
Charles VII	16
Charles VIII	16
CHARMETAN	Liste
CHARPEISE	85
CHARREL	208
CHARRETON	77, 115, 148, 167
CHARRETTON	106, 248
CHARRUT	192, 194, 207
CHARTE	109
CHARTON	157
CHAST	110
CHATELARD	Liste
CHATILLON	17
CHAUDIER	99, 133, 183, 192, 233
CHAUSSE	Liste

CHAUTANT	99, 104
CHAUTEMS	53, 59, 246
CHENAVAS	Liste
CHÊNE (du)	43
CHERPAZ	Liste
CHERPE	Liste
CHEVALIER	17, 18
CHEVROT	49
CHOLIER	Liste
CHOLLIER	182
CHOMAS	Liste
CHOMAT	Liste
CHOMAZ	Liste
CHORIER	40, 251
CHUZEL	93
CIBILLE	Liste
CLAMARON	Liste
CLAUDE	92
CLAVEL	17, 26, 51, 59, 64, 75
CLEMENT	18
CLERC	69, 106, 108, 109, 111, 119, 125, 132, 157, 191, 207, 242, 247, 248
CLOVIS	10
COCHARD	63
COCHE	49, 59, 66, 67, 70, 73, 246
COINDET	207
COLEON	191, 193, 194, 195
COLIN	Liste
COLLAUD	41, 51, 66, 75, 85, 86, 246, 247
COLLAUD de	
CHARBONNIERES	66
COLLEON	197
COLLET	104
COLLIAT	Liste
COLLION	78, 83, 201, 207
COLOMBAT	Liste
COLU	85
COMBALOZ	Liste
COMBAT	133
COMBE	119
CONDÉ	37
CONJARD	40, 54, 80, 99, 122, 148, 188, 192, 199, 201, 204, 247, 248
CONTAMIN	80, 113, 130, 185, 207, 208

COQUAZ	191
CORDIER	247
CORNIER	51, 64, 75
CORTES	124
COSTE	207
COTE	9, 188, 192, 204, 247
COTTON	83
COUCHOUD	Liste
COUDOUX	64
COULEAU	42
COUTON	72
CRAYONNE	110
CRETINON	Liste
CROIBI	Liste
CROS	131
CUGY (de)	31
CUILLON	102
CURT	94
CUSIN	131, 204
CUSTEL	80
CYDAN	81
DALMACE	18
DAMON	132
DARGUEIL	207
DARVIEUX	133
DAUPHINS	23
DAVID	Liste
DEGIRAND	Liste
DEGLISE	83
DEJOUVE	100
DELAY	Liste
DELORME	14
DENISON	73, 81
DENOLI	Liste
DENOLLY	92
DENOLY	Liste
DEPONT	72
DERROUX	51
DERVIEUX	163, 205
DESGRANGES	6, 9, 232
DESIRAND	69
DEVILLIÉ	Liste

DHIMBERTON	Liste
DIARD	207, 248
DIDIER	169
DOMENJON	37
DOREY	91, 251
DORIOL	55
DREVON	Liste
DRIE	130, 133
DRIEZ	Liste
DUBOIS	Liste
DUBREUR	59, 75
DUBREUX	52, 64, 76, 80
DUFEUILLAND	193
DUFIER	18
DUMAS	131
DUMOULIN	Liste
DUMOURIEZ	102
DUPINAI	Liste
DUPINAY	207, 211
DUPINIER	Liste
DUPLAN	54, 66
DUPLASTRE	66
DUPLATRE	Liste
DUPRAT	145
DUPUIS	67, 108, 109, 133, 148, 195
DUPUY de MURINAIS	59, 63
DURAND	40, 207
DURIEUX	55, 80, 81, 83, 83, 95, 108, 122, 131, 133, 157, 164, 200, 205, 206, 247, 248
DURIF	Liste
DUROUX	Liste
DURRIEUX	60, 241
DUSSUS	Liste
DUTAX	Liste
DUTOUR	183
ÉDAM	48, 75
EDAN	49
EDANT	Liste
EGLANTINE d'	96
EGRET	Liste
EINARD	Liste
EMERIAT	105, 247

EMONOT	Liste
Engeielda	18
Ermangarde	18
Espagnoux	52
Esparron	59
Estibur	18
Étienne	17
EYDAM	157
EYDAN	133
EYDANT	207
EYMIN	Liste
EYMONOT	Liste
EYNARD	133
FALCON	Liste
FALCONET	Liste
FALCONNET	85
FANJAT	51, 113, 114, 115, 116
FARAMANS	23
FASSION (de)	56, 57, 58, 94, 119, 251
FASSION LA BASTIE	109, 113, 114, 116
FAURE	136, 192, 207
FAVRE	41, 50, 54, 59, 75, 76, 86
FAYANT	162, 183
FAYOLE	42
FELIX	Liste
FEVIT	41
FIEDURAZ	109
FIGON	30
FIGUET DUFEUILLANT	184
FILLON	92
FINANCE (de)	58, 64, 108
FLACHIER	204
FLEURET	Liste
FLORON	Liste
FONGUERIE (de)	57
FORCHERON	Liste
FORTIA de	251
FOUILLEUX	59
FOURNIER	42, 52, 54, 65, 66, 80, 99, 105, 108, 109, 124, 130, 131, 133, 134, 135, 148, 163, 166, 168, 169, 181, 182, 183, 188, 192, 196, 199, 201, 208
FOURNILLION	70

FRANCO	85
FRANÇOIS	43, 48, 133, 211
François I	16,29
François II	16
FRANCON	Liste
FRANCOZ	86, 169, 248
FRASSON	133
FRASSON BOUTON	Liste
FRIBOURG	56
FRISE (de)	31
FUNEVOZ	59
GABET	157
GADEN	232
GAGON	18
GALAMAND	Liste
GALANDRE	77
GALIN	Liste
GALIX	Liste
GAMBOY	
GARAFEL	37, 38
GARBOUD	Liste
GARIN	18, 19
GARNIER	Liste
GASPARD	17
GAUTERON	Liste
GAUTIER	18
GAY	47
GELAS	123
GEMARD	Liste
GENÈVE	66
GENIN	130
GENTON	119, 123, 133
GEOFFRAY	155
GÉRARD	20
GERIN	26
GEROLI	6
GIÉ (de)	31
GILBERT	20
GILIBERT	Liste
GILLAND	145
GILLIBERT	Liste
GIORDANO	6

GIRAND	Liste
GIRARD	14, 114, 115
GIRAUD	64, 75, 109, 111
GIROUD	111, 113, 116
GIROUX	64
GIVORD	64, 75
GOMBAUD	73, 74
GONON	Liste
GOUBERT	15, 27, 29, 37, 39, 47
GOUBET	Liste
GOUBET	55, 64, 75, 102, 103, 115, 133, 164, 224, 247, 248
GOURDANT	14
GOURIN	Liste
GOURRIN	Liste
GOUTERON	Liste
GRAILLAT	48, 77, 80
GRANGE	76
GRASSER	195
GREVY	145
GRIFFET	148
GRIFFEY	204, 206, 207, 211
GRIVET	105
GROLEA	Liste
GROLEAT	108, 121
GROLEAZ	106, 124, 205
GROLEE	23
GROLET	121
GROS	Liste
GUAJEAN	Liste
GUAMIER	247
Guarsin	Liste
GUERRIER	81
GUET	62, 246
GUEYDON	Liste
GUIAMIER	133
Guigues le Gras	20
GUILLERMET	Liste
GUILLET	Liste
GUILLON	81, 183, 201, 207
GUILLOT	107, 207
GUILLOU	110
GUINET	163, 166, 207

GUIOL	242
GUIT	111
Henri I	16
Henri II	16
Henri III	16
Henri IV	16, 30, 32
HIATARD	18
HUGONIN	18
HUGONIN	104
HUMBERT II	16, 27
IN GUIMBERT (d')	29
IZE de SALCON (d')	54
JACOBIN	107
JACQUIER	64
JAFFOUX	81
JANIN	207, 211
Jean II (le Bon)	16
JENAS	Liste
JEURY	49, 54, 56, 63, 75
JOANET	38
JOANNET	44
JOANNET	133
JOCTEUR	23
JOFFLE	Liste
JOIGNAUX	145
JOLI	Liste
JOLY	Liste
JONIN	38
JOUBERT	52, 53, 56, 61, 81, 99, 123, 131, 133, 134, 135, 207
JOUD	Liste
JOUG	133
JOURDAN	Liste
JOUT	52
JOUTE	Liste
JOUVET	64
JUBIÉ	50, 51, 59, 64, 75
JUJAN	Liste
JURY	81, 106, 109, 157
LA FLEUR	72
La GOUI	119
La REVELLIERE	117
LA ROCHE	110

LABE	Liste
LACROIX	207, 212
LAGARD	152
LAMBERT	75
LAMBERTIN	Liste
LAMBROUZIN	Liste
Lantheleme	20
LAPIANE	Liste
LAPRADE	64
LARA	133
LARAMA	204
LARDARET	Liste
LARDERET	109
LARDIERE	109
LARNAGE (de)	75
LAURENT	53, 124, 207
LAVERGNE	145
Le TOURNEUR	117
LEBLANC de BLANVILLE	98
LEFEBRE	83
LEFEVRE	59, 61, 133
LEGLISE	169, 183
LEPEAUX	117
LERME	Liste
LESCOT	Liste
LEVIN	188
LEYSSINS	31
LILA	72
LOMBARD	134
Louis IX (St Louis)	16
Louis VI le Gros	16
Louis VII le Jeune	16
Louis VIII	16
Louis X (le Hutin)	16
Louis XI	16, 29
Louis XII	16
Louis XIII	17, 37
Louis XIV	39, 45, 72
Louis XV	47, 74, 79
Louis XVI	79
Louis XVI	104
Louis-Philippe	142

LOUVIERS (de)	29
LUZY (de)	29, 134
LYLETIN	Liste
Mac ADAM	219
MAGNARD	55, 56, 86
MAGNAT	131
MAGNIAT	Liste
MALARIN	48, 52
MALET	9, 27, 29, 30, 32, 37, 42, 47, 61, 62, 66, 71, 76, 78
MALLEN	18, 19
MALVIEUX	50
MAMER	105
MANCHON	99
MANDELOT	31
MANDRIN	61
MANIGUET	Liste
MAPORTE	57
MARGUERIT	110
MARGUET	166
Marie-Antoinette	104
MARPY	Liste
MARTEL Charles	
MARTIN	119
MASSAT	131, 204, 207, 208, 211, 248
MASTRA	18
MAUGIRON	31
MAURICE	83
MAYOUSSON	Liste
MAZARIN	37
MÉDICIS (de)	29
MEILLAT	Liste
MEILLON	Liste
Méliord	20
MERAUD du PUY	38
MÉRIMÉE	14
MERLA	Liste
MERLAS	Liste
MERLE	204
MERLOZ	Liste
MEY	Liste
MIALON	Liste
MICHEL	Liste

MIGUET	Liste
MILLION	Liste
MILON	20
MIRABEAU	96
MIRIBEL de	93
MOIRAT	Liste
MOLLARD (du)	58, 80
MONET	81
MONIN	157
MONNET	204
MONNIN	114, 116
MONNOT	Liste
MONOT	207, 212
MONTBELLET	32
MONTBRUN	30
MONTCHALIN de	134, 142, 149, 153, 163, 166, 192, 202
MONTESSUIT	Liste
Montezon	31
MOREL	62
MORIN	115
MOUCHET	53, 83, 86, 98, 99, 115, 115, 130, 131, 132, 134, 148, 153, 162, 164, 166, 167, 169, 181, 183, 184, 185, 188, 192, 202, 204, 206, 207, 208, 209, 248
MOUSSIEZ	Liste
MURAS	59
MURAT de MURINAIS	117
MURAT-MURINAIS	92
MURAY	Liste
MUREY	119
MURINAIS (de)	56, 59, 60, 61, 79
NAPOLEON I	118
Napoléon III	210, 222, 223
NAVANET	Liste
NEGRI	195, 197
NELSON	121
NEMOURS (de)	30
NICAISE	6, 41
NICOLAS	42, 86, 119
NIÈVRE (du)	41, 42, 55, 59, 66
NIVEL	169
NOE	Liste
NOEL	Liste

NOIR	Liste
NUGUES	94
NULBERS	18
OGIER	Liste
OLLIER	113, 123
OMET	66
ORLÉANS (d')	47
ORNACIEUX d'	29
ORNANO (d')	32
Otmar	20
PACALET	44
PAGNIOL	Liste
PAGNIOUD	Liste
PAGNIOUX	58, 64, 246
PAGNOUD	78, 83, 103, 122, 192, 206, 207, 211, 242, 247
PAGNOUX	54, 56
PAILLARET	20
PAIRE	Liste
PAÏS	251
PARIS (de)	30
Pasqual	72, 83
PATRAS	66, 67
PATRAT	59, 75, 85
PEIRIE	Liste
PEIRIEUX	62, 63
PEIRON	38, 41, 48, 54, 55, 85, 86
PEIRON	Liste
PEIRONNET	64
PELAT	Liste
PELIPARIN	18
PELLET	38
PELLISSIER	190
PENET	Liste
Pépin le Bref	10
PERE	105
PERIE	Liste
PERIER	248
PERMENS	18
PERONCEL	103, 104, 123
PERONNEL	76
PEROUSE	Liste
PERRACHEY	30

PERRAT	102, 108
PERRENY	51
PERRET	Liste
PERRIER	133
PERROCHAT	81, 111, 157, 205, 241
PERROCHE	Liste
PERRON	Liste
PERRONCEL	98, 99, 130
PERROT	37, 38, 56, 77
PERROUD	65, 66, 82, 98, 103, 108, 111, 113, 116, 122, 133, 143, 144, 152, 155, 199, 204, 248
PERROUX	98
PETIT	43, 44, 52, 60, 167, 169, 188, 192, 207, 241, 247
PETREQUIN	Liste
PEYNA	83
PEYNET	106
PEYRON	41, 79, 80, 86, 106, 121, 122, 164, 166, 169, 183, 207, 208, 211, 232, 247, 248
PEYRONNET	75
Philippe I	16
Philippe II (Auguste)	16
Philippe III (le Hardi)	16
Philippe IV (le Bel)	16, 70
Philippe V (le Long)	16
Philippe VI	16
PIALLAT	104
PICHON	54, 62, 188, 192
PICOLIER	73
PIÉMENU	51
PIÉMONT	30
Pierre	27
PIERRY	23, 81
PILLAUD	Liste
PIN	Liste
PINET	
PIOLAT	17
PION	Liste
PIOT	42, 137, 144, 162, 166, 169, 183
PIPAT	Liste
PIROARD	Liste
PISSOLET	Liste
PITRAT	Liste

PIVAT	Liste
PLACE	38, 246
PLAINIES (de)	31
PLANTIER	110, 114, 116, 133, 204
PLATRE	Liste
POINT	38
POISAT	107, 113, 247
POIZAT	Liste
POLEYNARD	99
POLLARD	14
PONCET	42, 64, 197
PONCIN	189, 192, 196
PORRA	Liste
POUCATON	Liste
POUCHATAL	64
POURRAZ	Liste
PRADIE	145
PRENET	Liste
PRUNEL	63
PUPAT	39, 42, 44, 122, 131, 133, 149, 205, 232, 247
PUY de MURINAIS (du)	
QUÉMIN	59
QUENIN	162, 167, 169
Quincien de ?	92
RAMBAUD	Liste
RAMEL	48, 86, 246
RAMET	133
RAPILLAD	109
RAVANEL	Liste
Raynaud	18
RÉAUMONT (de)	60
REBATEL	Liste
REBOUD	251
REBOURG	66
REBOUT	43
REBUT	197
REGNA	Liste
RÉGNIER	242
REIGNIER	75
REINA	44, 85, 246
REINE	Liste
RELINQUARE	51

REMOND	
RENY	Liste
REVEL de	85
REVERCHON	Liste
REVOL	74
REVOLAT	Liste
REVOUX	Liste
REWBELL	117
REY	43, 55
REYMOND	66
REYNA	Liste
REYNAS	103, 105, 106, 122, 131, 134, 143, 184
REYNAZ	Liste
REYNE	Liste
REYNIER	68
RIBAUD	Liste
RIBOUD	Liste
RICHANIER	Liste
RICHARD	20, 51, 75, 195, 205, 246, 247
RICHARDIN	247
RICHAUD	113
RIGNIER	Liste
RIGOUDI	33, 49, 64, 75, 85, 105, 207, 246, 247
RIGOUDY	104, 106, 114, 115, 122, 131, 133, 201, 204, 206, 207, 212, 247
ROBERT	85, 133, 148, 207, 211
Robert le Pieux	16
ROBIN	211
ROCH	Liste
ROCHET	48
ROLAND	Liste
ROMANET	42, 59
ROMATIF	Liste
ROMET	207
ROMET	212
RONIN	93
RONJAT	103, 108, 165
RONJEU	109
ROSAT	Liste
ROSOLAT	Liste
ROSSELOT	39
ROSSILLON	Liste
ROSSOLOT	Liste

ROSSONI	Liste
ROSTAGNAT	207
ROSTAGNET	Liste
ROSTAING	20, 81, 108, 109, 119, 181, 204, 206, 248
ROSTANET	72
ROULET	Liste
ROUSSET	133, 247
ROUSTANT	Liste
ROUTTA	85
ROUX	39, 40, 41, 49, 52, 54, 63, 81, 85, 86, 102, 103, 105, 110, 123, 133, 246, 247
ROYBET	207
ROYET	47
RUCHON	133
SAARASIN	133
SABLES (de)	32
Saint-BERNARD	22
Saint-HUGUES	17, 18
SAINT-JEAN	42, 72
SAINT-JULIEN	75
SAINT-JUST	59
SALLI	42, 72
SALOMON	133
SARRASIN	119
SAUBIER	99, 107
SAULE	119
SAUNIER	Liste
SAVATIER-LAROCHE	145
SCHENAREMBERG	157
SEGLAT	42, 66
SEGUIN	38, 51, 55, 66, 77, 100, 104
SEIGLAT	Liste
SERCLEIRAT	41, 85
SERPOLIER	52
SERPOLLIER	Liste
SERROUX	Liste
SERVE (de la)	37, 41
SERVONAT	43, 48, 56, 72, 80, 86, 103, 106, 130, 133, 166, 188, 191, 207, 211
SERVOU	246
SERVOZ	80, 85, 86
SEVE	106
SIBERT	Liste

SIBOUD	18
SIGAUD de	251
SILERION	20
SILVESTRE	195
SILVION	18
SIMONDANT	204
SIMONT	92
SONIER	Liste
SONNIER	Liste
SORÉ	Liste
SORGURE	113
SORRET	246
SOULAGE	Liste
SOYER	Liste
SUTIF	41
SYLVANT	207
TANTE	Liste
TAVERNON	72, 83
TERRAY	Liste
TERRI	Liste
TERRY	119, 133, 206
TEUTBERT	20
TEVENET	86
THERRI	208
THEVENIN	Liste
THEYS	
THIVOLLET	133
THOMAS	Liste
THURILLER	Liste
TORGUE	Liste
TOUR d'AUVERGNE (de la)	50
TOURNIÉ	Liste
TOURNIER	Liste
TRENARD	Liste
TUPINIER	Liste
TURENNE	37
USCLAS	18
VACHER	133
VACHIER	49
VALET	77
VALLENÇON	47
VALLET	6

VALLETON	Liste
VALLIER COLOMBIER	69
VALOIS	246
VALSERRES de	145
Van GENNEP	224, 225, 229
VANEL	Liste
VANNEY	Liste
VERCHERAT	69
VERRERIE de la	Liste
VERRIER	56
VERSIGNY	145
VEYRET	Liste
VEYRONNET	207
VIAL	105, 133, 183, 206
VIAN	50
VICAT	Liste
VICTOIRE	94
VICTOR	Liste
VILLARD	66, 85, 99, 103, 115
VILLARS	73, 74
VILLIÉ de	251
VINCENDON	200, 208, 223, 232, 233
VINCENT	99
VINEAU	80
Vireville de	251
VIRIEU (de)	29
VITOUZ	Liste
VITROLLE (de)	50, 86
VITROLLE de BLANVILLE (de)	69
VOGEON	83
VOIRON	17, 18, 27
VOSSELET	Liste
Warmond	20
YVAN	145

# **LISTE DES LIEUX-DITS CITÉS**

## **Liste non exhaustive**

<b>Lieu-dit</b>	<b>Page</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>Page</b>
Barbarin	64	Fongarot	99, 128
Barral	62, 75	Fouet le	145, 149
Bois de Chars	50, 59, 234	Garenne la	133, 163
Bois de Revel dit Charpenay	28	Gentonnaire	165
Bois Haret	234	Goutériat	83
Bois le	164	Goyardière	233
Bois Marais/Maret	36, 42, 48, 56, 58, 77, 234	Grand Bois	135, 150, 151, 152, 166
Bois Mas	151	Grange Brulée	61, 75, 81, 134
Bon Rencontre	56, 57, 58, 59, 65	Guillolet	22
Bonnevaux	77	Louvier	29, 43, 50, 52, 54, 75, 77, 82, 167, 235
Bourgey	77, 82, 132	Mayoussière	151
Brosses (les)	9	Peron	18
Carrières	167, 168, 201	Perouse	18
Cartelière	83	Perrière	17, 18, 21, 48, 53, 61, 77, 94, 101, 105, 118, 134
Chambaran	30	Petit Rouillou	163, 168
Chambarans	52, 85	Petit Ruisselet	96
Champier	163	Peyron	18
Chemin des Mulets	56	Pica	52
Chèvres étang des	60, 70, 181, 202, 235	Primarées	100
Chez Bourget	60	Raclet	182, 191
Coches les	182, 185, 186	Riboula la	192
Collombie	62	Rivadage	106
Cottar	100	Roche la	42, 54, 66, 165
Croix Peyron	182	Rochenu	38, 62, 76
Croix Saint-Vincent	56	Rousse la	182
Défendus les	120, 134	Russelle la	62
Échaillon l'	151	Serve la	64, 76, 120, 134
Embarras	53, 54	Servonnat moulin	190
Ermitage l'	33	Seynet	162
Ermites	33	Simandre	134
Falconnets	55	Sône	31
Falconnettes	81, 82, 105, 134	Tuileries	164
Fayant	163	Varembon	99, 208
Fêta la	186		

## LISTE DES COMMUNES CITÉES

Je n'ai pas mis les pages par manque de place et d'intérêt. Toutefois il est bon de noter que les communes limitrophes sont souvent concernées par l'ouvrage.

Aix la Chapelle	Cour	Milieu	Saint-Agnin
Albon	Crépol	Moidieu	Saint-Antoine l'Abbaye
Allemagne	Curtin	Moirans	Saint-Barthélémy
Alsace	Diémoz	Moissieux	Sainte-Colombe
Amiens	Duziaux	Montrigaud	Saint-Étienne d'Izeaux
Anjou	Eizin	Montseveroux	Saint-Étienne en Dévoluy
Ardillat	Enay	Moras	Saint-Georges d'Espéranche
Artas	Estang (l')	Morestel	Saint-Jean de Bournay
Artois	Estrablin	Nabesse	Saint-Julien
Auberives sur Varèze	Faramans	Nantes	Saint-Mammert
Autun	Flandre	Nimègue	Saint-Marcellin
Auxonne	Fontevrault	Nîmes	Saint-Prim
Beaucaire	Genève	Noyon	Saint-Siméon de Bressieux
Beaune	Grandmont	Nursie	Saint-Vallier
Beaurepaire	Grenoble	Ornacieux	Senanque
Bellegarde	Guillolet	Pact	Septème
Bellegarde Poussieu	Hollande	Paris	Serre
Besson	Jarcieu	Piémont	Serve
Bize	Jérusalem	Pinet	Soissons
Blangue	La Cote St-André	Pisieu	Strasbourg
Bossieu	La Morte	Pommiers	Suisse
Bougey	Lanier	Pont du Saint-Eprit	Tamié
Bourgoin	Laon	Pont-Évêque	Thodore
Boussieux	Lausanne	Poussieux	Tourdan
Bretagne	Lavaldens	Prémontrés	Treffort
Buis	Lens-Lestang	Provence	Utrecht
Cerdagne	Liège	Quincié en Beaujolais	Valence
Chambaran	Lieudieu	Redon	Vallasse
Chanas	Lisbonne	Reims	Valloire (la)
Charbonnière	Lyon	Revel	Versailles
Châteauneuf de Galaure	Mantaille	Revel-Tourdan	Vienne
Chatelard en Savoie	Marseille	Riswick	Vilette d'Anthon
Citeaux	Mépin	Rives	Villeneuve de Marc
Cluny	Messène	Romans	Villers-Cotterets
Compostelle	Mexique	Rome	Wesphalie
Conches	Meyssié	Roussillon	

## LISTE DES MESURES CITÉES

Nom	Système métrique	
Pied	0,324 mètres	12 pouces
Pouce	2,707 cm	
Sétérée		
Bicherée	1674,57 m <sup>2</sup>	
Couperée	416,64 m <sup>2</sup>	
Toise	4,1664 m <sup>2</sup>	
Toise Delphinale	2,046 m	
Septérée	4999,68 m <sup>2</sup>	Montseveroux, Bozancieux, Monsteroux, Milieu, Cour, Buis
Septérée	3749,76 m <sup>2</sup>	Primarette, St-Jullien
Quarterée		
Fosserée		
Arpent	4221 m <sup>2</sup>	un carré de 200 pieds de côté (1650-1700)
Faucherée	15 à 18 ares	Fauchée surface fauchée par un homme en 1 journée
Charge	200 litres	
Pot de vin	1,282 l	Beaurepaire
Boisseau	12 à 13 l	Grains
Aulne	1,884 mètres	
Bichet	31,09 l	Montseveroux
Setier	0,476 l	
Septier		
Quartal	23,32 l	Beaurepaire
Sol	Environ 0,16 €	5 centimes germinal
Livre	Environ 3,09 €	20 sols, 1 Franc germinal
Écu	Environ 0,08 €	40 sols

## LISTE DES MAIRES DE LA COMMUNE

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Dates</b>	<b>Notes</b>
GENTON		1793-1800	
BASSET	Benoît	1800-1822	
MOUCHET	Pierre	1822-1834	
MOUCHET	Louis	1834-1837	
FOURNIER	Claude	1837-1840	
De MONTCHANIN		1840-1846	
CHAPAS	Antoine	1846-1865	
De MONTCHANIN	Charles	1865-1870	
MOUCHET	Amblar	1870-1874	
CHAPAS	Charles	1874-1876	
MOUCHET	Amblar	1876	
FOURNIER	Jean	1876-1881	
MOUCHET	Amblar	1881-1888	
FOURNIER	Henri	1888-1892	
AVALLET	Charles	1892-1900	
FOURNIER	Paul	1900-1917	
CHAPUIS	Victor	1917-1918	Adjoint remplissant les fonctions de maire
COTE	Charles	1918-1938	
DESGRANGES	Alfred	1938-1940	
SERPOLLIER	Charles	1940-1941	Adjoint
ROSTAING	Joseph	1941-1944	
DESGRANGES	Alfred	1944-1945	
ROUSSET	Paul	1945-1947	
DERVIEUX	Marius	1947-1953	
ROUSSET	Paul	1953-1965	
GIORDANO	Joseph	1965-2001	
COLLION	Jean	2001-	

## Tables des illustrations

Titre	Page
Abbaye de Bonnevaux	22
Bois de Pion	8
Dauphiné Libéré du 14/3/1991	24
Copie lettre de Mr PAILLARET Marcel	20
Église de Primarette	9
Hache de Bronze	9
Hache Pierre Polie	9
La voie Romaine entre Revel et le passage de la Varèze	12
Les granges cisterciennes	25
Les principales voies Romaines transalpines	13
Vase en Argent	14
Abbaye de Bonnevaux Dessin	26
Chêne du Bois Marais	36
La famine de 1709	46-47
Maison forte de la Perrière	101
Étang	107
Étang à Primarette	126
Ruisseau Fongarot	128
La Garenne vue de la Plaine	133
Grand-Champ	138
Chemin de Moissieu avant le TGV	140
	141-
Retour des vieux soldats	142
République Universelle	146
Avis des élections	147
Brochure colporteur	148
Liste des patriotiques	149
	159 à
Livret militaire	161
Étang de Seynet	162
Ruine Maison Petit	172
Plan de l'Architecte pour l'emplacement de l'église	175
Dépendance de l'ancien presbytère	176
Vierge à l'Enfant	177
Bénitier mural	177
Grand bénitier	178
Plan du presbytère et de l'église avant démolition de celle-ci en 1895	178
Cheminée de l'ancien presbytère	179
Escalier en bois de l'ancien presbytère	179

Ancienne pierre d'évier en molasse	180
Pierre d'évier de l'ancien presbytère	180
École communale de Primarette	188
Ancienne école de Buis transformée en logements	188
Chemin Poncin	199
Passerelle sur le Dolon	209
Les marques à pain	214
Formes à beurre	214
Locomobile	215
Tommier	215
Forgeron	216
Cardeur de laine	216
Charron	216
Scieurs de long	217
Vannier	217
Fileuse	218
Alambic	218
Vue générale	231
Ligne TGV traversant l'ancien Étangs des chèvres	235
Château du Louvier	235
Femmes décédées en couches	241
Jumeaux	246
Enfants naturels	256
Enfants en nourrice	260
Calendrier saisonnier des naissances	263
Fille ou garçon selon les mois?	263
Courbe des naissances	264
Courbe des naissances par sexe 1641-1697	265
Courbe des naissances par sexe 1698-1753	266
Courbe des naissances par sexe 1754-1792	267
Courbe des naissances par sexe 1793-1844	269
Courbe des naissances par sexe 1845-1890	269
Calendrier saisonnier des décès 0-2 ans	268
Courbe des décès 0-2 ans	269
Années de grande mortalité infantile	270
Calendrier saisonnier des décès 2-10 ans	271
Courbe des décès 2-10 ans	271
Calendrier saisonnier des décès 10-20 ans	272
Courbe des décès 10-20 ans	272
Calendrier saisonnier des décès 20-40 ans	273
Courbe des décès 20-40 ans	273
Calendrier saisonnier des décès 40-60 ans	274

Courbe des décès 40-60 ans	274
Courbe des décès plus de 60 ans	275
Courbe des décès 1644-1700	281
Histogrammes des décès 1701-1792	282
Histogrammes des décès 1793-1844	283
Histogrammes des décès 1845-1890	284
Causes économiques et climatiques des décès Plus de 80 ans	285
Décès hors du village	286
Décès hors du village	287
Origine des conjoints avant 1793	291
Origine des conjoints 1793-1844	292
Origine des conjoints 1845-1890	292
Calendrier saisonnier des mariages 1664-1890	294
calendrier saisonnier des mariages 1844-1890	294
Distances de choix des conjoints	295
Le mariage en 1990	302
Délivrance de certificats de notoriété	302
Métiers des mariés	305
Fermiers	311
Artisans (plusieurs tableaux)	312
Mendiants	318
Nobles	319
Les familles	330
Les surnoms	344

## TABLE DES MATIÈRES

Préambule	3	Démographie	238
Biographie et Préface	4	État civil sur le paroissial	239
Remerciements	5	Sur les 3 registres	246
Primarette jusqu'en 1641	9	Les jumeaux	248
Abbaye de Bonnevaux	19	Les enfants naturels	254
11 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> siècles	27	Les enfants en nourrice	257
1641 à 1789	33	Les naissances	261
Évènements locaux	36	Les décès	270
Administration	65	Les mariages	287
Personnes enterrées à l'église	85	Quelques originalités	299
1789 à 1801	88	Métiers des conjoints	303
La Grande Peur	91	La vie au village	308
Calendrier républicain	95	Artisans	310
Biens Nationaux	98	Agriculteurs	311
La Révolution	102	Mendiants	315
Contribution militaire	106	Nobles	317
Le Directoire	118	Les prénoms	319
Conscription	125	Les familles	327
La vie commune avec St-Jullien	128	Les surnoms	341
État-civil 1800-1844	130	Biographie	345
Évènements locaux	136	Patronymes cités	346
Primarette seul	140	Lieux-dits cités	369
Anciens militaires	159	Communes citées	370
Litiges avec St-Jullien		Unités de mesures	371
Église	174	Maires	372
Voirie		Table des tableaux et illustrations	373
École			
État-civil 1844-1890	206		
Métiers	209		
La vie des paysans			
Les maisons	211		
La nourriture	212		
Les vêtements	213		
Le travail	214		
La vie rurale	221		
L'exode rural	222		
La vie associative et politique	223		
Les coutumes			
Naissance	224		
Mariage	224		
Maladie, mort	224		
Croyances	225		
Les fêtes	232		
Salaires et prix	233		
Industries	234		